



# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2023



LA POSTE  
GROUPE

# SOMMAIRE

## COMPTES CONSOLIDÉS

Compte de résultat	3
État du résultat global	4
Bilan	5
Variation des capitaux propres	7
Tableau des flux de trésorerie	9

## GÉNÉRALITÉS

Note 1	Évènements significatifs de l'exercice	10
Note 2	Base de préparation des états financiers consolidés	12
Note 3	Principes et méthodes comptables	18
Note 4	Évolution du périmètre de consolidation	36
Note 5	Information sectorielle	38

## NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 6	Chiffre d'affaires	42
Note 7	Produit net bancaire	42
Note 8	Achats et autres charges	43
Note 9	Charges de personnel et effectifs	43
Note 10	Impôts et taxes	44
Note 11	Amortissements, provisions et pertes de valeur	44
Note 12	Autres charges et produits opérationnels	45
Note 13	Résultat financier	45
Note 14	Impôts sur le résultat	46

## NOTES SUR LE BILAN

Note 15	Écarts d'acquisition (goodwill)	49
Note 16	Immobilisations incorporelles	51
Note 17	Immobilisations corporelles	52
Note 18	Contrats de location (preneur)	53
Note 19	Sociétés mises en équivalence	55
Note 20	Tests de valeur sur écarts d'acquisition et immobilisations	56

Note 21	Autres actifs financiers	57
Note 22	Actifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance	58
Note 23	Autres actifs circulants	62
Note 24	Trésorerie et équivalents de trésorerie	63
Note 25	Actifs et passifs destinés à être cédés	63
Note 26	Capitaux propres	64
Note 27	Provisions pour risques et charges	65
Note 28	Emprunts obligataires et autres dettes financières	66
Note 29	Dette nette du groupe	70
Note 30	Avantages du personnel	71
Note 31	Passifs financiers des activités bancaires et d'assurance	76
Note 32	Dettes fournisseurs et autres dettes	80

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Note 33	Informations sur les risques hors activités bancaires	81
Note 34	Informations sur les risques liés aux activités bancaires	84
Note 35	Contrats d'assurance et de réassurance	113
Note 36	Précisions complémentaires sur les activités bancaires et d'assurance	136
Note 37	Informations complémentaires sur les instruments financiers	141
Note 38	Engagements hors-bilan et passifs éventuels	147
Note 39	Entités structurées	149
Note 40	Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés	151
Note 41	Honoraires des commissaires aux comptes	155
Note 42	Transactions avec les parties liées	156
Note 43	Événements postérieurs à la clôture	157
Note 44	Périmètre de consolidation	158
Note 45	Autres titres non consolidés hors France	168

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	NOTE	2023	2022 (a)
Chiffres d'affaires des activités commerciales	6	26 888	27 102
Produit net bancaire	7	7 185	6 185
<b>Produits opérationnels</b>	<b>5.2</b>	<b>34 073</b>	<b>33 287</b>
Achats et autres charges	8	(16 053)	(15 623)
Charges de personnel	9	(13 605)	(13 487)
Impôts et taxes	10	(505)	(393)
Amortissements, provisions et pertes de valeur	11	(2 904)	(3 777)
Autres charges et produits opérationnels	12	689	549
Résultat des cessions d'actifs		(50)	35
<b>Charges opérationnelles nettes</b>		<b>(32 428)</b>	<b>(32 696)</b>
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint	19	35	33
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 680</b>	<b>624</b>
Coût de l'endettement financier net	13.1	(211)	(214)
Autres éléments du résultat financier	13.2	(28)	7
<b>Résultat financier</b>	<b>13</b>	<b>(239)</b>	<b>(207)</b>
<b>Quote-part de résultat des autres sociétés mises en équivalence</b>	<b>19</b>	<b>(169)</b>	<b>(87)</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>1 272</b>	<b>330</b>
Impôt sur le résultat	14	(496)	952
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>		<b>776</b>	<b>1 282</b>
Part des minoritaires		262	271
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>514</b>	<b>1 011</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

## ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

<i>Montants nets d'impôt (en millions d'euros)</i>	<b>2023</b>	<b>2022 (a)</b>
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>	<b>776</b>	<b>1 282</b>
<b>ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES</b>		
<b>Éléments recyclables</b>	<b>(577)</b>	<b>597</b>
Variation des résultats latents sur instruments financiers	8 334	(24 567)
<i>Reclassement en résultat net de l'exercice</i>	2 300	1 887
Écart de conversion	322	615
<i>Reclassement en résultat net de l'exercice</i>		
Quote part des autres éléments recyclables du résultat global des sociétés mises en équivalence	(44)	27
Réévaluation des contrats d'assurance et réassurance	(9 189)	24 522
<b>Éléments non recyclables</b>	<b>1 659</b>	<b>(1 980)</b>
Écarts actuariels sur avantages du personnel	(27)	99
Variation du risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur	(1)	4
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres (hors titres cédés durant l'exercice)	1 684	(2 141)
Quote part des autres éléments non recyclables du résultat global des sociétés mises en équivalence	3	57
Réévaluation des contrats d'assurance avec éléments de participation directe	0	1
<b>Total éléments du résultat global comptabilisés en capitaux propres (nets d'impôts)</b>	<b>1 082</b>	<b>(1 383)</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>1 858</b>	<b>(101)</b>
Résultat global part des minoritaires	507	402
<b>RÉSULTAT GLOBAL PART DU GROUPE</b>	<b>1 351</b>	<b>(503)</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

# BILAN CONSOLIDÉ

## ACTIF

(en millions d'euros)	NOTE	31/12/2023	31/12/2022 (a)	01/01/2022 (a)
Écarts d'acquisition	15	5 942	5 092	4 464
Immobilisations incorporelles	16	5 513	5 329	5 220
Immobilisations corporelles	17	6 865	6 582	6 792
Droits d'utilisation	18	3 628	3 426	3 700
Participations dans les sociétés mises en équivalence	19	1 811	2 041	1 908
Autres actifs financiers non courants	21	582	591	500
Impôts différés actifs	14.5	1 920	2 310	165
<b>Actifs non courants</b>		<b>26 261</b>	<b>25 371</b>	<b>22 749</b>
Stocks et encours	23.1	215	207	190
Créances clients et autres créances	23.2	5 670	5 504	5 555
Autres actifs financiers courants	21	283	702	436
Créance d'impôt sur les bénéfices		921	983	650
Autres comptes de régularisation - Actif		160	121	118
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24.1	3 650	4 537	2 895
Actifs destinés à être cédés	25	53	62	200
<b>Actifs courants</b>		<b>10 952</b>	<b>12 116</b>	<b>10 044</b>
Caisse, banques centrales	24.2	40 577	39 355	50 812
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	22.1	218 089	206 845	209 880
Instruments dérivés de couverture	22.2	677	1 139	1 022
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	22.3	212 678	210 408	249 846
Titres au coût amorti	22.4	33 104	27 193	23 480
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	22.5	70 914	70 614	69 823
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	22.6	125 999	126 109	121 117
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		181	(286)	101
Contrats d'assurance émis - Actif	22.7	1 343	1 506	1 390
Contrats de réassurance détenus - Actif	22.7	8 891	8 221	11 521
Autres actifs financiers et comptes de régularisation	22.7	8 596	9 318	6 875
Immeubles de placement	22.8	7 262	6 809	3 832
<b>Actifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance</b>		<b>728 311</b>	<b>707 231</b>	<b>749 699</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>765 524</b>	<b>744 718</b>	<b>782 492</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

## PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	NOTE	31/12/2023	31/12/2022 (a)	01/01/2022 (a)
Capital social et prime d'émission		7 104	6 788	6 668
Réserves		18 264	16 127	15 843
Réserves recyclables sur instruments financiers et contrats d'assurance / réass.		(3 910)	(2 905)	(2 275)
Réserve de conversion		(292)	(384)	(571)
Titres subordonnés hybrides perpétuels		744	744	744
Résultat de l'exercice part du Groupe		514	1 011	1 482
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>22 424</b>	<b>21 381</b>	<b>21 891</b>
Intérêts minoritaires		8 345	8 087	12 225
<b>CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>		<b>30 769</b>	<b>29 468</b>	<b>34 116</b>
Emprunts obligataires et dettes financières <sup>(b)</sup>	28.1	11 945	11 564	10 149
Passifs de location <sup>(b)</sup>	28.1	4 078	3 869	3 760
Provisions pour risques et charges <sup>(b)</sup>	27	953	885	816
Avantages du personnel <sup>(b)</sup>	30	2 143	2 687	3 157
Impôts différés passifs (non courant)	14.5	1 563	1 663	1 839
Dettes fournisseurs et autres dettes <sup>(b)</sup>	32	10 140	9 950	9 130
État - Impôt sur les bénéfices (courant)		199	317	199
Autres comptes de régularisation - Passif (courant)		262	180	233
Passifs destinés à être cédés (courant)	25	64	47	0
<b>Passifs non-courants</b>		<b>16 869</b>	<b>17 045</b>	<b>17 032</b>
<b>Passifs courants</b>		<b>14 478</b>	<b>14 117</b>	<b>12 251</b>
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	31.1	13 585	13 359	4 253
Instruments dérivés de couverture	31.2	2 183	2 371	333
Dettes envers les banques centrales, les étab. de crédit et assimilés	31.3	33 576	44 009	46 309
Dettes envers la clientèle	31.4	224 995	215 712	218 668
Dettes représentées par un titre	31.5	34 314	29 052	21 693
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(331)	(713)	422
Contrats d'assurance émis et de réassurance détenus	31.6	378 485	364 613	411 650
Autres passifs financiers	31.7	7 151	6 586	5 655
Dettes subordonnées	31.8	9 450	9 099	10 110
<b>Passifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance</b>		<b>703 408</b>	<b>684 088</b>	<b>719 093</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>765 524</b>	<b>744 718</b>	<b>782 492</b>
<i>(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.</i>				
<i>(b) Dont part courante :</i>				
Emprunts obligataires et dettes financières		1 513	1 430	541
Passifs de location		812	766	741
Provisions pour risques et charges		828	700	677
Avantages du personnel		663	729	754
Dettes fournisseurs et autres dettes		10 137	9 948	9 106

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 2023

Montants nets d'impôt <i>(en millions d'euros)</i>	Capital social et prime d'émission	Résultat net non affecté	Réserves de conversion	Réserves recyclables sur instruments financiers	Réserves recyclables sur contrats d'assurance et réassur.	Titres subordonnés hybrides perpétuels	Autres réserves	TOTAL PART DU GROUPE	Intérêts minoritaires	TOTAL
<b>Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2022 publiés</b>	<b>6 788</b>	<b>1 203</b>	<b>(422)</b>	<b>(3 301)</b>		<b>744</b>	<b>12 534</b>	<b>17 546</b>	<b>7 767</b>	<b>25 313</b>
Effet lié à la 1ère application d'IFRS 17 <sup>(c)</sup>		(192)	38	(24 312)	24 708		3 593	<b>3 835</b>	<b>320</b>	<b>4 155</b>
<b>Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2022</b>	<b>6 788</b>	<b>1 011</b>	<b>(384)</b>	<b>(27 613)</b>	<b>24 708</b>	<b>744</b>	<b>16 127</b>	<b>21 381</b>	<b>8 087</b>	<b>29 468</b>
Emission de titres perpétuels								<b>0</b>	1	<b>1</b>
Distribution de dividendes <sup>(a)</sup>	316						(421)	<b>(105)</b>	(358)	<b>(463)</b>
Rémunération des titres subordonnés hybrides perpétuels <sup>(b)</sup>							(151)	<b>(151)</b>	0	<b>(151)</b>
Options de rachat d'intérêts minoritaires							31	<b>31</b>	(3)	<b>28</b>
Transactions avec intérêts minoritaires			(16)	3			(25)	<b>(38)</b>	(61)	<b>(99)</b>
Affectation du résultat 2022		(1 011)					1 011			
Résultat global de la période		514	108	8 146	(9 076)		1 659	<b>1 351</b>	<b>507</b>	<b>1 858</b>
Dont :										
- Résultat net		514						<b>514</b>	262	<b>776</b>
- Réserves recyclables			108	8 146	(9 076)			<b>(822)</b>	245	<b>(577)</b>
- Réserves non recyclables sur instruments financiers							1 683	<b>1 683</b>	0	<b>1 683</b>
- Réserves non recyclables sur contrats d'assurance et réassurance								<b>0</b>		<b>0</b>
- Ecart actuariels							(24)	<b>(24)</b>	0	<b>(24)</b>
Autres	0	0	0	1	(79)		33	<b>(45)</b>	172	<b>127</b>
<b>CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>7 104</b>	<b>514</b>	<b>(292)</b>	<b>(19 463)</b>	<b>15 553</b>	<b>744</b>	<b>18 264</b>	<b>22 424</b>	<b>8 345</b>	<b>30 769</b>

(a) Distribution de dividendes de La Poste en numéraire et en titres (voir note 26.1).

(b) Rémunération des titres subordonnés hybrides de La Poste (23 millions d'euros), La Banque Postale (52 millions d'euros) et CNP Assurances (76 millions d'euros).

(c) Les impacts de la première application d'IFRS 17 sont détaillés dans les notes 1.1 et 2.3.

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 2022

Montants nets d'impôt (en millions d'euros)	Capital social et prime d'émission	Résultat net non affecté	Réserves de conversion	Réserves recyclables sur instruments financiers	Réserves recyclables sur contrats d'assurance et réassur.	Titres subordonnés hybrides perpétuels	Autres réserves	TOTAL PART DU GROUPE	Intérêts minoritaires	TOTAL
<b>Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2021 publiés</b>	<b>6 668</b>	<b>2 069</b>	<b>(570)</b>	<b>1 373</b>		<b>744</b>	<b>10 648</b>	<b>20 932</b>	<b>11 718</b>	<b>32 650</b>
Effet lié à la 1ère application d'IFRS 17 <sup>(d)</sup>		(587)	(1)	(1 769)	(1 879)	0	5 195	959	507	1 466
<b>Capitaux propres consolidés au 1er janvier 2022</b>	<b>6 668</b>	<b>1 482</b>	<b>(571)</b>	<b>(396)</b>	<b>(1 879)</b>	<b>744</b>	<b>15 843</b>	<b>21 891</b>	<b>12 225</b>	<b>34 116</b>
Emission de titres perpétuels									29	<b>29</b>
Distribution de dividendes <sup>(a)</sup>	120						(529)	<b>(409)</b>	(374)	<b>(783)</b>
Rémunération des titres subordonnés hybrides perpétuels <sup>(b)</sup>							(144)	<b>(144)</b>	0	<b>(144)</b>
Options de rachat d'intérêts minoritaires							(55)	<b>(55)</b>	(31)	<b>(86)</b>
Transactions avec intérêts minoritaires <sup>(c)</sup>			(69)	(3 525)	2 683		1 600	<b>689</b>	(4 345)	<b>(3 656)</b>
Affectation du résultat 2021		(1 482)					1 482	<b>0</b>		<b>0</b>
Résultat global de la période		1 011	255	(23 691)	23 902		(1 980)	<b>(503)</b>	<b>402</b>	<b>(101)</b>
Dont :										
- Résultat net		1 011						<b>1 011</b>	271	<b>1 282</b>
- Réserves recyclables			255	(23 691)	23 902			<b>466</b>	131	<b>597</b>
- Réserves non recyclables sur instruments financiers							(2 080)	<b>(2 080)</b>	0	<b>(2 080)</b>
- Réserves non recyclables sur contrats d'assurance et réassurance							1	<b>1</b>		<b>1</b>
- Ecart actuariels							99	<b>99</b>	0	<b>99</b>
Autres			1	(1)	2		(90)	<b>(88)</b>	<b>181</b>	<b>93</b>
<b>CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2022</b>	<b>6 788</b>	<b>1 011</b>	<b>(384)</b>	<b>(27 613)</b>	<b>24 708</b>	<b>744</b>	<b>16 127</b>	<b>21 381</b>	<b>8 087</b>	<b>29 468</b>

(a) Distribution de dividendes de La Poste en numéraire et en titres (voir note 26.1).

(b) Rémunération des titres subordonnés hybrides de La Poste (23 millions d'euros), La Banque Postale (55 millions d'euros) et de CNP Assurances (66 millions d'euros).

(c) Dont rachat des intérêts minoritaires dans CNP Assurances (voir note 26.3).

(d) Le détail des impacts de la transition concernant la norme IFRS 17 est présentée en note 1.1 et en note 2.3.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	NOTE	2023			2022 (a)		
		Groupe	Activités industrielles et commer.	Activités bancaires et assurances	Groupe	Activités industrielles et commer.	Activités bancaires et assurances
<i>(en millions d'euros)</i>							
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>40.10</b>	<b>4 069</b>	<b>977</b>	<b>3 092</b>	<b>3 916</b>	<b>2 031</b>	<b>1 885</b>
Variation des provisions sur actifs circulants et créances irrécouvrables		(49)	(49)		(40)	(40)	
Produits et charges financières divers		17	17		(7)	(7)	
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>40.1</b>	<b>4 037</b>	<b>945</b>	<b>3 092</b>	<b>3 869</b>	<b>1 984</b>	<b>1 885</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	40.3	132	67	65	319	121	198
Variation du solde des emplois et ressources bancaires et d'assurance	40.4	397	0	397	(5 445)	0	(5 445)
Impôts payés		(643)	(77)	(566)	(966)	(100)	(866)
Dividendes versés par La Banque Postale à La Poste			576	(576)		1 542	(1 542)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		105	25	80	116	31	85
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		<b>4 028</b>	<b>1 536</b>	<b>2 492</b>	<b>(2 107)</b>	<b>3 578</b>	<b>(5 685)</b>
Achat d'actifs corporels et incorporels	40.5	(1 946)	(1 471)	(475)	(1 699)	(1 217)	(482)
Achat d'actifs financiers		(135)	(84)	(51)	(157)	(109)	(48)
Encaissements générés par les cessions d'actifs corporels et incorporels		119	119	0	125	121	4
Encaissements générés par les cessions d'actifs financiers		32	25	7	283	43	240
Incidences des variations de périmètre		(959)	(472)	(487)	(1 612)	(656)	(956)
Variations des actifs financiers de placement de la trésorerie		380	380		(230)	(230)	
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>(2 509)</b>	<b>(1 503)</b>	<b>(1 006)</b>	<b>(3 290)</b>	<b>(2 048)</b>	<b>(1 242)</b>
Augmentation de capital		178	1	177	14	14	0
Financements perpétuels		0	0	0	29	29	
Dividendes versés et rémunération des titres subordonnés hybrides		(615)	(135)	(480)	(929)	(442)	(487)
Rachat d'intérêts minoritaires		(127)	(63)	(64)	(3 753)	(139)	(3 614)
Intérêts financiers versés		(157)	(157)	0	(199)	(199)	0
Encaissements provenant des nouveaux emprunts	40.6	3 159	2 659	500	3 477	2 474	1 003
Remboursements des emprunts	40.7	(2 444)	(2 244)	(200)	(2 795)	(1 045)	(1 750)
Remboursements des passifs de location		(892)	(850)	(42)	(873)	(815)	(58)
Autres flux liés aux opérations de financement	40.8	(49)	(49)		(47)	(47)	
Flux intragroupe			(86)	86	0	303	(303)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>(947)</b>	<b>(924)</b>	<b>(23)</b>	<b>(5 076)</b>	<b>133</b>	<b>(5 209)</b>
Dim. (aug.) de trésorerie des activités bancaires au bilan hors incidence des var. de périmètre	40.9	(1 463)		(1 463)	12 136		12 136
Incidence des filiales destinées à être cédées		1	1		(15)	(15)	
Incidence des variations des cours des devises		3	3		(6)	(6)	
<b>Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>(887)</b>	<b>(887)</b>		<b>1 642</b>	<b>1 642</b>	
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>		<b>4 537</b>	<b>4 537</b>		<b>2 895</b>	<b>2 895</b>	
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>		<b>3 650</b>	<b>3 650</b>		<b>4 537</b>	<b>4 537</b>	

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

# GÉNÉRALITÉS

## NOTE 1 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- 1.1 Première application de la Norme IFRS17 Contrats d'assurance
- 1.2 Emissions obligataires
- 1.3 Modifications relatives aux avantages du personnel
- 1.4 Litige BRT (branche Geopost)
- 1.5 Cession de la société Stuart (branche Geopost)
- 1.6 Dépréciation des titres Aramex PJSC (branche Geopost)
- 1.7 Projet de cessation des activités de Ma French Bank (branche La Banque Postale)

### 1.1 Première application de la Norme IFRS 17 Contrats d'assurance

Conformément à IAS 8, la norme IFRS 17 a été appliquée rétrospectivement. Les impacts de la transition ont ainsi été comptabilisés en capitaux propres.

L'application de la norme au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (date de transition retenue) a augmenté les capitaux propres de 1 466 millions d'euros dont 959 millions sur la part groupe et 507 millions d'euros sur la part des minoritaires. Par ailleurs, la nouvelle décomposition des passifs d'assurance relatifs aux contrats d'assurance émis a conduit à la reconnaissance d'une marge sur services contractuels (CSM) de 17 milliards d'euros et un ajustement pour risques (RA) de 1,6 milliards d'euros (pour plus de détails, se référer principalement à la note 35). Comme requis par la norme, le groupe publie un exercice comparatif 2022 incluant les impacts de la norme IFRS 17. Les principales évolutions par rapport au 31 décembre 2022 publié en découlant sont présentées dans la note 2, les principes comptables et principales estimations sont détaillés dans la note 3.

### 1.2 Emissions obligataires

Le groupe La Poste a procédé en 2023 à plusieurs émissions obligataires, répondant aux critères de classification en instruments de dettes prévus par les normes IFRS 9 et IAS 32, qui sont détaillées ci-après.

#### Emissions obligataires La Poste

En juin 2023, La Poste a procédé à une émission obligataire pour un total de 1,5 milliard d'euros en deux tranches :

- une première tranche d'un montant de 650 millions d'euros, d'une maturité de 7 ans (juin 2030) et assortie d'un coupon de 3,75% par an ;
- une seconde tranche d'un montant de 850 millions d'euros, d'une maturité de 12 ans (juin 2035) et assortie d'un coupon de 4% par an.

Par ailleurs, La Poste a réalisé :

- en avril 2023, un abondement sur la souche obligataire à échéance janvier 2036 pour un montant de 150 millions d'euros, au taux de 0,625% par an, avec une prime d'émission de 49 millions d'euros,
- en septembre 2023, un abondement sur la souche obligataire à échéance juin 2035 pour un montant de 100 millions d'euros, au taux fixe de 4% par an,
- en novembre 2023, un abondement sur la souche obligataire à échéance juin 2030 pour un montant de 100 millions d'euros, au taux fixe de 3,75%.

Par ailleurs, en décembre 2023, La Poste a activé l'option de remboursement anticipé sur l'emprunt hybride de 500 millions de dollars US émis en 2016, au taux de 5,3%.

#### Emission obligataire La Banque Postale

En janvier 2023, La Banque Postale Home Loan SFH, filiale de La Banque Postale, a émis une obligation sécurisée « sociale » dédiée aux prêts d'Accession Sociale. Cette émission obligataire d'un montant de 1,25 milliard d'euros a été réalisée sous la forme d'un *covered bond* à 8 ans, avec un spread final de MS + 27 bps et un coupon fixe de 3 %.

#### Emissions obligataires CNP Assurances

En janvier 2023, CNP Assurances a émis une dette obligataire subordonnée « Tier 2 » pour 500 millions d'euros à taux fixe de 5,25% jusqu'en juillet 2033, puis à taux variable jusqu'à sa maturité en juillet 2053. Il s'agit de sa première obligation subordonnée durable.

### 1.3 Modifications relatives aux avantages du personnel

#### Impact de la réforme des retraites

La loi n°2023-270 du 14 avril 2023 a relevé l'âge légal de départ à la retraite en France, pour le porter à 64 ans contre 62 ans auparavant. Ce changement est effectué progressivement sur une période de 8 ans à compter des assurés nés à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1961.

Cette loi a les effets suivants sur les comptes du groupe La Poste à fin décembre 2023 :

- le report de l'âge légal de départ en retraite a pour effet de prolonger la durée pendant laquelle les personnes ayant opté pour un dispositif d'aménagement de fin de carrière de La Poste en bénéficieront. Cette augmentation de la durée effective de ces régimes va générer un coût estimé à 262 millions d'euros, pris en compte intégralement dans l'évaluation des provisions pour dispositifs d'aménagement de fin de carrière au 31 décembre 2023 (voir notes 9 et 30.1) ;
- le report de deux ans de l'âge légal de départ à la retraite a pour effet également de réduire le montant de certains engagements pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi, principalement les indemnités de départ à la retraite du personnel salarié de la société La Poste dans la mesure où la période d'acquisition des droits est décalée, pour un montant de 37 millions d'euros. Cette modification de l'âge légal de départ à la retraite étant considérée

comme une réduction de régime au regard de la norme IAS 19, la diminution de la provision qui en est la conséquence a été comptabilisée en résultat (voir notes 9 et 30.1).

#### **Fin de la rémunération des dépôts à vue des retraités**

La Poste a décidé fin juin 2023 de cesser d'accorder à ses retraités domiciliant leur pension ou retraite à La Banque Postale, certains avantages à partir du 1er janvier 2024. Il s'agit essentiellement d'une « prime de fidélité » annuelle qui rémunère les encours de l'année au taux du livret A brut dans la limite de 10 000 euros. Cet avantage faisait l'objet d'une provision pour avantages postérieurs à l'emploi qui a été reprise intégralement à fin décembre 2023. L'incidence positive sur le résultat avant impôt 2023 de cette décision est de 303 millions d'euros (voir notes 9 et 30.1).

#### **1.4 Litige BRT (branche Geopost)**

La société italienne BRT fait l'objet d'une procédure judiciaire sur des sujets fiscaux et sociaux relatifs à des prestations de sous-traitance. Le Groupe collabore pleinement avec les autorités italiennes et a mis en place un plan de remédiation.

Ce litige se traduit par la comptabilisation en 2023 de charges sociales et fiscales et provisions pour risques et charges à hauteur de 169 millions d'euros dans les comptes (contre une dotation aux provisions pour risques et charges de 14 millions d'euros en 2022). Une action en garantie est engagée envers l'ancien actionnaire majoritaire de BRT. Aucune créance n'a toutefois été constatée dans les comptes à ce titre.

#### **1.5 Cession de la société Stuart (branche Geopost)**

Le Groupe a procédé fin novembre 2023 à la cession de la société Stuart (branche Geopost). L'impact de la cession sur le résultat net part du Groupe (avant impact des impôts liés à la cession) s'élève à -130 millions d'euros. Il se décompose en une moins-value de cession consolidée de 57 millions d'euros, des dépréciations d'immobilisations, de droits d'utilisation et de goodwill pour 46 millions d'euros, une provision pour risques et charges de 27 millions d'euros. Le résultat d'activité (hors dépréciations) des entités Stuart cédées s'élève à -37 millions d'euros.

#### **1.6 Dépréciation des titres Aramex PJSC (branche Geopost)**

Au 31 décembre 2023, une dépréciation des titres de la société mise en équivalence Aramex PJSC a été comptabilisée pour un montant de 114 millions d'euros, afin de prendre en compte une dégradation de ses perspectives financières (voir note 20.3).

#### **1.7 Projet de cessation des activités de Ma French Bank (branche La Banque Postale)**

Le 18 décembre 2023, La Banque Postale et Ma French Bank (la banque 100% mobile du groupe La Banque Postale) ont initié une procédure d'information-consultation de leurs instances représentatives du personnel afin d'étudier un projet de cessation des activités de Ma French Bank et des conditions de sa mise en œuvre.

L'incidence sur le résultat avant impôt 2023 de ce projet est de 108 millions d'euros se décomposant en 85 millions de dépréciation du système d'information et 23 millions d'euros de coûts de démantèlement.

## NOTE 2 BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

- 2.1 Référentiel comptable
- 2.2 Bases d'évaluation et recours à des estimations

**La Poste**, société mère de **La Poste Groupe** (« le groupe La Poste » ou « le groupe »), est, depuis le 1er mars 2010, une **Société Anonyme**, dont le siège social est situé **9 rue du colonel Pierre Avia, 75015 Paris, France**.

Elle était avant cette date un exploitant autonome de droit public, déjà soumise en matière de gestion financière et comptable aux règles applicables aux entreprises commerciales. Le groupe La Poste est un grand **groupe multimétier de services**.

Les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2023 sont arrêtés par le Conseil d'administration (séance du 29 février 2024), et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Aucun changement de dénomination n'est intervenu en 2023.

Adresse du Groupe : 9 rue du colonel Pierre Avia, 75015 Paris

Etablissement principal : 9 rue du colonel Pierre Avia, 75015 Paris

### 2.1 Référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de La Poste Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne, disponibles sur le site internet de la Commission européenne :

[https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting\\_fr](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_fr)

A l'exception des Normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les principes comptables appliqués au 31 décembre 2023 sont identiques à ceux retenus au 31 décembre 2022.

Les comptes consolidés sont présentés en millions d'euros.

#### 2.1.1 Normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Le groupe a mis en œuvre les normes et interprétations d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2023 parmi lesquelles la norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance constitue l'élément le plus notable de l'année 2023. L'impact de chacun des amendements de la norme IAS 12 Impôts sur le résultat bien que plus marginal, mérite néanmoins d'être évoqué. Enfin, les autres normes et interprétations d'application obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes de La Poste groupe arrêtés au 31 décembre 2023.

#### La norme IFRS 17 – Contrats d'assurance

La norme IFRS 17 a été adoptée par l'Union européenne en date du 19 novembre 2021. Elle est d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 impliquant une date de transition au 1<sup>er</sup> janvier 2022. L'objectif de cette nouvelle norme est de définir les principes de

comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance en remplacement de ceux précédemment définis par la norme IFRS 4.

Les principales évolutions des informations comparatives incluant IFRS 17 font l'objet d'une présentation détaillée au sein de la section 2.3.

Ces impacts résultent de la mise en œuvre des principes et méthodes comptables de la norme IFRS 17 présentés au sein de la section 3.11.15.

#### La norme IAS 12 – Impôts sur le résultat

IAS 12 a été amendée de façon à réduire l'exemption de comptabilisation d'impôt différé lors de la comptabilisation initiale. De ce fait, les transactions à l'origine de différences temporaires à la fois imposables et déductibles comme les contrats de location ou les obligations de démantèlement doivent être comptabilisées et présentées séparément.

Cette précision est sans incidence sur le groupe.

#### Amendement IAS 12 – Pilier 2

Les règles Pilier 2, issues de la volonté de l'OCDE de réformer la fiscalité internationale, visent à instaurer un impôt minimum mondial de 15% sur les bénéfices des groupes multinationaux, afin de lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfice (BEPS). Cet impôt complémentaire est calculé par juridiction où le groupe exerce son activité et il est à payer lorsque le taux effectif d'imposition d'une juridiction est inférieur à 15%.

Le Projet de Loi de Finance 2024 transpose en droit français la directive (UE) 2022/2523 du Conseil du 14 décembre 2022 et instaure l'application des règles Pilier 2 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La CDC étant exclue du champ d'application de Pilier 2 en tant qu'entité publique, La Poste SA sera donc l'entité mère ultime du groupe compris au sens des règles de Pilier 2. Le groupe La Poste a entamé en 2023 des travaux destinés à évaluer l'impact futur de ces nouvelles règles sur sa charge d'impôts. L'application des mesures de sauvegarde (*Safe Harbours*) sur la base des données du CBCR 2022 montre que seul un nombre réduit de pays dans lesquels le groupe détient des filiales serait concerné et que l'impact serait non significatif dans les comptes consolidés.

Au 31 décembre 2023, le groupe La Poste applique l'exemption de comptabilisation d'impôts différés en lien avec Pilier 2. Cette exemption d'application immédiate et obligatoire a été introduite par l'amendement de la norme IAS 12 adopté par l'Union Européenne en novembre 2023.

### 2.1.2 Normes et interprétations d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2023

Le groupe n'a appliqué par anticipation aucune norme ou interprétation dont la date d'application est postérieure au 31 décembre 2023.

## 2.2 Bases d'évaluation et recours à des estimations

### a) Généralités

La préparation des états financiers amène le Groupe à retenir des hypothèses et à procéder à des estimations qui sont les meilleures possibles compte tenu des informations disponibles à la date de clôture et des jugements effectués. Néanmoins, elles peuvent présenter des incertitudes plus ou moins significatives quant à leur réalisation dans le futur en fonction de nombreux facteurs comme par exemple la fluctuation des taux d'intérêt et/ou cours de change.

De ce fait, les montants effectivement réalisés pourront se révéler différents des estimations et hypothèses retenues.

Les principaux éléments concernés sont :

- le calcul des engagements envers le personnel ;
- l'estimation des provisions pour risques et charges,
- le calcul des droits d'utilisation et des passifs de location ;
- l'évaluation des écarts acquisition et des différents actifs ou passifs lors des regroupements d'entreprises ;
- les hypothèses retenues notamment pour les tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- la valorisation des contrats d'assurance en application de la norme IFRS 17 ;
- l'évaluation des instruments financiers non cotés sur des marchés organisés ;
- les évaluations opérées par La Banque Postale au titre du risque de crédit ;
- les hypothèses et estimations retenues pour la mesure de l'efficacité des couvertures mises en place.

Plus particulièrement, ces dernières années, le groupe a élaboré un cadre général visant l'identification et la maîtrise des risques induits par le changement climatique. Il permet notamment de tenir compte de manière pertinente des incertitudes liées au risque climatique dans l'élaboration des différentes estimations réalisées. Enfin, la stratégie du groupe pour réduire son empreinte carbone est exposée en détail dans la déclaration de performance extra-financières (DPEF) intégrée au Document d'Enregistrement Universel.

### b) Principales estimations liées à IFRS 17

**La prime d'illiquidité** (définie dans le paragraphe 2.3) est estimée à l'aide des actifs financiers détenus par les filiales d'assurance (aussi bien des classes d'actifs immobilier/infrastructure et classe Action du périmètre diversifié que des actifs obligataires) et ajustée pour tenir compte des caractéristiques des contrats et de l'adossement entre les actifs et les passifs.

L'approche retenue pour l'évaluation d'une prime de liquidité au titre des actifs obligataires est comparable à la méthode suggérée par l'EIOPA (Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles) dans le cadre de sa revue de Solvabilité II tant au niveau du calibrage (caractère macro-économique des probabilités de défauts sous-jacentes aux spreads de crédit) qu'au niveau de la comparaison des portefeuilles.

**Les frais directement rattachables** (ou attribuables) aux contrats d'assurance, à l'exception des frais non courants sont inclus dans les projections de flux futurs des contrats d'assurance. Les frais non rattachables sont comptabilisés en résultat et ne sont donc pas inclus dans les projections de flux futurs.

Concernant leur modélisation, les frais directs (comme les commissions ou les frais financiers directs) sont calculés à partir des métriques concernées dans les modèles (comme les primes ou les encours) ; les frais indirects sont alloués à chaque groupe de contrats sur la base des coûts des contrats existants.

**Les écarts d'expérience** correspondent à la différence entre les estimations initiales des flux de trésorerie futurs et les flux réellement observés. IFRS 17 impose de revoir périodiquement les estimations et d'ajuster les passifs d'assurance en conséquence. Leur traitement comptable est détaillé dans le paragraphe 2.3 ci-après.

Le groupe effectue **les mises à jour des estimations comptables** nécessaires à l'établissement des modèles actuariels pour évaluer les passifs d'assurance et veille notamment à l'adéquation entre :

1. Les techniques d'évaluation pour estimer le *Best Estimate*, actualiser les flux de trésorerie futurs, estimer le Risk Adjustment (technique Coût du capital ou des quantiles par exemple), le choix des unités de couverture utilisées pour amortir la CSM et
2. La mise à jour des inputs utilisés dans l'application de ces techniques d'évaluation :
  - Hypothèses techniques ou non économiques (résiliations, décès, versements libres, frais, ...) ;
  - Hypothèses financières ou économiques issues des marchés financiers (courbes de taux, variation des marchés actions, taux de réinvestissements, ...) ;
  - Autres données de l'environnement économique ou réglementaire (taxes, taux d'imposition, ...).
3. Les évolutions de modèles actuariels de projection des flux futurs :

Conformément à la norme IFRS 17, « les estimations doivent refléter les conditions existant à la date d'évaluation, notamment les hypothèses à cette date quant à l'avenir ». La mise à jour des paramètres est donc obligatoire et sera naturellement considérée comme un changement d'estimation comptable.

Afin d'estimer les flux futurs de trésorerie, le groupe peut être amené à considérer que **les primes / les versements libres futurs** ont la possibilité d'être renouvelés à chaque période de clôture des comptes en fonction des dernières informations et des données disponibles. Le groupe veille à ce que ses méthodes d'évaluation soient révisées régulièrement notamment

quant à la frontière des contrats d'assurance (définie dans le paragraphe 2.3 ci-après).

Les évaluations pour lesquelles la prise en compte d'hypothèses de renouvellement de primes sont les plus significatives sont essentiellement les contrats d'épargne, libellés en Euros ou en UC.

## 2.3 Principales évolutions des informations comparatives incluant IFRS 17

Les principales évolutions des informations comparatives incluant IFRS 17 sont présentées ci-dessous. Ces évolutions transcrivent la mise en œuvre des principes et méthodes comptables de la norme IFRS 17 détaillés dans la section 3.11.15.

### Modalités de la transition

IFRS 17 - Contrats d'assurance prévoit trois méthodes de transition applicable à chaque groupe de contrats d'assurance :

- **L'approche rétrospective complète** (FRA) nécessite de recalculer les agrégats comptables depuis l'origine des contrats. Cette approche est obligatoire dès lors que les données sont disponibles. A défaut, les approches suivantes sont possibles.

Cette approche est retenue sur le périmètre LBP Assurances IARD et pour certaines cohortes de contrats d'assurance emprunteur CNP Assurances.

- **L'approche par la Juste Valeur** (JVA) dans laquelle les contrats d'assurances sont évalués à la juste valeur à la date de transition.

Cette approche concerne la majorité du périmètre des contrats d'assurance du groupe, notamment d'épargne-retraite.

- **L'approche rétrospective modifiée** (MRA) prévoit des modalités simplifiées pour éviter un surcoût de production des données historiques des contrats.

Cette approche a été retenue notamment sur le périmètre LBP Prévoyance.

### Montant de l'OCI déterminé à la date de transition

Pour les groupes de contrats auxquels le groupe a appliqué l'approche rétrospective modifiée ou l'approche de la juste valeur lors de la transition à IFRS 17 et auxquels l'option OCI est appliquée conformément au paragraphe 88(b) ou 89(b) d'IFRS 17, les montants de la réserve OCI initialement déterminés à la transition doivent faire l'objet d'un suivi ultérieur de leur écoulement (IFRS 17.116).

### Arrêt de l'approche par superposition dite « overlay »

Pour mémoire, le groupe avait recours à l'approche par superposition dite « *Overlay* » dans l'attente de l'entrée en vigueur d'IFRS 17. Cette option, permise par IFRS 4 pour les actifs sous-jacents à des contrats d'assurance, s'appliquait aux actifs valorisés à la juste valeur par résultat sous IFRS 9 – Instruments financiers (appliquée obligatoirement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 sauf exception) mais évalués différemment sous IAS 39 – Instruments financiers (applicable avant la norme IFRS 9). Pour les actifs financiers désignés, cette approche consistait à reclasser, leurs impacts au compte de résultat vers les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour que le montant

présenté en compte de résultat corresponde à celui qui aurait été présenté en compte de résultat si la norme IAS 39 avait été appliquée.

En date de transition, le retraitement permettant d'annuler rétrospectivement le recours à l'approche par superposition minore les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres par la contrepartie des réserves consolidées de 1245 millions d'euros net d'impôts différés.

### Abandon de la comptabilité reflet

Les modèles d'évaluation des contrats d'assurance (et de réassurance) introduits par la norme IFRS 17 rendent obsolète la comptabilité reflet et donc la constatation de participation aux bénéficiaires différée active ou passive.

### Annulation de certains actifs incorporels d'assurance

(renvoi 6 du tableau des impacts)

L'entrée en vigueur d'IFRS 17 proscriit la reconnaissance en tant qu'actifs incorporels distincts des anciens actifs incorporels d'assurance comme, par exemple, les valeurs de portefeuilles de contrats d'assurance acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (VoBA – *Value of Business Acquired*) ou les coûts d'acquisition associés restant à étaler. Ces éléments sont désormais projetés dans les flux futurs des contrats d'assurance (composante *Best Estimate*).

### Reclassement d'une partie du portefeuille action en juste valeur par OCI non recyclables

(renvoi 1 du tableau des impacts)

Comme permis par IFRS 17, le groupe a choisi d'appliquer l'option de classement à la juste valeur par OCI non recyclables pour certains instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction (pour les entités appliquant déjà IFRS 9 pour les exercices antérieurs). Pour mémoire, les variations futures de juste valeur impacteront les autres éléments du résultat global (OCI) sans possibilité de recyclage en résultat, même en cas de cession.

### IAS 40 – Immeubles de placement à la juste valeur

(renvoi 5 du tableau ci-après)

Conformément à l'option proposée par IAS 40 modifiée suite à la publication d'IFRS 17, le groupe a choisi d'évaluer à la juste valeur les immeubles de placements étant des éléments sous-jacents de contrats d'assurance évalués en VFA. En effet, un immeuble détenu partiellement affecté à la représentation de ces contrats ne peut être évalué en partie au coût et en partie à la juste valeur.

### Présentation des comptes aux bornes du groupe

Conformément à la recommandation ANC N°2022-01, le groupe continue de présenter les placements financiers d'assurance au sein des catégories comptables des activités bancaires présentées au bilan.

Concernant la note détaillée sur le PNB (note 7) et sur le compte de résultat d'assurance (note 36.3 a), la norme IFRS 17 ne fait plus apparaître le montant du chiffre d'affaires représentatif des primes perçues par l'assureur sur la période. Dorénavant, le compte de résultat présente un revenu d'assurance se composant de l'amortissement de la marge sur services contractuels (CSM), du relâchement de l'ajustement pour risques (RA), du relâchement des flux d'exécution du contrat au titre du service de la période et de l'amortissement des frais d'acquisition.

### 2.3.1 Impacts bilantiels de la transition

<b>ACTIF</b>	<b>Renvois</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>impacts</b>	<b>01/01/2022</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>impacts</b>	<b>31/12/2022</b>
<i>(en millions d'euros)</i>		<i>Publié</i>	<i>transition</i>	<i>retraité (a)</i>	<i>Publié</i>	<i>transition</i>	<i>retraité (a)</i>
Écarts d'acquisition		4 464	0	4 464	5 092	0	5 092
Immobilisations incorporelles	<b>6</b>	6 133	(913)	5 220	6 126	(797)	5 329
Immobilisations corporelles		6 792	(0)	6 792	6 582	(0)	6 582
Autres actifs non courants		6 100	8	6 108	6 049	9	6 058
Impôts différés actifs		205	(40)	165	2 976	(666)	2 310
<b>Actifs non courants</b>		<b>23 694</b>	<b>(945)</b>	<b>22 749</b>	<b>26 824</b>	<b>(1 453)</b>	<b>25 371</b>
<b>Actifs courants</b>		<b>10 044</b>	<b>(0)</b>	<b>10 044</b>	<b>12 093</b>	<b>23</b>	<b>12 116</b>
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	<b>1</b>	231 420	(21 540)	209 880	222 722	(15 877)	206 845
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	<b>1</b>	228 310	21 536	249 846	194 534	15 874	210 408
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	<b>2</b>	67 823	2 000	69 823	67 095	3 519	70 614
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	<b>2</b>	123 117	(2 000)	121 117	129 628	(3 519)	126 109
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	<b>3</b>	101	0	101	721	(1 007)	(286)
Contrats d'assurance émis - Actif	<b>4</b>		1 390	1 390	0	1 506	1 506
Contrats de réassurance détenus - Actif	<b>4</b>		11 521	11 521	0	8 221	8 221
Autres actifs financiers et comptes de régularisation	<b>4</b>	33 149	(26 274)	6 875	35 847	(26 529)	9 318
Participation aux bénéfices différée	<b>4</b>	0	0	0	9 692	(9 692)	0
Immeubles de placement	<b>5</b>	3 393	438	3 832	6 280	529	6 809
Autres actifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance		75 314	0	75 314	67 687	0	67 687
<b>Actifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance</b>		<b>762 627</b>	<b>(12 929)</b>	<b>749 699</b>	<b>734 206</b>	<b>(26 975)</b>	<b>707 231</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>796 365</b>	<b>(13 873)</b>	<b>782 492</b>	<b>773 123</b>	<b>(28 405)</b>	<b>744 718</b>

a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

PASSIF <i>(en millions d'euros)</i>	Renvois	31/12/2021	impacts	01/01/2022	31/12/2022	impacts	31/12/2022
		Publié	transition	retraité (a)	Publié	transition	retraité (a)
Capitaux propres part du Groupe	<b>7</b>	20 932	959	21 891	17 546	3 835	21 381
Intérêts minoritaires		11 718	507	12 225	7 767	320	8 087
<b>CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>		<b>32 650</b>	<b>1 466</b>	<b>34 116</b>	<b>25 313</b>	<b>4 155</b>	<b>29 468</b>
Impôts différés passifs (non courant)		1 217	622	1 839	885	777	1 663
Dettes fournisseurs et autres dettes		9 140	(9)	9 130	9 903	47	9 950
Autres passifs courants et non courants		18 314	(1)	18 313	19 551	(2)	19 549
<b>Passifs non-courants</b>		<b>16 411</b>	<b>621</b>	<b>17 032</b>	<b>16 269</b>	<b>777</b>	<b>17 045</b>
<b>Passifs courants</b>		<b>12 260</b>	<b>(9)</b>	<b>12 251</b>	<b>14 072</b>	<b>45</b>	<b>14 117</b>
Dettes envers les banques centrales, les établissements de crédit et assimilés	<b>2</b>	30 393	15 915	46 309	26 445	17 565	44 009
Dettes envers la clientèle	<b>2</b>	234 582	(15 914)	218 668	233 276	(17 564)	215 712
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	<b>3</b>	422	0	422	294	(1 007)	(713)
Contrats d'assurance émis et de réassurance détenus	<b>4</b>	0	411 650	411 650	0	364 613	364 613
Autres passifs financiers et comptes de régularisation	<b>4</b>	18 674	(13 204)	5 469	19 810	(13 331)	6 480
Provisions techniques des activités bancaires et d'assurance courantes y compris la provision épargne logement	<b>4</b>	414 584	(414 398)	186	383 763	(383 657)	106
Autres passifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance		36 389		36 389	53 881	0	53 881
<b>Passifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance</b>		<b>735 044</b>	<b>(15 951)</b>	<b>719 093</b>	<b>717 469</b>	<b>(33 381)</b>	<b>684 088</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>796 365</b>	<b>(13 873)</b>	<b>782 492</b>	<b>773 123</b>	<b>(28 405)</b>	<b>744 718</b>

a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

**Renvoi 1 :**

Comme permis par IFRS 17, le groupe a choisi d'appliquer l'option de classement de la juste valeur par OCI non recyclables de 21 540 millions d'euros de titres en juste valeur par résultat.

**Renvoi 2 :**

Les titres reçus et donnés en pension livrée sont désormais présentés au sein des encours envers les établissements de crédit aussi bien à l'actif qu'au passif.

**Renvoi 3 :**

Un reclassement entre l'actif et le passif a été réalisé sur la présentation au bilan de l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux au 31 décembre 2022. Le montant net de l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux n'est pas modifié, et s'élève à + 427 millions d'euros au 31 décembre 2022.

**Renvoi 4 :**

Impacts IFRS 17 sur la présentation et la valorisation des contrats d'assurance et de réassurance (actif et passif).

**Renvoi 5 :** Réévaluation des immeubles de placement à la juste valeur (amendement IAS 40).

**Renvoi 6 :** Ont été annulés 913 millions d'euros au titre des VoBA et des accords clientèle relatifs au segment UC de l'Italie et Retraite du Brésil.

**Renvoi 7 :**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les capitaux propres augmentent de 1 466 millions d'euros dont 959 millions d'euros sur la part groupe. Ces impacts sont principalement expliqués par : + 1 542 millions suite à la valorisation des contrats d'assurance et de réassurance actifs et passifs confondus (*renvoi 4*) dont 385 millions sur la part groupe, + 381 millions d'euros suite à la réévaluation des immeubles de placement dont 300 millions d'euros sur la part groupe (*renvoi 5*), - 311 millions d'euros suite à l'annulation des valeurs de portefeuilles acquis ou relation clientèle (*renvoi 6*) dont +313 millions d'euros en part groupe, et - 151 millions d'euros suite à l'annulation des relations clientèles (*renvoi 6*) dont -57 millions d'euros en part groupe.

## NOTE 3 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

- 3.1 Principes de consolidation
- 3.2 Transactions en devises étrangères
- 3.3 Intégration du secteur La Banque Postale
- 3.4 Produits opérationnels
- 3.5 Impôts et intégration fiscale
- 3.6 Immobilisations incorporelles
- 3.7 Immobilisations corporelles et immeubles de placement
- 3.8 Contrats de location
- 3.9 Dépréciation des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles, immeubles de placement au coût et droits d'utilisation (IFRS 16)
- 3.10 Autres actifs
- 3.11 Actifs et passifs financiers des activités bancaires et d'assurance
- 3.12 Distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres
- 3.13 Dette obligataire et instruments financiers dérivés liés à la gestion de la dette obligataire
- 3.14 Provisions
- 3.15 Avantages du personnel
- 3.16 Actifs détenus en vue d'être cédés
- 3.17 Tableau des flux de trésorerie

### 3.1 Principes de consolidation

#### 3.1.1 Les méthodes de consolidation

##### Intégration globale

Les entreprises contrôlées par le groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle se définit comme le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entreprise, l'exposition aux rendements variables de cette entreprise, et la capacité d'utiliser le pouvoir afin d'influer sur ces rendements.

##### Mise en équivalence

Les entreprises associées et les coentreprises sont mises en équivalence.

Les coentreprises sont les partenariats dans lesquels les partenaires qui exercent un contrôle conjoint sur la coentreprise ont un droit sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint est défini comme étant le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord unanime.

Les entreprises associées sont les entreprises sur lesquelles le groupe exerce une influence notable.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise, sans en détenir le contrôle ou le contrôle conjoint.

Les titres mis en équivalence sont inscrits au bilan sur la ligne « Participation dans les sociétés mises en équivalence » à leur coût historique corrigé de la quote-part de situation nette générée après l'acquisition, diminué des pertes de valeur.

Leur résultat apparaît dans le compte de résultat consolidé sur la ligne « Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint » ou la ligne « Quote-part de résultat des autres sociétés mises en équivalence » lorsque le groupe n'a qu'une influence notable.

##### Entités contrôlées non significatives

Les entités non significatives et/ou sans activité, dont la consolidation n'aurait pas d'incidence significative sur la

présentation d'une image fidèle de l'actif net, de la situation financière ou des résultats des activités du Groupe, ne sont pas consolidées.

#### 3.1.2 Les règles de consolidation

##### Opérations intra-groupes

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les résultats de cessions internes, sont éliminées.

##### Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et de présentation de La Poste, entité tête de groupe.

Les comptes de toutes les sociétés du groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation selon les modalités suivantes : les bilans des sociétés étrangères sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la clôture et leurs comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen de l'exercice. Les différences de conversion ainsi dégagées sont enregistrées directement au bilan consolidé en capitaux propres, sous la rubrique "Réserves de conversion".

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme les actifs et passifs de l'activité à l'étranger, et convertis au cours de clôture.

Les différences de change provenant des transactions ayant la nature d'investissements nets entre sociétés du groupe sont comptabilisées au bilan, dans le poste « Réserves de conversion » au sein des capitaux propres. Les écarts de change découlant de la conversion d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements nets sont imputés en capitaux propres lors de la consolidation.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, les différences

de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

### 3.1.3 Les regroupements

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises*.

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, le coût d'acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis, des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, et d'éventuels ajustements futurs de prix.

**L'écart d'acquisition** (ou *goodwill*) représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprise sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs identifiables, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise.

Les écarts d'acquisition négatifs (*a gain from a bargain purchase*) sont reconnus immédiatement en résultat au cours de la période d'acquisition.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an, et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié, selon la méthode décrite en note 3.9.

### 3.1.4 Opérations sur les intérêts minoritaires

#### Acquisitions et cessions

Les acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires qui n'ont pas pour effet de modifier le contrôle sur la société concernée sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

#### Engagements de rachat

En application des dispositions de la norme IAS 32 – *Instruments financiers: présentation*, le groupe La Poste enregistre une dette financière au titre des options de vente consenties aux actionnaires minoritaires de filiales consolidées. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, les normes IFRS ne précisent pas les modalités de comptabilisation de la contrepartie.

Le groupe La Poste a choisi de comptabiliser la différence entre l'engagement et le montant des intérêts minoritaires en contrepartie des réserves part du Groupe. Les variations ultérieures de la dette liées à l'évolution du prix d'exercice estimé de l'engagement de rachat et de la valeur comptable des intérêts minoritaires sont comptabilisées dans les réserves part du Groupe.

## 3.2 Transactions en devises étrangères

Les transactions libellées en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement.

En date de clôture, les actifs et passifs exprimés en devises sont convertis au taux applicable à cette date.

Les écarts de change résultant des transactions libellées en devises sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne « Gains nets de change » en « Autres éléments financiers » (voir note 13).

## 3.3 Intégration du secteur La Banque Postale

Afin de faciliter la lisibilité des états financiers, les postes spécifiques du secteur La Banque Postale, correspondant à des activités bancaires et d'assurance, apparaissent sur des lignes spécifiques du bilan consolidé. Ces postes font l'objet d'une présentation détaillée dans l'annexe conforme aux exigences du référentiel IFRS.

Les principes et méthodes comptables appliqués aux opérations du secteur La Banque Postale incluant ceux concernant les activités d'assurance, sont détaillés dans la section 3.11.

## 3.4 Produits opérationnels

### Chiffre d'affaires des activités commerciales

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages importants inhérents à la propriété est intervenu. Il est reconnu au même rythme que la réalisation de la prestation à laquelle il se rapporte à l'exception des figurines (timbres-poste, Prêts-à-Poster) dont le produit est enregistré lors de la vente (hors situations exceptionnelles).

Il en résulte notamment la prise en compte du délai d'acheminement du trafic courrier et colis dans l'évaluation du chiffre d'affaires à la date d'arrêt.

### Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire du compte de résultat consolidé est le solde net des produits et charges d'exploitation bancaire de La Banque Postale et de toutes ses filiales, y compris les activités d'assurance du groupe CNP Assurances. Il est établi conformément aux règles comptables bancaires. Le détail du Produit Net Bancaire est présenté dans la note 7.

## 3.5 Impôts et intégration fiscale

L'entité mère La Poste a opté pour le régime de l'intégration fiscale dont elle est tête de groupe.

Des impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des éléments du bilan. Les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé en compte de résultat sauf s'il est relatif à des éléments enregistrés directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt est enregistré dans les capitaux propres.

Tous les impôts différés passifs liés aux différences temporelles imposables sont comptabilisés. Les impôts différés actifs résultant des différences temporelles, de déficits fiscaux reportables ou de crédits d'impôts sont comptabilisés si leur recouvrement est probable, c'est-à-dire dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible et permettra d'imputer les différences temporaires. L'évaluation en est faite à partir d'un échéancier de retournement de l'ensemble des bases d'impôts différés, construit sur la base de la meilleure estimation par l'entité des évolutions futures de ses résultats imposables (voir note 14).

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au

sein d'une même entité fiscale.

Les effets fiscaux des distributions de dividendes sur instruments financiers classés en capitaux propres sont comptabilisés en résultat.

### 3.6 Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 – *Immobilisations incorporelles* définit une immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire, sans substance physique, et identifiable, c'est-à-dire résultant de droits légaux ou contractuels, ou séparables.

Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels et des droits au bail, et sont enregistrées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur.

Les logiciels sont amortis en linéaire sur leur durée d'utilité (en général de 1 à 3 ans). Les droits au bail ne sont pas amortis.

#### Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont enregistrés en charges de l'exercice où ils sont encourus.

Les frais de développement sont enregistrés en immobilisations incorporelles, dans la mesure où ils remplissent les critères d'inscription à l'actif de la norme IAS 38. Ils sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité (en moyenne sur 3 ans, et jusqu'à 5 ans au maximum) dès leur mise en service.

Les dépenses de développement qui ne satisfont pas ces critères sont enregistrés en charges de l'exercice où elles sont encourues.

#### Relation clientèle

Dans le cadre de l'acquisition d'activités d'assurance, l'acquéreur doit évaluer à la juste valeur l'avantage offert par la relation clientèle au titre des contrats existants. Ainsi, pour les contrats dont les primes renouvelées peuvent être estimées de manière suffisamment fiable, un actif incorporel est reconnu au titre de la relation clientèle. Cet actif incorporel est amorti de manière linéaire par segment selon l'estimation de la durée d'utilité de cet actif ci-dessous, reflétant la consommation des avantages futurs tels que projetés dans l'estimation retenue.

Sont concernés la prévoyance individuelle Brésil (durée retenue 10 ans) et la prévoyance individuelle France (durée retenue 15 ans).

Dans le cadre de l'acquisition d'activité de gestion d'actifs, l'acquéreur doit évaluer à la juste valeur l'avantage offert par la relation clientèle au titre des contrats existants. C'est à ce titre qu'un actif incorporel est reconnu dans le cadre des mandats de gestion et les fonds dédiés gérés pour le compte de clients institutionnels. Cet actif incorporel est amorti linéairement sur sa durée d'utilité qui est estimée en fonction de l'écoulement estimé du portefeuille (tenant compte d'hypothèses de non-renouvellement des mandats).

#### Accords de distribution

La valeur d'un accord de distribution représente la valeur des flux futurs attendus des nouvelles affaires au sein du réseau d'un partenaire couvert par un accord de distribution. Ces actifs incorporels sont estimés en fonction des modalités spécifiques à chaque contrat de distribution ; ils sont amortis sur la durée de vie du contrat de distribution, en prenant en compte leur

éventuelle valeur résiduelle.

Les dotations aux amortissements et les dépréciations relatifs aux relations clientèle et aux accords de distribution sont comptabilisés sous la rubrique « Amortissement/ dépréciation des valeurs de portefeuille et assimilés et valeur des accords de distribution » du compte de résultat.

### 3.7 Immobilisations corporelles et immeubles de placement

Les immobilisations corporelles sont essentiellement composées de terrains, constructions, installations techniques, matériels et outillages et matériel informatique. Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

#### 3.7.1 Coût d'acquisition d'une immobilisation

Seules les dépenses générant une ressource contrôlée du fait d'événements passés, et dont le groupe attend des avantages économiques futurs, sont immobilisées. Les frais accessoires directement attribuables à l'acquisition des immobilisations ou à leur mise en état de fonctionnement sont intégrés au coût de revient de l'immobilisation.

Les coûts d'emprunt sont incorporés dans le coût d'acquisition des immobilisations qualifiées, conformément à la norme IAS 23 – *Coût d'emprunts*.

Une subvention d'investissement reçue en contrepartie de l'acquisition d'une immobilisation est comptabilisée au passif du bilan puis enregistrée au compte de résultat linéairement sur la durée d'utilisation de l'immobilisation.

#### 3.7.2 Ventilation par composants de la valeur d'origine des immobilisations

Un composant est un élément de l'immobilisation qui a une durée d'utilisation différente, ou qui procure des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation dans son ensemble.

Les composants suivants ont été retenus par la Poste Groupe :

IMMOBILISATIONS	COMPOSANTS
Parc immobilier	Gros œuvre, toiture, menuiserie et travaux extérieurs, gros équipements, petits équipements et agencements, terrain
Machines de tri	Mécanique, intelligence, périphérique Un 4ème composant (alimentation et instruments de mesure) est identifié pour les machines de tri colis (TPGD)
Matériel d'environnement de tri	Mécanique, intelligence
Distributeurs automatiques de billets	Automate, travaux d'installation

#### 3.7.3 Durées d'amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en linéaire sur leur durée d'utilité. Ces durées sont en moyenne les suivantes :

IMMOBILISATIONS	DURÉES D'AMORTISSEMENT
Constructions	
Gros œuvre	de 20 à 80 ans
Toiture	de 20 à 60 ans
Menuiserie et travaux extérieurs	de 20 à 40 ans
Gros équipements	de 15 à 20 ans
Petits équipements et agencements	de 5 à 10 ans
Matériels	
Machines de tri	de 5 à 15 ans
Matériel d'environnement de tri	de 5 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
DAB-GAB	de 5 à 10 ans
Véhicules de transport	de 3 à 5 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

### 3.7.4 Cas particulier des immeubles de placement

#### Classement au bilan du groupe

Au 31 décembre 2023, les immeubles de placement sont pratiquement tous situés dans les activités d'assurance de La Banque Postale et à ce titre classés dans les actifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance.

Les immeubles de placement des autres activités ne sont pas significatifs et sont présentés au sein des immobilisations corporelles.

#### Principes

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou construction) détenu par le groupe pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, plutôt que pour l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option proposée par IAS 40, le groupe a choisi le modèle d'évaluation au coût pour ses immeubles, à l'exception des immeubles supports de contrats d'assurance (avec éléments de participation directe ou de contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire) évalués selon le modèle VFA, qui sont évalués à la juste valeur.

La juste valeur des immeubles (hors supports de contrats en unités de compte) est par ailleurs communiquée en annexe. Cette juste valeur correspondant à la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées. Elle est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'autorité de régulation. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

## 3.8 Contrats de location

Les principes présentés ici sont appliqués aux contrats de location dans lesquels le groupe est preneur.

Les principes appliqués aux contrats de location externes dans lesquels le groupe est bailleur sont détaillés dans la section 3.11 dédiée aux activités bancaires et d'assurance.

Sont qualifiés de contrats de location selon la norme IFRS 16, tous les contrats, quelle que soit leur dénomination juridique, portant sur un actif identifié dont l'utilisation est contrôlée par le preneur en échange d'une rémunération et pour une certaine durée. Lorsque l'actif n'est pas identifié, le contrat est qualifié de contrat de prestation de services.

Elle a pour conséquence, pour tous les contrats de location externes où le Groupe est preneur :

- la comptabilisation d'un passif de location égal à la somme actualisée des loyers sur la durée du contrat (périodes fermes, et périodes résiliables ou optionnelles si le preneur est raisonnablement certain d'exercer l'option) ;
- la comptabilisation à l'actif d'un droit d'utilisation amorti sur la durée du contrat.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le groupe La Poste a choisi d'appliquer la méthode de transition dite « rétrospective modifiée ». Dans ce cadre, les mesures de simplification prévues par la norme et retenues par le groupe ont été les suivantes :

- l'exclusion des contrats portant sur des actifs de faible valeur ;
- l'exclusion des contrats d'une durée résiduelle inférieure à douze mois ;
- la possibilité de ne pas capitaliser les coûts directement liés à la conclusion des contrats ;
- la substitution du test de dépréciation par le reclassement des provisions pour contrats onéreux en moins du droit d'utilisation.

Par ailleurs, comme prévu par la norme IFRS 16, les contrats qualifiés de location-financement selon IAS 17 ont été repris à l'identique et le groupe a opté pour ne pas appliquer les dispositions de la norme IFRS 16 aux immobilisations incorporelles.

**La durée des contrats** est déterminée en fonction d'une analyse des options de sortie anticipée et des options de renouvellement pouvant exister. Cette position est cohérente avec celle publiée par l'IFRS IC le 16 décembre 2019 dans la mesure où les baux en tacite prolongation du groupe peuvent être résiliés à tout moment par l'une et l'autre partie en s'exposant tout au plus à une pénalité négligeable et dans la mesure où la valeur nette des agencements concernés ne peut, dans les cas considérés, constituer une pénalité plus que non significative.

**Les taux d'actualisation** ont été déterminés à la date de transition, puis le sont au cours des périodes suivantes, conformément à la norme, en référence au taux marginal d'endettement du preneur pour chaque durée, et en tenant compte de l'échéancier de remboursement de la dette : prise en compte du taux sans risque pour la devise du contrat, du risque de crédit du groupe et d'une estimation du risque de crédit complémentaire pour les filiales.

A la date de transition, le groupe a retenu, pour chaque contrat, la durée à sa date de prise d'effet dans un souci de cohérence avec la méthode retenue pour déterminer la valeur comptable du droit d'utilisation exposée ci-dessus.

**Concernant le droit d'utilisation**, le groupe a choisi d'appliquer, pour la plupart de ses contrats, la disposition de la norme conduisant, lors de la transition au 1<sup>er</sup> janvier 2019, à déterminer la valeur comptable du droit d'utilisation comme si la présente norme avait été appliquée depuis la date de prise d'effet du contrat de location en tenant compte des évolutions du contrat connues postérieurement à sa signature.

**Les passifs de location** présentés au passif du bilan résultent de l'application de la norme IFRS 16 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 (voir note 18).

### 3.9 Dépréciation des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles, immeubles de placement au coût et droits d'utilisation (IFRS 16)

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation systématique au moins une fois par an, et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié. Les autres immobilisations incorporelles et corporelles ne sont testées qu'en cas d'indice de perte de valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif, ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient, à sa valeur recouvrable, qui est la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de vente ou de la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable d'un actif, ou groupe d'actifs, immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable par le biais d'une dépréciation, imputée en priorité sur l'écart d'acquisition s'il en existe un.

La juste valeur diminuée des coûts de vente est le montant qui pourrait être obtenu, à la date d'évaluation, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La valeur d'utilité d'un actif, ou groupe d'actifs, est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de l'utilisation d'un actif ou d'une Unité Génératrice de Trésorerie.

Pour les écarts d'acquisition et certains autres actifs, la valeur d'utilité est généralement déterminée en fonction des flux nets de trésorerie attendus, résultant des plans d'affaires et des hypothèses validées par le Groupe dans le cadre du processus budgétaire. Au-delà de la période de prévision, qui est en général de cinq ans au sein du Groupe, les flux sont extrapolés à l'infini, sur la base d'un taux de croissance faible, correspondant en général à l'inflation. Ces flux de trésorerie sont actualisés en utilisant le coût moyen pondéré du capital de chaque actif ou groupe d'actifs concernés.

#### Spécificité de la dépréciation des immeubles de placement

Un des indices retenu par le groupe est l'existence d'une perte de valeur de l'immeuble de plus de 20 % par rapport à son coût.

L'existence d'indications de pertes de valeur conduit le groupe à estimer la valeur recouvrable de l'immeuble concerné. Cette dernière est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente, déterminée selon l'expertise annuelle à laquelle procède le groupe pour son patrimoine immobilier.

### 3.10 Autres actifs

#### Stocks et encours

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le

cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires à la vente.

La valeur des stocks est définie sur la base de la méthode du coût moyen pondéré et inclut les coûts d'acquisition et les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

#### Créances clients

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients de l'activité commerciale sont enregistrées à leur valeur nominale, qui correspond en substance à la juste valeur des créances.

Des provisions sont calculées de façon individuelle en fonction de l'appréciation du risque de non-recouvrement.

#### Autres actifs financiers courants

Il s'agit pour l'essentiel de la part court terme de la juste valeur des instruments financiers dérivés liés à la dette obligataire de La Poste (cf. note 3.15 et 28).

#### Autres actifs financiers non courants

Ce poste inclut notamment (voir note 21):

- **les prêts accordés pour le logement social**, comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Des dépréciations sont constituées afin de prendre en compte l'échéance et les modalités de remboursement de ces prêts, ainsi que l'appréciation du risque de non-recouvrement ;
- **les titres de participation non consolidés**. Lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction, la norme IFRS 9 permet en date de première comptabilisation de chaque instrument d'opter (de manière irrévocable) pour un classement en juste valeur par le biais des capitaux propres non recyclables.

Cette option est le plus souvent utilisée pour les titres non consolidés.

Lorsque cette option est retenue, les gains ou les pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont pas recyclés en résultat en cas de cession. Seuls les éventuels dividendes relatifs à ces titres impactent le compte de résultat.

### 3.11 Actifs et passifs financiers des activités bancaires et d'assurance

Au bilan, les actifs et passifs spécifiques aux activités bancaires et d'assurance sont regroupés sur des postes dédiés à ces activités dont le contenu est similaire à ceux présentés par le groupe La Banque Postale dans ses propres états financiers.

#### 3.11.1 Principes généraux de comptabilisation des actifs et passifs financiers

##### Comptabilisation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur minorée ou majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition (à l'exception des actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat pour lesquels les coûts de transaction sont comptabilisés en produits ou en charges au moment de la comptabilisation initiale).

En pratique, la juste valeur sera le plus souvent le prix de vente ou de transaction de l'instrument financier.

### Date d'enregistrement initiale

Les titres sont inscrits au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement-livraison sont enregistrées en résultat. Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement.

### 3.11.2 Comptabilisation des actifs financiers

Selon IFRS 9, la classification d'un actif financier est effectuée en fonction des modèles de gestion définis par l'entité et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels (critère du Prêt basique).

#### Modèles de gestion

Un modèle de gestion correspond à la manière dont est géré collectivement un groupe d'actifs financiers pour générer des revenus. Son objectif est de traduire au mieux les pratiques de gestion des actifs concernés. Il est identifié au sein du groupe à partir des faits objectifs qui peuvent être observés comme l'analyse de l'organisation du métier, de ses systèmes d'information, de ses rapports internes, de son mode de suivi des risques, ou encore de ses décisions de gestion passées (historiques de cessions par exemple).

Il convient de distinguer trois types de modèles de gestion :

- un modèle qui consiste à collecter les flux contractuels des actifs (modèle Collecte) ;
- un modèle qui consiste à collecter les flux contractuels des actifs et effectuer des cessions (modèle Collecte et Vente) ;
- un modèle Autre pour les autres actifs financiers, dont le modèle n'est ni le modèle Collecte, ni le modèle Collecte et Vente.

Ce modèle concerne notamment les actifs financiers gérés à des fins de transaction.

L'identification d'un modèle de gestion est accompagnée d'une documentation au sein de chaque métier du groupe.

Un changement de modèle de gestion est par nature très rare. En effet, les changements de modèles de gestion doivent être décidés par la direction des métiers en accord avec la Direction générale au vu des évolutions internes ou externes, significatives au regard de l'activité et observables par les parties externes. Ainsi un changement de modèle de gestion ne peut correspondre qu'à l'arrêt ou au lancement d'une activité significative. Il peut s'agir par exemple d'une cession de ligne de métier gérée auparavant selon le modèle « Collecte » : dans ce cas, l'entité ne commercialise plus ce type d'instruments financiers et reclasse l'ensemble des actifs concernés dans un modèle de gestion de type « Transaction ».

Le reclassement des instruments de dette respectant le test SPPI est obligatoire en cas de changement de modèle de gestion et est interdit dans tous les autres cas.

Ce reclassement doit être effectué de manière prospective, sans retraiter le bilan ni le compte de résultat des périodes précédentes.

Par ailleurs, le reclassement doit avoir lieu en date d'ouverture de la première période d'arrêté

commençant après la date effective du changement de modèle de gestion (i.e. soit le 1<sup>er</sup> juillet, soit le 1<sup>er</sup> janvier).

### Critère du prêt basique ou test SPPI

L'objectif du critère SPPI est de s'assurer que les flux de trésorerie contractuels générés par l'instrument sont uniquement composés de flux de remboursement en principal et de versement d'intérêts sur le principal restant dû. En d'autres termes, l'instrument doit être un « prêt basique ».

Le principal est défini comme la juste valeur de l'instrument financier au moment de sa comptabilisation initiale au bilan.

Les intérêts peuvent comprendre plusieurs composantes dont :

- la rémunération perçue au titre du temps qui passe ou « la valeur-temps de l'argent » ;
- la rémunération du risque de crédit encouru sur le montant prêté ;
- la rémunération venant compenser les coûts de la liquidité ou coûts administratifs, et ;
- la marge commerciale.

Les actifs financiers respectant le critère du prêt basique sont des instruments de dette qui comprennent notamment les crédits classiques, des obligations à taux fixe et à taux variable ainsi que les créances commerciales. Ils incluent également des financements responsables (prêts verts et sociaux, crédits à impact, prêts liés au développement durable ou *sustainability-Linked loans*) dont les flux contractuels sont conformes aux critères SPPI.

Les actifs financiers ne respectant pas le critère du « prêt basique » incluent notamment les instruments de dette tels que les OPCVM ou les titres structurés.

Les instruments dérivés et les instruments de capitaux propres de type actions ou titres de participation non consolidés ne respectent pas par nature le critère du « prêt basique ».

Selon IFRS 9, les actifs financiers sont classés dans une des quatre catégories détaillées dans les sections 3.11.3 à 3.11.6.

### 3.11.3 Actifs financiers au coût amorti

Les instruments de dette gérés en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels jusqu'à l'échéance (modèle de gestion de collecte) et dont les flux contractuels sont uniquement constitués de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû (respect du critère du Prêt basique ou test SPPI) sont classés au sein des actifs financiers au coût amorti.

L'objectif du modèle de gestion Collecte des flux contractuels est de détenir les actifs sur une longue durée ou jusqu'à maturité pour en percevoir les flux contractuels. Dans ce modèle de gestion, les cessions ne doivent pas intervenir ou très peu. Certaines cessions sont toutefois autorisées (les cessions réalisées dans le cadre d'une augmentation du risque de crédit, les cessions proches de la maturité de l'instrument, les cessions fréquentes mais peu significatives ainsi que les cessions isolées même si elles sont significatives).

Les actifs financiers au coût amorti sont comptabilisés, après leur comptabilisation initiale, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et entrent dans le champ d'application de la dépréciation selon IFRS 9.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés sur la

durée de vie attendue d'un actif financier à sa juste valeur initiale. Il inclut les coûts de transaction et les produits accessoires (frais de dossier, commissions d'engagement dès lors que le tirage est plus probable qu'improbable ou de participation) ainsi que toutes autres surcotes ou décotes. Il s'agit d'un taux actuariel. Au sein du groupe, cette catégorie d'actifs financiers comprend notamment l'essentiel des prêts et créances à la clientèle et aux établissements de crédit, ainsi que la plupart des titres de dettes entrant dans le cadre d'investissement des activités bancaires.

#### 3.11.4 Actifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres recyclables

Les instruments de dette gérés en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs (modèle de collecte et vente) et dont les flux contractuels sont uniquement constitués de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû (respect du critère du Prêt basique ou test SPPI) sont classés dans les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

Ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur inscription initiale au bilan et entrent dans le champ d'application de la dépréciation selon IFRS 9.

Les revenus courus ou acquis sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif parmi les intérêts et produits assimilés au sein du produit net bancaire.

En date de clôture, cette catégorie d'instruments financiers est évaluée au bilan à la juste valeur et les variations de juste valeur hors revenus sont enregistrées par contrepartie des réserves recyclables, à l'exception des écarts de change sur les actifs monétaires en devises qui sont enregistrés en résultat.

De plus, ces instruments étant soumis au modèle de dépréciation pour risque de crédit, les variations des pertes de crédit attendues sont comptabilisées en résultat dans le coût du risque en contrepartie des réserves recyclables.

Lors de la cession de ces titres, les gains ou pertes latents antérieurement constatés en capitaux propres sont recyclés en compte de résultat au sein des « Gains ou pertes nets sur actifs financiers en juste valeur par les capitaux propres recyclables ».

#### 3.11.5 Actifs financiers à la juste valeur par contrepartie du compte de résultat

La catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par contrepartie du résultat » est la catégorie par défaut selon IFRS 9.

Elle comprend les titres de dette ne correspondant pas aux critères du prêt « basique » (par exemple les OPCVM) ainsi que les instruments de capitaux propres qui ne sont pas classés dans la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Cette catégorie englobe par ailleurs les actifs financiers, y compris les dérivés actifs, détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire acquis ou émis avec l'intention de les revendre à brève échéance. Elle comprend notamment au sein du groupe les crédits aux collectivités locales éligibles à des cessions à Caffil.

De manière plus large, cette catégorie englobe l'ensemble des actifs financiers détenus dans un modèle de gestion n'étant ni un modèle de collecte ni un modèle de collecte et vente.

Les variations de juste valeur des actifs financiers classés dans cette catégorie sont enregistrées au compte de résultat.

#### 3.11.6 Dépréciation des actifs financiers

La méthodologie de provisionnement définie par IFRS 9 repose sur un modèle de dépréciation pour risque de crédit basé sur des pertes attendues ainsi que sur l'évolution du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'actif.

La norme IFRS 9 définit un modèle de provisionnement s'appliquant à tous les actifs financiers présentant un risque de contrepartie (hors instruments de capitaux propres) non réévalués à la juste valeur par résultat, et notamment à tous les actifs financiers au coût amorti et en juste valeur par les réserves recyclables. Ce modèle s'applique également aux créances de location, aux engagements de prêts et aux garanties financières.

Ainsi, des dépréciations correspondant aux « pertes de crédit attendues à un an », sont constatées sur les actifs comptabilisés au coût amorti et en juste valeur par les réserves recyclables dès leur entrée au bilan, tant qu'ils ne présentent pas de dégradation significative du risque de crédit. Les « pertes de crédit à un an » correspondent aux pertes totales encourues en cas de défaut, pondérées par la probabilité de défaut à un an. Les encours concernés relèvent du *bucket 1*.

Les encours pour lesquels une dégradation significative de la qualité de crédit a été identifiée depuis leur date de première comptabilisation font l'objet d'une dépréciation à hauteur des « pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument ». Les « pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument » correspondent aux pertes totales encourues en cas de défaut pondérées par la probabilité de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument. Ces encours relèvent du *bucket 2*.

Les actifs financiers se retrouvant en situation de défaut sont déclassés en *bucket 3* et font l'objet d'une dépréciation à hauteur des pertes de crédit estimées à terminaison.

Pour les actifs au coût amorti, le montant des pertes de crédit attendues est comptabilisé en « Coût du risque » au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

#### Dégradation significative du risque de crédit

La dégradation du risque de crédit est une notion relative, et non absolue. Cette approche relative implique donc de pouvoir suivre l'évolution de la qualité de crédit dans le temps.

Le groupe s'appuie sur un certain nombre d'indicateurs (principes décrits au sein de la note 34) afin de détecter les éventuelles dégradations de la qualité de crédit d'une contrepartie.

#### Méthodologie de provisionnement du *bucket 1* et du *bucket 2*

Les pertes de crédit attendues correspondent à la différence entre les flux de trésorerie que l'entité est en droit de recevoir en vertu des dispositions contractuelles, et les flux de trésorerie que l'entité s'attend à recouvrer, actualisés au taux d'intérêt effectif de l'actif financier.

Les flux de trésorerie que l'entité est en droit de recevoir tiennent compte de toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier sur sa durée de vie attendue (par exemple les options de remboursement anticipé ou

de prorogation) et incluent les flux de trésorerie provenant de l'exercice des garanties contractuelles analysées comme étant des parties intégrantes de l'actif.

Les pertes de crédit attendues sont estimées selon la probabilité de défaut de la contrepartie. La probabilité de défaut correspond à la probabilité que le débiteur fasse défaut dans un horizon de temps donné.

Dans le cadre du *bucket 1*, l'horizon de temps est d'un an. Dans le cadre du *bucket 2*, l'horizon de temps est la durée de vie de l'instrument. Les modalités de calcul des pertes de crédit attendues sont détaillées dans les notes 34.

Au sein du groupe, la dépréciation sur les crédits est statistique (par catégories homogènes présentant des caractéristiques de risques similaires), avec une possibilité d'ajustement à dire d'expert dans certains cas, en particulier pour les crédits octroyés aux personnes morales.

Par ailleurs, conformément aux dispositions d'IFRS 9, les pertes de crédit attendues sont déterminées selon une méthodologie qui intègre les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir (notion de « *Forward looking* »).

La composante « *forward-looking* » est obtenue au travers d'une approche comportant trois scénarios modélisés. La dépréciation finale correspond à la moyenne pondérée par la probabilité d'occurrence de chaque scénario. Les modalités de calcul de cette composante sont détaillées dans les notes 34.

### Prêts en défaut relevant du bucket 3

La norme IFRS 9 n'impose aucune définition du défaut. Au contraire elle incite à retenir une définition cohérente avec celle retenue par l'entité dans le cadre de sa politique de gestion des risques.

Les orientations de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) sur l'application de la définition du défaut au titre de l'article 178 du règlement (UE) n° 575/2013, applicables à compter du 1er janvier 2021, et les dispositions du règlement (UE) 2018/1845 de la Banque Centrale Européenne relatives au seuil d'évaluation de l'importance des arriérés sur des obligations de crédit, applicables depuis le 31 décembre 2020, doivent renforcer la cohérence des pratiques des établissements de crédit européens dans l'identification des encours en défaut.

La définition des encours en défaut est ainsi précisée par l'introduction d'un seuil relatif et d'un seuil absolu à appliquer aux arriérés de paiement pour identifier les situations de défaut, par la clarification des critères de retour en encours sain avec l'imposition d'une période probatoire et par l'introduction de critères explicites pour le classement en défaut des crédits restructurés.

Le groupe applique ces dispositions pour l'identification des encours en défaut depuis l'exercice 2020. Les précisions apportées pour l'identification des encours en défaut demeurent cohérentes avec les critères d'appréciation du caractère déprécié des encours classés en *bucket 3* en application des dispositions de la norme IFRS 9 relatives à la reconnaissance des pertes attendues pour risque de crédit.

Par ailleurs, au-delà de l'identification des encours en défaut fondée sur des critères d'impayés en application

de la réglementation, un actif financier est considéré en défaut lorsqu'il présente un événement de crédit révélateur de difficultés financières.

Le groupe considère comme une indication objective de passage en défaut :

- l'existence d'un ou plusieurs impayés de plus de trois mois ;
- une demande de plan de surendettement auprès de la Banque de France même sans incident de paiement ;
- l'existence de procédures contentieuses;
- les créances considérées comme « très risquées » au regard de sa politique de gestion des risques.

Sur le périmètre des crédits immobiliers, les dépréciations sur les encours en défaut sont déterminées en pondérant l'assiette de l'encours par le paramètre réglementaire de la « meilleure estimation de la perte anticipée sur l'exposition en défaut » ajusté en comptabilité pour certains éléments (notamment suppression des surpondérations prises en compte dans les analyses de suivi des risques sur l'effet d'un ralentissement économique par exemple). Ce paramètre est déterminé en fonction de la durée du défaut et du type de garantie.

Sur le périmètre du crédit-bail et des prêts aux personnes morales, le provisionnement des encours est suivi mensuellement et est ajusté à dire d'expert le cas échéant. Une dépréciation est alors constatée à hauteur de la différence entre la valeur comptable et les flux attendus actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, déterminés en tenant compte de la situation financière du débiteur et de la valeur actuelle des garanties reçues.

### Prêts ne relevant plus du bucket 3

Sur le périmètre des crédits immobiliers, en cas de réappréciation de prêts immobiliers dépréciés, les dépréciations peuvent être reprises intégralement ou partiellement et les créances sorties du *bucket 3* lorsque la totalité des impayés est régularisée et lorsque les paiements sur base contractuelle ont repris de manière régulière depuis au moins trois mois consécutifs (excepté pour les crédits restructurés pour lesquels la période probatoire pour sortir du *bucket 3* est de 12 mois).

Sur le périmètre du crédit-bail et des prêts aux personnes morales, la sortie du *bucket 3* peut être effective, après une période probatoire correspondant à une période sans incident de crédit (90 jours, sauf pour les crédits restructurés pour lesquels la période probatoire pour sortir du *bucket 3* est de 12 mois).

### Passage en pertes

Un passage en pertes consiste à réduire la valeur comptable brute d'un actif financier dès lors qu'il n'y a plus d'attente raisonnable de recouvrement de tout ou partie de cet actif ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur un jugement d'experts en fonction de la connaissance du dossier (ancienneté du défaut, taux de provisionnement, montant en jeu, absence de récupérations récentes ou autres caractéristiques propres). Il intervient lorsque l'ensemble des voies de recouvrement ont été épuisées.

### Opérations de restructuration

Les créances restructurées sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières d'origine du fait de difficultés financières de l'emprunteur.

Les restructurations sont définies selon deux principaux critères :

- des concessions accordées par l'établissement;
- des difficultés financières de l'emprunteur.

Le traitement comptable diffère selon le caractère substantiel ou pas de la restructuration, lui-même déterminé sur la base d'analyses quantitatives ou qualitatives.

Lorsque le prêt est maintenu au bilan (restructuration non substantielle), la décote de taux constatée lors de sa restructuration est enregistrée en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle correspond à la différence entre la valeur nominale de la créance avant la restructuration et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des nouveaux flux futurs attendus. La décote est rapportée au compte de résultat dans la marge d'intérêt selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

L'éventuel abandon en capital est constaté directement en résultat.

Lorsque la restructuration est considérée comme substantielle, l'actif financier restructuré est décomptabilisé et un nouvel instrument est comptabilisé.

### 3.11.7 Décomptabilisation d'actifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie attachés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque ces droits et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété ont été transférés à un tiers.

Au sein du Groupe, l'essentiel des renégociations de crédit aboutit à une décomptabilisation, les droits contractuels étant substantiellement modifiés.

#### Opérations de pension livrée

Chez le cédant, les titres ne sont pas décomptabilisés. Le Groupe enregistre un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues. Cette dette constitue un passif financier enregistré au coût amorti, à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de trading qui sont enregistrées parmi les passifs à la juste valeur par résultat.

Chez le cessionnaire il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées. Cette créance figure en valeur nominale dans les prêts et créances, à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de trading qui sont enregistrées parmi les Actifs financiers à la juste valeur par résultat.

Lors des arrêts suivants, les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles de leur catégorie d'origine.

#### Opérations de prêts de titres

Les prêts/emprunts de titres ne peuvent pas être assimilés à un transfert d'actif financier au sens des IFRS. Ces opérations ne peuvent donc donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés. Ils restent comptabilisés dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés suivant les règles de celle-ci.

## 3.11.8 Dettes financières

### Principe général de classement des dettes financières

Tous les passifs financiers sont par défaut classés dans la catégorie au coût amorti.

En date de clôture, ces dettes sont enregistrées au bilan soit en « Dettes envers les établissements de crédit », soit en « Dettes envers la clientèle », soit en « Dettes représentées par un titre » soit en « Dettes subordonnées ».

Elles sont évaluées selon la méthode du taux d'intérêt effectif sauf si elles ont fait l'objet d'une couverture en juste valeur.

#### Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) ou à terme (compte d'épargne à régime spécial). Ces dettes comprennent les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

#### Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont constituées des émissions de titres de créances négociables effectuées.

#### Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées comprennent les dettes dont le remboursement, en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers privilégiés ou chirographaires. Ces dettes sont valorisées selon la méthode du coût amorti sauf si elles font l'objet d'une couverture en juste valeur.

#### Passifs financiers à la juste valeur par le résultat

Les passifs comptabilisés dans cette catégorie correspondent aux passifs financiers détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés passifs, ainsi qu'aux passifs que le groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option offerte par la norme IFRS 9, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- élimination ou réduction significative d'un décalage de traitement comptable. Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat certaines émissions structurées ;
- groupe de passifs financiers dont la gestion et l'évaluation de la performance se font à la juste valeur ;
- passifs financiers hybrides comportant un ou plusieurs dérivés incorporés non étroitement liés.

Le traitement comptable des passifs financiers pour lesquels cette option est exercée est le suivant :

- les variations de juste valeur de ces passifs sont comptabilisées en résultat à l'exception de la part relative au risque de crédit propre du Groupe ;
- les variations de juste valeur relatives à la composante risque de crédit propre du Groupe sont comptabilisées en réserves non recyclables. Cette partie ne pourra donc pas être recyclée en résultat en cas de remboursement anticipé de la dette.

#### Passifs financiers comportant des dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un passif hybride. Il est extrait du contrat hôte et comptabilisé

séparément lorsque, dès l'initiation du contrat, ses caractéristiques économiques et les risques associés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte sauf dans le cas où le passif hybride est évalué dans son ensemble en juste valeur par le résultat. Cette catégorie de passifs comprend notamment au sein du Groupe les émissions structurées (Indexation Euro Stoxx).

#### **Reclassement de passifs financiers**

Le classement d'un passif financier déterminé en date de première comptabilisation est définitif et aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

#### **Décomptabilisation des passifs financiers**

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation contractuelle est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

#### **3.11.9 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture**

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix de matières premières, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable appelée sous-jacent ;
- il requiert un investissement initial net nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- il est dénoué à une date future.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

#### **Dérivés détenus à des fins de transaction**

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction à l'exception des dérivés entrant dans une relation de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

#### **Dérivés de couverture**

En attendant l'entrée en vigueur de la norme sur la macro-couverture, IFRS 9 offre la possibilité de différer l'application des nouvelles dispositions relatives à la comptabilité de couverture. Le Groupe a cependant décidé d'appliquer les dispositions relatives à la micro-couverture d'IFRS 9 à compter du 1er janvier 2020.

Concernant la macro-couverture, les dispositions de l'Union Européenne relatives à la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt continuent à s'appliquer.

Les dérivés de couverture qui satisfont aux critères requis par la norme IFRS 9 (IAS 39 pour la macro-couverture) pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories « Couverture de juste valeur » ou « Couverture de flux de trésorerie » ou « couverture d'un investissement net libellé en devises » selon les cas. Ils sont comptabilisés au bilan parmi les « Instruments dérivés de couverture ». Les autres instruments dérivés sont par défaut classés dans les catégories Actifs (ou passifs) financiers à la juste valeur par le compte de

résultat, même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir une ou plusieurs transactions.

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe doit documenter la relation de couverture dès sa mise en place (stratégie de couverture, désignation du risque couvert, de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, méthode d'évaluation de l'efficacité). L'efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture et tant qu'elle est en vie, à chaque arrêté.

Selon la nature du risque couvert l'instrument financier dérivé est désigné comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

#### **Couverture de juste valeur**

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ; elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités offertes par l'Union européenne.

Les gains ou pertes attribuables au risque couvert sont constatés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat. Les variations de juste valeur de l'élément couvert au titre du risque couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument de couverture pour la partie efficace. L'éventuelle inefficacité de la couverture est directement inscrite en résultat. La partie correspondant au réescompte et aux tombées d'intérêt de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêts » tout comme les produits et charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dès que l'instrument financier dérivé est décomptabilisé, la comptabilité de couverture cesse sur une base prospective (arrêt de l'évaluation et de la comptabilisation des variations de juste valeur de l'élément couvert au titre du risque couvert) et le stock des réévaluations antérieures de l'élément couvert est amorti sur la période restant à courir de l'élément tant que celui-ci reste inscrit au bilan.

En cas de disparition de l'élément couvert, l'instrument de couverture, n'étant plus qualifié d'instrument de couverture mais continuant d'exister, reste comptabilisé au bilan, à la juste valeur par résultat. Un résultat de cession de l'élément couvert est éventuellement constaté en résultat, intégrant le recyclage de la quote-part de réévaluation présente au bilan et liée à l'élément couvert disparu.

#### **Macrocouverture**

Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne aux opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif passif des positions à taux fixe.

Les instruments de macro-couverture sont pour l'essentiel des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des ressources à taux fixe du Groupe.

Le traitement comptable des dérivés de macro-couverture se fait selon les mêmes principes que ceux décrits supra. La réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ».

### Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures hautement probables. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de variabilité des flux de trésorerie futurs des actifs et passifs à taux révisable.

La part efficace des variations de juste valeur de l'instrument de couverture est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres tandis que la part inefficace est rapportée au résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

La partie correspondante au réescompte et aux tombées d'intérêt de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts sur opérations de couverture » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Les instruments couverts restent comptabilisés selon les principes applicables à leur catégorie comptable.

Dès que l'instrument financier dérivé est cédé, la comptabilité de couverture cesse. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont transférés au fur et à mesure en résultat en produits et charges d'intérêts ou rapportés immédiatement en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert ou si la transaction future n'est plus attendue, le dérivé est reclassé dans la catégorie Actifs ou Passifs financiers à la juste valeur par le résultat » tandis que la réévaluation de l'élément couvert inscrite dans les capitaux propres est immédiatement constatée en résultat.

### Couverture d'un investissement net libellé en devises

La couverture d'un investissement net libellé en devises vise à protéger contre les variations de change d'un investissement net libellé dans une devise autre que l'euro.

La couverture d'un investissement net est comptabilisée de manière similaire à une couverture de flux de trésorerie.

Les montants comptabilisés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture sont recyclés en résultat lors de la déconsolidation de l'investissement net.

### 3.11.10 Compensation d'actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le droit juridiquement exécutoire doit être irrévocable et doit pouvoir s'exercer en toutes circonstances.

Ce droit porte sur toutes les opérations réalisées par chambre de compensation et s'applique aux nominaux d'espèces et aux intérêts intégrés dans le flux de restitution.

Les opérations de pensions livrées dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan lorsque :

- elles ont les mêmes dates d'échéance ;
- elles sont réalisées dans la même devise ;

- elles se dénouent au travers d'un système de règlement / livraison garantissant la livraison des titres contre la réception d'espèces associées, c'est-à-dire le même dépositaire central de titres.

La compensation concerne essentiellement les opérations de pension réalisées avec les chambres de compensation LCH Clearnet et Eurex.

### 3.11.11 Engagements de garantie

#### Garanties financières

Le groupe a opté pour la comptabilisation des garanties financières données conformément à la norme IFRS 9. Selon IFRS 9, un contrat répond à la définition d'une garantie financière s'il comporte un principe indemnitaire selon lequel l'émetteur remboursera le bénéficiaire des pertes qu'il aura subies, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement sur un instrument de dette.

Les garanties financières données sont évaluées à leur juste valeur initiale à la date de mise en place. Elles sont ensuite évaluées ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de la commission de garantie.

Par ailleurs, les garanties financières données (qui ne sont pas comptabilisées ultérieurement à la juste valeur par le résultat) entrent dans le champ d'application de la dépréciation d'IFRS 9 et font l'objet d'une provision au passif du bilan. Les mêmes méthodes de « bucketisation » et de provisionnement que celles décrites pour les actifs financiers au coût amorti ou en juste valeur par les réserves recyclables sont appliquées concernant ces encours. La provision est enregistrée en contrepartie du coût du risque.

### 3.11.12 Engagements de financement

Les engagements de financements qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés ne figurent pas au bilan.

Toutefois, de la même manière que les garanties financières données, les engagements de financement (qui ne sont pas considérés comme des dérivés) entrent dans le champ d'application de la dépréciation d'IFRS 9 et font l'objet d'une provision au passif du bilan.

### 3.11.13 Contrats de location lorsque le Groupe est bailleur

Côté bailleur, les contrats de location sont comptabilisés selon qu'il s'agit d'une location financement ou d'une location simple.

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont pour effet, en substance, de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété de l'actif loué. Elles s'analysent comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance et figure au bilan parmi les prêts et créances sur la clientèle.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés au compte de résultat en Intérêts et produits assimilés.

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location financement en les répartissant en amortissement du capital et en intérêts, de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur

l'investissement net. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les créances de loyer issues de contrats de location sont par ailleurs soumises à la méthodologie de dépréciation pour risque de crédit définie par IFRS 9.

Les mêmes méthodes de « bucketisation » et de provisionnement que celles décrites pour les actifs financiers au coût amorti ou en juste valeur par les réserves recyclables sont appliquées concernant ces créances. La dépréciation est enregistrée en contrepartie du coût du risque.

### 3.11.14 Principes et méthodes comptables de la norme IFRS 17 – Contrats d'assurance

#### Périmètre et articulation avec le référentiel IFRS

La norme IFRS 17 « Contrats d'assurances » adoptée en date du 19 novembre 2021 par l'Union européenne (UE) est applicable obligatoirement à compter du 1er janvier 2023 (avec exercice comparatif obligatoire en 2022) en remplacement de la norme IFRS 4.

Elle prescrit les principes du traitement comptable, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance entrant dans son champ d'application, à savoir les contrats d'assurance et de réassurance émis, les contrats de réassurance comportant un risque d'assurance significatif ainsi que les contrats financiers d'investissement émis incluant une participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les contrats financiers d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire (contrats d'épargne en unités de compte sans support euros et sans garantie plancher) sont comptabilisés conformément à IFRS 9.

Enfin, au sein d'un contrat d'assurance, la norme IFRS 17 prescrit de comptabiliser séparément certaines composantes selon les normes qui leur sont applicables. Il s'agit notamment de certains dérivés incorporés, des composantes d'investissement distinctes et de certaines obligations de performance comme l'obligation de fournir un service ou un produit non-assurantiel.

Ainsi, pour le groupe, les contrats entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 17 comprennent :

- Les contrats d'assurance comportant un transfert de risque significatif à l'assureur. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- Les contrats financiers émis comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire, contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

#### L'agrégation des contrats en groupes de contrats

La norme IFRS 17 requiert une évaluation des passifs des contrats d'assurance de niveau portefeuille.

Le groupe définit un portefeuille de contrats constituant une cohorte annuelle, elle-même constituée en groupe de profitabilité (un groupe de contrats gérés ensemble et garantissant les mêmes risques et mêmes niveaux de profitabilité) qui, selon l'application de la norme IFRS 17

ne peut contenir des contrats émis à plus d'un an d'intervalle.

Pour éviter que la réalité économique des contrats d'assurance avec mutualisation intergénérationnelle ne soit pas correctement reflétée, l'Union européenne a prévu une exemption facultative de l'application de cette obligation de cohorte annuelle. Le groupe a opté pour cette exemption.

Le groupe détermine le niveau de profitabilité et le modèle comptable d'un contrat lors de sa comptabilisation initiale. Ultérieurement, il n'est pas possible de modifier le groupe de contrats ou le modèle comptable à moins que les modalités du contrat ne soient modifiées (IFRS 17.72).

Le groupe divise ses portefeuilles de contrats d'assurance émis en trois groupes de profitabilité (IFRS 17.16) :

- les groupes de contrats onéreux ;

Un groupe de contrat est onéreux si la somme des flux de trésorerie d'exécution affectés au contrat, des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition comptabilisés antérieurement et des flux de trésorerie découlant du contrat à la date de la comptabilisation initiale correspond à une sortie de trésorerie nette (IFRS 17.47).

- les groupes de contrats profitables sans possibilité significative de devenir onéreux ;
- les groupes de contrats profitables avec possibilité significative de devenir onéreux au cours de la vie du groupe de contrats.

#### Les groupes de contrats onéreux

Dès lors qu'un groupe de contrats est onéreux, le groupe comptabilise immédiatement une perte en résultat. La composante de perte est suivie extra-comptablement jusqu'à décomptabilisation du contrat ou jusqu'à ce que le contrat redevienne profitable.

#### Les trois modèles d'évaluation des groupes de contrats non onéreux

Il existe trois modèles d'évaluation détaillés ci-après : le modèle général appelé *Building Block Approach* (BBA) ou modèle général, la *Variable Fee Approach* (VFA ou modèle des honoraires variables) qui est un modèle adapté du modèle général et enfin la *Premium Allocation Approach* (PAA). Le modèle général ou BBA s'applique aux contrats qui ne sont pas comptabilisés à l'aide d'un des deux autres modèles VFA ou PAA.

**Le modèle VFA** est obligatoire pour certains contrats à participation directe. Les contrats à participation directe concernés respectent cumulativement les caractéristiques suivantes : l'assuré a droit à une quote-part d'éléments sous-jacents clairement identifiés, le groupe s'attend à verser à l'assuré une part substantielle des « rendements en juste valeur » des éléments sous-jacents et à ce qu'une part significative des montants versés à l'assuré varie en fonction des variations de juste valeur des éléments sous-jacents. Le groupe retient le modèle VFA également pour les contrats d'assurance ayant des composantes d'investissement.

Cette méthode n'est pas applicable aux contrats de réassurance.

**Le modèle PAA**, basé sur une approche par allocation des primes sur la durée des contrats (« *Premium Allocation Approach* » – PAA) est une simplification du modèle général. Son application est facultative et soumise à conditions. IFRS 17 précise que le modèle PAA

peut être utilisé dès lors qu'il fournit une approximation acceptable de la valeur des passifs à la souscription du groupe de contrat (i.e. ne différant pas de façon matérielle de celle obtenue avec le modèle général en respectant les limites d'IFRS 17.54) ou pour les contrats dont la période de couverture (y compris la couverture au titre des primes comprises dans la frontière des contrats) est inférieure ou égale à 1 an. Il peut également être appliqué aux contrats de réassurance émis ou détenus sous réserve du respect des mêmes critères (IFRS 17.69).

Le passif initial comptabilisé est égal aux primes reçues. Ultérieurement, il est ajusté en fonction des passifs enregistrés dans le cadre de sinistres survenus de la même façon que pour les modèles BBA ou VFA et de la couverture restante.

L'utilisation de ce modèle est assez restreinte au niveau du groupe, elle concerne notamment quelques contrats brésiliens.

#### La décomposition des passifs d'assurance en trois blocs (VFA et BBA)

Les passifs d'assurance sont décomposés en trois blocs dans les modèles VFA et BBA.

##### - le premier bloc appelé *Best Estimate* est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs.

Le *Best Estimate* matérialise l'engagement de l'assureur envers ses assurés. Les estimations des flux de trésorerie futurs à prendre en compte sont tous les flux de trésorerie futurs inclus dans le périmètre, ou frontière, de chaque contrat du groupe (les flux de trésorerie considérés comme en dehors des frontières des contrats d'assurance, concernent des contrats d'assurance futurs). Ils intègrent, de manière non-biaisée, toutes les informations raisonnables et justifiables disponibles sur le montant, l'échéancier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs. Elles sont la valeur attendue (c'est-à-dire la moyenne pondérée par les probabilités) de l'ensemble des résultats possibles. Ces flux futurs incluent notamment les primes reçues, les prestations versées et les dépenses allouées à chaque période de reporting sur la base de l'unité de couverture définie pour chaque groupe de contrats (y compris les frais rattachables aux contrats d'assurance).

- le second bloc appelé ajustement pour risques non-financiers (« Risk Adjustment – RA ») correspond à une marge pour risque afin de tenir compte de l'incertitude relative aux flux futurs du *Best Estimate*. Il représente la meilleure vision du groupe en termes d'exposition au risque non financier dans un environnement comptable et selon un niveau de confiance compris entre 80% et 100%. Il est également en ligne avec l'horizon du Business Plan, égal à 5 ans. Cet ajustement est comptabilisé en PNB sur la ligne « Charges afférentes aux contrats d'assurance émis ».

- et enfin le troisième et dernier bloc appelé « marge sur services contractuels » (*Contractual Service Margin – CSM*) représentant les profits attendus non encore acquis. En date de première comptabilisation des contrats, lorsqu'elle est positive, signe d'un contrat non onéreux, elle est comptabilisée au passif. Elle est ensuite constatée en résultat au rythme des services fournis sur la durée de couverture résiduelle des contrats. Ce rythme suit les unités de couverture traduisant la proportion de services fournis sur les

contrats du groupe sur la période. Pour ce faire, à la fin de chaque période de reporting, le groupe détermine les unités de couverture de manière prospective en prenant en compte notamment la probabilité de survenance d'événements assurés et en affectant la période de couverture attendue des contrats du groupe.

La marge intragroupe versée par CNP à La Banque Postale au titre des frais de distribution et de gestion de ses produits d'assurance fait l'objet d'un traitement particulier détaillé dans la note 35.4 b).

#### Les unités de couverture

Lorsqu'un groupe de contrats impacte plusieurs périodes de reporting, il convient de définir un indicateur du niveau de réalisation du service, appelé unité de couverture permettant ainsi d'allouer les revenus et les dépenses à chaque période de reporting.

A titre d'exemple, les unités de couverture suivantes ont été retenues pour les principaux types de contrats :

- Epargne : Provisions Mathématiques ;
- Retraite : Provisions Mathématiques ;
- Emprunteur : Capital restant dû ;
- Prévoyance individuelle-Risque obsèques : Capital assuré, Capitaux Sous Risques ;
- Prévoyance Individuelle-Risque dépendance : Capital équipement, Nombre de contrats ;
- Temporaire décès : Primes ;
- Prévoyance collective : contrats annuels, la CSM est intégralement amortie sur l'exercice.

#### Les frais d'acquisition (VFA et BBA)

Le Groupe affecte les flux de trésorerie des frais d'acquisition aux groupes de contrats d'assurance selon une méthode systématique et rationnelle.

Les frais d'acquisition du Groupe sont amortis pour chaque groupe de contrats. Le montant de frais d'acquisition reconnu sur la période est calculé selon des métriques représentatives des services rendus sur la période (Primes, Provisions Mathématiques, etc.).

#### Taux d'actualisation (VFA et BBA)

IFRS 17 requiert de tenir compte, dans l'estimation des flux de trésorerie futurs, de la valeur temps de l'argent et des risques financiers liés aux flux de trésorerie futurs, dans la mesure où ces risques ne sont pas pris en compte dans les estimations de ces flux.

Le groupe a retenu une approche de construction ascendante ou *Bottom-Up* (IFRS 17.B80) de ses courbes de taux d'actualisation. Dans cette approche, la courbe des taux résulte de la somme d'un taux sans risque de marché et d'une prime d'illiquidité.

Ainsi, les courbes de taux d'actualisation utilisées par le groupe sont construites à partir des courbes de taux observables et sans risque auxquelles est ensuite ajoutée une prime de risque spécifique aux portefeuilles concernés.

Selon leur nature, les flux sont actualisés avec la courbe des taux courants (construite à l'aide des informations de marché à la date de valorisation) ou la courbe des taux à l'origine (construite sur la base de données historiques et permettant d'obtenir une évaluation des passifs à la date de première comptabilisation).

La prime d'illiquidité est un ajustement résultant des différences entre les caractéristiques de liquidité du groupe de contrats d'assurance et la liquidité des actifs

utilisés pour établir la courbe des taux. Elle s'applique à la courbe des taux sans risque réputée liquide.

La valeur temps de l'argent constitue une charge financière d'assurance correspondant à l'augmentation de la valeur comptable du groupe de contrats concerné. Elle correspond à un accroissement des intérêts sur tous les flux de trésorerie futurs, sur l'ajustement du risque pour le risque non financier, sur la marge sur services contractuels.

#### Les écarts d'expérience

Un écart d'expérience correspond à la différence entre les estimations initiales des flux de trésorerie futurs et les flux réellement observés.

Les écarts d'expérience entraînant une variation des flux de trésorerie d'exécution qui se rapportent à des services futurs viennent ajuster la CSM. Ceux concernant la période en cours ou les périodes passées, et relevant de changements d'estimations, sont reconnus dans le résultat de la période.

#### Décomptabilisation

Un contrat est décomptabilisé par le groupe lorsque :

- le contrat d'assurance est éteint c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée par le contrat est soit expirée, soit acquittée, soit résiliée.
- les modifications apportées au contrat entraînent sa décomptabilisation et la comptabilisation d'un nouveau contrat.

#### Spécificités du modèle VFA (unités de couverture)

Sur le périmètre Epargne Retraite en VFA, afin d'assurer une bonne transcription dans le temps du rattachement des unités de couverture à chaque exercice, le groupe effectue un retraitement pour l'allocation de la CSM en résultat au titre des résultats fournis sur la période. Ce retraitement vise principalement à mieux appréhender les effets économiques non pris en compte dans l'évaluation initiale de la CSM en prenant compte de tous les services rendus (gestion des actifs et performance). Ce retraitement est effectué pour chacun des portefeuilles Epargne-Retraite géré en VFA, profitable à la date d'arrêt, via une approche long terme basée sur la prise en compte d'une prime de risque et le coût des options et garanties.

Les effets d'actualisation/désactualisation de la CSM ne sont pas isolés. Ils sont captés indirectement par les mouvements des éléments sous-jacents et les mouvements liés aux flux d'exécution du contrat.

#### Spécificité du modèle BBA

Les intérêts sont capitalisés sur la CSM en utilisant des taux d'actualisation figés déterminés lors de la comptabilisation initiale du groupe de contrats d'assurance. A chaque date de clôture, la CSM est évaluée à partir de la CSM d'ouverture, ajustée de la désactualisation des intérêts aux taux d'actualisation d'origine.

#### Imputation dans les autres éléments du résultat global des effets de variation de juste valeur des actifs sous-jacents des contrats d'assurance

La norme IFRS 17 offre une option comptable permettant, sous conditions, de comptabiliser les changements de valeur de marché des passifs d'assurance directement par capitaux propres (dans les

autres éléments du résultat global, ou *Other Comprehensive Income* - OCI), au lieu de les reconnaître en résultat. Elle concerne principalement les effets de changement de taux d'actualisation des passifs. Le groupe applique cette option en miroir de la comptabilisation dans les autres éléments du résultat global des actifs sous-jacents en représentation des engagements d'assurances.

Cette option est applicable pour les contrats d'assurance qui répondent à certaines conditions, notamment en ce qui concerne la façon dont les actifs sont gérés et la façon dont les obligations sont évaluées. L'option OCI doit être choisie de manière cohérente pour tous les contrats d'un même portefeuille IFRS 17. Pour les contrats participatifs, cette option est applicable pour des contrats répondant à certaines conditions, en particulier concernant la détention des actifs sous-jacents.

En choisissant cette option OCI, le groupe réduit la volatilité des résultats financiers liés aux fluctuations de la valeur de marché des actifs, ce qui est particulièrement utile pour les contrats d'assurance à long terme exposés à des risques de marché. Cette option permet notamment d'isoler en OCI les effets de variation de taux sur les passifs des contrats d'assurance et donc d'insensibiliser le résultat net d'assurance de la volatilité induite par l'évaluation des passifs au taux courant à chaque période.

#### Mesure d'atténuation des risques

La norme permet l'utilisation d'instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat (notamment des dérivés) ou des contrats de réassurance détenus pour atténuer l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier découlant des contrats participatifs directs. La mesure d'atténuation des risques trouve principalement à s'appliquer au sein du groupe sur les contrats de réassurance détenus.

Dans ce cas, le groupe a choisi de comptabiliser en résultat, afin de les compenser avec les variations de valeur des instruments de « couverture » utilisés :

- le montant correspondant à la part revenant au groupe CNP de la juste valeur des éléments sous-jacents ;
- les variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui ne résultent pas des éléments sous-jacents.

Ainsi, le groupe ajuste la CSM des affaires directes de l'écart avec l'ajustement de CSM de cession calculée selon les modèles VFA et BBA. Les charges financières correspondant à l'effet d'atténuation des risques sont constatées en totalité en résultat de la période car l'option OCI n'est pas appliquée sur les contrats de réassurance détenus par le siège.

Dans le cas des contrats de réassurance détenue de contrats VFA, cette disposition permet de supprimer les écarts induits par une différence de valorisation entre le contrat de réassurance et le sous-jacent et de mieux traduire l'effet d'atténuation des risques.

#### Spécificités comptables des contrats de Réassurance

Cette partie décrit les spécificités des modèles d'évaluation appliqués par le groupe aux contrats de réassurance.

Un contrat de réassurance est dit « accepté » lorsque le groupe, en tant que réassureur, émet un contrat d'assurance visant à indemniser une autre entité A (la cédante) au titre de sinistres couverts par un contrat ou un ensemble de contrats d'assurance émis par l'entité A (contrats sous-jacents).

Un contrat de réassurance est dit « détenu » lorsque le groupe, en tant qu'entité cédante, souscrit un contrat ou un ensemble de contrats d'assurance visant à couvrir les sinistres de contrats qu'il a lui-même émis. On parle également de cession en réassurance.

- *Définition des portefeuilles de réassurance acceptée*

Le groupe ne crée pas de portefeuilles IFRS 17 spécifiques à la réassurance acceptée.

- *Définition des portefeuilles de réassurance détenue*

Le groupe aligne la définition des portefeuilles de contrats de réassurance sur la définition des portefeuilles d'assurance directe.

Les contrats étant en quote-part, il est considéré que les risques au sein d'un portefeuille sont mécaniquement similaires au niveau des engagements cédés s'ils sont jugés similaires aux portefeuilles d'assurance directe. Le regroupement de plusieurs contrats de réassurance au sein d'un même portefeuille permet au groupe de considérer qu'ils sont gérés ensemble au sens où l'objectif commun est d'atténuer les risques sur un portefeuille de contrats sous-jacents eux-mêmes gérés comme un ensemble.

- *Modèles d'évaluation*

Le modèle VFA n'étant pas permis (IFRS 17.B109), le groupe applique le modèle général (BBA) à l'ensemble des contrats de réassurance émis et détenus dans les activités en France du groupe.

- *Frontières des contrats*

Le droit substantiel de la cédante est de recevoir des services de la part du réassureur. Ce droit substantiel cesse dès lors que :

(i) Le réassureur a la capacité de réviser le prix ou le niveau de garantie relatifs aux engagements qui lui sont transférés de sorte à refléter pleinement le risque.

(ii) Le réassureur a le droit de mettre fin à la couverture. L'obligation substantielle de la cédante est de payer les éléments dus aux réassureurs.

Le groupe prend en compte dans le calcul du BE, du RA et de la CSM l'effet de la réassurance sur des contrats sous-jacents non encore comptabilisés par la cédante même si ces contrats sont émis avant le contrat de réassurance qui les couvre.

Les flux à l'intérieur de la frontière des contrats pour les contrats de réassurance détenus sont ceux qui résultent des droits substantiels ou des obligations substantielles du groupe en tant que cédante.

### 3.11.15 Principes de présentation des activités banque et assurance dans les états financiers du Groupe

#### Activités bancaires

Les postes de produits et charges d'intérêt, présentés en note 7, comprennent les intérêts des instruments financiers évalués au coût amorti, les instruments

financiers à la juste valeur par capitaux propres ainsi que les intérêts courus et échus des instruments de couverture de juste valeur.

Les produits et charges de commissions, présentés en note 7, sont reconnus en résultat en fonction de la réalisation des obligations de prestations auxquelles ils se rattachent :

- les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation

Sont concernées les commissions sur moyens de paiement.

- les commissions rémunérant des services ponctuels ou rémunérant un acte important sont intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est réalisée ou l'acte exécuté.

Sont concernées les commissions sur mandats et les commissions sur incidents de paiement.

- les produits variables de commissions ne peuvent être enregistrés en résultat que s'il est hautement probable que les montants enregistrés ne donneront pas lieu à un ajustement significatif à la baisse.

- les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Ces commissions relèvent du champ d'application de la norme IFRS 9 et sont donc comptabilisées parmi les produits et charges d'intérêt.

Sont concernées les commissions d'octroi de crédit.

Sur les activités bancaires, le coût du risque comprend les dotations et reprises sur les dépréciations des actifs financiers au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables, des créances de location financement, des garanties financières et engagements de financement, des décotes sur crédits structurés, les récupérations sur créances amorties et les pertes sur créances irrécouvrables. Il est présenté au sein du résultat d'exploitation en dehors du PNB.

Sur les activités d'assurance, le coût du risque comprend les dotations et reprises sur les créances irrécouvrables des placements financiers sous-jacents des contrats d'assurance. Il est présenté au sein du PNB.

#### Activités d'assurance

Le Groupe a choisi de ne pas présenter dans des postes distincts à l'actif du bilan et au compte de résultat les activités d'assurance mais de fournir ces informations dans les postes du bilan et du compte de résultat existants.

En complément, des informations spécifiques sur les placements des activités d'assurance sont fournies au sein des notes 35.

### 3.12 Distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres

#### Distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres

La distinction entre les instruments de dette et les instruments de capitaux propres repose sur l'analyse en substance des caractéristiques contractuelles de chaque instrument.

Un instrument de dette non dérivé constitue une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers à des conditions potentiellement défavorables pour l'émetteur.

Un instrument de capitaux propres non dérivé est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans l'actif net d'une entité qui de fait ne présente pas d'obligation contractuelle de remettre des liquidités ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers à des conditions potentiellement défavorables pour l'émetteur.

#### Titres super subordonnés à durée indéterminée

Les titres super subordonnés à durée indéterminée sont classés en instruments de dettes ou de capitaux propres notamment en fonction de leur mode de rémunération selon qu'il est discrétionnaire ou non.

Lorsque les titres subordonnés émis répondent aux critères de classement en « instruments de capitaux propres » les coupons sont traités comme des dividendes venant en diminution des capitaux propres. Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, notamment celles présentant une échéance de remboursement, sont classées en dettes subordonnées en application de la norme IAS 32.

### 3.13 Dette obligataire et instruments financiers dérivés liés à la gestion de la dette obligataire

La dette obligataire hors activités bancaires et d'assurance est classée au bilan dans le poste « Emprunts obligataires et dettes financières ».

#### 3.13.1 Emprunts obligataires adossés à des swaps de « variabilisation »

Dans le cadre de la stratégie de gestion de la dette obligataire définie par le Groupe, certains emprunts obligataires à taux fixe sont « variabilisés » par le biais de swaps receveurs taux fixe / payeurs taux variable.

En fonction des circonstances, ces emprunts peuvent être, soit désignés à la juste valeur par résultat sur option, soit désignés comme faisant l'objet d'une couverture de juste valeur.

#### Emprunts obligataires désignés à la juste valeur par résultat sur option

En application de la norme IFRS 9, certains emprunts obligataires adossés à des swaps de « variabilisation » sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. La composante risque de crédit de la variation de juste valeur de ces emprunts est comptabilisée en « Autres éléments du résultat global ».

Les swaps correspondants sont également évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, en application de la règle générale d'évaluation des instruments dérivés prévue par IFRS 9.

#### Emprunts obligataires désignés comme faisant l'objet d'une couverture de juste valeur

Certains emprunts obligataires sont désignés comme faisant l'objet d'une couverture de juste valeur par des swaps de « variabilisation ». L'application de la comptabilité de couverture de juste valeur conduit à comptabiliser par résultat (i) la variation de juste valeur des swaps de couverture, et (ii) en ajustement de la valeur de l'emprunt, la variation, pour la part efficace, de valeur du swap de couverture. Ces impacts se compensent à hauteur de la part efficace de la couverture.

Par ailleurs, en fonction de l'évolution des conditions de marché, la souscription de swaps receveurs taux variable / payeurs taux fixe permet de figer à nouveau le taux de certains emprunts sur des durées courtes. Ces swaps sont également évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat.

#### 3.13.2 Emprunts obligataires évalués au coût amorti

Les emprunts non adossés à des swaps de « variabilisation » sont évalués selon la méthode du coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

#### 3.13.3 Swaps de précouverture d'emprunts

Des swaps de précouverture sont souscrits dans certains cas afin de se prémunir contre une hausse des taux. Ces instruments de couverture de flux de trésorerie sont résiliés lors de l'émission de l'emprunt et donnent alors lieu au versement d'une soulte (soulte payée ou reçue en fonction de la valeur du swap). Ces soultes sont comptabilisées dans les réserves recyclables dans le cadre de l'application de la couverture de flux de trésorerie, puis recyclées en résultat sur la durée de vie de l'emprunt initialement couvert, conformément aux dispositions d'IFRS 9 concernant l'arrêt d'une relation de couverture.

### 3.14 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque (i) à la fin de la période concernée, le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers, résultant d'événements antérieurs, (ii) il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et (iii) le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

L'évaluation des provisions est faite sur la base des coûts attendus par le Groupe pour éteindre l'obligation, estimés à partir des données de gestion issues du système d'information, d'hypothèses retenues par le Groupe, éventuellement complétées par l'expérience de transactions similaires, et, dans certains cas, sur la base de rapports d'experts indépendants ou de devis de prestataires. Ces différentes hypothèses sont revues à chaque arrêté comptable.

#### Provisions sur engagements sur les contrats d'épargne-logement

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) proposés à la clientèle de particuliers dans le cadre de la loi du 10 juillet 1965 comportent deux phases : une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi sous forme de prêts immobiliers.

Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ouverts avant le 28 février 2011, et à un taux révisable annuellement pour les nouvelles générations ;
- obligation d'octroyer aux clients qui le demandent un crédit à un taux fixé à la signature du contrat

Ces engagements aux conséquences potentiellement défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan (au poste « Provisions »), dont les variations sont enregistrées en produit net bancaire au sein de la marge d'intérêts.

Les provisions sont estimées sur la base de statistiques comportementales des clients, de données de marché pour chaque génération de plan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires mais non réglementés en termes de rémunération. Elles ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constituent une seule et même génération d'autre part. Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêt ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée.

Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

### 3.15 Avantages du personnel

#### 3.15.1 Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Les engagements postérieurs à l'emploi et à long terme résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19. Des évaluations actuarielles sont réalisées chaque année.

Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation des pensions, etc.) et spécifiques à La Poste (taux de turnover, taux de

mortalité, taux de revalorisation des traitements et salaires, etc.).

La provision inscrite au bilan au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies correspond à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs de couverture (Geopost UK). La valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement avec la méthode des unités de crédit projetées. Elle est déterminée en actualisant les décaissements futurs attendus sur la base d'un taux de marché d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation sous-jacente.

Les écarts actuariels issus des ajustements liés à l'expérience et des effets de changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

Le coût des services passés, généré lors de l'adoption ou de la modification d'un régime à prestations définies, est reconnu immédiatement en charges.

Les dispositifs de retraite et les autres avantages du personnel, ainsi que les principales hypothèses retenues, sont décrits en note 30.

#### 3.15.2 Dispositifs d'aménagement de fin de carrière

La Poste constate une provision représentative des coûts relatifs aux dispositifs d'aménagement de fin de carrière accordés aux personnels. Le montant de la provision inclut les personnes ayant adhéré à l'un des régimes existants ainsi que les personnes dont l'adhésion est attendue compte tenu des durées et conditions des dispositifs ainsi que des comportements observés au cours des années passées et des meilleures estimations de la Direction.

### 3.16 Actifs détenus en vue d'être cédés

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est classé comme détenu en vue d'être cédé lorsque sa valeur comptable sera recouvrée principalement au moyen de sa vente, et non d'une utilisation continue. Ceci suppose que l'actif soit disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et que sa vente soit hautement probable dans un délai d'un an.

Ces actifs et groupes d'actifs, ainsi que les passifs associés, sont présentés séparément des autres actifs et passifs, et sont mesurés au plus bas de leur valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts de cession. L'amortissement de ces actifs cesse à compter de la date de leur classement dans cette catégorie.

### 3.17 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie (TFT) présente les entrées et les sorties de trésorerie et équivalents classées en activités opérationnelles, d'investissement et de financement.

Le format du tableau des flux de trésorerie a été aménagé pour présenter séparément les flux liés, d'une part, au groupe La Banque Postale, d'autre part, les flux liés aux activités industrielles et commerciales (y compris la division de La Poste mettant du personnel à disposition de La Banque Postale).

La variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie présentée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés correspond à celle des activités industrielles et commerciales. La trésorerie provenant de La Banque

Postale et de ses filiales (y compris l'encaisse des bureaux de poste) est isolée sur une ligne spécifique du bilan. Ses variations sont positionnées sur une ligne « Diminution/(augmentation) de trésorerie des activités bancaires au bilan hors incidence des variations de périmètre », positionnée sous les flux de trésorerie des activités de financement.

Par ailleurs, les flux de trésorerie liés à la variation des actifs et passifs bancaires et d'assurance (hors flux liés aux dettes subordonnées) sont regroupés sur une ligne spécifique du TFT (« Variation du solde des emplois et ressources bancaires et d'assurance »), au sein des flux opérationnels, incluant notamment :

- les flux des encours de collecte de la clientèle ;
- les flux des dettes envers les établissements de crédit ;
- les acquisitions et cessions du portefeuille de titres ;
- les flux liés aux prêts et créances ;
- les variations de juste valeur des instruments financiers.

**Les activités opérationnelles** sont les principales activités génératrices de revenus et toutes activités autres que celles définies comme étant des activités d'investissement ou de financement. Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont élaborés selon la méthode indirecte.

Le calcul de l'excédent brut d'exploitation est détaillé dans la note 40.10.

**Les activités d'investissement** sont l'acquisition et la cession d'actifs à long terme et de tout autre investissement qui n'est pas inclus dans les équivalents de liquidités. Les flux d'investissement du Groupe La Poste sont composés notamment des acquisitions ou cessions des éléments suivants :

- immobilisations incorporelles et corporelles, corrigées des opérations n'ayant pas un caractère monétaire (dettes et créances sur immobilisations) ;
- part du capital d'autres entreprises ;
- autres immobilisations financières (dépôts et cautionnements, créances rattachées à des participations, etc.).

L'incidence des variations de périmètre des activités industrielles et commerciales sur les flux de trésorerie est présentée distinctement sur une ligne « Variations de périmètre ».

**Les activités de financement** sont les activités qui entraînent des changements quant au montant et à la composition des capitaux propres et des capitaux empruntés. Les flux de financement comprennent les sources de financement (nouveaux emprunts) et les décaissements afférents (distribution de dividendes aux minoritaires, remboursement de bons La Poste, remboursement d'emprunts).

Concernant les mouvements sur instruments de dette de La Banque Postale, seuls les mouvements des dettes subordonnées et des passifs de location sont classés en flux de financement.

**La notion de trésorerie et équivalents de trésorerie** recouvre les placements à très court terme, liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La trésorerie du Groupe La Poste est constituée de comptes de caisse, de soldes débiteurs de banques, de dépôts à terme, de valeurs mobilières de placement qui ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur en raison de leur nature et peuvent être facilement convertis en disponibilités (notamment OPCVM monétaires), de la partie des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus non échus qui s'y rattachent, correspondant à des découverts momentanés.

Quelles que soient leurs caractéristiques, les titres provenant du « Portefeuille de titres des activités bancaires » ne sont pas classés dans la trésorerie. Les flux les concernant sont intégrés sur la ligne « Variation du solde des emplois et ressources bancaires » du TFT (cf. supra).

## NOTE 4 ÉVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

- 4.1 Principales opérations de prises de contrôle et de participation
- 4.2 Principaux rachats d'intérêts minoritaires
- 4.3 Principales opérations de cession
- 4.4 Compte de résultat à périmètre et change constants

Le périmètre de consolidation est présenté en note 44.

### 4.1 Principales opérations de prises de contrôle et de participation

#### Acquisition de la société Maincare (branche Grand Public Numérique)

Le groupe La Poste (branche Grand Public Numérique /UGT Numérique) a pris le contrôle le 28 février 2023 de la société Maincare, un des leaders de l'accompagnement de la transformation numérique en France. La prise de contrôle avec 98,08% des titres a généré un écart d'acquisition de 280 millions d'euros. La contribution de la société au chiffre d'affaires consolidé de l'année 2023 s'élève à 58 millions d'euros.

#### Acquisition de La Financière de l'Échiquier (LFDE)

Le 4 juillet 2023, La Banque Postale a finalisé l'acquisition de 100% de La Financière de l'Échiquier (LFDE), l'une des principales sociétés de gestion entrepreneuriales en France via sa filiale LBP AM.

Cette opération a permis de créer un acteur majeur de la gestion de conviction multi-spécialiste et de la finance durable en France et en Europe. Regroupant trois marques reconnues – LBP AM, Tocqueville Finance et LFDE – les encours consolidés de ce nouvel ensemble s'élèvent à 68 milliards d'euros à fin décembre 2023. A fin décembre 2023, cette opération a généré la comptabilisation d'un écart d'acquisition provisoire de 564 millions d'euros et de 25 millions d'euros d'immobilisations incorporelles (marque, réseau de distribution, mandats de gestion et fonds fermés).

#### Création en avril 2023 de CNP Assurances Holding

Cette société regroupe désormais les différentes activités assurantielles du groupe et leurs entités juridiques. Cette opération est sans impact sur les comptes consolidés du groupe.

### 4.2 Principaux rachats d'intérêts minoritaires

#### Rachat des intérêts minoritaires dans les sociétés brésiliennes de CNP Assurances

Dans la continuité de sa stratégie de développement à l'international annoncée en septembre 2022, CNP Assurances a porté à 100% sa prise de participation dans les sociétés CNP Participações em Seguros Ltda.

« Holding Seguros » (anciennement dénommée CNP Seguros Participações em Saúde Ltda, « Holding Saúde »), Companhia Seguros Previdência do Sul « Previsul » (commercialisation de produits de prévoyance et d'assurance emprunteur) et CNP Capitalização SA « CNP Cap » (commercialisation de produits d'épargne) pour environ 65 millions d'euros (361 millions de réaux brésiliens). Cette opération a été réalisée en janvier 2023.

### 4.3 Principales opérations de cession

#### Cession de la société Stuart (branche Geopost)

Voir faits significatifs en note 1.

#### Projet de cession de DPD Russie

En raison des événements touchant la Russie, le Groupe avait annoncé au cours du premier semestre 2022 sa volonté de se retirer complètement du marché russe.

Ainsi, la totalité des actifs et passifs de cette société sont classés en actifs et passifs destinés à être cédés depuis le 30 juin 2022. A ce jour, la cession n'a pas encore été réalisée compte tenu de la complexité de ce processus, mais l'opération reste hautement probable, d'où le maintien du classement en actifs et passifs destinés à être cédés.

Compte tenu des incertitudes subsistant sur le prix de cession, le goodwill ainsi que toutes les immobilisations incorporelles et corporelles de DPD Russie avaient été intégralement dépréciées à fin juin 2022 (soit un montant converti en euros de 149 millions d'euros). Cette dépréciation totale est maintenue à fin décembre 2023 compte tenu des incertitudes sur le prix de vente final.

La réserve de conversion incluse dans les capitaux propres s'élève à 47 millions d'euros au 31 décembre 2023. Elle matérialise l'incidence de l'évolution globalement favorable du cours du rouble depuis l'entrée de DPD Russie dans le périmètre de consolidation. Lorsque la cession de la société sera effective, le montant de cette réserve de conversion sera recyclé en résultat.

#### 4.4 Compte de résultat à périmètre et change constants

Le résultat retraité neutralise l'effet de toutes les acquisitions de l'exercice en cours et des acquisitions de l'exercice précédent intervenues en cours de période. Il présente également les transactions en devises de la période comparative au taux moyen de la période en cours.

(en millions d'euros)	Résultat publié		Résultat retraité hors effets périmètre et change	
	31/12/2023	31/12/2022 (a)	31/12/2023	31/12/2022 (a)
<b>Chiffre d'affaires et PNB</b>	<b>34 073</b>	<b>33 287</b>	<b>33 724</b>	<b>33 162</b>
Achats et autres charges	(16 053)	(15 623)	(15 849)	(15 573)
Charges de personnel	(13 605)	(13 487)	(13 518)	(13 447)
Impôts et taxes	(505)	(393)	(503)	(393)
Amortissements, provisions et pertes de valeur	(2 904)	(3 777)	(2 880)	(3 757)
Autres charges et produits opérationnels	689	549	701	546
Résultat des cessions d'actifs	(50)	35	(50)	36
<b>Charges opérationnelles nettes</b>	<b>(32 428)</b>	<b>(32 696)</b>	<b>(32 099)</b>	<b>(32 587)</b>
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint	35	33	39	34
<b>Résultat d'exploitation courant (après quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint)</b>	<b>1 680</b>	<b>624</b>	<b>1 663</b>	<b>609</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

## NOTE 5 INFORMATION SECTORIELLE

- 5.1 Définition des secteurs opérationnels
- 5.2 Information par secteur opérationnel
- 5.3 Informations par zone géographique

### 5.1 Définition des secteurs opérationnels

La définition des secteurs opérationnels retenus en matière d'information sectorielle est basée sur l'organisation existante en matière de pilotage au sein du groupe La Poste. Un secteur d'activité est un sous-ensemble pour lequel une information financière distincte est disponible et régulièrement revue par la direction du groupe, en vue de lui affecter des ressources et d'évaluer sa performance.

Les critères retenus pour déterminer les secteurs d'activité sont notamment les suivants :

- nature des produits distribués ;
- type ou catégorie de clients auxquels ils sont destinés ;
- processus de production et réseau de distribution ;
- environnement réglementaire.

Le groupe est organisé autour des quatre secteurs opérationnels suivants, auxquels s'ajoutent les secteurs Immobilier et Supports et structures :

SECTEURS	ACTIVITÉS
Services-Courrier-Colis	<ul style="list-style-type: none"> <li>- activité courrier (collecte, tri, distribution de correspondance, publicité, presse, courrier international) et les services connexes</li> <li>- activité colis en France réalisée sous la marque Colissimo</li> <li>- activité Santé et Autonomie d'aides à la personne et dans le domaine de la santé</li> <li>- nouveaux services du facteur</li> </ul>
Geopost	<ul style="list-style-type: none"> <li>- activité express réalisée par les marques du sous-groupe Geopost, en particulier DPD, Chronopost, et Seur</li> <li>- courrier international</li> <li>- activité de e-commerce réalisée par Asendia</li> </ul>
La Banque Postale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- activité Banque et Assurance du sous-groupe La Banque Postale</li> <li>- division de La Poste SA qui enregistre les prestations de services réalisées par certains personnels de La Poste mis à disposition de La Banque Postale dans le cadre de conventions de services</li> </ul>
Grand Public Numérique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- activités de vente et de distribution, auprès du grand public, des produits et services du groupe La Poste</li> <li>- ensemble des activités numériques du groupe activité de La Poste Mobile</li> <li>- autres produits externes</li> </ul>
Immobilier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- gestion du parc immobilier regroupé dans le sous-groupe La Poste Immobilier</li> <li>- activité de la Direction immobilière de La Poste</li> </ul>
Supports et structures	<ul style="list-style-type: none"> <li>- activités « Corporate » des directions du siège</li> <li>- services supports du groupe</li> </ul>

### 5.2 Information par secteur opérationnel

Les principes comptables appliqués pour établir l'information sectorielle sont les mêmes que ceux utilisés pour les comptes consolidés, tels que décrits en notes 2 et 3. Les résultats, actifs et passifs alloués aux secteurs d'activité correspondent aux résultats, actifs et passifs qui sont affectables aux secteurs d'activité de façon directe et indirecte.

Les montants non affectés aux secteurs d'activité correspondent principalement :

- au coût net de l'aménagement du territoire ;
- au coût de la contrainte d'accessibilité pesant sur La Poste ;
- au résultat financier et à l'impôt.

#### Segmentation des charges opérationnelles

Compte tenu de la coexistence au sein de La Poste des acteurs Services-Courrier-Colis, La Banque Postale et Réseau La Poste, et de la forte imbrication des processus de production de ces activités, La Poste a défini des principes de comptabilité analytique afin de répartir les charges mutualisées entre les différents secteurs et de déterminer ainsi le résultat de chacun.

La refacturation des charges de guichet des bureaux de poste du Réseau La Poste s'effectue aux métiers utilisateurs du réseau sur la base de conventions de services dont les modalités de tarification sont fondées sur des inducteurs opérationnels mesurables (chiffre d'affaires, statistiques mesurant le temps nécessaire à la réalisation des différentes opérations, etc.).

#### Segmentation de l'actif immobilisé

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont réparties sur la base de l'affectation par métier des biens correspondants dans le système comptable de La Poste. Les actifs immobiliers détenus par La Poste et le sous-groupe La Poste Immobilier sont affectés en totalité au secteur Immobilier.

### 5.2.1 Compte de résultat par secteur opérationnel

Aucun client du groupe ne contribue au chiffre d'affaires consolidé pour un montant supérieur à 10% du total.

2023 (en millions d'euros)	Services- Courrier- Colis	Geopost	La Banque Postale	Grand Public et Numérique	Immobilier	Supports et structures	Non affecté <sup>(a)</sup>	Élimina- tions	TOTAL GROUPE
Chiffre d'affaires & PNB Externe	7 828	15 554	7 185	3 264	107	0	135		34 073
Chiffre d'affaires & PNB Intersecteurs	2 108	126	70	3 285	791	1 314		(7 694)	0
<b>Produits opérationnels</b>	<b>9 936</b>	<b>15 679</b>	<b>7 256</b>	<b>6 549</b>	<b>898</b>	<b>1 314</b>	<b>135</b>	<b>(7 694)</b>	<b>34 073</b>
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint	0	0	24	12	(1)	0			35
<b>Résultat d'exploitation courant (après quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint)</b>	<b>0</b>	<b>279</b>	<b>2 121</b>	<b>39</b>	<b>100</b>	<b>(256)</b>	<b>(583)</b>	<b>(20)</b>	<b>1 680</b>
<b>Résultat financier</b>							<b>(239)</b>		<b>(239)</b>
Impôt sur le résultat							(496)		(496)
Quote part de résultat des autres sociétés mises en équivalence	0	(167)	0	(2)	2	(2)			(169)
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>									<b>776</b>
Amortissements, provisions et pertes de valeur nets	(296)	(992)	(872)	(114)	(474)	(157)			<b>(2 904)</b>
Actifs sectoriels	3 337	13 020	738 020	2 449	4 068	13 251	(8 621)		<b>765 524</b>

(a) Dont essentiellement la contribution à l'aménagement du territoire (y compris les coûts relatifs à la contrainte d'accessibilité), le résultat financier et l'impôt sur le résultat

2022 <sup>(b)</sup> (en millions d'euros)	Services- Courrier- Colis	Geopost	La Banque Postale	Grand Public et Numérique	Immobilier	Supports et structures	Non affecté <sup>(a)</sup>	Élimina- tions	TOTAL GROUPE
Chiffre d'affaires & PNB Externe	8 094	15 455	6 185	3 343	91	4	116		33 287
Chiffre d'affaires & PNB Intersecteurs	2 107	118	33	3 233	770	1 232		(7 494)	0
<b>Produits opérationnels</b>	<b>10 201</b>	<b>15 573</b>	<b>6 218</b>	<b>6 576</b>	<b>861</b>	<b>1 236</b>	<b>116</b>	<b>(7 494)</b>	<b>33 287</b>
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint	0	2	30	2	(1)	0			33
<b>Résultat d'exploitation courant (après quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint)</b>	<b>(767)</b>	<b>654</b>	<b>1 269</b>	<b>199</b>	<b>68</b>	<b>(262)</b>	<b>(541)</b>	<b>5</b>	<b>624</b>
<b>Résultat financier</b>							<b>(207)</b>		<b>(207)</b>
Impôt sur le résultat							952	0	952
Quote part de résultat des autres sociétés mises en équivalence	0	(88)	(0)	0	1	(1)		0	(87)
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>									<b>1 282</b>
Amortissements, provisions et pertes de valeur nets	(1 278)	(1 019)	(726)	(131)	(469)	(153)			<b>(3 777)</b>
Actifs sectoriels	3 513	12 707	716 962	1 600	3 994	13 713	(7 771)		<b>744 718</b>

(a) Dont essentiellement la contribution à l'aménagement du territoire (y compris les coûts relatifs à la contrainte d'accessibilité), le résultat financier et l'impôt sur le résultat.

(b) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

## 5.2.2 Bilan par secteur opérationnel

31/12/2023 <i>(en millions d'euros)</i>	Services- Courrier- Colis	Geopost	La Banque Postale	Grand Public et Numérique	Immobilier	Supports et structures	Élimi- nations	TOTAL
<b>ACTIFS</b>								
Immobilisations incorporelles et corporelles et goodwill	901	6 084	6 183	1 356	3 157	651	(12)	18 320
Droits d'utilisation	91	2 740	161	58	556	23	0	3 628
Titres mis en équivalence	0	672	1 104	5	29	1	0	1 811
Autres actifs non courants	30	177	1 490	0	26	7 452	(6 671)	2 502
Autres actifs courants	2 316	3 347	626	1 030	301	5 124	(1 793)	10 952
Actifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance	0	0	728 457	0	0	0	(145)	728 311
<b>TOTAL</b>	<b>3 337</b>	<b>13 020</b>	<b>738 020</b>	<b>2 449</b>	<b>4 068</b>	<b>13 251</b>	<b>(8 621)</b>	<b>765 524</b>
<b>Investissements (a)</b>	<b>256</b>	<b>634</b>	<b>1 013</b>	<b>528</b>	<b>332</b>	<b>276</b>	<b>0</b>	<b>3 040</b>
<b>PASSIFS</b>								
Fonds propres						30 769		30 769
Emprunts obligataires et dettes financières	787	4 808	0	927	1 116	11 836	(7 528)	11 945
Passifs de location	113	2 880	0	63	999	23	0	4 078
Autres passifs non courants	615	291	2 002	375	59	(173)	0	3 170
Autres passifs courants	2 783	3 156	4 002	1 554	353	961	(654)	12 154
Passifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance	0	0	703 561	(9)	0	0	(142)	703 408
<b>TOTAL</b>	<b>4 298</b>	<b>11 134</b>	<b>709 565</b>	<b>2 910</b>	<b>2 527</b>	<b>43 416</b>	<b>(8 326)</b>	<b>765 524</b>

(a) Achats d'actifs incorporels et corporels, d'actifs financiers et incidences des variations de périmètre.

31/12/2022 (b) <i>(en millions d'euros)</i>	Services- Courrier- Colis	Geopost	La Banque Postale	Grand Public et Numérique	Immobilier	Supports et structures	Élimi- nations	TOTAL
<b>ACTIFS</b>								
Immobilisations incorporelles et corporelles et goodwill	917	5 942	5 645	872	3 092	546	(12)	17 003
Droits d'utilisation	100	2 487	206	59	549	25	0	3 426
Titres mis en équivalence	0	893	1 118	0	29	1	0	2 041
Autres actifs non courants	26	210	1 731	(8)	25	7 533	(6 616)	2 901
Autres actifs courants	2 470	3 175	900	677	298	5 608	(1 011)	12 116
Actifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance	0	0	707 362	0	0	0	(131)	707 231
<b>TOTAL</b>	<b>3 513</b>	<b>12 707</b>	<b>716 962</b>	<b>1 600</b>	<b>3 994</b>	<b>13 713</b>	<b>(7 771)</b>	<b>744 718</b>
<b>Investissements (a)</b>	<b>238</b>	<b>1 122</b>	<b>1 486</b>	<b>143</b>	<b>264</b>	<b>215</b>	<b>0</b>	<b>3 469</b>
<b>PASSIFS</b>								
Fonds propres						29 468		29 468
Emprunts obligataires et dettes financières	688	4 439	1	577	1 083	11 450	(6 674)	11 564
Passifs de location	141	2 606	0	65	1 031	25	0	3 869
Autres passifs non courants	883	293	2 086	534	67	(56)	0	3 808
Autres passifs courants	2 919	3 120	3 800	1 086	326	1 321	(650)	11 922
Passifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance	0	0	684 171	2	0	0	(86)	684 088
<b>TOTAL</b>	<b>4 631</b>	<b>10 459</b>	<b>690 059</b>	<b>2 265</b>	<b>2 507</b>	<b>42 208</b>	<b>(7 410)</b>	<b>744 718</b>

(a) Achats d'actifs incorporels et corporels, d'actifs financiers et incidences des variations de périmètre.

(b) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

### 5.3 Informations par zone géographique

Le chiffre d'affaires est ventilé en fonction de la localisation des clients payeurs.

Les immobilisations nettes du groupe La Poste sont ventilées par zone géographique en fonction de l'implantation des entités juridiques propriétaires des biens.

2023				
<i>(en millions d'euros)</i>	France	Zone Union européenne (hors France)	Autres	TOTAL
Chiffre d'affaires des activités commerciales	13 035	8 526	5 327	26 888
Produit net bancaire	5 910	307	968	7 185
<b>PRODUITS OPERATIONNELS</b>	<b>18 945</b>	<b>8 833</b>	<b>6 295</b>	<b>34 073</b>
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>674 076</b>	<b>52 192</b>	<b>39 256</b>	<b>765 524</b>
<b>Investissements <sup>(a)</sup></b>	<b>2 478</b>	<b>290</b>	<b>273</b>	<b>3 040</b>

(a) Achats d'actifs incorporels et corporels, d'actifs financiers et incidences des variations de périmètre.

2022 <sup>(b)</sup>				
<i>(en millions d'euros)</i>	France	Zone Union européenne (hors France)	Autres	TOTAL
Chiffre d'affaires des activités commerciales	13 155	8 246	5 702	27 102
Produit net bancaire	5 127	313	745	6 185
<b>PRODUITS OPERATIONNELS</b>	<b>18 281</b>	<b>8 559</b>	<b>6 446</b>	<b>33 287</b>
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>661 079</b>	<b>50 227</b>	<b>33 412</b>	<b>744 718</b>
<b>Investissements <sup>(a)</sup></b>	<b>2 605</b>	<b>238</b>	<b>626</b>	<b>3 469</b>

(a) Achats d'actifs incorporels et corporels, d'actifs financiers et incidences des variations de périmètre.

(b) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

## NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### NOTE 6 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires des activités industrielles et commerciales du groupe La Poste se ventile de la façon suivante entre les branches :

(en millions d'euros)	2023	2022
<b>Services-Courrier-Colis</b>	7 827	8 094
<b>Geopost</b>	15 554	15 455
<b>Grand Public et Numérique</b>	3 264	3 343
<b>Immobilier &amp; Supports</b>	243	210
<b>TOTAL</b>	<b>26 888</b>	<b>27 102</b>

Le chiffre d'affaires total comprend notamment en 2023 et 2022 :

- la compensation obtenue de l'Etat au titre du service universel postal pour 500 millions d'euros (520 millions d'euros en 2022), répartie en 2023 entre les branches en fonction de leur contribution au coût du service universel postal (288 millions d'euros pour la branche Service Courrier Colis, 181 millions d'euros pour la branche Grand Public Numérique et 31 millions d'euros pour la partie Supports);
- la compensation obtenue de l'Etat au titre de l'aménagement du territoire est inscrite sur la ligne « Immobilier et Supports » pour 105 millions d'euros en 2023 et 73 millions d'euros en 2022.
- la contribution presse pour 40 millions d'euros en 2023 et 84 millions en 2022.

Le chiffre d'affaires Geopost comprend l'activité e-commerce réalisée par la filiale Asendia.

### NOTE 7 PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit net bancaire du groupe se détaille de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2023	2022 (a)
Intérêts et produits assimilés	12 984	8 395
Intérêts et charges assimilés	(7 454)	(2 946)
Produits de commissions	2 310	2 182
Charges de commissions	(297)	(271)
Gains ou pertes nets	7 449	(8 754)
- Instruments financiers à la juste valeur par le résultat	9 992	(6 726)
- Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	(2 543)	(2 046)
- Décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	0	18
Produits des contrats d'assurance émis	11 685	11 930
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	(8 438)	(9 226)
dont frais généraux rattachables à l'activité d'assurance <sup>(b)</sup>	(1 657)	(1 504)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(106)	24
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	(11 352)	7 541
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus	888	(2 954)
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance <sup>(c)</sup>	4	136
Produits des autres activités	937	937
Charges des autres activités	(1 423)	(808)
<b>TOTAL</b>	<b>7 185</b>	<b>6 185</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

(b) Dont notamment, lorsqu'ils sont rattachables aux activités d'assurance, les achats et autres charges, les charges de personnel, les impôts et taxes ainsi que les dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.

(c) Le coût du risque des activités d'assurance est principalement dû à des actifs à la juste valeur par capitaux propres en bucket 1 à hauteur de 3 millions d'euros (versus 134 millions d'euros en 2022).

Le coût du risque des activités bancaires est présenté au sein de la note 11 - Amortissements, provisions et pertes de valeur.

## NOTE 8 ACHATS ET AUTRES CHARGES

Les achats et autres charges se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022 (a)
Services extérieurs et sous-traitance générale	4 900	4 684
Achats	1 278	1 153
Sous-traitance transport	7 978	8 041
Prestations du courrier international	505	494
Locations <sup>(b)</sup>	513	440
Entretiens et réparations	736	672
Frais de télécommunications	190	202
Déplacements, missions	179	162
Autres charges <sup>(c)</sup>	759	704
<b>TOTAL AVANT AFFECTATION AUX CONTRATS D'ASSURANCE</b>	<b>17 039</b>	<b>16 554</b>
Achats et autres charges afférents aux contrats d'assurance reclassés en PNB	(986)	(931)
<b>TOTAL</b>	<b>16 053</b>	<b>15 623</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

(b) Cette ligne ne comprend que les loyers relatifs à des contrats de location non retraités dans le cadre d'IFRS 16 (contrats de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur principalement), ainsi que les charges locatives (voir note 18.3).

(c) Dont notamment le versement de la cotisation FRU pour 44 millions d'euros en 2023 (84 millions d'euros en 2022), (voir note 36.4).

## NOTE 9 CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

Les charges de personnel sont détaillées ci-dessous, par nature de coût :

(en millions d'euros)	2023	2022 (a)
Salaires, traitements, primes et indemnités	11 080	10 820
Cotisations retraites	560	570
Autres charges sociales	2 086	2 005
Prestations d'actions sociales	256	234
Variation des provisions postérieures à l'emploi <sup>(b)</sup>	(352)	10
Variation des provisions sur risques sociaux et litiges personnel	14	18
Variation des autres provisions sur le personnel <sup>(c)</sup>	(284)	(435)
Impôts et taxes assis sur les rémunérations	710	704
<b>TOTAL AVANT AFFECTATION AUX CONTRATS D'ASSURANCE</b>	<b>14 070</b>	<b>13 925</b>
Charges afférentes aux contrats d'assurance reclassées en PNB	(465)	(438)
<b>TOTAL</b>	<b>13 605</b>	<b>13 487</b>
<b>Effectif moyen (en équivalent agent / année)</b>	<b>232 726</b>	<b>238 033</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

(b) A l'exception des écarts actuariels comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global (voir tableau de variation des capitaux propres). Dont en 2023, un produit de 303 millions d'euros au titre de la fin de la rémunération des dépôts à vue des retraités et un produit de 37 millions d'euros au titre de l'incidence de la réforme des retraites sur les indemnités de départ à la retraite des salariés (voir note 1.3).

(c) Dont en 2023, une charge de 262 millions d'euros au titre de l'incidence de la réforme des retraites sur les dispositifs de fin de carrière.

La ligne « **Cotisations retraites** » correspond aux cotisations versées dans le cadre des régimes d'avantages au personnel postérieurs à l'emploi à cotisations définies. Depuis 2006, date de mise en place

du dispositif actuel de financement des retraites des fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste, cette ligne comprend notamment la contribution libératoire prévue par la loi.

## NOTE 10 IMPOTS ET TAXES

Les impôts et taxes se composent des éléments suivants:

(en millions d'euros)	2023	2022 (a)
Impôts locaux	121	128
Autres impôts et taxes <sup>(b)</sup>	522	336
<b>IMPOTS ET TAXES AVANT AFFECTATION AUX CONTRATS D'ASSURANCE</b>	<b>644</b>	<b>465</b>
Impôts et taxes afférents aux contrats d'assurance reclassés en PNB	(138)	(71)
<b>TOTAL</b>	<b>505</b>	<b>393</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

(b) Dont en 2023, 76 millions d'euros au titre de la TVA non déductible sur les contrats de location et dont en 2022, 86 millions d'euros.

La Poste bénéficie d'un allègement de la fiscalité locale en contrepartie de ses contraintes de desserte de l'ensemble du territoire national et de la participation à l'aménagement du territoire (loi du 2 juillet 1990 aménagée par la loi du 9 février 2010).

À ce titre, la Poste a bénéficié en 2023 et en 2022 d'un abattement de 99% applicable sur l'ensemble des bases de fiscalité locale (taxe foncière et Contribution économique territoriale - CET).

La CET est comptabilisée sur la ligne « Impôts locaux ».

## NOTE 11 AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR

Les variations des dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur ayant un impact sur le résultat d'exploitation courant se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022 (a)
<b>Amortissements nets</b>	<b>2 469</b>	<b>2 338</b>
Immobilisations incorporelles <sup>(b)</sup>	732	672
Immobilisations corporelles <sup>(b)</sup>	826	804
Droits d'utilisation <sup>(b)</sup>	911	861
<b>Provisions et pertes de valeur nettes</b>	<b>301</b>	<b>1 284</b>
Écarts d'acquisition <sup>(c)</sup>	49	184
Droits d'utilisation <sup>(b)</sup>	(43)	469
Immobilisations corporelles et incorporelles <sup>(b)</sup>	184	567
Stocks <sup>(d)</sup>	0	3
Créances <sup>(d)</sup>	19	8
Pertes sur créances irrécouvrables	30	29
Provisions pour risques et charges <sup>(e)</sup>	63	24
<b>Coût du risque des activités bancaires</b>	<b>201</b>	<b>219</b>
Coût du risque bancaire - autres dépréciations et risques <sup>(f)</sup>	200	196
Coût du risque bancaire - créances irrécouvrables	1	23
<b>AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR AVANT AFFECTATION AUX CONTRATS D'ASSURANCE</b>	<b>2 971</b>	<b>3 841</b>
Amortissements, provisions et pertes de valeurs afférents aux contrats d'assurance reclassés en PNB	(68)	(65)
<b>TOTAL</b>	<b>2 904</b>	<b>3 777</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

(b) Une ventilation des variations d'amortissement et de perte de valeur des immobilisations est présentée dans les notes 16, 17 et 18. Les mouvements de dépréciation et de reprise de dépréciation sur les droits d'utilisation concernent essentiellement l'UGT Courrier (voir note 20).

(c) Les pertes de valeur des écarts d'acquisition sont détaillées en note 15.2.

(d) Le détail des variations des pertes de valeur relatives aux stocks et aux créances figure dans la note 23.

(e) Les mouvements de provisions pour risques et charges sont détaillés dans la note 27.

(f) Dont 217 millions d'euros sur les encours en bucket 3 en 2023 (versus 190 millions d'euros en 2022).

## NOTE 12 AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPERATIONNELS

Les autres charges et produits opérationnels se ventilent de la façon suivante :

Produits / (charges) (en millions d'euros)	2023	2022 (a)
Production immobilisée <sup>(b)</sup>	506	490
Redevances	(90)	(80)
Autres produits et charges opérationnels courants	273	138
<b>TOTAL</b>	<b>689</b>	<b>549</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

(b) La production immobilisée concerne principalement des coûts de développement informatique comptabilisés en immobilisations incorporelles.

## NOTE 13 RESULTAT FINANCIER

13.1 Coût de l'endettement financier net

13.2 Autres éléments financiers

Sont détaillées ci-après les impacts du groupe hors activités bancaires.

### 13.1 Coût de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	2023	2022
Charges d'intérêts sur opérations de financement <sup>(a)</sup>	(198)	(143)
Charges d'intérêts sur passifs de location	(119)	(82)
Variation de la juste valeur des emprunts <sup>(b)</sup> et des swaps liés à la dette	2	(1)
Produits de trésorerie <sup>(c)</sup>	105	12
<b>TOTAL</b>	<b>(211)</b>	<b>(214)</b>

(a) Y compris intérêts et résultats de résiliation des instruments dérivés associés à la dette.

(b) Hors effet de la variation du risque de crédit propre sur les emprunts, comptabilisé en « Autres éléments du résultat global ».

(c) Y compris variation de juste valeur d'actifs de trésorerie ou d'actifs financiers.

### 13.2 Autres éléments financiers

(en millions d'euros)	2023	2022
Charge d'actualisation des provisions pour avantages du personnel et rendement des actifs de régime	(53)	(3)
Gains ou pertes nets de change	(2)	(5)
Autres produits et charges financiers	28	15
<b>TOTAL</b>	<b>(28)</b>	<b>7</b>

## NOTE 14 IMPOTS SUR LE RESULTAT

- 14.1 Charge d'impôt comptabilisée en résultat
- 14.2 Impôt sur les autres éléments du résultat global
- 14.3 Preuve d'impôt
- 14.4 Impôts différés comptabilisés au bilan
- 14.5 Ventilation des impôts différés par nature
- 14.6 Actifs d'impôts différés non constatés

### 14.1 Charge d'impôt comptabilisée en résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022 (a)
(Charge) d'impôt courant	(629)	(813)
(Charge) / produit d'impôt différé	133	1 766
<b>(CHARGE) / PRODUIT TOTAL D'IMPÔT</b>	<b>(496)</b>	<b>952</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles en vigueur dans les différents pays et des conventions spécifiques.

### 14.2 Impôt sur les autres éléments du résultat global

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022 (a)
<b>Variation des résultats latents sur instruments financiers et réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance (éléments recyclables et non recyclables)</b>		
Montant avant impôt	945	(2 831)
Effet d'impôt	(112)	690
<b>MONTANT NET D'IMPÔT</b>	<b>833</b>	<b>(2 141)</b>
<b>Ecart de conversion</b>		
Montant avant impôt	273	659
Effet d'impôt		
<b>MONTANT NET D'IMPÔT</b>	<b>273</b>	<b>659</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

### 14.3 Preuve d'impôt

La rationalisation de la charge d'impôt s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022 (a)
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>514</b>	<b>1 012</b>
Quote-part des sociétés mises en équivalence	135	54
Impôt sur le résultat	496	(952)
Part revenant aux minoritaires	262	271
<b>Résultat consolidé avant impôt et mises en équivalence</b>	<b>1 406</b>	<b>385</b>
<b>taux d'IS</b>	<b>25,83%</b>	<b>25,83%</b>
<b>Charge d'impôt théorique (b)</b>	<b>(363)</b>	<b>(99)</b>
Reconnaissance des impôts différés liée à l'entrée de CNP Assurances dans le groupe d'intégration fiscale de La Poste à compter de 2023		1 005
Reprise d'impôts différés passif liée à la fin du groupe d'intégration fiscale de CNP Assurances	48	
Déficits créés non utilisés ou déficits anciens utilisés (hors intégration fiscale)	(108)	(57)
Création (limitation) des impôts différés actifs	66	42
Taux réduit sur plus-values et revalorisations	10	160
Différentiel de taux des filiales étrangères	(94)	(60)
Pertes de valeur	(12)	(59)
Avoirs fiscaux	19	30
Litige BRT	(49)	(4)
Autres éléments	(13)	(6)
<b>Retraitements de l'impôt</b>	<b>(133)</b>	<b>1 051</b>
<b>IMPOT SUR LE RESULTAT</b>	<b>(496)</b>	<b>952</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

(b) Y compris la contribution sociale de solidarité de 3,3%.

### 14.4 Impôts différés comptabilisés au bilan

(en millions d'euros)	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total
<b>01/01/2022 (a)</b>	<b>165</b>	<b>1 840</b>	<b>(1 675)</b>
Impact résultat	2 041	275	1 766
Actifs/Passifs destinés à être cédés	(1)		(1)
Reclassement	(981)	(981)	
Impact capitaux propres	1 087	397	690
Variation de périmètre	(3)	3	(6)
Ecart de conversion et autres	1	128	(127)
<b>31/12/2022 (a)</b>	<b>2 310</b>	<b>1 663</b>	<b>647</b>
Impact résultat	(197)	(330)	133
Actifs/Passifs destinés à être cédés		(1)	1
Reclassement	286	286	
Impact capitaux propres	(253)	(141)	(112)
Variation de périmètre	(29)	27	(56)
Ecart de conversion et autres	(196)	59	(255)
<b>31/12/2023</b>	<b>1 920</b>	<b>1 563</b>	<b>357</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

Les actifs nets d'impôts différés sont reconnus au niveau de chaque entité fiscale ou groupe d'intégration fiscal en fonction de leur probabilité de réalisation future.

## 14.5 Ventilation des impôts différés par nature

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022 (a)
<b>Impôts différés actifs</b>		
Avantages du personnel	309	403
Autres provisions non déductibles	326	416
Passifs de location	1 039	1 034
Autres différences temporaires	605	482
Instruments financiers	104	454
Déficits fiscaux	716	601
Compensation actif/passif <sup>(b)</sup>	(1 179)	(1 080)
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 920</b>	<b>2 310</b>
<b>Impôts différés passifs</b>		
Provisions réglementées	82	123
Réévaluation des apports à Poste Immo	10	14
Instruments financiers	1 457	1 459
Écarts d'acquisition déductibles	163	162
Droits d'utilisation	909	879
Autres décalages d'impôt	120	107
Compensation actif/passif <sup>(b)</sup>	(1 178)	(1 080)
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 563</b>	<b>1 663</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

(b) La compensation des impôts différés actifs et passifs est réalisée par entité fiscale ou groupe d'intégration fiscale.

## 14.6 Actifs d'impôts différés non constatés

Nature et montants des bases d'impôts différés actifs non constatés (en millions d'euros)	31/12/2023			Total
	Sociétés françaises du groupe d'intégration fiscale	Sociétés françaises non intégrées	Sociétés étrangères	
Provision épargne logement	22			<b>22</b>
Avantages du personnel	239	5	3	<b>247</b>
Autres différences temporaires	232	1	174	<b>407</b>
Déficits ordinaires		267	473	<b>740</b>
<b>TOTAL</b>	<b>493</b>	<b>273</b>	<b>650</b>	<b>1 416</b>

Les bases d'actifs d'impôts différés non constatés s'élevaient à 1 214 millions d'euros au 31 décembre 2022.

## NOTES SUR LE BILAN

### NOTE 15 ÉCARTS D'ACQUISITION (GOODWILL)

- 15.1 Détail de la valeur nette des écarts d'acquisition  
 15.2 Évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition

#### 15.1 Détail de la valeur nette des écarts d'acquisition

UGT (en millions d'euros)	Secteur	31/12/2023	31/12/2022
DPD Europe	Geopost	3 387	3 345
Numérique <sup>(a)</sup>	Grand Public et Numérique	858	554
Financière de l'échiquier	La Banque Postale	564	0
Asendia	Geopost	473	479
Pôle Santé	Services-Courrier-Colis	269	275
Mediaposte	Services-Courrier-Colis	87	86
EDE	Services-Courrier-Colis	67	67
CNP Assurances Prévoyance	La Banque Postale	59	59
Lenton Group	Geopost	49	51
SCI Lamartine	La Banque Postale	0	36
Groupe Tocqueville	La Banque Postale	27	27
JadLog	Geopost	26	25
MWPI	Immobilier et Supports	25	25
La Banque Postale Asset Management	La Banque Postale	20	20
Stuart <sup>(b)</sup>	Geopost	0	13
Autres UGT Geopost	Geopost	16	18
Autres UGT Services-Courrier-Colis	Services-Courrier-Colis	13	13
<b>TOTAL</b>		<b>5 942</b>	<b>5 092</b>
<b>Services-Courrier-Colis</b>		<b>436</b>	<b>441</b>
<b>Geopost</b>		<b>3 952</b>	<b>3 930</b>
<b>La Banque Postale</b>		<b>671</b>	<b>143</b>
<b>Grand Public et Numérique</b>		<b>858</b>	<b>554</b>
<b>Immobilier et Supports</b>		<b>25</b>	<b>25</b>

(a) Dont en 2023, acquisition de Maincare, générant un goodwill de 280 millions d'euros (voir note 4.1).

(b) La société Stuart a été cédée en novembre 2023 (voir note 1.5).

## 15.2 Évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
<b>Solde en début de période</b>	<b>5 092</b>	<b>4 464</b>
dont : Valeur brute	5 396	4 767
Dépréciation	(303)	(302)
Acquisitions <sup>(a)</sup>	902	845
Ecart de conversion	5	3
Pertes de valeur <sup>(b)</sup>	(49)	(184)
Autres	(8)	(35)
Sorties	0	(1)
<b>SOLDE EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>5 942</b>	<b>5 092</b>
dont : Valeur brute	6 277	5 396
Dépréciation	(335)	(303)

(a) Dont en 2023 :

- dans le secteur Grand Public et Numérique, l'acquisition de Maincare pour 280 millions d'euros (voir note 4.1).
- dans le secteur de La Banque Postale, l'acquisition de La Financière de l'Echiquier pour 564 millions d'euros (voir note 4.1).

Dont en 2022 :

- dans le secteur Geopost, les acquisitions de CitySprint (UGT DPD Europe) pour 296 millions d'euros, Scalefast (UGT Asendia) pour 278 millions d'euros et C Chez Vous SAS pour 63 millions d'euros.
- dans le secteur Services-Courrier-Colis, l'acquisition d'Happytal (UGT Pôle Santé) pour 68 millions d'euros.
- dans le secteur de La Banque Postale, l'acquisition de La Sci Lamartine générant un goodwill de 36 millions.

(b) Dont en 2023 :

- dans le secteur Geopost, dépréciation, avant cession, de l'écart d'acquisition de Stuart pour 13 millions d'euros (voir note 1.5).
- dans le secteur de La Banque Postale, dépréciation de l'écart d'acquisition de la SCI Lamartine pour 36 millions d'euros.

Dont en 2022 :

- dans le secteur Geopost, dépréciation de l'écart d'acquisition de DPD Russie pour 104 millions d'euros après conversion au taux du jour de la décision.
- dans le secteur Services-Courrier-Colis, dépréciation de l'écart d'acquisition de l'UGT Mediaposte pour 80 millions d'euros.

Les tests de perte de valeur réalisés sur les écarts d'acquisition sont décrits en note 20.

## NOTE 16 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	Logiciels, brevets et concessions	Immobilisations incorporelles en cours	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
<b>VALEURS BRUTES</b>				
<b>Solde au 01/01/2022 (a)</b>	<b>8 344</b>	<b>477</b>	<b>724</b>	<b>9 545</b>
Acquisitions	207	432	50	689
Cessions	(157)	(6)	(3)	(166)
Variations de périmètre	44	4	7	55
Transferts	296	(404)	92	(17)
Ecart de conversion	392	0	0	393
<b>Solde au 31/12/2022 (a)</b>	<b>9 125</b>	<b>504</b>	<b>871</b>	<b>10 500</b>
Acquisitions	233	512	38	783
Cessions	(179)	(1)	(35)	(215)
Variations de périmètre	25	8	17	50
Transferts	422	(492)	69	(1)
Ecart de conversion	191	0	1	192
<b>SOLDE AU 31/12/2023</b>	<b>9 817</b>	<b>531</b>	<b>961</b>	<b>11 309</b>
<b>AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR</b>				
<b>Solde au 01/01/2022 (a)</b>	<b>(3 833)</b>		<b>(491)</b>	<b>(4 325)</b>
Amortissements de la période	(591)		(78)	(669)
Pertes de valeur <sup>(b)</sup>	(33)		(302)	(336)
Reprise de perte de valeur	0		36	36
Reprises sur cessions	156		3	159
Variations de périmètre	(37)		(1)	(37)
Transferts	15		9	23
Ecart de conversion	(22)		1	(22)
<b>Solde au 31/12/2022 (a)</b>	<b>(4 346)</b>		<b>(824)</b>	<b>(5 170)</b>
Amortissements de la période	(642)		(91)	(732)
Pertes de valeur	(207)		(56)	(263)
Reprises de pertes de valeur	85		11	96
Reprises sur cessions	178		33	212
Variations de périmètre	(7)		73	67
Transferts	(226)		245	19
Ecart de conversion	(22)		(0)	(23)
<b>SOLDE AU 31/12/2023</b>	<b>(5 187)</b>		<b>(609)</b>	<b>(5 796)</b>
<b>VALEURS NETTES</b>				
<b>AU 31/12/2022</b>	<b>4 778</b>	<b>504</b>	<b>47</b>	<b>5 329</b>
<b>AU 31/12/2023</b>	<b>4 630</b>	<b>531</b>	<b>352</b>	<b>5 513</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

(b) Dont en 2022, dépréciation des immobilisations incorporelles de l'UGT Courrier de La Poste pour 228 millions d'euros..

Les lignes « Transferts » correspondent aux mises en service d'immobilisations et à des reclassements vers d'autres postes d'actifs.

## NOTE 17 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériels et installations	Matériel de transport	Autres	Actifs en cours de construction	TOTAL
<b>VALEURS BRUTES</b>						
<b>Solde au 31/12/2021</b>	<b>5 885</b>	<b>3 716</b>	<b>1 035</b>	<b>4 312</b>	<b>793</b>	<b>15 741</b>
Acquisitions	78	181	147	231	478	1 116
Cessions	(100)	(272)	(110)	(581)	(3)	(1 065)
Variations de périmètre	(17)	(10)	0	68	0	41
Transferts	385	151	17	92	(847)	(201)
Ecarts de conversion	(8)	(2)	1	(7)	(2)	(19)
<b>Solde AU 31/12/2022</b>	<b>6 223</b>	<b>3 764</b>	<b>1 090</b>	<b>4 115</b>	<b>420</b>	<b>15 612</b>
Acquisitions	7	155	289	274	492	1 216
Cessions	(51)	(190)	(96)	(392)	(3)	(733)
Variations de périmètre	(0)	3	1	7	(3)	7
Transferts	221	82	(16)	93	(416)	(36)
Ecarts de conversion	8	8	1	8	2	26
<b>SOLDE AU 31/12/2023</b>	<b>6 407</b>	<b>3 821</b>	<b>1 269</b>	<b>4 105</b>	<b>491</b>	<b>16 094</b>
<b>AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR</b>						
<b>Solde au 31/12/2021</b>	<b>(2 226)</b>	<b>(2 786)</b>	<b>(574)</b>	<b>(3 364)</b>		<b>(8 950)</b>
Amortissements de la période	(191)	(212)	(116)	(285)		(804)
Pertes de valeur (a)	(22)	(0)	(0)	(295)		(317)
Reprises de pertes de valeur	19	3	0	28		50
Reprises sur cessions	54	263	96	575		989
Variations de périmètre	4	9	(0)	(61)		(48)
Transferts	22	10	(2)	10		41
Ecarts de conversion	1	1	(0)	7		10
<b>Solde AU 31/12/2022</b>	<b>(2 339)</b>	<b>(2 711)</b>	<b>(596)</b>	<b>(3 385)</b>		<b>(9 031)</b>
Amortissements de la période	(192)	(215)	(120)	(299)		(826)
Pertes de valeur	(14)	(30)	(3)	(39)		(86)
Reprises de pertes de valeur	5	32	2	32		70
Reprises sur cessions	28	184	82	367		661
Variations de périmètre	0	(2)	1	(4)		(5)
Transferts	7	(127)	(10)	126		(5)
Ecarts de conversion	(2)	(2)	0	(3)		(8)
<b>SOLDE AU 31/12/2023</b>	<b>(2 507)</b>	<b>(2 871)</b>	<b>(645)</b>	<b>(3 206)</b>		<b>(9 229)</b>
<b>VALEURS NETTES</b>						
<b>AU 31/12/2022</b>	<b>3 884</b>	<b>1 054</b>	<b>494</b>	<b>730</b>	<b>420</b>	<b>6 582</b>
<b>AU 31/12/2023</b>	<b>3 901</b>	<b>950</b>	<b>623</b>	<b>899</b>	<b>491</b>	<b>6 865</b>

(a) Dont en 2022, dépréciation des immobilisations de l'UGT Courrier La Poste pour 250 millions d'euros.

Les actifs « Droits d'utilisation », résultant de l'application de la norme IFRS 16, sont détaillés en note 18.  
 Les lignes « Transferts » correspondent aux mises en service d'immobilisations et à des reclassements vers d'autres postes d'actifs.

## NOTE 18 CONTRATS DE LOCATION (preneur)

- 18.1 Droits d'utilisation
- 18.2 Passifs de location
- 18.3 Effet des contrats de location sur le compte de résultat
- 18.4 Effet des contrats de location sur le tableau des flux de trésorerie

### 18.1 Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation se détaillent comme suit par nature d'actifs loués :

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains et constructions	Matériels et installations	Matériel de transport	Autres	Valeur Nette
<b>Solde au 31/12/2021</b>	<b>3 141</b>	<b>215</b>	<b>334</b>	<b>11</b>	<b>3 700</b>
Augmentation	889	89	179	6	1 163
Diminution	(76)	(1)	(3)	(0)	(80)
Amortissement	(653)	(72)	(130)	(6)	(861)
Provision pour dépréciation <sup>(a)</sup>	(447)	(0)	(22)	0	(469)
Variations de périmètre et écarts de conversion	(10)	(3)	(14)	(0)	(27)
Autres	1				1
<b>Solde au 31/12/2022</b>	<b>2 845</b>	<b>227</b>	<b>344</b>	<b>10</b>	<b>3 426</b>
Augmentation	942	123	207	1	1 273
Diminution	(205)	(25)	(4)	(0)	(234)
Amortissement	(685)	(72)	(149)	(4)	(911)
Provision pour dépréciation	43	0	(0)	0	43
Variations de périmètre et écarts de conversion	21	2	7	0	30
<b>SOLDE AU 31/12/2023</b>	<b>2 961</b>	<b>255</b>	<b>405</b>	<b>7</b>	<b>3 628</b>

(a) Dont en 2022, dépréciation de 462 millions d'euros au titre de l'UGT Courrier La Poste.

### 18.2 Passifs de location

Les éléments relatifs aux passifs de location sont présentés en note 28 pour les activités industrielles et commerciales. Les passifs de location des activités bancaires s'élèvent à 175 millions d'euros (214 millions d'euros en 2022) et sont intégrés dans le poste « Autres passifs financiers » des « Passifs financiers des activités bancaires et d'assurance » (voir note 31.7).

### 18.3 Effet des contrats de location sur le compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022 (a)
<b>Charges opérationnelles nettes</b>	<b>1 453</b>	<b>1 855</b>
Loyers des locations de courte durée	142	122
Loyers des locations d'actifs de faible valeur	75	55
Charges locatives	253	220
TVA non déductible sur loyers	76	86
Amortissement des droits d'utilisation	911	861
Dépréciation (reprise de dépréciation) des droits d'utilisation <sup>(b)</sup>	(43)	469
Autres <sup>(c)</sup>	41	40
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>119</b>	<b>82</b>
Charges d'intérêts sur passifs de location	119	82
<b>TOTAL</b>	<b>1 572</b>	<b>1 937</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

(b) Dont en 2022, dépréciation des droits d'utilisation de l'UGT Courrier de La Poste pour 462 millions d'euros.

(c) Montants principalement issus de CNP Assurances.

## 18.4 Effets des contrats de location sur le tableau des flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2023</b>	<b>2022 (a)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<b>586</b>	<b>527</b>
Loyers des locations de courte durée	142	122
Loyers des locations d'actifs de faible valeur	75	55
Charges locatives	253	220
TVA non déductible sur loyers	76	86
Autres	41	43
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>1 011</b>	<b>954</b>
Intérêts financiers versés sur passifs de location	119	82
Remboursements des passifs de location (yc provenant de la branche La Banque Postale)	892	873
<b>TOTAL DECAISSEMENT</b>	<b>1 597</b>	<b>1 480</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

## NOTE 19 SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

(en millions d'euros)	Holding d'Infrastructures Gazières <sup>(b)</sup>	Arial CNP Assurances	XSS Administradora de consórcio	Autres filiales Assurances	Aramex PJSC <sup>(c)</sup>	Ninja Logistics	Yurtici Kargo Servisi A.S.	Pôle immobilier	Autres	TOTAL Titres mis en équivalence (actif)	La Poste Telecom <sup>(d)</sup>
Secteur d'activité	La Banque Postale	La Banque Postale	La Banque Postale	La Banque Postale	Geopost	Geopost	Geopost	Immobilier			Grand Public et Numérique
Nature du contrôle	contrôles conjoints	contrôles conjoints	contrôles conjoints	contrôles conjoints	Entreprise associée	Entreprise associée	Entreprise associée	Entr. associées ou contr. conj.			Contrôle conjoint
<b>Solde au 01/01/2022 (a)</b>	<b>803</b>	<b>47</b>	<b>43</b>	<b>62</b>	<b>432</b>	<b>410</b>	<b>17</b>	<b>44</b>	<b>48</b>	<b>1 908</b>	<b>(51)</b>
Résultats de l'exercice	84	1	(1)	30	12	(111)	14	1	(2)	28	2
Distributions de dividendes	(77)	0	0	(8)	(11)	0	(16)	(3)	(1)	(116)	0
Var. JV sur instr. financiers	(7)	(7)	0	(3)	0	0	0	0	0	(17)	0
Var. de périm. et % de contrôle	(0)	0	0	(29)	48	(1)	0	(14)	3	5	0
Augmentation de capital	0	120	3	0	0	1	0	0	2	126	0
Autres variations	57	0	0	(1)	0	0	(0)	1	0	57	0
Ecart de conversion	0	0	5	(5)	22	23	3	0	(1)	48	0
<b>Solde au 31/12/2022 (a)</b>	<b>860</b>	<b>161</b>	<b>50</b>	<b>47</b>	<b>503</b>	<b>322</b>	<b>19</b>	<b>29</b>	<b>49</b>	<b>2 041</b>	<b>(50)</b>
Résultats de l'exercice	48	3	3	17	(108)	(74)	15	0	(5)	(99)	12
Distributions de dividendes	(76)	0	0	(3)	(10)	0	(12)	(3)	(1)	(105)	0
Var. JV sur instr. financiers	3	2	0	0	(1)	0	0	0	0	5	0
Var. de périm. et % de contrôle	0	0	0	(0)	0	(0)	0	1	3	4	0
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0	0	2	9	11	0
Autres variations	5	(0)	0	0	0	1	(1)	(1)	(1)	3	0
Ecart de conversion	0	0	3	(19)	(21)	(12)	2	0	(1)	(49)	0
<b>SOLDE AU 31/12/2023</b>	<b>839</b>	<b>167</b>	<b>57</b>	<b>42</b>	<b>364</b>	<b>237</b>	<b>23</b>	<b>29</b>	<b>53</b>	<b>1 811</b>	<b>(37)</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

(b) Cette participation constitue un placement des activités d'assurance. Depuis 2022, le résultat de cette participation est présenté en PNB.

(c) Dépréciation de 114 millions d'euros des titres Aramex PJSC en 2023 (voir note 20.3).

(d) Comptabilisé en « Passifs destinés à être cédés » (voir note 25).

## NOTE 20 TESTS DE VALEUR SUR ECARTS D'ACQUISITION ET IMMOBILISATIONS

**20.1** Tests sur écarts d'acquisition

**20.2** Tests sur autres actifs non courants et non financiers

**20.3** Tests sur sociétés mises en équivalence

### 20.1 Tests sur écarts d'acquisition

Le groupe La Poste procède à un test de perte de valeur de ses écarts d'acquisition, sur une base annuelle ou plus fréquente si des événements ou des changements indiquent qu'ils ont pu perdre de la valeur.

Les écarts d'acquisition sont alloués aux unités génératrices de trésorerie comme présenté en note 15.1.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable des UGT, y compris les écarts d'acquisition, à leur valeur recouvrable, déterminée selon la méthode exposée en note 3.9.

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

2023	Taux d'actualisation		Taux de croissance normatif	Nombre d'années prévisionnelles
	Zone euro	Autres		
Services-Courrier-Colis	6,9% à 9%		2%	5
Geopost	7,9%	8,2% à 14,5%	2% à 4,8%	5
La Banque Postale	9,4%		2%	5
Grand Public et Numérique	7,1%		2%	5
<b>2022</b>				
Services-Courrier-Colis	5,0% à 10,2%	-	2%	5
Geopost	6,3% à 7,6%	7,3% à 14,9%	2% à 5%	5
La Banque Postale	6,8% à 9%	-	2%	5
Grand Public et Numérique	7,0%	-	2%	5

En 2023, une dépréciation de l'intégralité de l'écart d'acquisition de Stuart pour 13 millions d'euros a été comptabilisée au premier semestre avant la cession de la société fin novembre 2023.

La totalité de l'écart d'acquisition de la SCI Lamartine a été dépréciée pour 36 millions d'euros pour refléter l'évolution du marché immobilier.

En 2022, une dépréciation de 80 millions d'euros de l'écart d'acquisition de l'UGT Mediaposte a été comptabilisée à la suite d'une révision à la baisse du volume d'activité sur la période 2023-2027.

#### Analyses de sensibilité au 31 décembre 2023

- Une augmentation de 1 point des taux d'actualisation, ou une réduction de 0,5 point des taux de croissance à l'infini auraient pour conséquence la mise en évidence de pertes de valeurs complémentaires pour un montant compris entre zéro et 14 millions d'euros.
- Une augmentation de 1 point des taux

d'actualisation et une réduction simultanée de 0,5 point des taux de croissance à l'infini auraient pour conséquence la mise en évidence de pertes de valeurs complémentaires pour un montant de 24 millions d'euros.

- Une augmentation de 2 points du taux d'actualisation et une réduction simultanée de 1 point du taux de croissance à l'infini auraient pour conséquence la mise en évidence de pertes de valeurs complémentaires pour un montant se situant aux alentours de 106 millions d'euros.

### 20.2 Tests sur autres actifs non courants et non financiers

Les UGT sans écarts d'acquisition ont fait l'objet d'une recherche d'indices de perte de valeur.

Cette recherche a conduit à réaliser un test sur les actifs de l'UGT Courrier de La Poste et à maintenir la dépréciation de l'intégralité des actifs de cette UGT pour un montant total de 876 millions d'euros. Ce test a été réalisé sur la base d'un business plan actualisé au mieux des prévisions sur 5 ans, avec un taux de décroissance à l'infini de 5% et un WACC de 7,8%.

La dépréciation se répartit de la manière suivante :

- immobilisations incorporelles : 228 millions d'euros (voir note 16) ;
- immobilisations corporelles : 255 millions d'euros (voir note 17) ;
- droits d'utilisation : 393 millions d'euros (voir note 18).

### 20.3 Tests sur sociétés mises en équivalence

Sur une base annuelle ou plus fréquemment si des événements ou des changements le suggèrent, le groupe La Poste effectue un test de dépréciation de ses principales sociétés comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

En 2023, les titres Aramex PJSC ont été dépréciés à hauteur de 114 millions d'euros. Le test associé a été réalisé sur la base d'un business plan actualisé 2024-2030, avec un taux de croissance à l'infini de 2,25% et un WACC de 9,4%.

Une augmentation de 1 point du taux d'actualisation, ou une réduction de 0,5 point du taux de croissance à l'infini auraient pour conséquence la mise en évidence de dépréciations complémentaires pour un montant compris entre 19 et 51 millions d'euros.

## NOTE 21 AUTRES ACTIFS FINANCIERS

(en millions d'euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Titres de participation non consolidés		403		401
Dépôts et cautionnements versés	21	71	27	64
Instruments financiers dérivés	1	7	37	8
Prêts sociaux	5	41	5	46
Provisions sur prêts sociaux	0	(13)	0	(15)
Actifs financiers de placement de la trésorerie	208	0	581	0
Autres actifs financiers	48	101	53	115
Dépréciations sur autres actifs financiers	0	(27)	0	(27)
<b>TOTAL</b>	<b>283</b>	<b>582</b>	<b>702</b>	<b>591</b>

### Titres de participation non consolidés

(en millions d'euros)	Secteur	31/12/2023		31/12/2022
		Pourcentage de détention	Valeur au bilan	Valeur au bilan
Crédit Logement	La Banque Postale	6%	95	96
Domiserve	La Banque Postale	100%	71	42
Xange Digital 3	Supports et structures	22%	27	30
Transactis	La Banque Postale	50%	23	23
Xange Capital 2	Supports et structures	36%	21	23
EPI Company SE	La Banque Postale	11%	20	6
Xange 4	Supports et structures	12%	14	15
Toit et joie	Supports et structures	100%	12	12
Django	La Banque Postale	100%	9	24
STET	La Banque Postale	5%	7	7
LP17	Supports et structures	100%	5	0
LP12	Supports et structures	100%	5	5
FFD2	Supports et structures	3%	5	0
Bigblue	Supports et structures	8%	3	6
KissKissBankBank	La Banque Postale	100%	0	17
Ezyness <sup>(a)</sup>	La Banque Postale			19
Mandarine Gestion <sup>(b)</sup>	La Banque Postale			12
Autres - entités françaises			53	37
Autres - entités étrangères (cf. détail en note 45)			31	26
<b>TOTAL</b>			<b>403</b>	<b>401</b>

(a) Société consolidée en 2023.

(b) Société cédée en 2023.

Les titres de participation non consolidés détenus à 100% sont des sociétés mises en sommeil, en cours de liquidation, ou présentant des postes de bilan et de compte de résultat non significatifs.

#### Dépôts et cautionnements

Cette ligne correspond notamment aux dépôts de garantie versés dans le cadre des locations immobilières.

#### Instruments financiers dérivés

La ligne Instruments financiers dérivés correspond, pour l'essentiel, à des instruments contractés dans le cadre de la gestion des risques de taux et de change de l'endettement. Ils sont donc à mettre en regard des postes « Emprunts obligataires et autres dettes financières ». Un détail de ces instruments dérivés figure en note 28.5.

#### Prêts sociaux

Les prêts sociaux se composent essentiellement de prêts à des organismes de construction avec des échéances à très long terme.

#### Actifs financiers de placement de la trésorerie

Ce sont des actifs acquis dans le cadre de la gestion de trésorerie :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Comptes à terme débloqués à plus de 3 mois	0	250
OPCVM	208	231
Titres de créances négociables (échéances de 3 à 12 mois)	0	100
<b>TOTAL</b>	<b>208</b>	<b>581</b>

## NOTE 22 ACTIFS SPECIFIQUES DES ACTIVITES BANCAIRES ET D'ASSURANCE

- 22.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat
- 22.2 Instruments dérivés de couverture
- 22.3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres
- 22.4 Titres au coût amorti
- 22.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti
- 22.6 Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti
- 22.7 Contrats d'assurance et de réassurance, autres actifs financiers et comptes de régularisation
- 22.8 Immeubles de placement

### 22.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Décomposition par natures d'instruments

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022 (a)
Effets publics et valeurs assimilées	27 001	23 933
Obligations et autres titres à revenu fixe	42 142	34 919
OPCVM	111 397	107 874
<b>Instruments de dettes</b>	<b>180 540</b>	<b>166 726</b>
Actions et autres titres à revenu variable	18 823	20 869
<b>Instruments de capitaux propres</b>	<b>18 823</b>	<b>20 869</b>
Clientèle	7 383	6 889
<b>Prêts et avances</b>	<b>7 383</b>	<b>6 889</b>
De taux	4 911	5 995
De change	98	131
De crédit	1	1
Sur actions et indices	227	646
<b>Instruments dérivés</b>	<b>5 238</b>	<b>6 773</b>
Etablissements de crédit	792	2
Clientèle	5 314	5 586
<b>Titres et valeurs reçus en pension livrée</b>	<b>6 106</b>	<b>5 589</b>
<b>TOTAL</b>	<b>218 089</b>	<b>206 845</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

#### Décomposition par catégories IFRS 9

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022 (a)
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	13 915	13 953
Actifs financiers non SPP1 et instruments de capitaux propres	106 321	106 994
Actifs financiers représentatifs des contrats en unité de compte	94 505	80 656
Actifs financiers à la juste valeur sur option	3 348	5 242
<b>TOTAL</b>	<b>218 089</b>	<b>206 845</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

## 22.2 Instruments dérivés de couverture

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
<b>Instruments de taux d'intérêts</b>	<b>570</b>	<b>1 012</b>
<b>Instruments de devises</b>	<b>107</b>	<b>127</b>
<b>TOTAL</b>	<b>677</b>	<b>1 139</b>

## 22.3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022 (a)
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>15 705</b>	<b>16 103</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>	<b>4</b>	<b>2</b>
Effets publics et valeurs assimilés - valeur de remboursement	95 787	97 941
Effets publics et valeurs assimilés - dépréciations	(116)	(121)
<b>Effets publics et valeurs assimilés</b>	<b>95 671</b>	<b>97 820</b>
Obligations et autres titres de dettes	101 481	96 676
Obligations - dépréciations	(184)	(193)
<b>Obligations et autres titres de dettes</b>	<b>101 297</b>	<b>96 482</b>
<b>TOTAL</b>	<b>212 678</b>	<b>210 408</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

## 22.4 Titres au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Effets publics et valeurs assimilés	29 296	25 179
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 752	2 009
Titres subordonnés	56	5
<b>TOTAL</b>	<b>33 104</b>	<b>27 193</b>

## 22.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022 (a)
Comptes ordinaires débiteurs	2 143	1 891
Valeurs non imputées	7	7
<b>Comptes et prêts sur établissements de crédit à vue</b>	<b>2 150</b>	<b>1 898</b>
Comptes et prêts	94	16
Centralisation CDC	64 711	64 850
Titres et valeurs reçus en pension livrée	3 880	3 772
<b>Comptes et prêts sur établissements de crédit à terme</b>	<b>68 685</b>	<b>68 637</b>
<b>Prêts subordonnés</b>	<b>79</b>	<b>78</b>
<b>TOTAL</b>	<b>70 914</b>	<b>70 614</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

## 22.6 Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022 (a)
Comptes ordinaires débiteurs clientèle	1 088	1 036
Affacturage	4 028	3 796
Prêts à la clientèle à vue, valeurs non imputées et autres comptes	561	112
Dépréciations	(182)	(128)
<b>Prêts et créances sur la clientèle à vue</b>	<b>5 495</b>	<b>4 816</b>
Crédits de trésorerie	13 890	14 315
Crédits à l'habitat et crédits immobiliers	93 343	91 835
Crédits à l'équipement	7 173	7 699
Crédits à la clientèle financière	1 586	1 122
Autres crédits	1 967	2 278
Titres reçus en pension livrée	52	1 636
Dépréciations	(1 305)	(1 267)
<b>Prêts et créances sur la clientèle à terme</b>	<b>116 705</b>	<b>117 617</b>
<b>Prêts subordonnés à la clientèle</b>	<b>23</b>	<b>10</b>
<b>Opérations de location financement</b>	<b>3 776</b>	<b>3 666</b>
<b>TOTAL</b>	<b>125 999</b>	<b>126 109</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

## 22.7 Contrats d'assurance et de réassurance, autres actifs financiers et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022 (a)
Contrats d'assurance émis - Actif - BBA / VFA	1 176	1 343
Contrats d'assurance émis - Actif - PAA	166	98
Frais d'acquisition non encore affectés aux contrats - Actif	0	66
<b>Contrats d'assurance émis - Actif</b>	<b>1 343</b>	<b>1 506</b>
Contrats de réassurance détenus - Actif - BBA / VFA	8 556	7 903
Contrats de réassurance détenus - Actif - PAA	319	304
Actifs relatifs à des contrats financiers cédés (sans part discrétionnaire) - Réassurance	15	15
<b>Contrats de réassurance détenus - Actif</b>	<b>8 891</b>	<b>8 221</b>
Débiteurs divers <sup>(b)</sup>	6 734	6 936
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	1	1
Dépréciations	(108)	(74)
<b>Autres actifs financiers</b>	<b>6 628</b>	<b>6 862</b>
Charges constatées d'avance et produits à recevoir	1 252	1 558
Comptes d'encaissement	139	71
Autres comptes de régularisation	577	827
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>1 968</b>	<b>2 456</b>
<b>Autres actifs financiers et comptes de régularisation</b>	<b>8 596</b>	<b>9 318</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

(b) Dont dépôts de garantie au titre des EPI du FRU pour 89 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 76 millions d'euros au 31 décembre 2022 (voir note 36.4).

## 22.8 Immeubles de placement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022 (a)
Valeur brute	1 067	1 102
Amortissements	(60)	(58)
Dépréciations	(77)	(1)
<b>Immeubles de placement au coût amorti</b>	<b>930</b>	<b>1 043</b>
<b>Immeubles de placement à la juste valeur</b>	<b>6 332</b>	<b>5 766</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 262</b>	<b>6 809</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

Les immeubles de placement figurant dans les comptes à fin décembre 2023 sont presque tous issus du groupe CNP Assurances.

## NOTE 23 AUTRES ACTIFS CIRCULANTS

23.1 Stocks et encours

23.2 Créances clients et autres créances

### 23.1 Stocks et encours

(en millions d'euros)	31/12/2023			31/12/2022
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Stocks de matières premières, fournitures, marchandises et autres approvisionnements	192	(7)	185	173
Stocks de produits finis et intermédiaires et encours	32	(1)	30	34
<b>TOTAL</b>	<b>223</b>	<b>(8)</b>	<b>215</b>	<b>207</b>

Les stocks se composent pour l'essentiel de pièces détachées se rapportant aux installations techniques et de produits finis vendus dans le réseau des bureaux (produits philatéliques notamment).

### 23.2 Créances clients et autres créances

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Avances et acomptes versés	295	242
Créances clients et comptes rattachés	3 776	3 564
<i>Dépréciations sur créances clients et comptes rattachés</i>	<i>(167)</i>	<i>(133)</i>
Créances sur opérations du courrier international	637	684
Créances sur l'Etat sur les compensations obtenues au titre des missions de service public	500	520
Autres créances	646	656
<i>Dépréciations sur autres créances</i>	<i>(17)</i>	<i>(28)</i>
<b>TOTAL</b>	<b>5 670</b>	<b>5 504</b>

**Les créances sur opérations du courrier international** (637 millions d'euros) sont détenues essentiellement envers les offices postaux étrangers au titre de la distribution en France du courrier confié par ces offices postaux.

Parallèlement, les dettes fournisseurs et autres dettes comprennent des dettes sur opérations du courrier international (voir note 32) pour 728 millions d'euros, envers les offices postaux étrangers au titre du courrier à destination des pays étrangers confié par La Poste à ces offices postaux en vue de sa distribution.

**Les créances sur l'Etat sur les compensations obtenues au titre des missions de service public** correspondent aux compensations en attente de règlement. A fin 2023, la ligne correspond à la compensation au titre du service universel postal de l'année 2023.

## NOTE 24 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

**24.1** Trésorerie et équivalents de trésorerie

**24.2** Caisse, banques centrales des activités bancaires

### 24.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme en instruments monétaires. Ces placements, d'échéance inférieure à trois mois à l'origine, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Équivalents de trésorerie	2 287	3 125
Disponibilités	1 358	1 407
Caisse	5	5
<b>TOTAL</b>	<b>3 650</b>	<b>4 537</b>

#### Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie comprennent principalement des comptes à terme débloqués à tout moment ou à moins de trois mois pour 1 093 millions d'euros (2 113 millions d'euros au 31 décembre 2022) ainsi que des parts d'OPCVM monétaires pour 1 094 millions d'euros (910 millions d'euros au 31 décembre 2022).

### 24.2 Caisse, banques centrales des activités bancaires

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Caisse (y compris encaisse des bureaux de poste)	1 127	1 004
Banques centrales	39 450	38 351
<b>TOTAL</b>	<b>40 577</b>	<b>39 355</b>

## NOTE 25 ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Au 31 décembre 2023, ces actifs et passifs proviennent de filiales dont la cession est prévue dans les prochains mois ainsi que, comme en 2022, d'immeubles sous compromis de vente.

A fin décembre 2023, les actifs et passifs destinés à être cédés intègrent les actifs et passifs de DPD Russie pour respectivement 35 millions d'euros et 27 millions d'euros (voir note 4.3). Les passifs destinés à être cédés incluent également la quote-part de situation nette négative de la société mise en équivalence La Poste Télécom pour 37 millions d'euros, un processus de cession ayant été engagé au second semestre 2023.

## NOTE 26 CAPITAUX PROPRES

- 26.1 Capital social
- 26.2 Dette hybride
- 26.3 Intérêts minoritaires

### 26.1 Capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social s'élève à 5 858 millions d'euros, divisé en 2 928 892 946 actions ordinaires d'un nominal de 2 euros chacune. Le capital est détenu à 66% par la Caisse des Dépôts et à 34% par l'État.

#### Historique

La Poste est, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2010, une société anonyme, dotée à cette date d'un capital social fixé à 1 milliard d'euros, divisé en 500 millions d'actions de chacune 2 euros de valeur nominale, entièrement libérées. Ce capital est, de par la loi, détenu exclusivement par des capitaux publics (État ou personnes morales de droit public), à l'exception de la part éventuellement réservée au personnel de La Poste. La Poste était, antérieurement à cette date, un établissement autonome de droit public, sans capital au sens juridique du terme.

#### Mouvements 2023

La Poste a procédé en 2023 à une distribution de dividendes pour 421 millions d'euros (soit 0,15 euros par action) sous forme de titres pour 316 millions d'euros (soit une augmentation du capital social de 238 millions d'euros et des primes d'émission pour 78 millions d'euros) et en numéraire pour 105 millions d'euros. Cette distribution a été imputée sur les autres réserves pour 421 millions d'euros et sur les primes d'émission pour 195 millions d'euros.

#### Mouvements 2022

La Poste a procédé en 2022 à une distribution de dividendes pour 724 millions d'euros (soit 0,27 euros par action) sous forme de titres pour 315 millions d'euros (soit une augmentation de capital social de 255 millions d'euros et des primes d'émission pour 60 millions d'euros) et en numéraire pour 409 millions d'euros. Cette distribution a été imputée sur les autres réserves pour 529 millions d'euros et sur les primes d'émission pour 195 millions d'euros.

### 26.2 Dette hybride

Le Groupe La Poste a procédé en avril 2018 à une émission publique de titres hybrides en euros pour un montant de 750 millions d'euros. Les titres émis ont une maturité perpétuelle et une première date de call au 29 janvier 2026. Conformément à la norme IAS 32, ils sont enregistrés dans les capitaux propres du groupe.

### 26.3 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires s'élèvent à 8 345 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 8 087 millions d'euros au 31 décembre 2022 dans les comptes retraités en application de la norme IFRS 17. A fin 2023, ils correspondent pour l'essentiel :

- aux intérêts minoritaires sur le groupe CNP Assurances pour 6 627 millions d'euros (contre 6 487 millions d'euros fin 2022) ;
- aux titres perpétuels émis par La Banque Postale :
  - en novembre 2019 à hauteur de 744 millions d'euros (obligation perpétuelle remboursable après 7 ans, assortie d'un coupon semi-annuel fixe de 3,875%) ;
  - en septembre 2021 à hauteur de 744 millions d'euros (obligation perpétuelle remboursable après 7,5 ans, assortie d'un coupon semi-annuel fixe de 3%) .
- aux titres perpétuels émis par Asendia pour 198 millions d'euros en mars 2021, complétés de 29 millions d'euros en 2022.

Pour mémoire, sur 2022, le rachat des intérêts minoritaires dans CNP Assurances a impacté les capitaux propres groupe pour 857 millions d'euros et les capitaux propres minoritaires pour -3 933 millions d'euros.

## NOTE 27 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre 2023, les **provisions pour risques et charges** se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Litiges sociaux	Autres litiges	Autres	TOTAL
<b>Provisions non courantes</b>	<b>8</b>	<b>14</b>	<b>116</b>	<b>138</b>
<b>Provisions courantes</b>	<b>50</b>	<b>291</b>	<b>337</b>	<b>678</b>
<b>Solde au 31/12/2021</b>	<b>58</b>	<b>305</b>	<b>453</b>	<b>816</b>
Dotations de la période	51	24	303	378
Reprises pour utilisation	(25)	(14)	(214)	(252)
Reprises de provisions devenues sans objet	(8)	(59)	(12)	(79)
Autres mouvements	3	16	3	22
<b>Provisions non courantes</b>	<b>16</b>	<b>6</b>	<b>163</b>	<b>185</b>
<b>Provisions courantes</b>	<b>63</b>	<b>266</b>	<b>370</b>	<b>700</b>
<b>Solde au 31/12/2022</b>	<b>80</b>	<b>273</b>	<b>533</b>	<b>885</b>
Dotations de la période	52	87	354	493
Reprises pour utilisation	(28)	(37)	(261)	(326)
Reprises de provisions devenues sans objet	(13)	(42)	(34)	(89)
Autres mouvements	(10)	10	(10)	(10)
<b>Provisions non courantes</b>	<b>17</b>	<b>6</b>	<b>102</b>	<b>126</b>
<b>Provisions courantes</b>	<b>63</b>	<b>285</b>	<b>480</b>	<b>827</b>
<b>SOLDE AU 31/12/2023</b>	<b>80</b>	<b>291</b>	<b>582</b>	<b>953</b>

**Les provisions pour litiges sociaux** concernent tous les litiges salariaux (prud'hommes, etc.) ainsi que les redressements ou litiges en cours avec des organismes sociaux.

**Les provisions pour autres litiges** sont relatives à des litiges portés devant les juridictions administratives, civiles ou commerciales.

**Les autres provisions couvrent notamment au 31 décembre 2023 :**

- le risque résiduel lié aux sociétés du groupe Stuart pour 27 millions d'euros (voir note 1.5 des faits marquants) ;
- le risque lié au litige BRT pour 10 millions d'euros (voir note 1.4 des faits marquants) ;
- divers risques liés à l'activité opérationnelle du groupe.

## NOTE 28 EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET AUTRES DETTES FINANCIÈRES

- 28.1 Détail des dettes financières
- 28.2 Échéancier des dettes financières
- 28.3 Variation des dettes financières
- 28.4 Emprunts obligataires et dette subordonnée
- 28.5 Instruments dérivés liés à l'activité industrielle et commerciale
- 28.6 Autres dettes financières

### 28.1 Détail des dettes financières

(en millions d'euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	Court terme	Moyen et long terme	Court terme	Moyen et long terme
<b>Dettes financières au coût amorti</b>	<b>1 390</b>	<b>10 431</b>	<b>731</b>	<b>9 664</b>
Emprunts obligataires	1 000	10 261	420	9 464
Bons La Poste	51	0	51	0
Billets de trésorerie	200	0	150	0
Concours bancaires courants	68	0	38	0
Dépôts et cautionnements reçus	6	52	36	48
Autres dettes au coût amorti	65	118	36	151
<b>Emprunts obligataires en juste valeur sur option</b>	<b>(0)</b>	<b>0</b>	<b>584</b>	<b>0</b>
<b>Emprunts couverts</b>	<b>0</b>	<b>(0)</b>		<b>468</b>
Dette subordonnée	0	(0)		468
<b>Instruments dérivés passifs liés à la dette obligataire</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>25</b>	<b>3</b>
<b>Intérêts courus non échus sur emprunts</b>	<b>112</b>		<b>89</b>	
<b>Totaux</b>	<b>1 513</b>	<b>10 432</b>	<b>1 429</b>	<b>10 134</b>
<b>EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>11 945</b>		<b>11 564</b>	
<b>Passifs de location (a)</b>	<b>812</b>	<b>3 266</b>	<b>766</b>	<b>3 102</b>
<b>PASSIFS DE LOCATION</b>	<b>4 078</b>		<b>3 869</b>	

(a) La répartition des passifs de location par devises au 31 décembre 2023 est la suivante : euros 2 829 millions d'euros, livres sterling 913 millions d'euros, autres devises 336 millions d'euros.  
 La répartition des passifs de location par devises au 31 décembre 2022 est la suivante : euros 2 833 millions d'euros, livres sterling 736 millions d'euros, autres devises 300 millions d'euros.

### 28.2 Échéancier des dettes financières

(en millions d'euros)	Échéance < 1an		Échéance de 1 à 5 ans		Échéance > 5 ans		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
<b>Dettes financières au coût amorti</b>	<b>1 390</b>	<b>731</b>	<b>3 780</b>	<b>3 757</b>	<b>6 651</b>	<b>5 907</b>	<b>11 821</b>	<b>10 395</b>
Emprunts obligataires	1 000	420	3 712	3 613	6 549	5 851	11 261	9 884
Bons La Poste	51	51					51	51
Billets de trésorerie	200	150					200	150
Concours bancaires courants	68	38					68	38
Dépôts et cautionnements reçus	6	36	44	42	8	7	58	85
Autres dettes au coût amorti	65	36	24	102	94	49	183	187
<b>Emprunts obligataires en juste valeur sur option</b>	<b>(0)</b>	<b>584</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			<b>(0)</b>	<b>584</b>
<b>Emprunts couverts</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(0)</b>	<b>468</b>	<b>(0)</b>	<b>468</b>
Dette subordonnée	0	0			(0)	468	(0)	468
<b>Instruments dérivés passifs liés à la dette obligataire</b>	<b>11</b>	<b>25</b>			<b>1</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>28</b>
<b>Intérêts courus non échus sur emprunts</b>	<b>112</b>	<b>89</b>					<b>112</b>	<b>89</b>
<b>EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>1 513</b>	<b>1 429</b>	<b>3 780</b>	<b>3 757</b>	<b>6 652</b>	<b>6 378</b>	<b>11 945</b>	<b>11 564</b>
<b>PASSIFS DE LOCATION</b>	<b>812</b>	<b>766</b>	<b>1 970</b>	<b>1 970</b>	<b>1 296</b>	<b>1 132</b>	<b>4 078</b>	<b>3 869</b>

### 28.3 Variation des dettes financières

Le tableau ci-dessous détaille la variation des dettes financières au cours des exercices 2023 et 2022, en distinguant les variations ayant une incidence sur la trésorerie de celles sans incidence sur la trésorerie.

(en millions d'euros)	Emprunts obligataires et autres dettes financières (a)	Dérivés actifs associés à la dette (y compris dépôts de garantie) (a)	Passifs de location (a)	TFT hors Banque	Dettes subordonnées de La Banque Postale	Passifs de location de la Banque Postale (e)	TFT GROUPE
<b>Solde au 31/12/2021</b>	<b>10 149</b>	<b>(61)</b>	<b>3 760</b>		<b>10 110</b>	<b>153</b>	
<b>Flux ayant une incidence sur la trésorerie</b>							
Encaissements provenant de nouveaux emprunts (b)	2 475			2 475	1 003		3 477
Remboursements des emprunts (c)	(1 045)			(1 045)	(1 750)		(2 795)
Remboursements des passifs de location			(814)	(814)		(58)	(872)
Autres flux de financement	(32)	(13)		(45)			(45)
<b>Flux sans incidence sur la trésorerie</b>							
Variation des ICNE sur instruments financiers	14						0
Augmentation des passifs de location			1 044			118	
Variations de périmètre et de change	19	9	(30)		0	0	
Variations de juste valeur (hors banque) (d)	(42)	23					
Autres flux non cash et reclassements	28	(15)	(78)		(264)	1	
Dettes de filiales destinées à être cédées	(0)	0	(14)			0	
Engagement de versement de dividendes aux minoritaires	(3)						
<b>Solde au 31/12/2022</b>	<b>11 564</b>	<b>(57)</b>	<b>3 869</b>		<b>9 099</b>	<b>214</b>	
<b>Flux ayant une incidence sur la trésorerie</b>							
Encaissements provenant de nouveaux emprunts (b)	2 659			2 659	500		3 159
Remboursements des emprunts (c)	(2 244)			(2 244)	(200)		(2 444)
Remboursements des passifs de location			(850)	(850)		(42)	(892)
Autres flux de financement	(52)	2		(49)			(49)
<b>Flux sans incidence sur la trésorerie</b>							
Variation des ICNE sur instruments financiers	28	14					0
Augmentation des passifs de location			1 214			78	
Variations de périmètre et de change	23	(18)	11		0	(0)	
Variations de juste valeur (hors banque) (d)	(3)	2					
Autres flux non cash et reclassements	(27)	40	(174)		51	(77)	
Dettes de filiales destinées à être cédées	0	0	9			0	
Engagement de versement de dividendes aux minoritaires	(3)						
<b>SOLDE au 31/12/2023</b>	<b>11 945</b>	<b>(16)</b>	<b>4 078</b>		<b>9 450</b>	<b>175</b>	

(a) Voir note 29.1., y compris les dépôts de garantie.

(b) Encaissements provenant de nouveaux emprunts

En 2023 :

En juin 2023, La Poste a procédé à une émission obligataire de 1 500 millions d'euros comptabilisé au coût amorti :

- Une première tranche de 650 millions d'euros au taux fixe de 3,75 % sur une durée de 7 ans (échéance juin 2030) ;
- Une seconde tranche de 850 millions d'euros au taux fixe de 4 % sur une durée de 12 ans (échéance juin 2035).

La Poste a réalisé trois abondements d'emprunts obligataires comptabilisés au coût amorti :

- Un abondement en avril 2023 de 150 millions d'euros au taux fixe de 0,625% sur une souche à échéance janvier 2036
- Un abondement en septembre 2023 de 100 millions d'euros au taux fixe de 4% sur la souche à échéance juin 2035
- Un abondement en novembre 2023 de 100 millions d'euros au taux de 3,75 % sur la souche à échéance juin 2030.

Des billets de trésorerie ont été émis en 2023 pour 775 millions d'euros.

En 2022 :

En septembre 2022, La Poste a émis une obligation durable ou « sustainable » de 1 200 millions d'euros comptabilisée au coût amorti :

- Une première tranche de 600 millions d'euros au taux fixe de 2,625 % sur une durée de 6 ans (échéance septembre 2028) ;
- Une seconde tranche de 600 millions d'euros au taux fixe de 3,125 % sur une durée de 10,5 ans (échéance mars 2033).

La Poste a réalisé trois abondements d'emprunts obligataires comptabilisés au coût amorti :

- Un abondement en janvier 2022 de 100 millions d'euros au taux fixe de 1 % sur une souche à échéance septembre 2034 ;
- Un abondement en mai 2022 de 150 millions d'euros au taux fixe de 0,625 % sur une souche à échéance octobre 2026 ;
- Un abondement en septembre 2022 de 100 millions d'euros au taux fixe de 0% sur une souche à échéance juillet 2029.

Des billets de trésorerie ont été émis en 2022 pour 871 millions d'euros.

(c) Remboursements des emprunts

En 2023, La Poste a remboursé un emprunt obligataire d'une valeur nominale de 580 millions d'euros émis en 2003 comptabilisé en juste valeur.

La Poste a également remboursé en décembre la dette subordonnée d'une valeur nominale de 500 millions d'USD émise en 2016.

Des billets de trésorerie ont été remboursés en 2023 pour 725 millions d'euros (1 021 millions d'euros en 2022).

(d) Variation de juste valeur (hors banque)

En application de la norme IFRS 9, certains emprunts obligataires adossés à des swaps de « variabilisation » sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. La composante risque de crédit de la variation de juste valeur de ces emprunts est comptabilisée en « Autres éléments du résultat global » (+0 million d'euros en 2023, et +1 million d'euros en 2022).

Les swaps correspondants sont également évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, en application de la règle générale d'évaluation des instruments dérivés prévue par IFRS 9.

(e) Voir note 31.7.

## 28.4 Emprunts obligataires et dette subordonnée

Au 31 décembre 2023, les emprunts obligataires du groupe dont le montant nominal est supérieur à 500 millions d'euros sont les suivants :

Date d'émission	Échéance	Devise	Taux facial	Montant nominal (en millions de devises)	Mode de comptabilisation
2012-2013	2024	Euro	2,750%	1 000	Coût amorti
2015	2025	Euro	1,125%	750	Coût amorti
2018	2028	Euro	1,450%	500	Coût amorti
2019	2027	Euro	0,375%	1 000	Coût amorti
2019-2021-2022	2034	Euro	1,000%	1 000	Coût amorti
2020-2021-2022	2026	Euro	0,625%	875	Coût amorti
2020	2032	Euro	1,375%	1 150	Coût amorti
2021-2022	2029	Euro	0,000%	1 050	Coût amorti
2021-2023	2036	Euro	0,625%	1 150	Coût amorti
2022	2028	Euro	2,625%	600	Coût amorti
2022	2033	Euro	3,125%	600	Coût amorti
2023	2030	Euro	3,750%	750	Coût amorti
2023	2035	Euro	4,000%	950	Coût amorti
<b>TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES AU COÛT AMORTI</b>				<b>11 375</b>	

La ventilation de la dette obligataire au 31 décembre 2023, par nature de taux, est la suivante :

(en millions d'euros)	Structure de la dette avant swaps de variabilisation		Incidence des opérations de variabilisation	Structure de la dette après swaps de variabilisation	
Emprunts taux fixe	11 261	100%		11 261	100%
Emprunts taux variable			0	0	0%
<b>TOTAL DES EMPRUNTS</b>	<b>11 261</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>11 261</b>	<b>100%</b>

Les opérations de « variabilisation » de taux mentionnées ci-dessus permettaient de transformer, dès l'émission de l'emprunt, le taux fixe en taux variable jusqu'à l'échéance des emprunts concernés.

Par ailleurs, des swaps permettaient de transformer à nouveau une partie de ces emprunts en emprunts à taux fixe sur des durées courtes allant de 1 à 5 ans.

Les emprunts à taux variable concernés par ces swaps « de refixation » sont arrivés à échéance en 2023.

De même, La Poste ne détient plus de swaps de « refixation ».

### Répartition de la dette par devises

La dette obligataire au 31 décembre 2023 est intégralement libellée en euros.

La dette subordonnée, libellée en dollars, faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie par le biais d'un *cross-currency swap* permettant de couvrir le risque de change et le risque de taux a été remboursée sur l'exercice.

## 28.5 Instruments dérivés liés à l'activité industrielle et commerciale

(en millions d'euros)	Juste valeur au 31/12/2023		Juste valeur au 31/12/2022	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>Dérivés de transaction à la juste valeur par résultat</b>				
Dérivés de taux receveur fixe / payeur variable	0	0	17	0
Dérivés de taux receveur variable / payeur fixe	0	0	2	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>19</b>	<b>0</b>
<b>Dérivés de couverture</b>				
Couverture de flux de trésorerie	1	0	8	0
<b>TOTAL DÉRIVÉS LIÉS À LA DETTE</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>27</b>	<b>0</b>
<b>Autres</b>				
Instruments dérivés de change	7	12	17	27
<b>TOTAL DÉRIVÉS HORS ACTIVITES BANCAIRES</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>44</b>	<b>27</b>
<b>Réserves restant à amortir sur dérivés de couverture interrompus</b>				
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	3	0	4	0

## 28.6 Autres dettes financières

### Bons La Poste

Cette ligne représente la dette de La Poste en matière de bons d'épargne. À fin 2023, tous les bons sont arrivés à échéance.

### Billets de trésorerie

Les billets de trésorerie émis par La Poste et non échus au 31 décembre 2023 ont une échéance de trois mois au plus, et représentent un montant de 200 millions d'euros (150 millions au 31 décembre 2022).

### Dépôts et cautionnements reçus

Cette ligne correspond pour l'essentiel aux dépôts de garantie reçus dans le cadre des instruments financiers contractés pour la gestion de la dette obligataire.

## NOTE 29 DETTE NETTE DU GROUPE

29.1 Situation de la dette nette du groupe

29.2 Évolution de la dette nette du groupe

### 29.1 Situation de la dette nette du groupe

(en millions d'euros)	Note	31/12/2023	31/12/2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie (poste du bilan)	24	3 650	4 537
Dérivés actifs associés à la dette		8	44
Dépôts de garantie versés liés aux instruments dérivés, inscrits à l'actif		8	13
Titres de placement à échéance supérieure à 3 mois à l'origine et OPCVM	21	208	581
Créance (dette) financière nette envers La Banque Postale		152	66
<b>Trésorerie et autres éléments d'actifs (1)</b>		<b>4 026</b>	<b>5 242</b>
Emprunts obligataires et dettes financières à moyen et long terme	28.1	10 432	10 134
Emprunts obligataires et dettes financières à court terme	28.1	1 513	1 430
Passifs de location	28.1	4 078	3 869
<b>Dettes brutes (2)</b>		<b>16 023</b>	<b>15 432</b>
<b>DETTE NETTE (2)-(1)</b>		<b>11 997</b>	<b>10 191</b>
<b>Augmentation (Diminution) de la dette nette au 31 décembre 2023</b>		<b>1 806</b>	

### 29.2 Évolution de la dette nette du groupe

(en millions d'euros)	Renvois	2023	2022
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	TFT (a)	<b>1 536</b>	<b>3 578</b>
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	TFT	(1 503)	(2 048)
Neutralisation var. actifs financiers de gestion de trésorerie	TFT	(380)	230
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement hors acquisitions et cessions d'actifs financiers de gestion de la trésorerie (b)</b>		<b>(1 882)</b>	<b>(1 818)</b>
Financements perpétuels classés en capitaux propres (c)	TFT	0	29
Dividendes versés aux actionnaires et rémunération des titres subordonnés hybrides	TFT	(135)	(442)
Rachat d'intérêts minoritaires	TFT	(63)	(139)
Charge nette d'intérêts financiers		(198)	(214)
Variation de juste valeur des dettes et dérivés		2	18
Incidence des variations de périmètre et change sur dette brute (y.c. passifs de location)		(12)	(10)
Variation non cash des dettes de location (IFRS 16)		(1 051)	(966)
Dette nette de filiales destinées à être cédées		(8)	(1)
Engagement de versement de dividendes aux minoritaires		3	3
Autres éléments (d)		3	6
<b>Flux de trésorerie et variation de dette provenant des activités de financement</b>		<b>(1 460)</b>	<b>(1 717)</b>
<b>Diminution (augmentation) de la dette nette depuis le 1<sup>er</sup> janvier</b>		<b>(1 806)</b>	<b>42</b>
Dette nette à l'ouverture		(10 191)	(10 233)
Dette nette à la clôture		(11 997)	(10 191)

(a) Les notes "TFT" renvoient à la colonne "Hors banque" du tableau des flux de trésorerie des états financiers consolidés.

(b) Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement se distinguent du tableau des flux de trésorerie par l'exclusion de la « Variation des actifs financiers liés à la gestion de la trésorerie », actifs venant en diminution du calcul de la dette nette.

(c) Emission en 2022 de titres perpétuels par Asendia.

(d) La ligne « Autres éléments » comprend notamment l'incidence de la variation des devises sur la dette nette.

## NOTE 30 AVANTAGES DU PERSONNEL

- 30.1 Variation des provisions pour avantages du personnel
- 30.2 Description des avantages du personnel
- 30.3 Hypothèses actuarielles
- 30.4 Variation des engagements pour avantages postérieurs à l'emploi
- 30.5 Analyse de la charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi
- 30.6 Sorties de trésorerie attendues

### 30.1 Variation des provisions pour avantages du personnel

Les provisions pour avantages du personnel ont évolué comme suit en 2023 :

(en millions d'euros)	31/12/2022		Variation de périmètre	Augmentation	Diminution pour utilisation	Provision devenue sans objet	Coût financier net	Autres variations	31/12/2023	
	Courant	Non courant							Courant	Non courant
Indemnités de départ à la retraite <sup>(a)</sup>	29	580	1	83	(72)	(37)	13	8	23	581
Autres avantages postérieurs à l'emploi <sup>(b)</sup>	8	331	0	3	(28)	(303)	7	31	2	47
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>37</b>	<b>910</b>	<b>1</b>	<b>86</b>	<b>(100)</b>	<b>(340)</b>	<b>20</b>	<b>38</b>	<b>25</b>	<b>628</b>
<b>Dispositifs d'aménagement de fin de carrière <sup>(c)</sup></b>	<b>432</b>	<b>767</b>	<b>0</b>	<b>173</b>	<b>(447)</b>	<b>0</b>	<b>34</b>	<b>(0)</b>	<b>385</b>	<b>575</b>
Indemnités de rupture	75	34	0	0	(10)	0	0	0	69	31
Congés longue maladie / longue durée	36	22	0	4	(12)	0	0	0	31	19
Compte Epargne temps	147	147	0	21	(8)	0	0	0	153	153
Autres avantages à long terme	1	77	0	0	(4)	0	0	(0)	1	73
<b>Autres avantages du personnel</b>	<b>259</b>	<b>280</b>	<b>0</b>	<b>25</b>	<b>(34)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(0)</b>	<b>254</b>	<b>277</b>
<b>TOTAL</b>	<b>729</b>	<b>1 958</b>	<b>1</b>	<b>284</b>	<b>(581)</b>	<b>(340)</b>	<b>55</b>	<b>38</b>	<b>663</b>	<b>1 480</b>
	<b>2 687</b>								<b>2 143</b>	

(a) Dont une reprise sans objet de 37 millions d'euros au titre de l'incidence de la réforme des retraites sur les indemnités de départ à la retraite des salariés (voir note 1.3).

(b) Dont une reprise sans objet de 303 millions d'euros au titre de la fin de la rémunération des dépôts à vue des retraités (voir note 1.3).

(c) Dont une dotation de 262 millions d'euros au titre de l'incidence de la réforme des retraites sur les dispositifs d'aménagement de fin de carrière partiellement compensée par des écarts d'hypothèses sur les adhésions (voir note 1.3).

## 30.2 Description des avantages du personnel

Les engagements postérieurs à l'emploi et à long terme résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19. Des évaluations actuarielles sont réalisées chaque année.

Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation des pensions, ...) et spécifiques au groupe La Poste (taux de turnover, taux de mortalité, taux de revalorisation des traitements et salaires, ...).

### 30.2.1 Engagements de retraite des agents fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste

L'article 150 de la loi de finances rectificative (LFR) pour 2006, publiée au Journal Officiel le 31 décembre 2006, dispose que l'obligation de La Poste au titre des retraites des fonctionnaires de l'État qui lui sont rattachés se limite au paiement d'une contribution employeur de retraite à caractère libératoire.

En conséquence, aucune provision n'est comptabilisée dans les comptes de La Poste au titre des retraites des fonctionnaires.

La contribution employeur acquittée par La Poste est calculée avec un taux dit « d'équité concurrentielle », permettant d'égaliser les charges sociales et fiscales obligatoires assises sur les salaires entre La Poste et les autres entreprises appartenant au secteur postal et au secteur bancaire.

Le décret 2021-1210 du 20 septembre 2021, qui prend effet au lendemain de sa publication, a entériné une modification des modalités de détermination de ce taux d'équité concurrentielle de manière à rendre plus juste son calcul au regard des différents prélèvements sociaux et fiscaux supportés par La Poste.

En application de ce décret, l'Etat a prévu de recalculer les cotisations payées au titre des années 2018 à 2020. La régularisation est prise en compte dans le calcul du taux notifié sur les années 2021 à 2023. Ainsi une réduction des charges de retraite annuelle de 80 millions d'euros a été enregistrée sur chacune de ces trois années.

### 30.2.2 Avantages postérieurs à l'emploi au titre des agents fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste

Les autres engagements relatifs à des avantages versés postérieurement à l'emploi sont composés :

- de prestations d'action sociale accordées aux fonctionnaires, correspondant notamment à des réductions tarifaires sur des séjours de vacances ;
- d'aides accordées à des associations qui proposent des prestations aux retraités fonctionnaires.

Par ailleurs, une prime de fidélité était accordée aux retraités fonctionnaires qui domiciliaient leur pension sur un compte ouvert à La Banque Postale. Cet avantage a cessé à fin décembre 2023 (voir note 1.3).

### 30.2.3 Indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste et des filiales françaises du groupe

Le salarié quittant l'entreprise et bénéficiant d'une pension de retraite reçoit une indemnité de départ dont

le montant est fonction de l'ancienneté et du salaire de fin de carrière.

### 30.2.4 Régimes de retraite du personnel des filiales étrangères du groupe

Les engagements de retraite des filiales étrangères du groupe concernent essentiellement le sous-groupe Geopost et la filiale Geopost UK. Les engagements relatifs à Geopost UK sont couverts par un fonds de pension.

### 30.2.5 Dispositifs d'aménagement de fin de carrière

Le personnel de La Poste bénéficie dans certaines conditions, de dispositifs d'aménagement de fin de carrière. Ces dispositifs sont ou ont été accessibles aux personnes ayant atteint un âge variant entre 53 et 60 ans, selon certains critères (fonction pénible ou non pénible, exercice d'un service actif ou sédentaire, ancienneté, etc.).

Pendant la durée du dispositif, les bénéficiaires sont, dans la plupart des cas, rémunérés à hauteur de 70% d'un temps plein, en contrepartie d'une activité opérationnelle plus réduite.

Les provisions relatives aux dispositifs d'aménagement de fin de carrière comptabilisées tiennent compte des adhésions fermes ainsi que des adhésions attendues au titre des engagements pris à la clôture de mettre à disposition du personnel ce type de dispositif au-delà de la date de clôture.

A fin décembre 2023, contrairement à fin décembre 2022, la provision ne comporte que des adhésions fermes, aucun engagement d'ouverture d'un tel dispositif n'ayant été pris au cours de l'exercice au-delà de la date de clôture.

### 30.2.6 Autres avantages à long terme

Il s'agit de dispositifs d'absences rémunérées, dont principalement :

- **Compte Épargne temps** : le Compte Épargne temps est un dispositif permettant de reporter une partie des congés acquis non pris au-delà de la période de consommation des droits à congés payés. La provision pour Compte Épargne temps correspond à la valorisation des droits à congés placés dans ce dispositif ;
- **Congés bonifiés** : les fonctionnaires provenant des DOM ou en poste dans les DOM bénéficient de congés supplémentaires pris en charge ainsi que de la prise en charge de frais de voyage. La provision couvre ces droits à congés complémentaires ainsi que ces droits à voyage ;
- **Congés longue maladie/longue durée** : la provision pour congés longue maladie/longue durée vise à couvrir le coût relatif aux périodes d'arrêt futures des congés engagés à la date de clôture de l'exercice. La provision est évaluée à chaque clôture annuelle selon un recensement des droits futurs, exprimés en nombre de points d'indice à payer, pour chacun des agents concernés.

## 30.3 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des engagements envers le personnel sont revues et mises à jour une fois par an, lors de la clôture annuelle.

Les principales hypothèses retenues au 31 décembre 2023 sont les suivantes :

- des probabilités de maintien dans le groupe pour le personnel actif, des probabilités de mortalité et des estimations d'évolution des salaires ;
- des hypothèses de départ à la retraite pour le personnel des sociétés étrangères et le personnel sous conventions étrangères qui tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux ;
- une hypothèse de revalorisation moyenne des avantages de 2% pour l'essentiel ;
- les provisions pour engagements relatifs à des dispositifs de fin de carrière dans le cadre d'accords sont calculées sur la base, d'une part des adhésions fermes à ces dispositifs enregistrées à la date de clôture, et d'autre part de la meilleure estimation par la direction des adhésions probables jusqu'à la date de fermeture de ces accords. Comme indiqué précédemment, les dispositifs de fin de carrière en vigueur en 2023 ont cessé à fin décembre sans qu'aucun nouveau dispositif n'ait été ouvert avant la fin de l'année.

- les taux d'actualisation utilisés pour l'évaluation actuarielle en date de clôture, déterminés par référence au panel des obligations privées notées AA publié par *Reuters*, sont les suivants :

Échéance	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans
<b>2023</b>				
Zone Euro	3,1%	3,0%	3,2%	3,3%
Zone UK	4,2%	4,1%	4,4%	4,5%
<b>2022</b>				
Zone Euro	3,7%	3,7%	3,8%	3,7%
Zone UK	5,1%	4,7%	4,8%	4,9%

Les hypothèses d'inflation retenues pour la zone UK ont été respectivement de 3,05% et 2,3% pour le *Retail Price Index* (RPI) et le *Consumer Price Index* (CPI) ; et respectivement de 3,15% et 2,4% en 2022.

### 30.4 Variation des engagements pour avantages postérieurs à l'emploi

(en millions d'euros)	2023	2022
<b>Engagements en début de période</b>	<b>1 140</b>	<b>1 248</b>
Coût des services rendus	48	63
Coût de désactualisation	33	17
Prestations payées	(72)	(62)
Contribution des salariés	2	1
Pertes (gains) actuariels liés à des changements d'hypothèses <sup>(a)</sup>	35	(162)
Pertes (gains) actuariels liés à des effets d'expérience	6	26
Écarts de conversion	5	(9)
Variation de périmètre	(2)	0
Modification de régime	(345)	
Autres	2	18
<b>ENGAGEMENT EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>853</b>	<b>1 140</b>
<b>Actifs de couverture en début de période</b>	<b>193</b>	<b>273</b>
Rendement attendu des actifs	9	5
Contribution de l'employeur	9	26
Contribution des salariés	3	3
Prestations payées	(18)	(21)
Écarts actuariels	(0)	(82)
Écarts de conversion	5	(9)
<b>ACTIFS DE COUVERTURE EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>200</b>	<b>193</b>
Engagement	853	1 140
Actifs de couverture <sup>(b)</sup>	(200)	(193)
<b>PROVISION</b>	<b>653</b>	<b>947</b>
<i>dont provision non courante</i>	628	910
<i>dont provision courante</i>	25	37

(a) Les écarts actuariels enregistrés en 2023 et 2022 correspondent pour l'essentiel à des changements d'hypothèses financières.

(b) Les actifs de couverture correspondent essentiellement aux régimes anglais. Ils présentent un léger surplus par rapport aux engagements concernés.

#### Variation des écarts actuariels <sup>(a)</sup>

(en millions d'euros)	2023	2022
<b>Pertes (gains) actuariels en début de période</b>	<b>39</b>	<b>93</b>
Écarts actuariels liés à des changements d'hypothèses	35	(162)
Écarts actuariels liés à des effets d'expérience	6	26
Écarts actuariels sur les actifs de couverture	0	82
<b>PERTES (GAINS) ACTUARIELS EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>80</b>	<b>39</b>

(a) Comptabilisée en "Autres éléments du résultat global".

#### Composition des actifs de couverture

Types d'actifs	2023	2022
Actions	4%	11%
Titres de dette	45%	43%
Fonds LDI (Liability-Driven Investment)	30%	20%
Contrats d'assurances	9%	9%
Autres	12%	16%

### Sensibilité au taux d'actualisation

Une baisse de 50 points de base du taux d'actualisation aurait pour effet une hausse d'environ 43 millions d'euros de l'engagement net relatif aux avantages postérieurs à l'emploi du groupe.

### 30.5 Analyse de la charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi

(en millions d'euros)	2023	2022
Coût des services rendus	48	63
Coût de désactualisation	33	17
Rendement attendu des actifs	(9)	(5)
<b>CHARGE (PRODUIT) DE LA PÉRIODE</b>	<b>73</b>	<b>76</b>

### 30.6 Sorties de trésorerie attendues

Le tableau ci-dessous présente une estimation des prestations à verser dans les cinq prochaines années au titre des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies :

(en millions d'euros)	Sorties de trésorerie
2024	50
2025	46
2026	39
2027	37
2028	35

Au 31 décembre 2023, la durée moyenne des engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel est d'environ 20 ans.

## NOTE 31 PASSIFS FINANCIERS DES ACTIVITES BANCAIRES ET D'ASSURANCE

- 31.1** Passifs financiers à la juste valeur par résultat
- 31.2** Instruments dérivés de couverture
- 31.3** Dettes envers les banques centrales, les établissements de crédit et assimilés
- 31.4** Dettes envers la clientèle
- 31.5** Dettes représentées par un titre
- 31.6** Contrats d'assurance émis et de réassurance détenus
- 31.7** Autres passifs financiers
- 31.8** Dettes subordonnées

### 31.1 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>3 869</b>	<b>2 443</b>
De taux	3 188	3 241
De change	571	941
De crédit	3	1
D'instruments sur actions et indices	276	256
Autres	2	4
<b>Instruments dérivés</b>	<b>4 041</b>	<b>4 443</b>
Etablissements de crédit	1 313	5 699
Clientèle	4 362	774
<b>Titres et valeurs donnés en pension livrée</b>	<b>5 675</b>	<b>6 473</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 585</b>	<b>13 359</b>

### 31.2 Instruments dérivés de couverture

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
<b>Instruments de taux d'intérêts</b>	<b>2 163</b>	<b>2 350</b>
<b>Instruments de devises</b>	<b>21</b>	<b>22</b>
<b>Autres instruments</b>	<b>(1)</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>2 183</b>	<b>2 371</b>

### 31.3 Dettes envers les banques centrales, les établissements de crédit et assimilés

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022 (a)
Comptes ordinaires créditeurs	624	1 324
Comptes et emprunts au jour le jour	682	(0)
Autres sommes dues	2	3
<b>Dettes envers les établissements de crédit à vue</b>	<b>1 308</b>	<b>1 326</b>
Comptes et emprunts	3 170	7 960
Titres et valeurs donnés en pension livrée	29 097	34 723
<b>Dettes envers les établissements de crédit à terme</b>	<b>32 268</b>	<b>42 683</b>
<b>TOTAL</b>	<b>33 576</b>	<b>44 009</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

### 31.4 Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022 (a)
Livret A	68 696	67 459
PEL et CEL	25 447	29 068
Autres comptes à régime spécial	30 076	27 515
<b>Comptes d'épargne à régime spécial</b>	<b>124 219</b>	<b>124 042</b>
Comptes ordinaires créditeurs à vue	78 410	82 921
Comptes et emprunts au jour le jour	4 914	2 280
Autres sommes dues à la clientèle	1 553	1 332
<b>Dettes envers la clientèle à vue</b>	<b>84 877</b>	<b>86 533</b>
Comptes et emprunts à terme	700	1 305
Comptes créditeurs à terme	3 789	533
Titres et valeurs donnés en pension livrée à terme	11 410	3 299
<b>Dettes envers la clientèle à terme</b>	<b>15 899</b>	<b>5 137</b>
<b>TOTAL</b>	<b>224 995</b>	<b>215 712</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

### 31.5 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Certificats de dépôt et billets de trésorerie	14 116	13 397
Emprunts obligataires	20 198	15 655
<b>TOTAL</b>	<b>34 314</b>	<b>29 052</b>

### 31.6 Contrats d'assurance émis et de réassurance détenus (voir note 35.3)

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022 (a)
Contrats d'assurance émis - Passif - BBA / VFA	374 415	360 542
Contrats d'assurance émis - Passif - PAA	1 620	1 584
Frais d'acquisition non encore affectés aux contrats - Passif	0	0
Passifs relatifs à des contrats financiers cédés (sans part discrétionnaire) - Assurance	2 395	2 453
<b>Contrats d'assurance émis - Passif</b>	<b>378 430</b>	<b>364 580</b>
Contrats de réassurance détenus - Passif - BBA	35	20
Contrats de réassurance détenus - Passif - PAA	20	13
Passifs relatifs à des contrats financiers cédés (sans part discrétionnaire) - Réassurance	0	0
<b>Contrats de réassurance détenus - Passif</b>	<b>55</b>	<b>33</b>
<b>TOTAL</b>	<b>378 485</b>	<b>364 613</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

## 31.7 Autres passifs financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022 (a)</b>
Produits constatés d'avance	470	451
Autres comptes de régularisation	882	683
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>1 352</b>	<b>1 134</b>
<b>Dettes de titres</b>	<b>42</b>	<b>77</b>
<b>Dépôts de garantie reçus</b>	<b>1 246</b>	<b>2 313</b>
Dette de location	175	214
Autres dettes et créditeurs divers	4 228	2 733
<b>Créditeurs divers</b>	<b>4 403</b>	<b>2 948</b>
<b>Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres</b>	<b>6</b>	<b>8</b>
<b>Provision Epargne Logement</b>	<b>102</b>	<b>106</b>
<b>Autres passifs financiers</b>	<b>7 151</b>	<b>6 586</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

**31.8**
**Dettes subordonnées**

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>9 450</b>	<b>9 099</b>

Les dettes subordonnées sont détaillées dans le tableau ci-après.

(en millions d'euros)	Date d'émission	Date d'échéance	Taux servi	Montant de l'émission en devises	Devises	31/12/2023 (a)	31/12/2022 (a)
<b>Dettes subordonnées remboursables</b>						<b>8 627</b>	<b>8 254</b>
La Banque Postale	09/06/2016	09/06/2028	3,00%	500	EUR	470	445
La Banque Postale	05/10/2016	05/10/2028	2,25%	100	EUR	91	85
La Banque Postale	19/01/2017	09/06/2028	3,00%	150	EUR	142	134
La Banque Postale	26/10/2020	26/01/2031	0,875%	500	EUR	474	453
La Banque Postale	02/02/2021	02/08/2032	0,75%	500	EUR	453	426
La Banque Postale	27/04/2021	02/08/2032	0,75%	250	EUR	227	213
La Banque Postale	05/12/2022	05/03/2034	5,50%	500	EUR	526	486
CNP Assurances	24/06/2003	23/06/2023	4,7825% jusqu'en 2013 et Euribor 3M + 2% à partir du 24/06/2013	200	EUR		202
CNP Assurances	05/06/2014	05/06/2045	4,25% jusqu'en juin 2025 puis reset taux fixe swap 5 ans + 360 bp	500	EUR	532	547
CNP Assurances	10/12/2015	10/06/2047	4,5% jusqu'en juin 2027 puis Euribor 3M + 460 bp	750	EUR	845	867
CNP Assurances	22/01/2016	22/01/2049	6% sur toute la durée du titre	500	USD	502	528
CNP Assurances	05/02/2019	05/02/2029	2,75% sur toute la durée du titre	500	EUR	558	567
CNP Assurances	27/11/2019	27/07/2050	2,00% jusqu'en juin 2030 puis Euribor 3M + 300 bp	750	EUR	774	776
CNP Assurances	10/12/2019	15/01/2027	0,80% sur toute la durée du titre	250	EUR	253	254
CNP Assurances	30/06/2020	30/09/2051	2,5% jusqu'en juin 2031 puis Euribor 3M + 365 bps	750	EUR	759	759
CNP Assurances	08/12/2020	08/03/2028	0,375% jusqu'en mars 2028	500	EUR	502	502
CNP Assurances	12/10/2021	12/10/2053	1,875% jusqu'en octobre 2033 puis Euribor 3M + 270 bps	500	EUR	502	502
CNP Assurances	27/01/2022	27/01/2029	1,25% sur toute la durée du titre	500	EUR	506	509
CNP Assurances	18/01/2023	18/07/2053	5,25% jusqu'en juillet 2033 puis Euribor 3M + 345 bps	500	EUR	512	
<b>Dettes subordonnées perpétuelles</b>						<b>823</b>	<b>845</b>
CNP Assurances	15/11/2004		4,93% jusqu'en 2016 et Euribor 3M + 1,60% à partir du 15/11/2016	90	EUR	90	89
CNP Assurances	15/11/2004		Euribor 3M + 0,70% jusqu'en 2016 puis Euribor 3M + 1,60%	93	EUR	93	92
CNP Assurances	07/04/2021		4,875% jusqu'en avril 2031 puis taux CMT 5Y + 318,3 bp	700	USD	641	664
<b>TOTAL DETTES SUBORDONNEES</b>						<b>9 450</b>	<b>9 099</b>

(a) Valeur au bilan y compris effet de couverture et coupons courus.

## NOTE 32 DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022 (a)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 769	5 493
Dettes fiscales et sociales	2 421	2 423
Dettes fournisseurs d'immobilisations	597	728
Dettes sur opérations du courrier international	728	780
Avances et acomptes clients	183	208
Autres dettes d'exploitation	442	320
<b>TOTAL</b>	<b>10 140</b>	<b>9 950</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### NOTE 33 INFORMATION SUR LES RISQUES HORS ACTIVITES BANCAIRES

**33.1** Risque de crédit et de contrepartie

**33.2** Risque de liquidité

**33.3** Risque de taux

**33.4** Risque de change

L'objectif principal des passifs financiers du groupe est de financer ses activités opérationnelles, d'assurer la liquidité et de permettre des acquisitions. Le groupe contracte des instruments dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises, qui ont pour objectif de gérer les risques de taux d'intérêt et les risques de change liés à son financement en euros et en devises étrangères.

Le groupe détient également des actifs financiers tels que de la trésorerie et des placements à court terme qui sont générés directement par ses activités et dont les risques attachés (contrepartie et liquidité) sont gérés quotidiennement.

Le groupe La Poste adopte une approche prudente de la gestion des risques reposant sur un système de limites notionnelles et d'alertes encadrant chacun des risques financiers auxquels il est exposé dans le cadre de ses activités financières. Ces limites et alertes sont consignées dans un document, le « Cahier des Limites », régulièrement mis à jour en fonction des évolutions des activités de la direction des opérations financières et de la trésorerie.

Une synthèse des risques financiers est présentée annuellement au Comité d'audit de La Poste. En 2023 elle retrace notamment les évolutions apportées durant l'année au Cahier des Limites et validées par la gouvernance établie par le groupe.

#### **33.1** Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des titres de placement et des instruments dérivés.

##### **Titres de placement**

La trésorerie de La Poste est placée sous forme de comptes rémunérés, de comptes à terme bancaires, d'OPCVM et de titres de créances négociables (TCN) bénéficiant à l'achat d'une notation à court terme minimale de A2/P2. Les risques de crédit sont encadrés par un système de limites représentant le nominal maximal à ne pas dépasser par OPCVM ou émetteur. Le groupe exclut de même les typologies d'instruments de

placements les plus risquées et les émetteurs présentant un risque trop important.

Dans le cas où un titre en portefeuille voit l'une de ses notations à court terme passer en dessous de A2/P2, ce titre devra alors être cédé « au mieux » sauf décision dérogatoire du Comité financier du groupe.

En outre, afin d'encadrer le risque de perte sur le portefeuille de placements actifs (hors OPCVM de trésorerie), une limite de perte maximale a été mise en place. Cette limite représente la perte statistique sur le portefeuille de placements actifs dans un intervalle de 97,5 %. Son calcul repose sur la prise en compte des CDS (*Credit Default Swap*) de chacun des titres en portefeuille, pondérée de leur maturité résiduelle.

##### **Instruments dérivés**

Compte tenu de sa présence sur les marchés de dérivés, La Poste est exposée à un risque de défaillance de ses contreparties de marchés.

L'exposition au titre de ses instruments est appréhendée au travers de la valeur de marché nette des dérivés par contrepartie après prise en compte des garanties reçues ou données au titre de contrats de collatéralisation.

Les engagements vis-à-vis des contreparties de La Poste font l'objet d'accords systématiques de collatéralisation permettant de réduire le risque de défaillance au niveau de la franchise.

##### **Clients et autres débiteurs**

Des dépréciations sont calculées de façon individuelle en fonction de l'appréciation du risque de non-recouvrement. Aucun client du groupe ne contribue au chiffre d'affaires consolidé pour un montant supérieur à 10 % du total.

#### **33.2** Risque de liquidité

Le Groupe vise à disposer à tout moment des ressources financières suffisantes pour financer l'activité courante et les investissements nécessaires à son développement futur. La gestion de la liquidité a pour objectif de permettre au groupe d'accéder à des ressources financières en adéquation (en termes de montant et de délai d'obtention) avec les besoins du groupe.

Le besoin financier est mesuré au travers des prévisions de trésorerie (annuelles, mensuelles ou hebdomadaires suivant l'enjeu), et le risque de liquidité, est traité :

- par la mise en place de lignes de crédit confirmées auprès d'établissements financiers. Le groupe dispose d'une ligne de crédit syndiquée pour un montant de 1 milliard d'euros à 5 ans dont l'échéance est mars 2025, pour laquelle elle a reçu un engagement des onze banques constituant le pool bancaire (voir note 38.3.2);
- par la détention permanente en trésorerie et équivalents de trésorerie et en placements à moins d'un an pris individuellement et d'une durée moyenne n'excédant pas 90 jours d'un montant minimum appelé « Trésorerie de sécurité », dont le seuil de 1,2 milliard d'euros est défini et actualisé par le Comité financier du groupe et dont le respect est suivi par ce même Comité;
- par des émissions de titres de créances négociables à court terme (*Negotiable European Commercial Paper* et *Euro Commercial Paper*) afin de pallier les variations de trésorerie et de dettes obligataires (senior, hybride ou *green*) pour assurer les besoins à long terme du groupe;
- par le suivi prospectif d'indicateurs liés aux marchés de capitaux court terme et long terme afin d'anticiper des situations de crise de liquidité.

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels concernant les passifs financiers non dérivés, ainsi que les flux contractuels relatifs aux instruments dérivés liés à la gestion de la dette, qu'ils soient présentés au passif ou à l'actif. Ces flux ne sont pas actualisés, et leur somme peut donc différer du montant comptabilisé au bilan.

Ces passifs ne sont assortis d'aucune clause particulière susceptible d'en modifier significativement les termes.

31/12/2023 <i>(en millions d'euros)</i>	Montant au bilan	Flux 2024		Flux 2025		Flux 2026 - 2028		Flux 2029 et au-delà	
		Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal
<b>Emprunts obligataires</b>	<b>11 261</b>	<b>186</b>	<b>1 000</b>	<b>159</b>	<b>750</b>	<b>436</b>	<b>2 975</b>	<b>597</b>	<b>6 650</b>
Emprunts au coût amorti	11 261	186	1 000	159	750	436	2 975	597	6 650
Emprunts en juste valeur	(0)								
<b>Dettes subordonnée</b>	<b>(0)</b>								
<b>Autres dettes financières</b>	<b>4 638</b>	<b>122</b>	<b>1 178</b>	<b>99</b>	<b>693</b>	<b>201</b>	<b>1 389</b>	<b>235</b>	<b>1 374</b>
Passifs de location	4 078	120	790	99	676	201	1 338	235	1 272
Bons La Poste	51		51						
Billets de trésorerie	200	2	198						
Concours bancaires courants	68		68						
Dépôts et cautionnements reçus	58		6		11		33		8
Autres dettes au coût amorti	183		65		6		18		94
<b>Instruments dérivés</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>(7)</b>
Dérivés au passif	12	1		1		2		0	1
Dérivés à l'actif	(8)	2		2		7		9	(8)
<b>TOTAL</b>	<b>15 902</b>	<b>311</b>	<b>2 178</b>	<b>260</b>	<b>1 443</b>	<b>645</b>	<b>4 364</b>	<b>841</b>	<b>8 017</b>

### 33.3 Risque de taux

Le risque de taux pour le groupe est lié à l'évolution des taux de marchés (principalement l'€STR et l'Euribor 3 mois) induisant une augmentation des charges financières des dettes, une baisse des produits financiers des placements ou une perte d'opportunité lorsque les taux évoluent défavorablement.

Afin de gérer au mieux ce risque de taux, le groupe a mis en place :

- une stratégie de gestion active de son endettement obligataire reposant sur le recours aux instruments dérivés afin de profiter des opportunités de marché et réduire le coût de ses emprunts obligataires ;

- une stratégie de gestion active de ses placements reposant sur la mise en place de dérivés afin d'en garantir les rendements et d'ajuster l'exposition du groupe aux fluctuations des taux ;
- un suivi prospectif sur 12 mois glissants de sa position nette des dettes et placements indexés aux taux de marché, et de la fluctuation du résultat financier en découlant en cas d'évolution défavorable des taux de marché (avec une limite en cas d'impact estimé supérieur à 2% du RNPG – résultat net part du groupe moyen des trois derniers exercices). Ce suivi permet notamment d'ajuster si besoin les stratégies de gestion active des dettes et placements et de limiter l'impact

d'une forte variation des taux, à la hausse comme à la baisse.

### Analyses de sensibilité

Une variation à la hausse, uniforme et instantanée, de la courbe des taux de marché de 50 points de base n'induirait pas de hausse des frais financiers annuels du groupe, après prise en compte des instruments dérivés de gestion de la dette (idem en 2022).

La dette comptabilisée à la JV par résultat (nominal de 580 millions €) et les swaps de gestion de cette dette étant arrivés à échéance en juin 2023, l'analyse de sensibilité n'est plus nécessaire en décembre 2023. Pour mémoire, en décembre 2022, une variation à la hausse, uniforme et instantanée, de la courbe des taux de marché de 50 points de base aurait impliqué un gain de 1,4 millions d'euros

La majeure partie des activités opérationnelles donne lieu à des produits et à des charges libellées dans la devise fonctionnelle et comptable des filiales. Le risque de change résiduel lié à l'exploitation ne porte actuellement que sur des montants très modestes au regard de la taille du groupe.

Au 31 décembre 2023, l'effet comptable de change sur le chiffre d'affaires s'est élevé à -84 millions d'euros provenant pour l'essentiel de la livre sterling (-56 millions d'euros), du rouble (-43 millions d'euros), du zloty (+25 millions d'euros), de la peseta mexicaine (+25 millions d'euros), du dollar US (-14 millions d'euros), du rand sud-africain (-9 millions d'euros) et du real brésilien (-8 millions d'euros). L'incidence comptable des variations de change sur le résultat d'exploitation 2023 s'est élevée à près de -16 millions d'euros.

## 33.4 Risque de change

Le groupe au travers de ses branches Services-Courrier-Colis et Geopost exerce des activités internationales, à partir de la France ou de ses filiales étrangères.

Afin d'accompagner son internationalisation croissante et le risque de change qui en résulte, le groupe s'est doté d'une politique de gestion du risque de change. Cette politique cible en priorité :

- les flux d'acquisitions de titres réalisés en devises ;
- les dettes financières et les prêts libellés en devises ;
- les actifs nets en devises détenus et consolidés par le groupe.

Cette politique définit la gouvernance, les conditions de couverture, et les seuils de matérialités pour ces différentes natures d'expositions.

À date et conformément aux seuils et conditions établis, le groupe a recours à des instruments dérivés de change qualifiés de couverture en IFRS et adossés :

- à ses titres de participation en dollar US, couverts en partie par des swaps de devises euro dollars et des dettes en dollars (45 millions de dollars US) ;
- à ses titres de participation en dollar singapouriens couverts en partie par des ventes à terme de dollar singapouriens contre euro (170 millions de dollars singapouriens) ;
- à ses titres de participation en devise AED, couverts en partie par une vente à terme d'AED contre euro (1 060 millions de devises AED).

D'autres instruments financiers dérivés de change, non qualifiés en IFRS, sont utilisés à des fins de couverture économique.

## NOTE 34 INFORMATION SUR LES RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS BANCAIRES

- 34.1 Les facteurs structurels de risques
- 34.2 Risque de crédit
- 34.3 Risque de marché et comptabilité de couverture
- 34.4 Risque de liquidité
- 34.5 Risque de taux
- 34.6 Risque assurance

### 34.1 Les facteurs structurels de risques

La Banque Postale dispose d'une Taxonomie des risques, représentant le référentiel des facteurs de risques auxquels elle est exposée. Ce référentiel a pour vocation d'instaurer un langage de risque commun aux entités du groupe La Banque Postale (secteur bancaire, assurantiel et de gestion des actifs).

La cartographie des risques qui cote l'ensemble de ces risques permet de répondre aux exigences réglementaires des secteurs bancaire et assurance (Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne, FICOD, publications du SSM, etc.). Elle permet par ailleurs d'informer les différents exercices transverses de gestion des risques (ICAAP, appétence pour le risque, examen de nouveaux produits, *stress tests*, etc.).

Cette cartographie des risques reprend et qualifie l'ensemble des risques auxquels le conglomérat est exposé et est revue annuellement.

Les facteurs de risques sont décomposés en sept familles.

La cartographie des risques 2024 a été validée par le Directoire de La Banque Postale le 02 octobre 2023. Les principales évolutions consistent en :

- la revue et l'enrichissement de certaines définitions des risques ;
- la réallocation des risques au sein des sept familles de risques (vs huit familles de risques lors de l'exercice réalisé en 2022 : suppression de la catégorie du risque intragroupe dont les composantes sont transférées dans les risques stratégiques et business) ;
- le risque d'inadéquation entre les ambitions stratégiques business de La Banque Postale et ses engagements ESG (y.c. Statut Entreprise à mission) est ajouté afin de souligner son importance dans les ambitions stratégiques du groupe ;
- la taxonomie des risques environnementaux est enrichie de deux composantes afin de prendre en compte le risque de biodiversité : le risque physique lié à la nature et le risque de transition lié à la nature ;
- la taxonomie a été complétée des nouveaux risques opérationnels de niveau conglomérat.

### 34.2 Risque de crédit

Les mesures prises en matière de couverture du risque de crédit visent à refléter le contexte dans lequel le groupe a opéré en 2023.

Les informations présentées dans cette note reflètent cette évolution.

#### 34.2.1 Évolution du contexte géopolitique et macro-économique

Au cours de l'année 2023, le groupe a opéré dans un contexte marqué par un environnement macro-économique dégradé avec des perspectives de croissance atone en France, une volatilité accrue des marchés financiers, une désinflation très progressive et une baisse de valorisation de certains actifs dans un contexte de tensions géopolitiques accrues (poursuite du conflit armé entre l'Ukraine et la Russie et guerre depuis octobre dernier entre le Hamas et Israël).

Les principaux points de vigilance portent sur la gestion de la reprise de l'activité sans détérioration de la rentabilité, sur la surveillance des portefeuilles de crédit entreprises pour lesquels des premiers signes de dégradation sont constatés, la gestion de bilan et la situation de la liquidité, avec en particulier les arbitrages en matière d'épargne (y compris en assurance vie, en France et en Italie).

Pour le groupe, les impacts de la situation en France sont les suivants :

- le niveau de l'inflation, qui pèse sur la confiance des ménages et la consommation, même si une baisse a débuté sur le dernier trimestre 2023 ;
- des craintes sur l'évolution du chômage ;
- la poursuite du tassement du climat des affaires et une augmentation du nombre de défaillances d'entreprises (+34% sur un an à fin décembre, même si le nombre annuel de défaillances reste encore sensiblement inférieur au niveau moyen enregistré sur la période 2010-2019, avant COVID - 19) ;
- les effets de la politique monétaire sur l'immobilier puis sur les autres secteurs dans les semaines à venir du fait de la dégradation des conditions de financement ;
- les répercussions du contexte géopolitique/énergétique. Le portefeuille de crédits du groupe ne comprend pas d'exposition sur l'Ukraine et la Russie. Sa filiale CNP Assurances a, quant à elle, une exposition marginale.

La qualité du portefeuille de crédit reste correcte, sans mouvement majeur d'augmentation de la sinistralité, en particulier sur la clientèle de détail où le crédit à la consommation ne présente pas d'évolution notable, tout comme le crédit immobilier. En revanche, sur l'activité Personnes Morales, des premiers signaux de

dégradation sont constatés : les encours en *watchlist* du portefeuille entreprises du réseau (essentiellement des clients Professionnels, PME et ETI) ont progressé de 24 % depuis le début de l'année, et de nouvelles provisions spécifiques ont été intégrées en fin d'année.

En synthèse, les impacts anticipés des évolutions du contexte macroéconomique pourraient être les suivants :

- **Clientèle Entreprises** : le groupe a maintenu une approche de provisionnement prudente, conservant un taux de provisionnement cohérent tout en ajustant ses mesures de provisionnement sectoriel en vigueur (sortie du transport aérien et du tourisme au premier semestre, sortie du photovoltaïque au second semestre, et renforcement sur l'immobilier) et la mise à jour du dispositif concernant les clients *corporate* très endettés (provisionnement des opérations à effet de levier disposant de notations dégradées). Des ajustements du niveau de provisionnement individuel sur des dossiers de Place ont également été réalisés.
- **Immobilier Entreprises** : l'exposition du secteur immobilier, premier secteur du portefeuille Entreprises de La Banque Postale reste stable pour s'établir à 5 645 millions d'euros à fin décembre 2023 (17 % en 2023 versus 18 % en 2022). Il est composé comme suit : 69 % de crédits à moyen long terme, 13 % de RCF et 8,7 % en crédit-bail immobilier). Sur ce portefeuille, 3,8 Milliards d'euros sont adossés à des actifs immobiliers. Les actifs de bureaux représentent 51 % de ces actifs et se situent à 82 % en région parisienne (dont 40 % à Paris) et 18 % en régions. Le taux de vacance du portefeuille de bureaux à Paris est en ligne avec les données de marché qui affichent un taux de 2 % au T3 2023 ; pour la zone de La Défense, le taux de vacance du marché dépasse les 15%. Compte tenu de la nature des actifs financés et de leur localisation parisienne, la LTV, *Loan to value*, moyenne du portefeuille est faiblement impactée (50,1% vs 49,2% au 31/12/22). L'évolution observée de ce secteur a incité le renforcement de mesures sectorielles déjà en vigueur sur ce segment de clientèle.
- **Clientèle des Particuliers** : malgré la baisse de l'inflation, l'arrêt des mesures prises par l'Etat va accentuer les difficultés pour les clients de La Banque Postale disposant de revenus modestes, particulièrement vulnérables aux fortes augmentations des prix. Aussi, le groupe a maintenu le provisionnement d'une partie de ce risque inflation sur des clients fragiles disposant de crédits à la consommation ou d'un prêt immobilier.

#### Impact sur l'évaluation du risque de crédit

Au 31 décembre 2023, le coût du risque s'établit à 201 millions d'euros.

Ce niveau reflète :

- la qualité des actifs du groupe tant dans la banque de détail que dans la banque de financement et d'investissement ;
- une exposition limitée aux secteurs *corporate* présentant des signes de vulnérabilité dans l'environnement actuel ;

- la politique prudente du groupe en matière de provisionnement sur l'ensemble de sa clientèle.

Le taux d'expositions non performantes (des expositions clientèle et des titres) s'établit à 1.4 % en augmentation par rapport au niveau de décembre 2022 (1.2 %) du fait essentiellement d'un dossier déclassé en *bucket 3* ; retiré de ce dossier, le taux d'expositions non performantes reste stable.

Le taux de couverture des expositions non performantes reste stable (35.8 %) à fin décembre 2023 par rapport au 31 décembre 2022 (35.5 %).

Sur le reste du portefeuille il n'est pas constaté sur l'année d'augmentation notable de la sinistralité tant sur le portefeuille personnes physiques que sur le portefeuille personnes morales même si de premiers signaux négatifs sont observés sur certaines catégories de clientèle (petites entreprises, sans catalyseur sectoriel particulier).

Par ailleurs, le taux d'exposition en *bucket 2* diminue pour s'établir à 8.7 %. Cette baisse est particulièrement marquée sur le portefeuille de la clientèle de détail, sur l'année, en raison de l'intégration d'un niveau minimum de probabilité de défaut dans la mesure de provisionnement inflation mise en place en décembre 2022, pour ne cibler que les clients les plus vulnérables.

La classification et le provisionnement des expositions continuent au 31 décembre 2023 de reposer sur :

- des mécanismes automatiques d'identification des dégradations significatives de risques éventuelles et de classification ou de proposition de classification dans les *buckets* de la norme IFRS 9 ;
- des mesures de contrôle et de validation faisant intervenir les équipes de la direction des risques groupe, et d'éventuelles décisions d'ajustements individuels ou collectifs, prises dans le cadre du dispositif de surveillance des expositions (*processus Watch List*, mesures sectorielles etc.).

Au 31 décembre 2023, La Banque Postale a procédé à la mise à jour des scénarios macro-économiques et des paramètres de risques associés utilisés dans le provisionnement statistique. Par ailleurs, l'incertitude liée à la crise (et ses conséquences macroéconomiques) sur l'évaluation du risque de crédit est appréhendée dans les comptes de La Banque Postale au travers de mesures de gestion adaptées à chaque grand segment de clientèle. Ces mesures ont été prises par la direction des risques groupe, après réalisation d'une revue de l'ensemble de son portefeuille.

#### Personnes morales

Au 31 décembre 2023, le coût du risque de crédit au titre de l'activité de Financement et d'Investissement Personnes Morales est la résultante des éléments suivants :

- du processus de surveillance des expositions de La Banque Postale mis en œuvre via des prises de décisions spécifiques de provisionnement dans les comités dédiés aux dossiers en souffrance et sous surveillance (dossiers *Watchlist* et/ou dégradés classés en *bucket 2* et dossiers en défaut en *bucket 3* IFRS 9) ;
- de l'application de dispositions de provisionnement collectif (sectoriel ou autre) ;

- du provisionnement statistique sur le reste du portefeuille sain, ne faisant pas l'objet de mesures individuelles ou collectives.

En synthèse au 31 décembre 2023, les mesures de provisionnement collectif en vigueur concernent les éléments suivants :

- les secteurs d'activités soumis à une mesure sectorielle :
  - o certains segments de la Distribution ;
  - o les acteurs considérés comme les plus vulnérables du secteur de l'Automobile ;
  - o le secteur de l'Immobilier commercial, à l'exception des actifs à usage commercial de centre-ville ; à noter que cette mesure est renforcée au second semestre 2023 afin de prendre en considération la dégradation de la conjoncture en intégrant dans l'assiette de provisionnement du risque immobilier non *retail* les acteurs intermédiaires et de petite taille de l'immobilier de bureau hors Paris et ceux la promotion immobilière ;
  - o le secteur de l'Agriculture ;
- les mesures précédemment en vigueur portant sur le secteur du Tourisme, de l'Hôtellerie et des Loisirs, ainsi que sur le Transport aérien ont été arrêtées au cours du premier semestre 2023 dans un contexte d'amélioration significative des conditions sur ces deux secteurs ;
- les mesures précédemment en vigueur sur le secteur de l'énergie photovoltaïque ont été arrêtées au second semestre pour prendre acte de la décision du Conseil d'Etat d'annulation de l'arrêté du 26 octobre 2021 encadrant les tarifs de vente de l'électricité, et améliorant de fait la solvabilité de l'ensemble des acteurs de la filière ;
- les opérations à effet de leviers (répondant aux lignes directrices de l'Autorité Bancaire Européenne relatives aux *leveraged transactions*), dont les LBO, disposant d'une notation dégradée et d'un niveau de levier élevé, afin d'anticiper les possibles difficultés de trésoreries liées à l'inflation.

Les expositions concernées font l'objet d'un déclassement en *Bucket 2* IFRS 9 puisque La Banque Postale estime qu'elles ont subi une dégradation significative du risque depuis leur entrée en portefeuille. Au cours de l'année 2023, il n'y a pas de sinistralité importante observée sur le portefeuille de crédit personnes morales. Toutefois le nombre d'entrée en gestion « Affaires Spéciales » augmente sur le portefeuille crédit entreprises, essentiellement sur le segment PME, sans impact sur les provisions à ce stade.

Ainsi, au 31 décembre 2023, le coût du risque de crédit au titre de l'activité de Financement et d'Investissement Personnes Morales s'établit à 108 millions d'euros. Ce niveau de coût du risque est la résultante :

- de la mise à jour des variables macroéconomiques dans les scénarios des modèles de paramètres de provisionnement sur l'ensemble des segments de clientèle sur lesquels la banque dispose d'expositions ;
- des mesures de surveillance mises en œuvre par anticipation de certaines dégradations

macroéconomiques potentielles : provisionnement sectoriel, et provisionnement d'opérations Corporate « à effet de levier » ;

- de dotations additionnelles aux provisions liées principalement à la dégradation « naturelle » du portefeuille et à la dégradation du statut de quelques dossiers significatifs (dont décision de provisionnement prises en instances WatchList/Affaires Spéciales), dont un dossier de place qui s'est dégradé sur la période.

### Particuliers

Au 31 décembre 2023, le coût du risque de crédit au titre de l'activité de la clientèle de particuliers s'élève à 93 millions d'euros (dont 20 millions d'euros sur la clientèle professionnels). Les ajustements suivants ont été opérés sur le portefeuille de la clientèle des personnes physiques avec un impact sur son niveau de provisionnement :

- la mise à jour des variables macroéconomiques dans les scénarios des modèles de paramètres de provisionnement sur l'ensemble des catégories de clients sur lesquels La Banque Postale est exposée ;
- le maintien du déclassement en *bucket 2* d'une catégorie de clientèle que la banque anticipe comme particulièrement vulnérable dans le contexte inflationniste actuel, dont les critères d'identification ont été affinés au cours de l'année. Cette population est en effet composée désormais de clients ne disposant pas d'épargne dans les livres de la banque et avec une note de crédit dégradée (seuil de probabilité de défaut introduit au cours du premier semestre) ;
- et la conservation de *l'overlay* (facteur multiplicatif appliqué au calcul du paramètre de LGD (perte en cas de défaut) des crédits immobiliers garantis par des suretés réelles et représentant 1,4 % du stock de provisions de l'activité *retail*).

Le comportement des portefeuilles de crédits aux particuliers ne présente pas d'évolution majeure depuis le début de l'année. Le crédit à la consommation continue notamment de présenter une bonne résistance dans ce contexte économique difficile.

### 34.2.2 Cadre général

La Direction des Risques Groupe (DRG) gère le risque de crédit supporté le groupe à savoir le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens du règlement UE n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (ou CRR). Le Directoire fixe les fondamentaux communs (orientations stratégiques, valeurs, appétence au risque, gouvernance) validés par le conseil de surveillance à partir desquels chacune des lignes métiers décline ses priorités d'action, et la maîtrise des risques associés, sous la supervision de la direction des risques groupe. Ces fondamentaux sont déclinés dans la Politique Opérationnelle de Maîtrise des Risques (POMR).

La Banque Postale n'intègre pas, à ce jour, de composante liée au risque climatique dans le calcul de ses pertes de crédit attendues (*Expected Credit Losses*, ECL).

Ce choix est motivé par les éléments détaillés ci-dessous :

- Un niveau de matérialité jugé limité sur le portefeuille actuel.  
**S'agissant du risque de transition**, en raison d'une politique favorisant notamment le financement des énergies renouvelables et l'encadrement d'autres secteurs comme le transport aérien, le groupe dispose d'un niveau d'exposition faible aux secteurs carbo-intensifs avec notamment une exposition quasiment nulle sur les énergies fossiles et au-delà un risque d'actifs échoués (*stranded assets* ie. actifs menacés de dépréciation ou d'une baisse des rendements attendus avant l'atteinte de leur échéance par suite d'évolutions réglementaires, technologiques ou encore du marché en raison de la matérialisation d'un risque climatique, physique ou de transition) très limité ;  
**S'agissant du risque physique**, du fait d'un faible exposition internationale, il porte essentiellement sur les portefeuilles de crédit immobilier commercial et résidentiel disposant d'un niveau de collatéralisation élevé et d'une situation géographique ne laissant pas présager de vulnérabilité particulière sur un horizon d'un an ;  
Enfin, le groupe a mis en place **des mesures de provisionnement collectives** qui, pour certaines, s'appliquent à des secteurs ou financements pouvant être considérés comme vulnérables au titre du risque climatique (immobilier commercial et résidentiel, agriculture, automobile, etc.). Ces mesures garantissent un niveau de couverture convenable même sans mesure spécifique de provisionnement sectoriel.
- Le groupe privilégie une quantification et une prise en compte de ce risque dans son pilotage stratégique et financier via le *stress testing* ou le capital économique, correspondants mieux à l'horizon de matérialisation de ce type de risque.

Par ailleurs, à date, le groupe privilégie une quantification et une prise en compte de ce risque dans son pilotage stratégique et financier par d'autres moyens (*stress testing* et capital économique en particulier, comme réalisé au 31 décembre 2022) et correspondant mieux à l'horizon de matérialisation de ce type de risque. Ainsi, si à ce stade, il n'est pas intégré de composante climatique dans le calcul des ECL des travaux ont été initiés compte tenu des attendus importants des régulateurs et des superviseurs sur ce volet. Ces travaux complexes nécessitent notamment de constituer des bases de données pertinentes d'observations d'aléas climatiques (et en quantité suffisante) afin d'intégrer cette composante directement dans les paramètres de risques en essayant de limiter les approches par *overlays*. Des approches collectives complémentaires pourront être également envisagées si le cadre normatif et réglementaire se stabilise (Taxonomie européenne des actifs verts), dès lors que des informations pertinentes seront disponibles (CSRD) ou en s'appuyant sur d'autres travaux (analyse de plans de transition, etc.). Certains de ces travaux devraient livrer des résultats sur l'année 2024.

### 34.2.3 Dégradation significative du risque de crédit

#### Les principes

La Banque Postale définit six principes d'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit conformes aux Normes IFRS et aux lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne (ABE) définissant les modalités de passage de *bucket 1* à *bucket 2*.

#### Principe 1 – Suivi relatif du risque de crédit

L'évaluation de la qualité de crédit se fait depuis l'origine, en d'autres termes il s'agit d'une approche relative appliquée au niveau de l'engagement. Ce principe général d'évaluation de la détérioration de la qualité de crédit depuis la comptabilisation d'origine doit être réalisée à chaque arrêté afin de déterminer le *bucket* d'affectation de l'actif concerné.

Ainsi, La Banque Postale considère un instrument financier en sensible (*bucket 2*) dès lors que sa qualité de crédit s'est dégradée de façon significative par rapport à l'origine de sa comptabilisation (comparaison de la qualité de crédit de l'actif par rapport à sa situation en date d'entrée au bilan ou date d'engagement pour les instruments hors bilan).

A compter de 2022, sur la base de préconisations de la part du superviseur européen, la dégradation du risque est considérée comme significative dès lors que la probabilité de défaut TTC (*Through The Cycle* : valeur d'un paramètre en moyenne sur l'ensemble d'un cycle macro-économique) associée à la notation du client retenue dans les traitements de provisionnement a été multipliée par 3 depuis son entrée en portefeuille.

#### Principe 2 – Suivi de la qualité de crédit avec l'ajout de *backstop*

En complément du principe 1 (suivi relatif de la qualité de crédit), La Banque Postale ajoute un critère de seuil absolu. L'approche définie par le groupe est ainsi une approche combinée d'un seuil relatif puis d'un seuil absolu.

Le seuil absolu du groupe La Banque Postale s'appuie sur deux indicateurs :

- indicateur de notation : La frontière absolue selon le niveau de qualité de crédit considéré comme très dégradé fixé par type d'actif ;
- indicateur d'impayé : La frontière de l'arriéré de paiement de plus de 30 jours (voir § 5.5.11 de la norme IFRS 9).

#### Principe 3 – Utilisation d'un indicateur à horizon 12 mois sur la clientèle de détail

L'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit implique d'apprécier à chaque clôture le risque de défaut sur la durée de vie restante de l'actif.

Au lieu d'évaluer l'évolution du risque de défaut sur la durée de vie restante, il est permis d'utiliser un indicateur de l'occurrence d'un défaut à horizon 12 mois, notamment, si cette appréciation est une estimation raisonnable d'un risque de défaut à maturité et étayée par une documentation appropriée.

#### Principe 4 – La notion de risque de crédit faible (*low credit risk*)

Pour déterminer si un instrument financier présente un risque de crédit faible, La Banque Postale peut utiliser sa notation interne du risque de crédit ou d'autres

méthodes qui répondent à une définition universellement reconnue de risque de crédit faible, et qui tiennent compte des risques et du type d'instrument financier faisant l'objet de l'appréciation. Par exemple, un instrument financier noté *investment grade* (notation BBB ou meilleure) par une agence de notation reconnue pourrait être considéré comme présentant un risque de crédit faible.

La Banque Postale n'a recours à cette disposition que sur le périmètre de CNP Assurances.

#### **Principe 5 – Prise en compte des informations qualitatives**

- Sur le portefeuille hors clientèle de détail : en complément de l'analyse quantitative et automatisée mise en place, sur base de l'évolution de la probabilité de défaut, il peut être réalisé une analyse qualitative spécifique en comité *Watch List* ou à dire d'expert. Cette analyse complémentaire viendra alors confirmer ou infirmer la dégradation significative selon l'indicateur de notation et le passage en *bucket 2*.
- Sur le portefeuille clientèle de détail : la présomption du passage en *bucket 2* peut être enrichie d'une analyse complémentaire à dire d'expert, notamment sur des secteurs vulnérables.
- Sur les crédits restructurés : une exposition restructurée est considérée comme un actif sensible / *bucket 2* après 12 mois de période probatoire dans le statut défaut. La Banque Postale considère un actif restructuré comme sensible pendant une période minimum de 24 mois. Le règlement 680/2014 permet à l'issue de cette période un droit à l'oubli de son statut de « restructuré » dès lors que l'ensemble des critères réglementaires sont respectés.

Bien que l'unité de compte de la norme IFRS 9 soit le contrat, et que sa comptabilisation se fasse individuellement et distinctement, une analyse complémentaire sur base collective est permise par la norme lorsqu'une détérioration significative du risque de crédit a été identifiée.

Cette approche permet par exemple d'intégrer des informations de détérioration de la situation de risque de crédit s'appliquant à un ensemble de crédit partageant une caractéristique commune (un secteur d'activité, une zone géographique, etc.).

Cette approche permet également de s'assurer que l'ensemble des informations est intégré dans la démarche même si l'information n'est pas encore disponible sur une base individuelle (i.e. on ne sait pas encore quel contrat dans le portefeuille sera affecté). Pour la mise en œuvre d'une approche « collective », les instruments doivent être regroupés sur la base de caractéristiques de risque de crédit communes (ex : type de collatéral, génération, industrie, zone géographique, etc.).

#### **Principe 6 – Passage en *bucket 2* avant le défaut**

Le groupe se doit d'identifier les actifs ayant subi une dégradation significative du risque de crédit avant qu'ils ne soient en défaut. Un encours ne devrait pas passer directement d'un statut sain / *bucket 1* à un statut défaut / *bucket 3*.

A titre exceptionnel, certains engagements peuvent être exemptés de passage en sensible / *bucket 2* avant leur entrée en défaut.

La mise en œuvre de certains de ces principes nécessite de s'appuyer sur des modèles de notation. A date, il est précisé que La Banque Postale suit le risque de crédit à la maille contrat en s'appuyant sur des modèles de notation de la qualité de crédit généralement de niveau contrepartie. Par conséquent, la note d'un contrat à un instant donné est déterminée sur la base de la note de la contrepartie à cet instant. En d'autres termes, à un instant donné identique, tous les contrats d'un même tiers ont la même notation.

Afin d'évaluer toute dégradation du risque de crédit, La Banque Postale se doit de disposer d'un système de notation qui est :

- soit issu des modèles de notations internes ; ou
- d'une base de données collectant les notations externes d'un emprunteur dans l'objectif de la conserver et de l'exploiter.

Par conséquent, les systèmes de suivi de gestion des risques de la banque collectent l'information de la note à l'origine de l'engagement et la conservent afin d'identifier la dégradation significative du risque de crédit ainsi que la dernière note connue afin de respecter le principe 1.

Lorsque La Banque Postale ne dispose pas de modèles de notation ou de système de collecte de notation (donc n'utilise pas de notation comme donnée d'entrée dans le portefeuille) elle peut utiliser d'autres éléments d'évaluation. Pour les portefeuilles disposant d'une notation interne et/ou externe, l'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit sera en priorité basée sur la probabilité associée à la note et sera éventuellement complétée d'analyses quantitatives et/ou qualitatives par le métier concerné si nécessaire, notamment lorsque la dégradation significative du risque par une variation de note est non justifiée.

#### **Le processus d'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit**

Les procédures opérationnelles mises en place permettent de suivre et/ou de détecter les événements révélateurs d'une éventuelle dégradation de la qualité de crédit d'une contrepartie.

Les critères de classification en *bucket 2* d'un engagement sont décrits par classe d'expositions :

- Clientèle de détail – particuliers
- Clientèle de détail – professionnels ;
- Administrations centrales et Banques centrales ;
- Établissements de crédit ;
- Entreprises ;
- Entités du secteur public.

Les critères ne constituent pas une liste exhaustive et la pertinence des informations doit être évaluée selon le segment de la clientèle observé (sauf pour la clientèle de détail). D'autres événements de dégradation de la qualité de crédit ou des faits générateurs de risques peuvent être pris en compte à la suite d'une analyse effectuée par la cellule risque concernée.

Ces événements sont à l'appréciation des métiers de la direction des risques du groupe qui ont une connaissance approfondie des contreparties qu'ils suivent ou du groupe de clients liés.

Les entités opérationnelles sont responsables des expositions qu'elles ont générées et doivent détecter sans délai, les événements laissant craindre une dégradation de la qualité de crédit de leurs clients.

Il est à noter que tous les actifs qui ne sont pas en *bucket 3* ou en *bucket 2* sont classés en *bucket 1*. Il s'agit des actifs sans dégradation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale.

Enfin, La Banque Postale précise qu'un actif ayant subi une dégradation significative du risque de crédit peut sortir du *bucket 2* et revenir en *bucket 1* lorsque tous les critères de dégradation significative du risque de crédit ne sont plus observés, avec le cas échéant une régularisation des incidents d'arriéré de paiement. Selon les cas, une période d'observation pourrait être mise en place lorsque le débiteur est considéré comme fragile afin d'éviter les récidives.

Dans le cas d'actifs restructurés, la sortie du statut de « défaut » est surveillée pendant une période probatoire définie selon des exigences réglementaires.

#### 34.2.4 Provisionnement – approche méthodologique de la perte de crédit attendue

##### La notion de perte de crédit attendue

La méthodologie de calcul de la perte de crédit attendue (*Expected Credit Losses* ou ECL) doit refléter une mesure des montants possibles de pertes probabilisées tenant compte de la valeur temporelle de l'exposition et de toutes les informations disponibles. Cette méthodologie a été décrite à la Note 3.13.7 (Méthodologie de provisionnement du *bucket 1* et du *bucket 2*).

##### Perte de crédit attendue à 12 mois (ECL<sub>12mois</sub>)

Lorsque le risque lié à un engagement n'a pas augmenté significativement depuis sa comptabilisation initiale, La Banque Postale évalue la dépréciation pour pertes de crédit de cette exposition au montant des pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir.

L'ECL<sub>12mois</sub> représente la part des pertes de crédit attendues d'un instrument financier à la suite d'un évènement de défaut pouvant survenir dans les 12 prochains mois.

Cette formule s'applique à l'ensemble des engagements classés en *bucket 1*.

##### Perte de crédit attendue à maturité (ECL<sub>lifetime</sub>)

Lorsque le risque lié à un engagement a augmenté significativement depuis sa comptabilisation initiale, La Banque Postale évalue la dépréciation pour pertes de crédit de cet engagement au montant des pertes de crédit attendues à sa maturité.

Cette formule s'applique à l'ensemble des engagements classés en *bucket 2* et *3*.

##### Définition des paramètres de calcul de la perte de crédit attendue (ECL)

Le groupe calcule l'ECL en utilisant trois principales composantes : la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition au défaut.

**La maturité** se réfère à la date de paiement finale d'un engagement de prêts ou d'un instrument financier à laquelle le montant prêté et les intérêts doivent être payés ou bien lorsque le montant ou la date d'autorisation prend fin.

Elle correspond à la période contractuelle maximale y compris les options de prorogation, à l'exception des produits de type *revolving*, cartes de crédit renouvelables et découverts pour lesquels une maturité comportementale doit être utilisée.

Pour les contrats sans maturité contractuelle, la maturité maximale retenue est de 12 mois, le groupe dénonçant, en cas d'insolvabilité du débiteur, l'autorisation de découvert sous une durée inférieure à 12 mois conformément à la loi bancaire française.

Les crédits renouvelables sont des instruments financiers sur lesquels il n'existe pas d'échéance fixe, pas de plan d'amortissement ou de délai de résiliation contractuel. La maturité retenue pour ces instruments est fonction de la durée de vie estimée par La Banque Postale, qui peut être supérieure à la durée de l'engagement contractuel. La maturité retenue au niveau groupe est la maturité comportementale.

**La probabilité de défaut (PD)** : IFRS 9 introduit la notion de perte de crédit attendue et indirectement la notion de probabilité de défaut ajustée à la situation à la date d'arrêté (PDPit). Ce paramètre ne correspond pas la moyenne sur le cycle (PDTC) du cadre prudentiel en vigueur pour l'approche interne. Cette variable permet d'estimer la probabilité qu'un engagement tombe en défaut sur un horizon donné. Les estimations de la probabilité de défaut sont dites *Point in Time* (PIT), fondées sur l'évaluation future et actuelle. Ce paramètre est lié au client et au produit.

La probabilité de défaut *Point in Time* est utilisée pour tous les portefeuilles de La Banque Postale, qu'ils disposent ou non d'une notation interne.

**La perte en cas de défaut (LGD)** : La perte en cas de défaut (*Loss Given Default*) correspond au rapport entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus prenant en compte les effets d'actualisation et autres frais engagés à la date du défaut de l'instrument. La LGD est exprimée en pourcentage de l'exposition au défaut.

Ce paramètre en IFRS 9 diffère de la notion bâloise. Prudentiellement, la perte en cas de défaut est retraitée de marge de prudence, de l'effet *downturn* et d'autres frais. IFRS 9 ne comporte aucune mention spécifique concernant la période d'observation et de collecte des données historiques utilisées pour le calcul des paramètres de LGD. Ce paramètre doit prendre en compte l'écoulement du temps.

Le groupe a retenu l'utilisation des LGD modélisées ajustées au sens de la norme IFRS 9 pour les portefeuilles disposant d'un modèle interne de perte en cas de défaut selon la nature du produit et la garantie et de déterminer une LGD à dire d'expert pour les autres portefeuilles selon le segment, le produit et la nature de la garantie qui sera revue à minima annuellement.

**L'exposition au défaut (EAD)** : L'exposition correspond à l'assiette de calcul du montant de la perte de crédit attendue. Elle repose sur la valeur exposée au risque de crédit tout en prenant en compte l'écoulement en fonction du type d'amortissement et des remboursements anticipés attendus (*cash-flow projetés*). Ce paramètre est calculé sur les montants en début de période.

L'assiette de provisionnement correspond à l'encours au bilan et à l'encours en hors bilan (part non utilisée) converti en équivalent crédit (après application d'un facteur de conversion en équivalent crédit).

Pour prendre en compte les remboursements anticipés et l'écoulement du temps, le groupe applique un taux de remboursement anticipé sur l'assiette de calcul du provisionnement par portefeuille. Ce taux est revu

périodiquement par l'équipe ALM du groupe La Banque Postale en fonction de l'évolution conjoncturelle des taux.

### Forward looking

Conformément à la norme IFRS 9, les pertes de crédit attendues prennent en compte les effets de la conjoncture économique future.

La notion de *Forward looking* est utilisée pour intégrer l'impact des évolutions macro-économiques dans le calcul des ECL.

Le groupe retient 3 scénarios pour intégrer la composante *Forward looking* : un scénario central, un scénario alternatif favorable et un scénario alternatif dégradé.

Ces scénarios sont définis par le département des Etudes Economiques de la direction stratégique du groupe, à partir de scénarios déterminés par la Caisse des Dépôts.

L'horizon des prévisions de la conjoncture économique futures retenu est de trois ans :

- les scénarios retenus sont des scénarios économiques globaux et cohérents. Ils s'appliquent uniformément sur l'ensemble de La Banque Postale avec des impacts potentiellement opposés sur certains segments de produits ou de clientèle, reflétant ainsi la diversification du portefeuille. A titre d'illustration, il n'est pas possible, dans un scénario donné, de disposer d'une projection de taux d'intérêt différent pour mesurer les probabilités de défaut à maturité (*life time*) de la clientèle de détail de celles de la clientèle souveraine ;
- les scénarios proposés ne sont pas nécessairement des scénarios adverses sur le strict volet du risque de crédit : il n'est pas cherché à travers les scénarios IFRS 9 à quantifier des risques de pertes dans un environnement très dégradé dont la probabilité d'occurrence est très faible mais plutôt d'appliquer des scénarios plausibles d'une manière générale, dont la probabilité d'occurrence s'écarte d'un écart-type de la probabilité d'occurrence du scénario central ;
- les scénarios ne sont pas nécessairement construits pour avoir un impact fort sur la composante spécifiquement crédit : des scénarios dégradés dont la probabilité d'occurrence est élevée peuvent être retenus alors même que leur impact principal est sur la composante « taux » ;
- les scénarios retenus sont les scénarios utilisés dans d'autres processus régaliens de l'établissement (plan stratégique, budget, exercices de stress tests de l'ICAAP, reportings réglementaires).

Ces scénarios sont documentés, et comportent des projections pour l'ensemble des variables macroéconomiques nécessaires au fonctionnement des modèles développés pour obtenir des PD et LGD à maturité. La probabilité d'occurrence de chaque scénario fait l'objet d'une documentation par le département des études économiques de La Banque Postale.

Le dispositif s'appuie sur un nombre significatif de modèles. L'ensemble des modèles utilisés dans le dispositif IFRS 9 fait l'objet d'une revue indépendante

par l'équipe validation des modèles et est validé en Comité de validation des modèles avant utilisation.

Afin de tenir compte de la concentration en France de son portefeuille et à ce titre disposer de projections précises, le groupe s'appuie sur les compétences de la Caisse des Dépôts et de La Banque Postale en matière de scénario macro-économique.

Au titre de 2023, les scénarios intégrés dans les traitements de calcul des provisions en norme IFRS 9 sont les suivants :

### Scénario central

Le scénario intègre une prévision de croissance pour la France en 2023 légèrement en hausse par rapport aux précédentes anticipations. Toutefois, l'activité y serait toujours fortement contrainte au cours de l'année 2023, entravée notamment par une inflation persistante et un resserrement monétaire plus prononcé qu'escompté, ce qui pénalise les perspectives pour 2024. En outre, après un pic cyclique de croissance en 2025, une inflexion baissière est intégrée à partir de 2026. Dans le détail, la recomposition de l'inflation, avec une diffusion du choc énergétique initial à l'ensemble des familles de biens et services, plaide en faveur d'une persistance inflationniste plus prononcée que prévu avec une désinflation lente et une prévision d'inflation totale pour 2023 et 2024 révisée à la hausse. Cependant, les développements récents pointent vers une détente dans la partie amont de la chaîne de formation des prix concernant l'alimentation et aussi les produits manufacturés. Les taux d'intérêt directeurs sont attendus en hausse à court terme, avec un pic atteint en 2023, et la dynamique de baisse des taux est toujours anticipée à partir de 2024, avec une baisse très graduelle sur tout l'horizon de prévision. Du côté des marchés actions, prenant en compte l'évolution croissante des bénéfices par action (sauf en 2023) et la hausse, mais sans dépasser la moyenne historique, des ratios de valorisation (PER) vu le contexte monétaire moins accommodant sur l'horizon de prévision, le développement d'un raisonnement « normatif » sur le CAC 40 amène à tabler, à 5 ans, à un rendement-prix annuel moyen légèrement plus élevé que celui du premier semestre.

Ce scénario est un scénario proposé par la Caisse des Dépôts et les projections de certaines de ses variables sont détaillées ci-dessous :

Variables	Scénario en vigueur au 31 décembre 2023					
	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	0,8	0,7	1,1	1,1	1,0	1,0
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	6,5	6,8	6,8	6,7	6,7	6,7
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	2,95	2,94	2,84	2,74	2,64	2,54
Inflation France (variation)	5,0	2,7	2,3	2,1	2,0	2,0

Variables	Scénario en vigueur au 31 décembre 2022					
	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	2,5	0,3	1,0	1,2	1,2	1,2
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	6,7	7,1	7,3	7,2	7,1	7,0
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	1,6	2,5	2,4	2,3	2,1	1,9
Inflation France (variation)	5,3	4,5	2,5	2,0	1,8	1,8

### Scénario adverse

Ce scénario correspond à un scénario stressé inflationniste qui illustre une configuration type « crise des dettes souveraines en zone euro » avec l'année du choc de nouvelles tensions sur le marché des matières premières dans un contexte de tensions géopolitiques, entraînant un choc récessif sur le PIB mondial. Une boucle prix-salaires persistante s'installerait de manière durable en zone euro, entraînant une hausse de l'inflation sous-jacente, l'inflation totale persistant au-dessus des cibles des banques centrales. En réaction, celles-ci positionneraient leurs taux directeurs au-dessus des taux neutres, sans parvenir à stabiliser la dynamique des prix, et impliquant des taux obligataires très élevés. Dans ce scénario la transition écologique et énergétique se ferait, par rapport au scénario central, de manière plus désordonnée, contribuant à des tensions sur les prix et les taux, et à une perte de croissance potentielle à moyen terme (perte de productivité).

Ce scénario est un scénario proposé par la Caisse des Dépôts, et projections de certaines de ses variables sont détaillées ci-dessous :

Variables	Scénario en vigueur au 31 décembre 2023					
	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	0,8	-1,5	0,0	0,5	0,6	0,6
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	6,5	8,4	9,2	9,5	9,6	9,6
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	2,95	4,56	5,50	5,50	5,50	5,50
Inflation France (variation)	5,0	5,8	4,2	3,7	3,0	3,0

Variables	Scénario en vigueur au 31 décembre 2022					
	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	2,5	-1,5	-1,0	-0,5	0,6	0,6
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	6,7	7,5	8,5	9,5	9,0	8,5
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	1,6	4,0	5,0	4,4	4,0	4,0
Inflation France (variation)	5,3	7,0	5,0	3,0	2,0	3,0

### Scénario favorable

Dans ce scénario, il est fait l'hypothèse que les tensions sur les prix de l'énergie s'apaisent davantage qu'espéré en scénario central. Cela se traduit par une inflation plus faible. Comme les salaires portent encore la trace d'une indexation retardée à la hausse de l'inflation passée, le pouvoir d'achat des ménages est plus dynamique que dans le central. Globalement, la croissance est davantage soutenue. Sur le plan international, l'hypothèse prise est une situation sanitaire sous contrôle en Chine, où la politique économique aurait des effets stimulants. La croissance chinoise est donc un peu plus dynamique que dans le central, ce qui a des effets d'entraînement favorables sur la croissance mondiale. Par ailleurs, il est également fait l'hypothèse que l'offre de matières premières s'adapte, ce qui permet d'éviter des tensions sur les prix (notamment sur l'énergie). Dans ce contexte de tensions inflationnistes qui se résorbent, les banques centrales ramènent leurs taux directeurs un peu plus rapidement vers les niveaux d'équilibre de moyen terme. Les taux longs se détendent ainsi un peu plus vite que dans le central. D'une manière générale, en 2028 les variables reviennent vers le niveau du central. La croissance potentielle française est légèrement réhaussée.

Ce scénario est un scénario proposé par la direction des études économiques de La Banque Postale. Les projections de certaines de ses variables sont détaillées ci-dessous :

Variables	Scénario en vigueur au 31 décembre 2023					
	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	0,8	1,5	1,5	1,3	1,2	1,1
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	6,5	6,9	6,7	6,6	6,5	6,5
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	2,95	2,7	2,5	2,5	2,5	2,5
Inflation France (variation)	5,0	2,3	2,0	2,0	2,0	2,0

Variables	Scénario en vigueur au 31 décembre 2022					
	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	2,5	1,0	1,8	1,4	1,3	1,3
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	6,7	7,0	6,8	6,6	6,6	6,5
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	1,6	2,5	2,4	2,3	2,1	1,9
Inflation France (variation)	5,3	3,8	2,8	2,1	1,8	3,8

La probabilité d'occurrence de chacun de ces scénarios est résumée dans le tableau ci-dessous :

Scénarios	Scénarios en vigueur en 2023	Scénarios 2022
Central	60%	60%
Adverse	30%	30%
Favorable	10%	10%

Les pondérations données à chaque scénario sont pour rappel pour La Banque Postale proposées par le Département des études économiques du groupe. Au 31 décembre 2023, celui-ci a estimé que l'évolution de la situation macro-économique et les incertitudes pesant sur la croissance mondiale pour différentes mesures n'ont pas significativement changé depuis le 31 décembre 2022, et ainsi confirmé les pondérations applicables.

#### **Analyse de sensibilité des scénarios macro - économiques sur les pertes attendues :**

Les analyses de sensibilités ont été conduites sur les périmètres relatifs au risque de crédit aux personnes morales et personnes physiques, sur les paramètres des ECL statistiques (soit hors provisions à dire d'expert s'agissant de la clientèle Personnes Morales).

La sensibilité des ECL sur la clientèle de détail est relativement modérée sur ce segment, avec une amplitude de [-1% ; + 2%] d'ECL autour du scénario central selon les scénarios (avant pondération).

La sensibilité des ECL sur la clientèle de personnes morales est plus marquée sur ce segment, avec une amplitude de [-5% ; + 12%] d'ECL autour du scénario central selon les scénarios (avant pondération). La volatilité étant plus élevée sur les expositions du segment des grandes entreprises.

#### **34.2.5 Mise en œuvre opérationnelle**

Les dépréciations sont calculées de manière centralisée pour l'ensemble du groupe par les équipes de la direction des risques groupe.

#### **34.2.6 Exposition au risque de crédit**

##### **a) Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période**

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors-bilan comptabilisées en résultat au titre du risque de crédit (coût du risque pour les entités bancaires et coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance pour les entités d'assurance).

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

La ligne « Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation » permet d'identifier les impacts sur la valeur comptable brute et sur la correction de valeur pour perte d'une restructuration pour risque sur la période.

**Actifs financiers évalués au coût amorti**

(en millions d'euros)	31/12/2023			31/12/2022		
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur nette	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur nette
Titres (voir note 22.4)	33 135	(31)	33 104	27 248	(54)	27 193
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés (voir note 22.5)	70 914	(1)	70 914	70 615	-	70 614
Prêts et créances sur la clientèle (voir note 22.6)	127 574	(1 575)	125 999	127 569	(1 460)	126 109
<b>TOTAL</b>	<b>231 623</b>	<b>(1 607)</b>	<b>230 016</b>	<b>225 432</b>	<b>(1 514)</b>	<b>223 917</b>

(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)		Actifs dépréciés (bucket 3)		TOTAL		
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) + (b)
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>197 889</b>	<b>(123)</b>	<b>25 427</b>	<b>(605)</b>	<b>2 116</b>	<b>(786)</b>	<b>225 432</b>	<b>(1 514)</b>	<b>223 917</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>10 150</b>	<b>(6)</b>	<b>(10 531)</b>	<b>104</b>	<b>381</b>	<b>(114)</b>	-	<b>(17)</b>	<b>(17)</b>
Transferts vers ECL Maturité (bucket 2)	(3 588)	11	3 711	(120)	(123)	33	-	(77)	(77)
Transferts vers ECL 12 mois (bucket 1)	13 990	(19)	(13 835)	202	(155)	24	-	206	206
Transferts vers actifs dépréciés (bucket 3)	(251)	2	(407)	23	658	(171)	-	(146)	(146)
<b>Total après transferts</b>	<b>208 039</b>	<b>(129)</b>	<b>14 896</b>	<b>(501)</b>	<b>2 496</b>	<b>(901)</b>	<b>225 432</b>	<b>(1 531)</b>	<b>223 901</b>
<b>Variations des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>6 800</b>	<b>(44)</b>	<b>(654)</b>	<b>(25)</b>	<b>8</b>	<b>(7)</b>	<b>6 154</b>	<b>(76)</b>	<b>6 078</b>
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	41 931	(86)	2 588	(183)	975	(174)	45 493	(442)	45 051
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(35 174)	42	(3 242)	157	(864)	72	(39 280)	271	(39 009)
Passage à perte	-	-	-	-	(100)	95	(100)	95	(5)
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation	-	-	-	-	(4)	-	(4)	-	(4)
Variations de périmètre	53	-	-	-	-	-	53	-	53
Autres	(9)	-	-	-	-	-	(9)	-	(9)
<b>Total</b>	<b>214 840</b>	<b>(173)</b>	<b>14 242</b>	<b>(527)</b>	<b>2 504</b>	<b>(908)</b>	<b>231 586</b>	<b>(1 607)</b>	<b>229 978</b>
Impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts	<b>38</b>	-	-	-	-	-	<b>38</b>	-	<b>38</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>214 877</b>	<b>(173)</b>	<b>14 242</b>	<b>(527)</b>	<b>2 504</b>	<b>(908)</b>	<b>231 623</b>	<b>(1 607)</b>	<b>230 016</b>

**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables**

	31/12/2023		31/12/2022	
	Juste Valeur	Dont correction de valeur pour pertes	Juste Valeur	Dont correction de valeur pour pertes
(en millions d'euros)				
Instruments de dettes	196 968	(300)	194 302	(315)
<b>TOTAL</b>	<b>196 968</b>	<b>(300)</b>	<b>194 302</b>	<b>(315)</b>

	Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)		Actifs dépréciés (bucket 3)		TOTAL	
	Juste valeur	Dont correction de valeur pour pertes	Juste valeur	Dont correction de valeur pour pertes	Juste valeur	Dont correction de valeur pour pertes	Juste valeur	Dont correction de valeur pour pertes
(en millions d'euros)								
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>194 022</b>	<b>(301)</b>	<b>280</b>	<b>(12)</b>	<b>-</b>	<b>(2)</b>	<b>194 302</b>	<b>(315)</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>89</b>	<b>-</b>	<b>(84)</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
Transferts vers ECL Maturité (bucket 2)	(18)	-	18	-	-	-	-	-
Transferts vers ECL 12 mois (bucket 1)	107	-	(102)	5	-	-	5	5
Transferts vers Actifs dépréciés (bucket 3)	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	<b>194 111</b>	<b>(301)</b>	<b>195</b>	<b>(7)</b>	<b>-</b>	<b>(2)</b>	<b>194 306</b>	<b>(310)</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>2 789</b>	<b>3</b>	<b>(128)</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 661</b>	<b>10</b>
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	34 937	-	1	-	-	-	34 938	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(43 674)	-	(117)	-	-	-	(43 791)	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	11 526	3	(11)	7	-	-	11 514	9
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>196 900</b>	<b>(298)</b>	<b>68</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(2)</b>	<b>196 968</b>	<b>(300)</b>

**Hors Bilan (Engagements de financement et de garantie)**

	31/12/2023			31/12/2022		
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur nette	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur nette
<i>(en millions d'euros)</i>						
Engagements de financement et de garantie	26 130			30 363		
Provisions pour engagement de financement et de garantie		(146)			(122)	
<b>TOTAL</b>	<b>26 130</b>	<b>(146)</b>	<b>25 985</b>	<b>30 363</b>	<b>(122)</b>	<b>30 242</b>

	Engagements soumis à une ECL 12 mois <i>(bucket 1)</i>		Engagements soumis à une ECL à maturité <i>(bucket 2)</i>		Engagements dépréciés <i>(bucket 3)</i>		TOTAL		
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) - (b)
	<i>(en millions d'euros)</i>								
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>26 709</b>	<b>(34)</b>	<b>3 605</b>	<b>(76)</b>	<b>49</b>	<b>(11)</b>	<b>30 363</b>	<b>(122)</b>	<b>30 242</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>1 107</b>	<b>(1)</b>	<b>(1 119)</b>	<b>20</b>	<b>12</b>	<b>(6)</b>	<b>-</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
Transferts vers ECL Maturité (bucket 2)	(477)	2	481	(4)	(4)	-	-	(2)	(2)
Transferts vers ECL 12 mois (bucket 1)	1 593	(3)	(1 588)	20	(5)	1	-	18	18
Transferts vers Engagements dépréciés (bucket 3)	(9)	-	(11)	4	20	(6)	-	(2)	(2)
<b>Total après transfert</b>	<b>27 816</b>	<b>(35)</b>	<b>2 486</b>	<b>(56)</b>	<b>61</b>	<b>(17)</b>	<b>30 363</b>	<b>(109)</b>	<b>30 255</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>(3 792)</b>	<b>-</b>	<b>(500)</b>	<b>(22)</b>	<b>58</b>	<b>(14)</b>	<b>(4 233)</b>	<b>(38)</b>	<b>(4 270)</b>
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	9 473	(20)	583	(66)	95	(21)	10 151	(108)	10 044
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(13 265)	20	(1 083)	44	(37)	7	(14 384)	70	(14 314)
Passage à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>24 024</b>	<b>(36)</b>	<b>1 986</b>	<b>(79)</b>	<b>120</b>	<b>(31)</b>	<b>26 130</b>	<b>(146)</b>	<b>25 985</b>

**Actifs financiers modifiés**

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres

circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration. La note 3 "Principes et méthodes comptables" présente une définition plus détaillée. Un actif conserve le statut d'actif financier modifié dès la survenance d'une restructuration et jusqu'à sa décomptabilisation.

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est la suivante :

	Au 31 décembre 2023			Au 31 décembre 2022		
	Valeur comptable avant transfert en restructuration	Montant de la décote comptabilisée en compte de résultat	Valeur comptable brute	Valeur comptable avant transfert en restructuration	Montant de la décote comptabilisée en compte de résultat	Valeur comptable brute
<i>(en millions d'euros)</i>						
Prêts et créances à la clientèle au coût amorti	84	(4)	80	83	(9)	75
<b>TOTAL</b>	<b>84</b>	<b>(4)</b>	<b>80</b>	<b>83</b>	<b>(9)</b>	<b>75</b>

Les actifs restructurés dont le stade de dépréciation correspond à celui du *bucket 2* (actifs dégradés) ou *bucket 3* (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en *bucket 1* (actifs sains) en cas d'amélioration ultérieure de la qualité de crédit conduisant à considérer qu'il n'y a plus de dégradation significative de la qualité de crédit. Le montant de la dépréciation est alors ramené à un niveau de pertes attendues à 12 mois.

La valeur comptable brute des actifs modifiés concernés par ce reclassement au cours de la période est de 7 millions d'euros au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

### Exposition maximale au risque de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2023		
	Exposition nette maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie et autres techniques de réhaussement de crédit	Sans garantie
<b>Au 31 décembre 2023</b>			
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>107 669</b>	<b>13 680</b>	<b>93 989</b>
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	13 921	13 680	241
Actifs financiers désignés à la juste valeur sur option	3 348		3 348
Actifs financiers non SPPI mesurés à la juste valeur	90 400		90 400
<b>Dérivés de couverture</b>	<b>677</b>	<b>676</b>	<b>1</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>196 970</b>		<b>196 970</b>
Titres de dette	196 970		196 970
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>230 016</b>	<b>83 789</b>	<b>146 227</b>
Prêts et avances aux établissements de crédits	70 914	3 880	67 033
Prêts et avances à la clientèle	125 999	79 908	46 091
Titres de dette	33 104		33 104
<b>Hors bilan (engagements de financement et de garantie)</b>	<b>25 985</b>	<b>558</b>	<b>25 427</b>
Engagements de financement donnés	24 138	557	23 581
Engagements de garantie donnés	1 847	1	1 846
<b>TOTAL</b>	<b>561 317</b>	<b>98 703</b>	<b>462 614</b>

(en millions d'euros)	31/12/2022		
	Exposition nette maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie et autres techniques de réhaussement de crédit	Sans garantie
<b>Au 31 décembre 2022</b>			
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>108 284</b>	<b>13 706</b>	<b>94 579</b>
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	13 987	13 706	281
Actifs financiers désignés à la juste valeur sur option	5 242		5 242
Actifs financiers non SPPI mesurés à la juste valeur	89 056		89 056
<b>Dérivés de couverture</b>	<b>1 139</b>	<b>1 139</b>	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>194 302</b>	<b>20</b>	<b>194 281</b>
Titres de dette	194 302	20	194 281
<b>Actifs financiers mesurés au coût amorti</b>	<b>223 933</b>	<b>83 319</b>	<b>140 614</b>
Prêts et avances aux établissements de crédits	70 614	3 672	66 943
Prêts et avances à la clientèle	126 125	79 648	46 478
Titres de dette	27 193		27 193
<b>Hors bilan (engagements de financement et de garantie)</b>	<b>30 242</b>	<b>1 241</b>	<b>29 001</b>
Engagements de financement donnés	28 031	1 240	26 791
Engagements de garantie donnés	2 211	1	2 210
<b>TOTAL</b>	<b>557 900</b>	<b>99 425</b>	<b>458 475</b>

**b) Concentration du risque de crédit**
**Concentration du risque de crédit par agent économique**

Actifs financiers au coût amorti	31/12/2023				31/12/2022			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (bucket 3)	TOTAL	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (bucket 3)	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)		
(en millions d'euros)								
Clientèle de détail <sup>(a)</sup>	72 260	8 974	1 138	82 372	59 871	20 278	1 088	81 237
Administration	101 847	49	7	101 904	98 862	121	107	99 089
Banques centrales	328			328				
Etablissements de crédit	4 677			4 677	2 867			2 867
Sociétés financières	6 210	456	9	6 675	7 301	450	15	7 765
Sociétés non financières	29 555	4 763	1 350	35 668	29 005	4 578	907	34 489
Dépréciations	(173)	(527)	(908)	(1 607)	(123)	(605)	(786)	(1 514)
<b>TOTAL</b>	<b>214 704</b>	<b>13 715</b>	<b>1 596</b>	<b>230 016</b>	<b>197 783</b>	<b>24 821</b>	<b>1 330</b>	<b>223 933</b>

(a) Hors encours de prêts octroyés à des SCI, figurant en crédits retail au bilan et présentés en sociétés non financières dans cette décomposition par agent économique.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	31/12/2023				31/12/2022			
	Juste valeur				Juste valeur			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (bucket 3)	TOTAL	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (bucket 3)	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)		
(en millions d'euros)								
Clientèle de détail								
Administration	98 313	39		98 352	101 821	20		101 842
Banques centrales	8 769			8 769	3 439			3 439
Etablissements de crédit	44 380			44 380	44 153	3		44 157
Sociétés financières	6 587	6		6 593	6 277	70		6 347
Sociétés non financières	38 852	23		38 875	38 331	186		38 517
<b>TOTAL</b>	<b>196 902</b>	<b>68</b>		<b>196 970</b>	<b>194 022</b>	<b>280</b>		<b>194 302</b>
Dont dépréciations	(299)		(2)	(301)	(301)	(12)	(2)	(315)

Hors bilan (engagements de financement et de garantie)	31/12/2023				31/12/2022			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (bucket 3)	TOTAL	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (bucket 3)	TOTAL
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (bucket 2)		
(en millions d'euros)								
Clientèle de détail <sup>(a)</sup>	8 327	706	24	9 056	9 295	2 040	27	11 363
Administration <sup>(b)</sup>	4 781	26		4 807	5 176	16		5 192
Banques centrales	1			1	1			1
Etablissements de crédit <sup>(c)</sup>	1 790	60		1 851	2 199	115		2 314
Sociétés financières <sup>(d)</sup>	1 553	207		1 760	1 835	134	1	1 970
Sociétés non financières <sup>(d)</sup>	7 572	987	96	8 655	8 203	1 299	21	9 524
Provisions <sup>(e)</sup>	(36)	(79)	(31)	(146)	(34)	(76)	(11)	(122)
<b>TOTAL</b>	<b>23 989</b>	<b>1 907</b>	<b>89</b>	<b>25 985</b>	<b>26 675</b>	<b>3 528</b>	<b>39</b>	<b>30 242</b>

(a) Dont 7 739 millions d'euros en 2023 (9 614 millions d'euros en 2022) présentent une probabilité de défaut inférieure à 1%.

(b) Dont 3 389 millions d'euros en 2023 (4 037 millions d'euros en 2022) ayant une notation inférieure à A.

(c) Dont 425 millions d'euros en 2023 (578 millions d'euros en 2022) ayant une notation inférieure à A.

(d) Dont 7 456 millions d'euros en 2023 (8 126 millions d'euros en 2022) ayant une notation inférieure à A.

(e) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

**Exposition au risque de crédit**

Actifs financiers au cout amorti	31/12/2023				31/12/2022			
	Valeur comptable brute				Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)		
(en millions d'euros)								
PD < 1%	64 054	1 801	-	65 855	53 341	11 915	-	65 256
1% < PD < 3%	6 851	3 469	-	10 321	5 538	4 477	-	10 015
3% < PD < 10%	1 331	2 679	-	4 010	967	2 825	-	3 792
PD > 10%	24	1 025	-	1 049	25	1 061	-	1 087
Contrat douteux - contentieux	-	-	1 138	1 138	-	-	1 088	1 088
<b>TOTAL - Clientèle de détail</b>	<b>72 260</b>	<b>8 974</b>	<b>1 138</b>	<b>82 372</b>	<b>59 871</b>	<b>20 278</b>	<b>1 088</b>	<b>81 237</b>
AAA	2 188	82	-	2 270	2 493	76	-	2 569
AA	927	68	-	995	1 145	-	-	1 145
A	4 239	327	-	4 567	5 179	364	-	5 542
Autres	28 412	4 741	1 359	34 511	27 489	4 589	921	32 999
<b>TOTAL - Sociétés financières et non financières</b>	<b>35 765</b>	<b>5 219</b>	<b>1 359</b>	<b>42 343</b>	<b>36 306</b>	<b>5 028</b>	<b>921</b>	<b>42 255</b>
AAA	2 827	-	-	2 827	2 887	-	-	2 887
AA	87 688	-	-	87 688	83 265	-	-	83 265
A	2 470	-	-	2 470	3 677	4	-	3 681
Autres	9 190	49	7	9 247	9 033	117	107	9 256
<b>TOTAL - Administrations et banques centrales</b>	<b>102 175</b>	<b>49</b>	<b>7</b>	<b>102 232</b>	<b>98 862</b>	<b>121</b>	<b>107</b>	<b>99 089</b>
AAA	866	-	-	866	352	-	-	352
AA	334	-	-	334	95	-	-	95
A	2 101	-	-	2 101	1 344	-	-	1 344
Autres	1 376	-	-	1 376	1 077	-	-	1 077
<b>TOTAL - Etablissements de crédit</b>	<b>4 677</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 677</b>	<b>2 867</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 867</b>

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	31/12/2023				31/12/2022			
	Juste valeur				Juste valeur			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)		
(en millions d'euros)								
AAA	1 651	-	-	1 651	2 228	18	-	2 246
AA	7 104	6	-	7 110	6 665	16	-	6 681
A	17 889	-	-	17 889	17 575	41	-	17 616
Autres	18 795	23	-	18 818	18 140	180	-	18 321
<b>TOTAL - Sociétés financières et non financières</b>	<b>45 439</b>	<b>29</b>	<b>-</b>	<b>45 468</b>	<b>44 608</b>	<b>256</b>	<b>-</b>	<b>44 864</b>
AAA	12 380	-	-	12 380	6 721	-	-	6 721
AA	67 094	-	-	67 094	71 255	-	-	71 255
A	5 361	-	-	5 361	4 297	-	-	4 297
Autres	22 247	39	-	22 286	22 987	20	-	23 007
<b>TOTAL - Administrations et banques centrales</b>	<b>107 083</b>	<b>39</b>	<b>-</b>	<b>107 121</b>	<b>105 261</b>	<b>20</b>	<b>-</b>	<b>105 281</b>
AAA	1 899	-	-	1 899	5 075	-	-	5 075
AA	4 780	-	-	4 780	6 130	-	-	6 130
A	31 085	-	-	31 085	26 231	-	-	26 231
Autres	6 617	-	-	6 617	6 717	3	-	6 720
<b>TOTAL - Etablissements de crédit</b>	<b>44 380</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>44 380</b>	<b>44 153</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>44 157</b>

**Concentration du risque de crédit par zone géographique:**

Actifs financiers au cout amorti	31/12/2023				31/12/2022			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité			Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(bucket 1)	(bucket 2)	(bucket 3)	(bucket 1)	(bucket 2)	(bucket 3)		
France (y compris DOM-TOM)	197 023	14 055	2 409	213 487	182 691	24 788	2 039	209 518
Autres pays de l'UE	15 953	148	40	16 141	14 239	208	50	14 498
Autres pays d'Europe	429	19	32	480	299	84	3	387
Autres	1 472	20	23	1 515	675	346	24	1 046
Dépréciations	(173)	(527)	(908)	(1 607)	(123)	(605)	(786)	(1 514)
<b>TOTAL</b>	<b>214 704</b>	<b>13 715</b>	<b>1 596</b>	<b>230 016</b>	<b>197 783</b>	<b>24 821</b>	<b>1 330</b>	<b>223 933</b>

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	31/12/2023				31/12/2022			
	Juste Valeur				Juste Valeur			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité			Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(bucket 1)	(bucket 2)	(bucket 3)	(bucket 1)	(bucket 2)	(bucket 3)		
France (y compris DOM-TOM)	85 287	47		85 334	88 927	36		88 963
Autres pays de l'UE	74 617	11		74 627	61 998	147		62 146
Autres pays d'Europe	6 907	10		6 917	8 054	20		8 075
Autres	30 091			30 091	35 043	76		35 118
<b>TOTAL</b>	<b>196 902</b>	<b>68</b>		<b>196 970</b>	<b>194 022</b>	<b>280</b>		<b>194 302</b>
Dépréciations	(299)		(2)	(301)	(301)	(12)	(2)	(315)

Hors bilan (engagements de financement et de garantie)	31/12/2023				31/12/2022			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL
	Engagements soumis à une ECL 12 mois	Engagements soumis à une ECL à maturité			Engagements soumis à une ECL 12 mois	Engagements soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(bucket 1)	(bucket 2)	(bucket 3)	(bucket 1)	(bucket 2)	(bucket 3)		
France (y compris DOM-TOM)	22 845	1 837	120	24 802	25 803	3 444	49	29 296
Autres pays de l'UE	1 061	147		1 207	773	157		930
Autres pays d'Europe	109	1		110	121	2		123
Autres	10	1		11	12	2		14
Dépréciations <sup>(a)</sup>	(36)	(79)	(31)	(146)	(34)	(76)	(11)	(122)
<b>TOTAL</b>	<b>23 989</b>	<b>1 907</b>	<b>89</b>	<b>25 985</b>	<b>26 675</b>	<b>3 528</b>	<b>39</b>	<b>30 242</b>

(a) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements d'hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

### 34.2.7 Complément d'information sur les expositions souveraines

Les recensements des expositions souveraines ont été établis selon le périmètre défini par l'Autorité bancaire européenne (ABE), c'est-à-dire en reprenant dans les données les expositions sur les collectivités régionales,

les administrations centrales et organismes bénéficiant d'une garantie de l'État. Ces expositions incluent les dépôts centralisés à la Caisse des Dépôts.

31/12/2023 (en millions d'euros)	Total Portefeuille bancaire	Actifs à la juste valeur par résultat	Expositions directes (a)	Prises en pension	Hors bilan	Expositions directes et indirectes (b)	Exposition en %
Allemagne	6 427	280	6 707	554		7 261	3,0%
Autriche	793	19	812			812	0,3%
Belgique	7 372	277	7 649	1 252		8 901	3,6%
Espagne	13 255	98	13 353			13 353	5,4%
France	146 686	2 367	149 053	7 535	1 419	158 008	64,3%
Grande-Bretagne	-	1	1	208		209	0,1%
Italie	12 411	365	12 776			12 776	5,2%
Luxembourg	191	1	193			193	0,1%
Norvège	198	-	198			198	0,1%
Pays Bas	298	5	303			303	0,1%
Pologne	228	25	253			253	0,1%
Portugal	2 126	66	2 191	100		2 291	0,9%
Roumanie	142	-	142			142	0,1%
Slovénie	108	-	108			108	0,0%
Autres pays d'Europe	218	68	286			286	0,1%
Supranational	9 209	817	10 026	373		10 399	4,2%
<b>EUROPE</b>	<b>199 661</b>	<b>4 390</b>	<b>204 052</b>	<b>10 022</b>	<b>1 419</b>	<b>215 493</b>	<b>87,7%</b>
Brésil	2 890	26 379	29 269			29 269	11,9%
Canada	655	1	655			655	0,3%
Mexique	108	1	108			108	0,0%
Autres pays	297	27	324			324	0,1%
<b>RESTE DU MONDE</b>	<b>3 950</b>	<b>26 408</b>	<b>30 357</b>			<b>30 357</b>	<b>12,3%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>203 611</b>	<b>30 798</b>	<b>234 409</b>	<b>10 022</b>	<b>1 419</b>	<b>245 850</b>	<b>100,0%</b>

(a) Expositions directes : juste valeur ou valeur brute comptable des expositions pour compte propre.

(b) Expositions directes et indirectes : expositions directes auxquelles s'ajoutent les expositions indirectes à travers les garanties délivrées à des OPCVM du groupe.

31/12/2022 (en millions d'euros)	Total Portefeuille bancaire	Actifs à la juste valeur par résultat	Expositions directes (a)	Prises en pension	Hors bilan	Expositions directes et indirectes (b)	Exposition en %
Allemagne	5 763	434	6 197			6 197	2,6%
Autriche	780	50	829			829	0,3%
Belgique	6 572	246	6 818	1 628		8 446	3,5%
Espagne	12 683	93	12 776			12 776	5,3%
France	148 039	3 866	151 905	9 660	1 609	163 174	68,0%
Grande-Bretagne		1	1	582		584	0,2%
Italie	13 074	402	13 475			13 475	5,6%
Luxembourg	68	-	68			68	0,0%
Norvège	3	-	3			3	0,0%
Pays Bas	300	79	380			380	0,2%
Pologne	215	23	238			238	0,1%
Portugal	2 158	77	2 235	594		2 829	1,2%
Roumanie	124	1	125			125	0,1%
Slovénie	11	-	11			11	0,0%
Autres pays d'Europe	232	69	302	183		484	0,2%
Supranational	5 780	928	6 708	91		6 798	2,8%
<b>EUROPE</b>	<b>195 802</b>	<b>6 268</b>	<b>202 071</b>	<b>12 738</b>	<b>1 609</b>	<b>216 417</b>	<b>90,3%</b>
Brésil	2 809	19 315	22 124			22 124	9,2%
Canada	665	1	665			665	0,3%
Mexique	101	1	102			102	0,0%
Autres pays	446	34	480			480	0,2%
<b>RESTE DU MONDE</b>	<b>4 021</b>	<b>19 351</b>	<b>23 372</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>23 372</b>	<b>9,7%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>199 823</b>	<b>25 620</b>	<b>225 443</b>	<b>12 738</b>	<b>1 609</b>	<b>239 789</b>	<b>100,0%</b>

(a) Expositions directes : juste valeur ou valeur brute comptable des expositions pour compte propre.

(b) Expositions directes et indirectes : expositions directes auxquelles s'ajoutent les expositions indirectes à travers les garanties délivrées à des OPCVM du groupe.

**34.3**
**Risque de marché et comptabilité de couverture**
**34.3.1 Opérations sur les instruments dérivés : analyse par durée résiduelle (notionnels)**

La ventilation des valeurs de marchés des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

**Instruments dérivés de couverture**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023				31/12/2022			
	ACTIF				ACTIF			
	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>83</b>	<b>325</b>	<b>163</b>	<b>570</b>	<b>110</b>	<b>746</b>	<b>155</b>	<b>1 011</b>
Swaps de taux d'intérêts	83	325	163	570	110	746	155	1 011
<b>Instruments de devises</b>		<b>33</b>	<b>74</b>	<b>107</b>			<b>127</b>	<b>127</b>
Opérations fermes de change		33	74	107			127	127
<b>Total juste valeur Actif</b>	<b>83</b>	<b>358</b>	<b>237</b>	<b>677</b>	<b>110</b>	<b>746</b>	<b>283</b>	<b>1 139</b>
<i>(en millions d'euros)</i>	PASSIF				PASSIF			
	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>163</b>	<b>825</b>	<b>1 175</b>	<b>2 162</b>	<b>37</b>	<b>686</b>	<b>1 626</b>	<b>2 350</b>
Swaps de taux d'intérêts	163	825	1 175	2 162	37	686	1 626	2 350
<b>Instruments de devises</b>		<b>3</b>	<b>18</b>	<b>21</b>			<b>22</b>	<b>22</b>
Opérations fermes de change		3	18	21			22	22
<b>Total juste valeur Passif</b>	<b>163</b>	<b>828</b>	<b>1 192</b>	<b>2 183</b>	<b>37</b>	<b>686</b>	<b>1 648</b>	<b>2 371</b>

**Instruments dérivés de transaction**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023				31/12/2022			
	ACTIF				ACTIF			
	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>136</b>	<b>2 024</b>	<b>2 751</b>	<b>4 911</b>	<b>133</b>	<b>3 462</b>	<b>2 425</b>	<b>6 020</b>
Swaps de taux d'intérêts	87	934	2 241	3 262	99	659	1 808	2 566
Options Caps-floors-collars	49	1 090	511	1 650	34	2 803	617	3 454
Autres instruments de taux d'intérêts								
<b>Instruments de devises</b>	<b>21</b>	<b>25</b>	<b>59</b>	<b>104</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>105</b>	<b>140</b>
Opérations fermes de change	21	25	59	104	18	18	105	140
<b>Instruments de crédit</b>	<b>1</b>			<b>1</b>			<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Instruments sur actions et indices</b>	<b>37</b>	<b>178</b>	<b>13</b>	<b>227</b>	<b>154</b>	<b>477</b>	<b>15</b>	<b>646</b>
<b>Autres instruments</b>								
<b>Total juste valeur Actif</b>	<b>194</b>	<b>2 227</b>	<b>2 823</b>	<b>5 244</b>	<b>304</b>	<b>3 957</b>	<b>2 545</b>	<b>6 807</b>
<i>(en millions d'euros)</i>	PASSIF				PASSIF			
	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>106</b>	<b>918</b>	<b>2 165</b>	<b>3 189</b>	<b>609</b>	<b>916</b>	<b>1 740</b>	<b>3 265</b>
Swaps de taux d'intérêts	64	692	2 077	2 832	101	560	1 574	2 234
Options Caps-floors-collars	42	226	89	357	41	336	166	544
Autres instruments de taux d'intérêts					467	20		487
<b>Instruments de devises</b>	<b>111</b>	<b>191</b>	<b>276</b>	<b>577</b>	<b>343</b>	<b>295</b>	<b>314</b>	<b>951</b>
Opérations fermes de change	111	191	276	577	343	295	314	951
<b>Instruments de crédit</b>	<b>1</b>	<b>2</b>		<b>3</b>			<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Instruments sur actions et indices</b>	<b>92</b>	<b>182</b>	<b>2</b>	<b>276</b>	<b>10</b>	<b>246</b>		<b>256</b>
<b>Autres instruments</b>	<b>1</b>			<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>		<b>4</b>
<b>Total juste valeur Passif</b>	<b>311</b>	<b>1 293</b>	<b>2 443</b>	<b>4 047</b>	<b>963</b>	<b>1 459</b>	<b>2 055</b>	<b>4 477</b>

### 34.3.2 Cadre Général stratégie de gestion des risques

#### Cadre général

Les risques de marché traduisent l'impact potentiel des variations des marchés financiers sur le résultat ou le bilan de la banque. Ils comprennent le risque de prix, le risque de change et le risque sur produits de base.

La majorité des éléments du bilan génère des produits et des charges d'intérêts dont les montants sont exposés aux variations des taux d'intérêts soit au travers de la mise en place de nouvelles opérations dont le taux n'est pas connu, soit au travers de l'appréciation comparative du taux auquel les opérations existantes auraient pu être mises en place. Dans le premier cas, il s'agit de risque de variation des flux de trésorerie, tandis que dans le second cas, il s'agit de risque de juste valeur.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le groupe La Banque Postale applique les dispositions transitoires d'IFRS 9 à ses relations de couverture comme suit : les dispositions d'IFRS 9 s'appliquent à toutes les relations de couverture, à l'exception de la macro-couverture pour laquelle les dispositions de la norme IAS 39 continuent d'être maintenues.

#### Nature de la couverture – gestion des risques associés

Dans le cadre de la gestion des risques de marché liés aux équilibres actif / passif et de la politique de gestion des risques, La Banque Postale met en place des couvertures au moyen d'instruments dérivés.

Ces couvertures économiques se traduisent par différentes natures comptables.

Lorsque les dérivés sont détenus à des fins de transaction, c'est par symétrie avec le sous-jacent couvert, et ils n'entrent pas dans la catégorie des dérivés entrant dans une relation de couverture au sens comptable. Il n'y a pas de comptabilité de couverture.

Lorsque les dérivés de couverture satisfont aux critères requis par la norme IFRS 9 et les dispositions d'IAS 39 en matière de macro-couverture pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture, ils sont classés dans les catégories « Couverture de juste valeur » ou « Couverture de flux de trésorerie ».

#### Couverture de juste valeur – Fair Value Hedge

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ; elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités offertes par l'Union Européenne. Les dérivés utilisés pour couvrir la juste valeur permettent de stabiliser la valeur en évoluant de façon inverse à celle de l'élément couvert. L'écart de valorisation entre le dérivé et l'élément couvert constitue la part inefficace de la couverture qui aura une incidence nette en résultat.

#### Couverture de flux de trésorerie: Cash Flow Hedge et all-in-one Cash Flow Hedge

La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux

révisable. Les dérivés utilisés pour une couverture de flux de trésorerie doivent permettre effectivement de fixer les flux de trésorerie. Dans le cas particulier des contrats à terme (forward), il s'agit de couverture des flux de trésorerie tout en un (all-in-one) qui est par construction efficace étant donné que ces contrats couvrent le sous-jacent dont ils prévoient la livraison (les contrats incorporant à la fois le dérivé et le sous-jacent d'où le terme « all-in-one »).

#### Macro-couverture

Sont concernées les relations de couverture de plusieurs prêts par plusieurs swaps mises en place dans le cadre de la gestion actif passif des positions à taux fixe. Conformément aux dispositions de la norme IAS 39 *carve-out* adoptée par l'Union européenne, le groupe applique l'approche dite « générationnelle » en ventilant chaque génération des encours couverts et des instruments de couverture par bandes de maturité annuelle.

Les instruments de macro-couverture sont pour l'essentiel des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des emplois et ressources à taux fixe du groupe.

Afin de s'assurer de l'absence de sur-couverture, le groupe vérifie pour chaque bande de maturité et pour chaque génération, que le nominal des prêts couverts est supérieur au nominal des swaps de couverture.

En cas de dépassement (sur-couverture), le dérivé de couverture est soit résilié, soit reclassé en transaction, à due concurrence de l'inefficacité avec impact en résultat consécutivement à la disparition des prêts couverts.

#### Instruments de couverture

Le groupe La Banque Postale utilise plusieurs types de dérivés de couverture pour gérer les risques de taux et change des éléments du bilan.

S'agissant des swaps de taux (Contrat de gré à gré permettant d'échanger, sur la base d'un montant nominal, les flux d'intérêts calculés sur un taux fixe contre les flux d'intérêts calculés sur un taux variable) Le groupe La Banque Postale privilégie les swaps contre OIS.

S'agissant des Options (Contrat de gré à gré entre deux contreparties permettant à l'acheteur de l'option de se couvrir au-delà d'un certain niveau), le groupe La Banque Postale a traité par le passé des Caps couvrant contre une hausse des taux d'intérêt au-delà d'un niveau prédéterminé (taux plafond ou d'exercice, aussi appelé strike), moyennant le paiement – généralement immédiat - d'une prime.

S'agissant des swaps de change, le groupe La Banque Postale utilise les cross currency swap (swap de devise, payeur du taux en devise et receveur du taux variable en euro). Le cross currency swap assure ainsi à la fois le financement en devise ainsi que la couverture économique en change (financement et intérêts). Les flux en devise du titre et du swap sont complètement adossés en termes de montants, de dates et de décaissement.

### 34.3.3 Périmètres et liens économiques avec le risque couvert (sous-jacent)

#### Sous-jacents

Le groupe La Banque Postale procède à des couvertures d'opérations au bilan du groupe sur le périmètre bancaire (qu'elles soient d'origine clientèle ou financière) avec des dérivés traités avec des contreparties du marché. Ces opérations dépendent du modèle de gestion des portefeuilles.

Ces opérations procèdent de différentes stratégies de couverture qui visent essentiellement à couvrir le risque de taux d'intérêt.

Élément couvert	Scénarios 2022 (en vigueur)	
	Dérivés	Couverture
Prêts à taux fixes	Swap payeur fixe	Macro-couverture "carve-out" de la juste valeur (CO-FVH : Carve-Out Fair Value Hedge)
	Swap Payeur fixe	Couverture de juste valeur (FVH : Fair Value Hedge)
Titres à taux fixe acheté	Swap Payeur fixe	Macro-couverture "carve-out" de la juste valeur (CO-FVH : Carve-Out Fair Value Hedge)
	Swap Payeur fixe	Couverture de juste valeur (FVH : Fair Value Hedge)
Titres à taux fixe acheté à terme	Forward	Couverture des flux de trésorerie tout-en-un ("all-in-one CFH" : all-in-one Cash Flow Hedge)
Actifs à taux révisibles capés	Cap acheté	Macro-couverture "carve-out" de la juste valeur (CO-FVH : Carve-Out Fair Value Hedge)
Dépôts client à taux fixe	Swap receveur fixe	Macro-couverture "carve-out" de la juste valeur (CO-FVH : Carve-Out Fair Value Hedge)
Emission obligataire à taux fixe	Swap receveur fixe	Couverture de juste valeur (FVH : Fair Value Hedge)

#### Sous-jacents couverts à l'actif

Le risque couvert correspond au risque de taux en valeur attaché à des obligations et des prêts à la clientèle (immobiliers, consommation) à taux fixe, ainsi qu'au risque de taux en flux de trésorerie (acquisition d'obligations à terme).

#### Sous-jacents couverts aux passifs

Le risque couvert correspond au risque de taux en valeur attaché à des dépôts client à taux fixe (à vue, PEL), à des émissions obligataires à taux fixe.

#### Sources d'inefficacité

##### Couverture d'un titre par un swap

Il existe deux types de couverture de juste valeur :

Les couvertures contre Euribor :

Les couvertures contre Euribor sont valorisées en utilisant une courbe d'actualisation EURIBOR pour les titres, et les dérivés sont valorisés en utilisant une courbe €STR. L'introduction de deux courbes d'actualisation différentes crée une légère inefficacité de couverture qui sera d'autant plus importante que le spread €STR-EURIBOR va varier dans le temps (l'inefficacité provenant des variations de juste valeur de la branche variable du swap, dès lors que ce taux n'est pas un taux quotidien (tel l'€STR) mais un taux préfixé (tel l'Euribor)).

Les couvertures contre €STR : Les couvertures contre €STR sont valorisées en utilisant une courbe

d'actualisation €STR pour les titres et pour les dérivés. Ainsi, la couverture mathématique est parfaite entre le titre et le swap (titre actualisé contre €STR avec retraitement de la composante crédit et swap actualisé contre €STR), c'est pourquoi elles sont considérées comme étant 100% efficaces sans nécessité de réaliser de tests d'efficacité rétrospectifs.

##### Couverture de plusieurs titres par plusieurs swaps

Les principes définis permettent d'obtenir une documentation de couverture simplifiée réputée **100% efficace**, tout en gérant correctement le traitement comptable de la composante taux couverte et notamment le recyclage des résultats de couverture en fonction des opérations réalisées sur les titres.

Les titres et leur couverture (un swap, plus exceptionnellement plusieurs swaps) sont regroupés par «stratégie» de macro-couverture. Chaque stratégie de macro-couverture respecte les contraintes suivantes :

1. les titres et les swaps de la stratégie ont une date de maturité comprise dans un même bucket d'une durée maximale d'un an ;
2. le montant notionnel du swap de la stratégie doit être strictement inférieur au montant principal total des titres ;
3. la maturité du swap de la stratégie doit être inférieure ou égale à la plus petite maturité des titres de la stratégie ;
4. la sensibilité du swap de la stratégie doit être inférieure ou égale à la sensibilité globale des titres ;
5. s'il y a plusieurs swaps dans la stratégie ils doivent être exécutés le même jour ;
6. une fois l'adossement réalisé entre les titres et le(s) swap(s), aucun titre ne peut plus être acheté dans la stratégie, seules les ventes de titres et *unwind* des swaps sont autorisés.

Dans ce cadre de gestion, dès qu'une stratégie de couverture est constituée, celle-ci ne doit pas être abondée par de nouveaux titres ou de nouveaux swaps. Cela permet en effet de garantir que durant la période de couverture, tous les titres et tous les swaps ont eu des variations de valeur (au titre du risque de taux) homogènes dans le temps.

La Banque Postale s'est fixée des règles de débouclage en suivant le montant principal des titres vendus stratégie par stratégie afin de respecter en permanence les contraintes définies et en résiliant partiellement le même jour que la vente de titre l'encours de swap qui dépasserait du principal des titres restants. En cas de dépassement (sur-couverture), le test d'efficacité mis en place par La Banque Postale n'est pas respecté, une « inefficacité » est alors calculée, le dérivé de couverture est systématiquement résilié du montant de la sur-couverture.

Macro-couverture : Les sources d'inefficacité consistent essentiellement en la disparition du sous-jacent.

#### **Ratio de couverture**

Le ratio de couverture (quantité d'éléments couverts / quantité d'instruments de couverture) correspond au ratio utilisé par La Banque Postale dans sa gestion opérationnelle du risque.

La méthode de détermination du ratio de couverture est la suivante : A chaque date d'arrêté, la documentation rétrospective consiste à vérifier que la variation de valeur de l'élément couvert depuis l'origine est homogène à la variation de l'élément de couverture. L'écart de valorisation correspond à la part inefficace de la couverture, comptabilisée en compte de résultat.

#### **Test d'efficacité**

La Banque Postale effectue un test d'efficacité au moins deux fois par semestre.

Couverture de flux de trésorerie Cash Flow Hedge

Concernant la couverture de flux de trésorerie Cash Flow Hedge, le groupe La Banque Postale utilise la méthode du dérivé hypothétique. Cette méthode du dérivé hypothétique consiste en une comparaison des variations de la valeur de l'instrument dérivé aux variations de valeur d'un instrument dérivé fictif appelé dérivé hypothétique qui représenterait parfaitement le risque couvert.

#### **Couverture de juste valeur Fair Value Hedge**

##### Couverture d'un titre par un swap

Concernant la micro-couverture sur les swaps EURIBOR, La Banque Postale utilise la méthode du dérivé hypothétique. Partant du postulat que les swaps contre €STR sont 100% efficace en micro couverture, la méthode consiste à créer un swap €STR qui aurait pu être mis en place lors de la couverture (répliquant exactement le titre) et à apprécier la variation de valeur

de ce swap par rapport à la variation de valeur du swap réellement mis en place.

L'inefficacité résiduelle correspond alors à la somme des variations de valeur de l'élément couvert et de l'élément de couverture. Le titre et le swap sont valorisés à l'aide d'une courbe de taux identique et constante, seul le taux de change de marché est pris en compte. Ainsi la variation de valeur du titre valorisé de cette manière est indépendante des variations de valeur des taux d'intérêt et est uniquement impactée par la variation du taux de change. Dans le cas où le test d'efficacité ne serait pas respecté, La Banque Postale impose de résilier tout ou partie de l'élément de couverture. Pour cela, les tests d'efficacité sont effectués avant et après cession pour s'assurer de la conformité de l'opération de résiliation.

##### Couverture de plusieurs titres par un swap

Afin d'assurer le suivi de la stratégie de couverture, La Banque Postale a mis en place une documentation glissante des stratégies de couverture pour matérialiser l'absence d'entrée de nouveaux titres ou de complément sur des positions existantes

##### Couverture de plusieurs prêts par plusieurs swap (fonds de cuve / carve out)

Pour un sous-ensemble de contrats clients à taux fixe, La Banque Postale procède à des tests qui visent à vérifier que l'écoulement des sous-jacents couverts est bien supérieur à celui du nominal des dérivés (swaps ou options) qui sont utilisés dans le cadre de la couverture. Dans le cas où le nominal des dérivés est supérieur, cela met fin à la relation de couverture et il est procédé systématiquement à une résiliation du ou des dérivés.

**a) Instruments dérivés de couverture de juste valeur et de flux de trésorerie**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023			31/12/2022		
	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>570</b>	<b>2 159</b>	<b>54 242</b>	<b>1 011</b>	<b>2 350</b>	<b>55 471</b>
Swaps de taux d'intérêt	570	2 159	54 242	1 011	2 350	55 471
<b>Instruments de devises</b>	<b>49</b>	<b>3</b>	<b>926</b>	<b>9</b>	<b>22</b>	<b>589</b>
Opérations fermes de change	49	3	926	9	22	589
<b>Total dérivés de couverture de juste valeur</b>	<b>619</b>	<b>2 163</b>	<b>55 168</b>	<b>1 020</b>	<b>2 371</b>	<b>56 060</b>
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>		<b>4</b>				
Swaps de taux d'intérêt		4				
<b>Instruments de devises</b>	<b>58</b>	<b>18</b>	<b>1 086</b>	<b>118</b>		<b>1 125</b>
Opérations fermes de change	58	18	1 086	118		1 125
<b>Autres instruments</b>		(1)				
<b>Total dérivés de couverture de flux de trésorerie</b>	<b>58</b>	<b>21</b>	<b>1 086</b>	<b>118</b>		<b>1 125</b>
<b>TOTAL</b>	<b>677</b>	<b>2 183</b>	<b>56 254</b>	<b>1 139</b>	<b>2 371</b>	<b>57 185</b>

**Opérations sur les instruments dérivés de couverture : analyse par durée résiduelle (notionnels)**

La ventilation des notionnels des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023				31/12/2022			
	< 1 an	entre 1 et 5 ans	> 5 ans	TOTAL	< 1 an	entre 1 et 5 ans	> 5 ans	TOTAL
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>12 796</b>	<b>22 440</b>	<b>19 006</b>	<b>54 242</b>	<b>16 029</b>	<b>24 948</b>	<b>14 495</b>	<b>55 471</b>
Swaps de taux d'intérêt	12 796	22 440	19 006	54 242	16 029	24 948	14 495	55 471
<b>Instruments de devises</b>		<b>773</b>	<b>153</b>	<b>926</b>			<b>589</b>	<b>589</b>
Opérations fermes de change		773	153	926			589	589
<b>Total notionnel dérivés de couverture de juste valeur</b>	<b>12 796</b>	<b>23 213</b>	<b>19 159</b>	<b>55 168</b>	<b>16 029</b>	<b>24 948</b>	<b>15 084</b>	<b>56 060</b>
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>								-
<b>Instruments de devises</b>			<b>1 086</b>	<b>1 086</b>			<b>1 125</b>	<b>1 125</b>
Opérations fermes de change			1 086	1 086			1 125	1 125
<b>Total notionnel dérivés de couverture de flux de trésorerie</b>			<b>1 086</b>	<b>1 086</b>			<b>1 125</b>	<b>1 125</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 796</b>	<b>23 213</b>	<b>20 245</b>	<b>56 254</b>	<b>16 029</b>	<b>24 948</b>	<b>16 209</b>	<b>57 185</b>

**b) Couverture de juste valeur**
**Éléments couverts**

Micro-couverture de juste valeur  (en millions d'euros)	31/12/2023				31/12/2022			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (a)	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (a)
	Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler		Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
<b>ACTIF</b>								
Taux d'intérêt	8 354	(80)		502	9 237	(581)		(574)
Change	775			1	395	(1)		(1)
<b>Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>9 129</b>	<b>(80)</b>		<b>503</b>	<b>9 632</b>	<b>(583)</b>		<b>(575)</b>
Taux d'intérêt	1 492	(47)		51	1 229	(98)		(101)
Change								
<b>Instruments financiers au coût amorti</b>	<b>1 492</b>	<b>(47)</b>		<b>51</b>	<b>1 229</b>	<b>(98)</b>		<b>(101)</b>
<b>PASSIF</b>								
Taux d'intérêt	13 406	(926)		705	15 738	(1 631)		(1 888)
Change								
<b>Instruments financiers au coût amorti</b>	<b>13 406</b>	<b>(926)</b>		<b>705</b>	<b>15 738</b>	<b>(1 631)</b>		<b>(1 888)</b>

(a) Dont les cessations de couvertures au cours de la période.

Macro-couverture de juste valeur  (en millions d'euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	Valeur comptable	Variation cumulée de juste valeur (a)	Valeur comptable	Variation cumulée de juste valeur
Instruments de dettes comptabilisées au coût amorti	13 826	181	9 849	(286)
<b>Total - ACTIF</b>	<b>13 826</b>	<b>181</b>	<b>9 849</b>	<b>(286)</b>
Instruments de dettes comptabilisées au coût amorti	11 658	(331)	16 689	(713)
<b>Total - PASSIF</b>	<b>11 658</b>	<b>(331)</b>	<b>16 689</b>	<b>(713)</b>

(a) Variation de juste valeur attribuable au risque couvert uniquement et servant à la détermination de la part efficace de la juste valeur de l'instrument de couverture. Cette variation s'entend hors intérêts courus.

**Résultat de la comptabilité de couverture de juste valeur**

(en millions d'euros)	31/12/2023			31/12/2022		
	Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)			Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur		Part de l'inefficacité de la couverture	Variation de juste valeur		Part de l'inefficacité de la couverture
Sur les instruments de couverture (a)	Sur les éléments couverts (a)	Sur les instruments de couverture (a)		Sur les éléments couverts (a)		
Taux d'intérêt	42	(42)	-	(1 976)	1 950	(26)
Change	65	(65)	-	(12)	13	1
<b>TOTAL</b>	<b>107</b>	<b>(107)</b>	<b>-</b>	<b>(1 988)</b>	<b>1 963</b>	<b>(25)</b>

(a) Dont les cessations de couverture.

### c) Couverture de flux de trésorerie

#### Éléments couverts

	31/12/2023			31/12/2022		
	Couvertures existantes	Couvertures ayant cessé	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (a)	Couvertures existantes	Couvertures ayant cessé	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (a)
	Cumul des réévaluations de juste valeur			Cumul des réévaluations de juste valeur		
(en millions d'euros)	Liées à la couverture	Liées à la couverture restant à étaler		Liées à la couverture	Liées à la couverture restant à étaler	
<b>ACTIF</b>						
Taux d'intérêt	10	84	(4)		75	75
Change	27		(39)	67		47
Autres	-					
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>84</b>	<b>(44)</b>	<b>67</b>	<b>75</b>	<b>122</b>

(a) Dont les cessations de couvertures au cours de la période.

#### Résultat de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie

	31/12/2023			31/12/2022		
	Autres éléments du résultat global		Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)	Autres éléments du résultat global		Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)
	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisée sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Part de l'inefficacité de la couverture	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisée sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Part de l'inefficacité de la couverture
(en millions d'euros)						
Taux d'intérêt	10	(14)				
Change	(79)	39		188	(66)	
<b>TOTAL</b>	<b>(69)</b>	<b>25</b>		<b>188</b>	<b>(66)</b>	

### 34.3.4 Mesure du risque

#### La VaR

La VaR (Value at Risk) est un indicateur du risque de pertes auquel La Banque Postale est confrontée. Il donne une estimation de la perte maximale potentielle à un horizon donné avec une probabilité donnée. Toutefois cet indicateur ne donne aucune indication quant aux niveaux de pertes potentielles découlant d'événements peu fréquents.

Cet indicateur est calculé d'une part sur les portefeuilles de négociation et d'autre part sur certains portefeuilles bancaires. Une VaR globale comprenant l'ensemble des positions est également calculée.

La VaR est déclinée pour chacune des activités incluses dans le portefeuille de marché.

Par souci de prudence, La Banque Postale a décidé d'encadrer l'ensemble de ses positions marquées au marché par une *Value At Risk* (99 %, 1 jour). La VaR mise en œuvre à La Banque Postale est une VaR paramétrique, calculée à partir d'une matrice de variance-covariance couvrant les risques de taux, *spread*, change, volatilité et action auxquels La Banque Postale est exposée.

La VaR ainsi calculée couvre partiellement les risques optionnels, les risques de second ordre n'étant pas pris en compte. Le développement de positions optionnelles, peu significatives à date au regard des positions globales, pourrait amener la direction des risques groupe (DRG) à déployer une méthodologie plus

adaptée. Des indicateurs dédiés à la surveillance du risque optionnel sont par ailleurs implémentés.

La DRG procède à une analyse ex post (backtesting) des résultats du modèle mis en œuvre pour le calcul de la VaR afin d'en mesurer la qualité.

#### Les scénarios de stress

L'estimation de la VaR, faite sur l'hypothèse d'une loi de distribution normale, est effectuée dans des conditions normales de marché et ne donne aucune information sur le montant de la perte potentielle lorsque la VaR est dépassée. Il est donc nécessaire de pouvoir estimer les pertes potentielles en supposant des conditions de marchés exceptionnelles (attentats, faillite d'un grand groupe, etc.) et c'est dans cette optique que sont implémentés des scénarios de stress.

Un scénario de stress consiste à simuler une situation extrême afin d'évaluer les conséquences financières sur le résultat ou les fonds propres de La Banque Postale. Le recours à ces scénarios est un outil d'analyse et de maîtrise pour mieux appréhender les risques de marchés.

La Banque Postale a vocation à traiter sur tous les marchés (fonds OPCVM, change, taux, crédit, dérivés). Cependant, La Banque Postale traite aujourd'hui en directionnel essentiellement des produits de taux, de crédit et des OPCVM. Ainsi, les scénarios de crises envisagés affectent principalement les courbes de taux et les *spreads* de crédit, les autres paramètres étant

également pris en compte mais leurs impacts sont limités.

On distingue deux grandes familles de stress : les stress historiques et les stress hypothétiques :

- la première catégorie est basée sur des faits historiques (qui se sont réellement passés). Pour construire les scénarios, les variations qui ont déjà eu lieu lors de grandes crises financières sont appliquées aux conditions actuelles du marché. Ce sont les scénarios historiques ;
- la seconde catégorie emploie des variations jugées plausibles, qui ne se sont jamais déroulées mais qui, si elles survenaient, risqueraient de menacer l'établissement. Ces chocs sont calibrés à partir d'hypothèses fondées sur les statistiques des historiques de données de marché.

Un scénario de stress historique est initié par un événement brutal affectant un ensemble de facteurs. Le but étant de prévoir le pire, les horizons retenus sont ceux correspondant à la première phase de propagation de la crise jusqu'à une première stabilisation des cours, dans la mesure où plusieurs jours de *trading* sont nécessaires pour solder les positions les plus risquées.

Un stress hypothétique s'applique sur une catégorie donnée de risques de marché. La Banque Postale réalise des stress hypothétiques sur les principaux risques auxquels elle est exposée.

Au niveau Groupe, un stress-test est par ailleurs réalisé à une fréquence trimestrielle sur le périmètre en Juste Valeur (incluant les filiales d'assurance). Cet indicateur est calculé à partir du scénario historique d'horizon 3 mois, déterminé comme le plus défavorable pour le groupe La Banque Postale sur une profondeur de 10 ans et un seuil de confiance de 99,5 %.

### 34.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini, par l'arrêté du 3 novembre 2014, comme le risque pour l'entreprise assujettie de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché (risque systémique) ou de facteurs idiosyncratiques (risque de signature propre), dans un délai déterminé et à un coût raisonnable.

Les systèmes de déclaration des risques de liquidité couvrent l'ensemble du groupe La Banque Postale, au niveau prudentiel. Certaines des limites et indicateurs utilisés en gestion font référence à des unités sociales du groupe, notamment La Banque Postale, entité la plus importante.

La Banque Postale dispose d'une forte position de liquidité assise sur :

- un montant de dépôts clients supérieur à celui des prêts clients. La Banque Postale dispose d'une base de dépôts très importante et diversifiée (supérieure à 200 milliards d'euros), principalement composée de dépôts d'une clientèle de particuliers français ;
- un important portefeuille HQLA (High Quality Liquidity Assets), La Banque Postale a historiquement investi une part significative de son bilan en titres souverains, en raison de son

activité historique de recueil de dépôts, alors que les activités de crédits clientèles ne se sont développées que depuis 2006. Ce portefeuille contient exclusivement des actifs liquides et de haute qualité en accord avec les dispositions du Règlement délégué (UE) n°2015/61 ;

- un accès avéré aux financements de marchés de capitaux.

Les ressources issues de la clientèle étant pour la plupart sans échéance et exigibles à tout moment (dépôts, livrets), leur écoulement est modélisé afin d'en déterminer le profil dans le temps. La Banque Postale a retenu une approche conservatrice sur ses évaluations de liquidité.

#### Pilotage du risque de liquidité

La responsabilité du pilotage du risque de liquidité incombe au Comité de gestion du bilan, dans le respect des principes et limites validés par le Comité de pilotage des risques groupe (CPRG). Cette responsabilité est partiellement déléguée au Comité ALM et trésorerie pour le risque de liquidité.

Opérationnellement, La Banque Postale a mis en place un dispositif d'évaluation interne de la liquidité, ou ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process*), qui regroupe l'ensemble des dispositifs de limites, d'évaluation, de suivi, de reporting et de pilotage de sa liquidité. Ces dispositifs comprennent notamment :

- un dispositif d'indicateurs de risques associés à des limites pouvant être réglementaires ou internes publiés sur un pas mensuel ;
- le suivi journalier des évolutions du coussin de titres liquides non grevés de haute qualité et d'un LCR proxy ;
- un plan de financement qui assure ex ante l'équilibre de la position de refinancement de la banque dans l'univers de planification budgétaire de La Banque Postale ;
- des tests d'accès au marché biannuels permettant de vérifier l'accès au marché en différentes devises et des tests de liquidité réelle des titres ;
- le dispositif du Plan de financement d'urgence (PFU) dont les objectifs principaux sont (cf. *infra*) :
  - o de définir des seuils d'alerte permettant de détecter de manière précoce des tensions sur la liquidité, qu'elles soient idiosyncratiques (spécifiques à La Banque Postale) ou systémiques ;
  - o d'identifier l'ensemble des capacités disponibles pour générer de la liquidité (réserves de liquidité et capacités de financement) ;
  - o de mobiliser une gouvernance visant à gérer avec la rapidité nécessaire l'éventualité d'une crise et un dispositif de stress test visant à mesurer les marges de manœuvre de La Banque Postale dans des contextes de tensions historiquement élevées sur la liquidité de la Banque Postale.

Les systèmes de déclaration prudentielle des risques de liquidité couvrent l'ensemble du périmètre de

consolidation prudentielle. Certaines entités du groupe sont également assujetties au niveau individuel.

### Mesure du risque de liquidité

Ci-dessous un inventaire des indicateurs principaux du risque de liquidité.

#### Liquidity Coverage Ratio (LCR)

Ce dispositif s'appuie principalement sur l'horizon de survie et le ratio de liquidité court terme LCR (*Liquidity Coverage Ratio*).

Le LCR est un ratio mensuel de liquidité à court terme qui mesure la capacité de La Banque Postale à résister pendant 30 jours à une dégradation sévère de sa situation dans un contexte de choc systémique.

Le LCR doit être supérieur à 100 %, limite réglementaire respectée par La Banque Postale (qui se fixe une cible interne plus élevée).

Ce ratio est calculé en divisant la somme des actifs liquides de qualité et libres de tout engagement par le besoin de liquidités sous stress à horizon de 30 jours. Un proxy du LCR est calculé quotidiennement.

#### Horizon de survie

Cet indicateur permet de mesurer le nombre de jours, en situation de crise, durant lesquels La Banque Postale resterait capable de faire face à ses échéances de paiements en utilisant uniquement ses coussins de liquidité, et dans l'hypothèse d'une continuité de son activité (i.e. sans action managériale extraordinaire comme l'arrêt des activités de crédit).

Il est déterminé à partir des gaps stressés dynamiques calculés pour chaque scénario de crise (systémique, idiosyncratique, combiné) et correspond à l'horizon constaté dans le scénario le plus défavorable pour La Banque Postale.

L'horizon de survie est exprimé en nombre de mois (sans excéder 6 mois qui correspond à l'horizon du scénario de crise), complété du montant constaté d'excédent ou de déficit de liquidité correspondant aux horizons fixés dans le cadre de l'encadrement en risque.

#### Gap de liquidité

La Banque Postale évalue son niveau de liquidité long terme par un gap de liquidité. Celui-ci comporte les projections de gaps statiques par échéance et des limites définies sur les horizons de 1, 3 et 5 ans. Les hypothèses prises en compte correspondent à une approche stressée, résultant en une vision conservatrice de la position de liquidité du groupe La Banque Postale.

Les méthodologies d'évaluation d'impasse de liquidité sont déterminées en fonction des types d'actif (ou passifs) composant le bilan :

- encours échancés (écoulement contractuel corrigé ou non par un modèle) ;
- encours non-échancés (écoulement conventionnel) ;
- profil de liquidité des actifs cessibles ;
- hors bilan (engagement et garanties de liquidité).

Les opérations sans échéance contractuelle (dont les dépôts et livrets de la clientèle) sont intégrées conformément aux conventions d'écoulement validées par le Comité de gestion du bilan et par la direction des risques groupe.

Les opérations hors bilan sont intégrées en prenant en compte des hypothèses de tirage.

Le caractère cessible de certaines opérations peut le cas échéant être pris en compte.

#### Ratio de financement stable net (NSFR)

Le NSFR correspond au montant du financement stable disponible rapporté à celui du financement stable exigé. Ce ratio devrait, en permanence, être au moins égal à 100 %. Le « financement stable disponible » (*Available Stable Funding - ASF*) désigne la part des ressources qui ne sont pas exigibles à l'horizon temporel pertinent, soit 1 an dans le cadre du NSFR. Le montant du « financement stable exigé » (*Required Stable Funding - RSF*) d'un établissement est fonction des caractéristiques de liquidité et de la durée résiduelle des actifs (et positions de hors bilan) détenus.

#### Réserve de liquidité

La réserve de liquidité a pour objectif de quantifier le montant de cash ainsi que la liquidité disponible rapidement par la cession ou la mise en pension de titres afin de faire face à une crise de liquidité.

La réserve de liquidité est composée :

- du cash placé auprès de la banque centrale (hors moyenne des réserves obligatoires calculée sur la période de constitution) ;
- des titres éligibles BCE ayant une notation satisfaisante ;
- d'émissions sécurisées (covered bonds) retenues ou pouvant être émises par La Banque Postale via sa filiale La Banque Postale Home Loan SFH.

Les crédits immobiliers cautionnés d'excellente qualité, mobilisables par la Société de Financement de l'Habitat du groupe La Banque Postale (La Banque Postale Home Loan SFH) par l'émission de covered bond, constitue également une source de liquidité importante.

#### Plan de Financement d'Urgence (PFU)

Le Plan de financement d'urgence est destiné à être suivi par les instances de gouvernance (Comité ALM et Trésorerie, Comité Barèmes et Refinancements (CBR), CPRG) et exécuté opérationnellement par la Banque de Financement et d'Investissement.

Le PFU fait partie du processus d'évaluation interne de la liquidité dont La Banque Postale rend compte de façon annuelle. Le PFU présente les indicateurs avancés retenus pour apprécier la santé des marchés (financiers ou bancaires) sur lesquels la liquidité de La Banque Postale est exposée. Ces indicateurs sont décomposés en deux grandes familles :

- des indicateurs systémiques ;
- des indicateurs idiosyncratiques.

Pour chaque indicateur est défini un niveau de seuil (confort, vigilance ou alerte).

Le PFU prévoit également des dispositifs à mettre en œuvre, en cas de crise avérée, qu'elle soit systémique ou idiosyncratique. Ce dispositif se présente principalement sous la forme d'un recensement des différentes sources de financements (ou liquidités) accessibles par La Banque Postale, en fonction des montants représentés et de la rapidité de mise en œuvre. Le PFU prévoit également une gouvernance précise au travers de comités, dans lesquels sont suivis les indicateurs avancés. Cette gouvernance a pour vocation d'assurer la surveillance accrue du risque de liquidité. La présentation, en période normale, des indicateurs est réalisée au cours du Comité ALM et Trésorerie et périodiquement au CPRG. Ces indicateurs

font également l'objet d'un suivi hebdomadaire dans le cadre du CBR. Enfin, les indicateurs choisis ainsi que les dispositifs d'actions proposés sont testés sur les marchés afin de pouvoir apprécier la pertinence de ces derniers et la liquidité du marché.

Le test de financement consiste à tester le marché en procédant à des emprunts à court terme. L'objectif de ce type de test est de vérifier régulièrement l'aptitude de La Banque Postale à se procurer rapidement des fonds sur les marchés pour s'assurer que les estimations sur la capacité de La Banque Postale à emprunter restent valides. La fréquence envisagée pour ce genre de test est au minimum de deux fois par an.

#### Capacités d'accès au financement externe

Dans le cadre de la gestion prudente de la liquidité mise en œuvre par le Comité ALM et Trésorerie et le Comité CPRG, La Banque Postale est dotée de sources de financement diversifiées :

- un programme de 20 milliards d'euros de Neu-CP (*Negotiable European Commercial Paper*) et un programme d'ECP (*European Commercial Paper*) de 10 milliards d'euros, le but étant de refinancer une partie des besoins de financement à court terme de La Banque Postale et de satisfaire la demande de la clientèle institutionnelle;
- un programme de 2 milliards d'euros de Neu-MTN dont le but est également de refinancer une partie des besoins de financement à court-moyen terme de La Banque Postale et de satisfaire la demande de la clientèle institutionnelle;
- un programme de 20 milliards d'euros d'EMTN, au format *retail*, permettant d'émettre de la dette senior (vanille et structurée), senior non préférée et *Tier 2* ;
- un programme de 10 milliards d'euros de titres financiers, au format *retail*, dédié aux émissions structurées de dette senior ;
- un programme de 30 milliards d'euros d'EMTN pour l'émission d'Obligations de financement de l'habitat (OFH) via son véhicule de financement sécurisé mis en place en 2013, La Banque Postale Home Loan SFH, filiale de La Banque Postale S.A. ;
- un accès au refinancement par la Banque européenne d'investissement (BEI), dans le cadre de l'engagement de La Banque Postale pour des enveloppes éligibles ;
- un portefeuille de titres HQLA (*High Quality Liquid Asset*), principalement constitué d'obligations d'État, rapidement mobilisables, qui constitue une source durable de titres éligibles permettant d'accéder aux opérations de refinancement BCE ou au marché des mises en pension ;
- un accès aux plateformes de mises en pension Brokertec, Eurex Repo et Eurex GC pooling et NGT Bondlend ;
- un accès au marché interbancaire.

La Banque Postale a également accès à un véhicule de financement sécurisé *via* la Caisse de Financement Local (CAFFIL), à qui La Banque Postale cède régulièrement des prêts distribués aux entités du Secteur public local.

## 34.5 Risque de taux

L'unité en charge de la surveillance et de la gestion du risque de taux d'intérêt global est au sein de la direction des risques groupe de La Banque Postale.

Le département assume plusieurs missions :

- cartographier les risques, évaluer le dispositif de maîtrise des risques et proposer des limites en accord avec l'appétit aux risques de La Banque Postale ;
- assurer le suivi périodique des indicateurs qui encadrent le risque de taux d'intérêt global de La Banque Postale en consolidé ainsi que des filiales bancaires ;
- réaliser l'audit des processus de calculs des différents indicateurs (statiques et dynamiques) et contrôler l'intégrité des calculs d'exposition ;
- auditer les méthodologies employées.

Ce risque est suivi *via* des indicateurs de sensibilité des marges futures et de la Valeur Économique aux taux d'intérêt ainsi que *via* des scénarios permettant d'évaluer la capacité de l'établissement à résister à des chocs exogènes.

Les mouvements de taux envisagés affectent aussi bien les flux incertains des produits financiers que les résultats des opérations de la banque de détail, *via* les modèles comportementaux, en particulier les options implicites dont disposent les clients.

La supervision du risque de taux relève du Comité ALM et trésorerie qui suit les indicateurs, anticipe leur évolution en fonction des orientations de la politique commerciale et de l'observation des comportements des clients. Les indicateurs de risque de taux sont également revus en CPRG. La fréquence de revue des risques de taux est essentiellement mensuelle.

#### Objectifs

Le risque de taux est piloté de manière à couvrir la sensibilité de la marge nette d'intérêt future de La Banque Postale sous contrainte du respect des indicateurs de sensibilité de la valeur. Ce pilotage est réalisé en dynamique, sur la base du plan d'affaires, au travers de la mise en place de dérivés de taux (couvertures) ou d'inflexion de la politique commerciale. Le bilan comporte des optionalités implicites et explicites, conduisant à une non-linéarité de la valeur économique en fonction des taux. Dans cette perspective, l'ALM propose un rééquilibrage régulier des positions structurelles au travers d'instruments de marché.

#### Périmètre

Comme requis par le Comité de Bâle, les risques de taux significatifs présents dans le *banking book* (portefeuille bancaire) sont identifiés et mesurés. Certains d'entre eux peuvent donner lieu à un dispositif de suivi spécifique.

Le risque de taux est mesuré par maturité, par type d'index pour les produits dépendant de taux variable ou révisable (Euribor, Inflation, €STR, etc.) en tenant compte de conventions d'écoulement probables, elles-mêmes fonctions des situations de marché. Il recouvre plusieurs facteurs de risques :

- risque de fixation lié à des différences entre les nouvelles prises de taux à l'actif et au passif (selon les références et les maturités) ;

- risque de courbe, lié au risque de fixation : généré par les variations de la courbe des taux (translation, rotation, etc.) ;
- risques de base : lié à la multiplicité des références de taux utilisées et induisant des risques du fait de la corrélation imparfaite entre les références ;
- risques optionnels (contractuel ou comportemental) ;
- risques induits par les positions exposées à l'inflation.

Dans ce cadre, la variation de marge nette d'intérêt est mesurée en fonction de plusieurs scénarios de taux. Le risque de taux d'intérêt présent dans le bilan est simulé de manière dynamique, en tenant compte des variations futures d'encours (remboursements anticipés, productions nouvelles, etc.) conformément aux modèles comportementaux développés et au plan d'affaires.

Les opérations du portefeuille de négociation de la Salle des marchés ne rentrent pas dans le risque de taux global, leur risque étant suivi et encadré par les limites propres à chaque portefeuille. Ces portefeuilles relevant de la Salle des marchés sont encadrés par des limites de type risques de marché.

### Mesure du risque de taux d'intérêt global

#### Conventions et modèles

Les méthodologies d'évaluation d'impasse et de sensibilité de taux sont déterminées en fonction des types d'actifs (ou passifs) composant le bilan :

- encours échéancés (écoulement contractuel corrigé ou non par un modèle) ;
- encours non échéancés (écoulement conventionnel) ;
- hors bilan (engagement et garanties de liquidité).

Les opérations sans échéance contractuelle (dont les dépôts et livrets de la clientèle) sont intégrées conformément aux conventions d'écoulement validées par le Comité de gestion du bilan et par la direction des risques groupe.

Les opérations hors bilan sont intégrées en prenant en compte des hypothèses de tirage.

#### Le gap de taux

Pour une devise donnée, le gap de taux nominal est calculé pour les opérations à taux fixe et les opérations à taux variable et révisable jusqu'à leur prochaine date de révision ou fixation. Le gap de taux nominal ne prend pas en compte les tombées d'intérêts.

Le gap de taux est la différence entre les montants moyens des actifs à taux fixe et les montants moyens des passifs à taux fixe incluant les effets des éléments de hors bilan par maturité.

#### La sensibilité de la valeur des fonds propres (EVE – Economic Value of Equity)

Elle correspond à la variation défavorable de la valeur consécutive à différents scénarios de choc. Celle-ci est calculée de manière statique à partir des échéanciers contractuels des éléments de bilan en stock.

Les scénarios de choc sont les suivants :

- choc parallèle vers le haut (+200 pbs) ;
- choc parallèle vers le bas (-200 pbs) ;
- pentification (taux courts en baisse, taux longs en hausse) ;
- aplatissement (taux courts en hausse, taux longs en baisse) ;
- hausse des taux courts ;
- baisse des taux courts.

A noter qu'un *floor* réglementaire sur le taux sans risque est prescrit par l'EBA. Ce *floor* commence à -1 % et est augmenté de 0,05 % jusqu'à atteindre 0 % à 20 ans.

#### La sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts (MNI)

La sensibilité de la MNI se définit comme étant la différence de MNI entre un scénario de taux modifié par rapport à un scénario de taux de référence.

Cette sensibilité de la MNI se calcule pour chaque scénario de taux en prenant en compte les modèles comportementaux dépendants des taux, et en maintenant les niveaux de nouvelle production et de collecte des activités commerciales, et les hypothèses relatives aux opérations financières équivalentes au scénario de référence.

Seuls les modèles comportementaux réagissent au scénario de choc. Leurs impacts en encours modifient le niveau de financement à court terme.

Liste des différents scénarios de taux avec choc instantané par rapport à la courbe de référence :

- choc parallèle vers le haut (+100 pbs) ;
- choc parallèle vers le bas (-100 pbs) ;
- pentification (taux courts en baisse, taux longs en hausse) ;
- aplatissement (taux courts en hausse, taux longs en baisse) ;
- hausse des taux courts ;
- baisse des taux courts.

A noter qu'un *floor* réglementaire sur le taux sans risque est prescrit par l'EBA. Ce *floor* commence à -1 % et est augmenté de 0,05 % jusqu'à atteindre 0 % à 20 ans.

## 34.6 Risques assurance

### Analyses de sensibilité

#### - au risque de rachat

Une hausse de 10 % des rachats entraînerait une baisse de résultat net de 42 millions d'euros.

#### - au risque de taux

Une hausse de 100 bps entraînerait une baisse des capitaux propres de 626 millions d'euros (versus une baisse de 759 millions d'euros en 2022).

Une baisse de 100 bps entraînerait une hausse des capitaux propres de 611 millions d'euros (versus une hausse de 762 millions d'euros en 2022).

#### - au risque immobilier

Une évolution du marché immobilier de -25 % entraînerait une baisse des capitaux propres de 469 millions d'euros (versus une baisse de 594 millions d'euros en 2022).

#### - au risque action

Une évolution du marché actions de -25 % entraînerait une baisse des capitaux propres de 845 millions d'euros (versus une baisse de 953 millions d'euros en 2022).

### Risque de taux – valeurs comptables du portefeuille obligatoire par échéance

Au 31 décembre 2023, les valeurs comptables du portefeuille obligatoire ventilées par échéances se répartissent à 16 % à moins d'1 an (versus 17 % en 2022), à 33 % entre 1 et 5 ans (versus 31 % en 2022), à 50 % à plus de 5 ans (versus 50 % en 2022).

Le portefeuille d'obligations à taux fixe représente 63 % du portefeuille obligatoire (versus 67 % en 2022) dont plus de la moitié est à plus de 5 ans (tout comme en 2022).

### Risque de crédit des réassureurs

Les cessions d'actifs de réassurance nets de passifs sont réalisées à 82 % avec des réassureurs dont la notation de crédit est A et à 16 % avec des réassureurs notés AA<sup>-</sup> (versus 95 % avec des réassureurs dont la notation est A<sup>+</sup> en 2022).

### Risque de liquidité

#### - Analyse de maturité

72 % des passifs d'assurance nets d'actifs d'assurance ont une échéance à plus de 5 ans (versus 66 % en 2022).

84 % des actifs de réassurance nets de passifs de réassurance ont une échéance à plus de 5 ans (versus 84 % en 2022).

#### - Passifs des contrats d'assurance nets d'actifs d'assurance – montants exigibles - rachat

(en millions d'euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	Valeur de rachat	Valeur comptable	Valeur de rachat	Valeur comptable
Passifs immédiatement rachetables	280 648	296 147	272 258	297 786
Passifs non immédiatement rachetables	63 178	78 499	69 586	62 814
<b>TOTAL</b>	<b>343 826</b>	<b>374 646</b>	<b>341 844</b>	<b>360 600</b>

#### - Flux futurs d'actifs

(en millions d'euros)	31/12/2023					TOTAL
	moins de 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	10 à 15 ans	Plus de 15 ans	
Actifs à la juste valeur par résultat	14 553	3 916	4 770	702	4 113	28 054
Actifs à la juste valeur par OCI Recyclable	18 621	68 460	73 985	25 637	39 756	226 459
Actifs financiers au coût amorti	62	713	1 364	437	8	2 584
<b>TOTAL</b>	<b>33 236</b>	<b>73 089</b>	<b>80 119</b>	<b>26 777</b>	<b>43 878</b>	<b>257 098</b>

(en millions d'euros)	31/12/2022					TOTAL
	moins de 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	10 à 15 ans	Plus de 15 ans	
Actifs à la juste valeur par résultat	12 270	4 492	4 380	895	4 047	26 084
Actifs à la juste valeur par OCI Recyclable	27 983	61 677	74 264	25 342	38 047	227 313
Actifs financiers au coût amorti	1	3	83	9	3	99
<b>TOTAL</b>	<b>40 255</b>	<b>66 172</b>	<b>78 727</b>	<b>26 246</b>	<b>42 097</b>	<b>253 496</b>

## NOTE 35 CONTRATS D'ASSURANCE ET REASSURANCE

### 35.1 Produits et charges afférentes

- a) Contrats d'assurance émis
- b) Contrats de réassurance détenus

### 35.2 Placements des activités d'assurance

- a) Ventilation par catégories comptables
- b) Composition des éléments sous-jacents des contrats participatifs directs

### 35.3 Informations sur les passifs d'assurance

- a) Contrats d'assurance et de réassurance par modèles d'évaluation
- b) Contrats d'assurance et de réassurance par composantes comptables
- c) Marge sur services contractuels (CSM)
- d) Contrats d'assurance et de réassurance par périodes de couverture
- e) Analyse des nouveaux contrats reconnus au cours de la période

### 35.1 Produits et charges afférentes

#### a) Contrats d'assurance émis

##### Produits des contrats d'assurance émis

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022 (a)
<b>Contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA</b>	<b>10 078</b>	<b>10 388</b>
<b>Montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante liés à :</b>	<b>8 418</b>	<b>8 407</b>
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat en raison de la fourniture de services au cours de la période	2 212	2 279
Relâchement de l'ajustement au titre du risque non financier	283	233
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis attendues au cours de la période nettes de l'amortissement de la composante de perte	5 724	5 783
Ajustements liés à l'expérience sur les primes reçues et les frais d'acquisition	200	113
<b>Frais d'acquisitions alloués à la période</b>	<b>1 660</b>	<b>1 981</b>
<b>Contrats comptabilisés selon le modèle PAA</b>	<b>1 607</b>	<b>1 542</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11 685</b>	<b>11 930</b>

(a) Tenant compte de l'application de la norme IFRS 17.

**Charges afférentes aux contrats d'assurance émis**

<i>(en millions d'euros)</i>	Contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	31/12/2023
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	(6 551)	(1 106)	<b>(7 656)</b>
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 660)	(164)	<b>(1 823)</b>
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	1 087	13	<b>1 099</b>
Pertes et reprises sur les groupes de contrats déficitaires	(59)	1	<b>(58)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>(7 183)</b>	<b>(1 255)</b>	<b>(8 438)</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	Contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	31/12/2022 (a)
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	(7 102)	(1 104)	<b>(8 206)</b>
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 981)	(158)	<b>(2 139)</b>
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	1 116	50	<b>1 166</b>
Pertes et reprises sur les groupes de contrats déficitaires	(49)	2	<b>(48)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>(8 016)</b>	<b>(1 210)</b>	<b>(9 226)</b>

(a) Tenant compte de l'application de la norme IFRS 17.

Le montant des charges afférentes aux contrats d'assurance émis contient la marge perçue par le groupe au titre de la gestion et de la distribution des contrats d'assurance des filiales. Elle est calculée comme la différence entre les commissions perçues et les frais sous-jacents déterminés à l'aide d'un coefficient d'exploitation analytique spécifique aux activités d'assurance.

**b) Contrats de réassurance détenus**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022 (a)
<b>Charges de réassurance - Contrats comptabilisés selon le modèle BBA</b>	<b>(675)</b>	<b>(578)</b>
Marge sur services contractuels reconnue en résultat en raison de la réception de services au cours de la période	(72)	(54)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier en raison de l'expiration du risque	(10)	(2)
Charges attendues au cours de la période	(584)	(505)
Ajustements liés à l'expérience	(9)	(17)
<b>Charges de réassurance - Contrats comptabilisés selon le modèle PAA</b>	<b>(167)</b>	<b>(177)</b>
<b>Produits de réassurance - Contrats comptabilisés selon le modèle BBA</b>	<b>609</b>	<b>650</b>
Montants recouverts auprès des réassureurs	636	637
Ajustements liés aux provisions recouvrées auprès des réassureurs	(30)	7
Composante de perte	2	3
Variation de l'ajustement pour risque lié aux sinistres survenus cédés	1	3
<b>Produits de réassurance - Contrats comptabilisés selon le modèle PAA</b>	<b>127</b>	<b>129</b>
<b>CHARGES OU PRODUITS LIÉS À LA RÉASSURANCE DÉTENU</b>	<b>(106)</b>	<b>24</b>

(a) Tenant compte de l'application de la norme IFRS 17.

## 35.2 Placements des activités d'assurance

### a) Ventilation par catégories comptables

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022 (a)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	205 383	196 219
Instruments dérivés de couverture	58	118
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	15 461	15 887
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	185 470	182 423
Titres au coût amorti	2 083	96
Immeubles de placement	7 262	6 809
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 104	1 118
<b>PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>	<b>416 821</b>	<b>402 671</b>

(a) Tenant compte de l'application de la norme IFRS 17.

Les lignes Actifs financiers à la juste valeur par résultat et les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables et non recyclables sont détaillées ci-après :

### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022 (a)
<b>Instruments de dettes</b>	<b>185 051</b>	<b>171 722</b>
Effets publics et valeurs assimilées	2 751	3 990
Obligations et autres titres à revenu fixe	26 269	23 874
OPCVM	59 581	60 775
Actifs représentatifs de contrats en UC	91 603	77 726
Prêts et avances	4 845	5 356
<b>Instruments de capitaux propres</b>	<b>18 729</b>	<b>20 796</b>
Actions et autres titres à revenu variable	15 580	17 865
Actifs représentatifs de contrats en UC	3 149	2 931
<b>Instruments dérivés</b>	<b>1 603</b>	<b>3 702</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT</b>	<b>205 383</b>	<b>196 219</b>

(a) Tenant compte de l'application de la norme IFRS 17.

### Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2023		31/12/2022 (a)	
	Juste valeur	Gains / pertes latents	Juste valeur	Gains / pertes latents
Effets publics et valeurs assimilées	95 134	(18 570)	97 200	(24 771)
Obligations et autres titres à revenu fixe	90 336	(8 135)	85 223	(13 236)
<b>ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES</b>	<b>185 470</b>	<b>(26 705)</b>	<b>182 423</b>	<b>(38 007)</b>
Impôts		7 309		10 270
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables (nets d'impôts)</b>		<b>(19 395)</b>		<b>(27 737)</b>
Actions, autres titres à revenu variable et autres titres détenus à long terme	15 445	3 868	15 887	2 166
Titres de participation non consolidés	16			
<b>ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES</b>	<b>15 461</b>	<b>3 868</b>	<b>15 887</b>	<b>2 166</b>
Impôts	0	(773)		(333)
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)</b>		<b>3 096</b>		<b>(1 833)</b>

(a) Tenant compte de l'application de la norme IFRS 17.

**b) Composition des éléments sous-jacents des contrats participatifs directs**

Ce tableau présente les actifs financiers sous-jacents des contrats participatifs directs. Un contrat participatif est un contrat dont la prestation versée au bénéficiaire est directement liée à la juste valeur ou aux rendements d'actifs spécifiques.

	Juste valeur	
	31/12/2023	31/12/2022 (a)
<i>(en millions d'euros)</i>		
Obligations	205 965	194 268
TCN	298	8 204
Actions	15 902	17 326
Fonds de placement	99 228	98 080
Parts de SCI	6 728	9 039
Instruments dérivés	1 538	3 462
Autres	2 703	3 392
<b>TOTAL</b>	<b>332 362</b>	<b>333 770</b>

a) Tenant compte de l'application de la norme IFRS 17.

### 35.3 Informations sur les passifs d'assurance

#### a) Contrats d'assurance et de réassurance par modèles d'évaluation

	31/12/2023		
	Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	Contrats évalués selon le modèle PAA	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>			
<b>Au titre de la couverture restante</b>	<b>1 389</b>	<b>165</b>	<b>1 554</b>
<b>Contrats évalués selon le modèle PAA</b>		<b>165</b>	<b>165</b>
<b>Contrats évalués selon les modèles BBA / VFA</b>	<b>1 389</b>		<b>1 389</b>
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	1 746		1 746
Ajustement au titre du risque non financier	(75)		(75)
Marge sur services contractuels	(282)		(282)
<b>Au titre des sinistres survenus</b>	<b>(213)</b>	<b>1</b>	<b>(212)</b>
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(208)	1	(207)
Ajustement au titre du risque non financier	(5)		(5)
<b>Au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition non encore affectés aux contrats d'assurance</b>			
<b>Contrats d'assurance émis - actif (1)</b>	<b>1 177</b>	<b>166</b>	<b>1 343</b>
<b>Au titre de la couverture restante</b>	<b>368 836</b>	<b>825</b>	<b>369 661</b>
<b>Contrats évalués selon le modèle PAA</b>		<b>825</b>	<b>825</b>
<b>Contrats évalués selon les modèles BBA / VFA</b>	<b>368 836</b>		<b>368 836</b>
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	348 273		348 273
Ajustement au titre du risque non financier	1 895		1 895
Marge sur services contractuels	18 668		18 668
<b>Au titre des sinistres survenus</b>	<b>5 578</b>	<b>795</b>	<b>6 374</b>
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	5 521	749	6 269
Ajustement au titre du risque non financier	58	47	104
<b>Contrats d'assurance émis - passif (2)</b> (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	<b>374 415</b>	<b>1 620</b>	<b>376 035</b>
<b>Contrats d'assurance (affaires directes et acceptations) (2) - (1)</b>	<b>373 238</b>	<b>1 454</b>	<b>374 692</b>
<b>Au titre des opérations d'assurance relatives à des contrats financiers (sans participation discrétionnaire) (3)</b>			<b>2 395</b>
<b>CONTRATS D'ASSURANCE EMIS - PASSIF (2) + (3) - voir note 31.6</b>			<b>378 430</b>
<b>Au titre de la couverture restante</b>	<b>8 060</b>	<b>82</b>	<b>8 142</b>
<b>Contrats évalués selon le modèle PAA</b>		<b>82</b>	<b>82</b>
<b>Contrats évalués selon les modèles BBA / VFA</b>	<b>8 060</b>		<b>8 060</b>
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	7 457		7 457
Ajustement au titre du risque non financier	91		91
Marge sur services contractuels	512		512
<b>Au titre des sinistres survenus</b>	<b>496</b>	<b>237</b>	<b>734</b>
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	490	227	717
Ajustement au titre du risque non financier	6	10	16
<b>Contrats de réassurance détenus - Actif (1)</b> (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	<b>8 556</b>	<b>319</b>	<b>8 875</b>
<b>Au titre des opérations de réassurance relatives à des contrats financiers (sans participation discrétionnaire)</b>			<b>15</b>
<b>Contrats de réassurance détenus - actif</b>			<b>8 891</b>
<b>Au titre de la couverture restante</b>	<b>43</b>	<b>20</b>	<b>63</b>
<b>Contrats évalués selon le modèle PAA</b>		<b>20</b>	<b>20</b>
<b>Contrats évalués selon les modèles BBA / VFA</b>	<b>43</b>		<b>43</b>
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	39		39
Ajustement au titre du risque non financier	(17)		(17)
Marge sur services contractuels	20		20
<b>Au titre des sinistres survenus</b>	<b>(8)</b>		<b>(8)</b>
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(8)		(8)
Ajustement au titre du risque non financier			
<b>Contrats de réassurance détenus - Passif (2) - voir note 31.6</b> (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	<b>35</b>	<b>20</b>	<b>55</b>
<b>CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS NETS (1) - (2)</b>	<b>8 521</b>	<b>299</b>	<b>8 820</b>

	31/12/2022 (a)		
	Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	Contrats évalués selon le modèle PAA	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>			
<b>Au titre de la couverture restante</b>	<b>1 800</b>	<b>97</b>	<b>1 897</b>
<b>Contrats évalués selon le modèle PAA</b>		<b>97</b>	<b>97</b>
<b>Contrats évalués selon les modèles BBA / VFA</b>	<b>1 800</b>		<b>1 800</b>
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	2 866		2 866
Ajustement au titre du risque non financier	(341)		(341)
Marge sur services contractuels	(725)		(725)
<b>Au titre des sinistres survenus</b>	<b>(457)</b>	<b>1</b>	<b>(456)</b>
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(444)	1	(443)
Ajustement au titre du risque non financier	(13)		(13)
<b>Au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition non encore affectés aux contrats d'assurance</b>		<b>65</b>	<b>66</b>
<b>Contrats d'assurance émis - actif (1)</b>	<b>1 343</b>	<b>163</b>	<b>1 506</b>
<b>Au titre de la couverture restante</b>	<b>355 240</b>	<b>874</b>	<b>356 114</b>
<b>Contrats évalués selon le modèle PAA</b>		<b>874</b>	<b>874</b>
<b>Contrats évalués selon les modèles BBA / VFA</b>	<b>355 240</b>		<b>355 240</b>
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	337 674		337 674
Ajustement au titre du risque non financier	1 449		1 449
Marge sur services contractuels	16 117		16 117
<b>Au titre des sinistres survenus</b>	<b>5 302</b>	<b>710</b>	<b>6 012</b>
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	5 240	666	5 906
Ajustement au titre du risque non financier	63	44	107
<b>Contrats d'assurance émis - passif (2)</b> <b>(hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)</b>	<b>360 542</b>	<b>1 584</b>	<b>362 127</b>
<b>Contrats d'assurance (affaires directes et acceptations) (2) - (1)</b>	<b>359 199</b>	<b>1 422</b>	<b>360 620</b>
<b>Au titre des opérations d'assurance relatives à des contrats financiers (sans participation discrétionnaire) (3)</b>			<b>2 453</b>
<b>CONTRATS D'ASSURANCE EMIS - PASSIF (2) + (3) - voir note 31.6</b>			<b>364 580</b>
<b>Au titre de la couverture restante</b>	<b>7 439</b>	<b>89</b>	<b>7 528</b>
<b>Contrats évalués selon le modèle PAA</b>		<b>89</b>	<b>89</b>
<b>Contrats évalués selon les modèles BBA / VFA</b>	<b>7 439</b>		<b>7 439</b>
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	6 714		6 714
Ajustement au titre du risque non financier	102		102
Marge sur services contractuels	624		624
<b>Au titre des sinistres survenus</b>	<b>463</b>	<b>215</b>	<b>679</b>
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	457	205	662
Ajustement au titre du risque non financier	7	10	17
<b>Contrats de réassurance détenus - Actif (1)</b> <b>(hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)</b>	<b>7 903</b>	<b>304</b>	<b>8 207</b>
<b>Au titre des opérations de réassurance relatives à des contrats financiers (sans participation discrétionnaire)</b>			<b>15</b>
<b>Contrats de réassurance détenus - actif</b>			<b>8 221</b>
<b>Au titre de la couverture restante</b>	<b>35</b>	<b>13</b>	<b>48</b>
<b>Contrats évalués selon le modèle PAA</b>		<b>13</b>	<b>13</b>
<b>Contrats évalués selon les modèles BBA / VFA</b>	<b>35</b>		<b>35</b>
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	58		58
Ajustement au titre du risque non financier	(22)		(22)
Marge sur services contractuels	(1)		(1)
<b>Au titre des sinistres survenus</b>	<b>(15)</b>		<b>(15)</b>
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(14)		(14)
Ajustement au titre du risque non financier	(1)		(1)
<b>Contrats de réassurance détenus - Passif (2) - voir note 31.6</b> <b>(hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)</b>	<b>20</b>	<b>13</b>	<b>33</b>
<b>CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS NETS (1) - (2)</b>	<b>7 883</b>	<b>291</b>	<b>8 174</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

## b) Contrats d'assurance et de réassurance par composantes comptables

### Marge intra-groupe

La Banque Postale distribue et gère des contrats d'assurance pour le compte de ses filiales. Cette activité génère des frais de distribution et de gestion dans les comptes aux bornes du groupe.

Les filiales d'assurance versent des commissions à La Banque Postale, au titre de la distribution et de la gestion des contrats d'assurance. Ces commissions incorporent une marge facturée par La Banque Postale.

Sous IFRS 17, la composante représentant l'engagement de l'assurance envers ses assurés, la valeur actuelle des flux futurs ou Best Estimate, incorpore notamment l'ensemble des frais rattachables aux activités d'assurance dont les frais de distribution et de gestion des contrats d'assurance.

Au niveau des filiales d'assurance, ce sont donc les commissions, y compris la marge, qui vont être incluses dans le Best Estimate.

Au niveau du groupe, la marge perçue représente un profit et non un coût, et ne peut être incorporée dans le Best Estimate. Elle doit donc être intégrée dans la marge sur services contractuels (ou CSM, c'est-à-dire les profits futurs).

Par conséquent, la CSM en vision groupe diffère de la CSM aux bornes des filiales d'assurance, i.e. la CSM en vision assurance. La CSM groupe intègre une composante représentative de la marge intragroupe déterminée en appliquant un coefficient d'exploitation estimé aux commissions de distribution et de gestion. Cette marge est intégrée dans la CSM aux bornes du groupe.

(en milliers d'euros)	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL
<b>SOLDE NET D'OUVERTURE - VISION ASSURANCE <sup>(a)</sup></b>				
<b>Au 31 décembre 2022 <sup>(b)</sup></b>	<b>341 814</b>	<b>1 863</b>	<b>15 522</b>	<b>359 199</b>
Commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance - Eliminations intragroupes	(1 320)		1 320	
<b>SOLDE NET D'OUVERTURE - VISION GROUPE</b>	<b>340 494</b>	<b>1 863</b>	<b>16 842</b>	<b>359 199</b>
<b>Au 31 décembre 2022 <sup>(b)</sup></b>				
<b>SOLDE NET DE CLOTURE - VISION ASSURANCE <sup>(a)</sup></b>				
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>353 844</b>	<b>2 032</b>	<b>17 362</b>	<b>373 238</b>
Commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance - Eliminations intragroupes	(1 588)		1 588	
<b>SOLDE NET DE CLOTURE - VISION GROUPE</b>	<b>352 256</b>	<b>2 032</b>	<b>18 950</b>	<b>373 238</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>				

(a) Fait l'objet des analyses par composantes comptables et par périodes de couverture.

(b) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

(en milliers d'euros)	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL <sup>(b)</sup>
<b>SOLDE NET D'OUVERTURE - VISION ASSURANCE <sup>(a)</sup></b>				
<b>Au 1er janvier 2022</b>	<b>388 345</b>	<b>1 683</b>	<b>15 815</b>	<b>405 843</b>
Commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance - Eliminations intragroupes	(1 720)		1 720	
<b>SOLDE NET D'OUVERTURE - VISION GROUPE</b>	<b>386 625</b>	<b>1 683</b>	<b>17 535</b>	<b>405 843</b>
<b>Au 1er janvier 2022</b>				
<b>SOLDE NET DE CLOTURE - VISION ASSURANCE <sup>(a)</sup></b>				
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>341 814</b>	<b>1 863</b>	<b>15 522</b>	<b>359 199</b>
Commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance - Eliminations intragroupes	(1 320)		1 320	
<b>SOLDE NET DE CLOTURE - VISION GROUPE</b>	<b>340 494</b>	<b>1 863</b>	<b>16 842</b>	<b>359 199</b>
<b>Au 31 décembre 2022</b>				

(a) Fait l'objet des analyses par composantes comptables et par périodes de couverture.

(b) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

**Analyse par composante comptable des contrats comptabilisés selon les modèle BBA et VFA - Assurance**  
 (vision assurance)

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31/12/2023
Solde des actifs à l'ouverture	(2 423)	354	725	(1 343)
Solde des passifs à l'ouverture	344 237	1 508	14 797	360 542
<b>SOLDE NET D'OUVERTURE</b>	<b>341 814</b>	<b>1 863</b>	<b>15 522</b>	<b>359 199</b>
<b>Variations liées aux services futurs</b>	<b>(4 243)</b>	<b>404</b>	<b>3 919</b>	<b>80</b>
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	(2 159)	162	2 013	15
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes et reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	(15)	52		38
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(2 069)	190	1 906	28
<b>Variations liées aux services rendus au cours de la période</b>	<b>737</b>	<b>(262)</b>	<b>(2 212)</b>	<b>(1 737)</b>
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net			(2 212)	(2 212)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier		(262)		(262)
Ajustements liés à l'expérience	737			737
<b>Variations liées aux services passés</b>	<b>(1 049)</b>	<b>(37)</b>		<b>(1 087)</b>
Ajustements des sinistres survenus	(1 049)	(37)		(1 087)
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>(4 555)</b>	<b>105</b>	<b>1 708</b>	<b>(2 743)</b>
<b>Produits financiers ou charges financières d'assurance</b>	<b>24 754</b>	<b>61</b>	<b>127</b>	<b>24 942</b>
Produits financiers ou charges financières d'assurance (a)	23 657	56	55	23 768
Effets des différences de change	1 097	5	72	1 174
<b>Total issu des variations du résultat global</b>	<b>20 199</b>	<b>166</b>	<b>1 835</b>	<b>22 199</b>
Flux de trésorerie reçus ou payés sur les contrats d'assurance	(8 140)			(8 140)
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>(8 140)</b>			<b>(8 140)</b>
<b>Autres mouvements de consolidation</b>	<b>(44)</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>(35)</b>
<b>SOLDE NET DE CLOTURE</b>	<b>353 829</b>	<b>2 032</b>	<b>17 362</b>	<b>373 224</b>
Solde des actifs à la clôture	(1 538)	79	282	(1 176)
Solde des passifs à la clôture	355 367	1 953	17 080	374 400

(a) Hors différences de change.

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31/12/2022 (a)
Solde des actifs à l'ouverture	(1 537)	81	199	(1 256)
Solde des passifs à l'ouverture	389 881	1 601	15 616	407 098
<b>SOLDE NET D'OUVERTURE</b>	<b>388 345</b>	<b>1 683</b>	<b>15 815</b>	<b>405 843</b>
<b>Variations liées aux services futurs</b>	<b>(4 980)</b>	<b>509</b>	<b>4 572</b>	<b>100</b>
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	(3 402)	283	3 108	(11)
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes et reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	41	49		89
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(1 619)	177	1 464	22
<b>Variations liées aux services rendus au cours de la période</b>	<b>1 265</b>	<b>(194)</b>	<b>(2 279)</b>	<b>(1 208)</b>
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net			(2 279)	(2 279)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier		(194)		(194)
Ajustements liés à l'expérience	1 265			1 265
<b>Variations liées aux services passés</b>	<b>(1 080)</b>	<b>(36)</b>		<b>(1 116)</b>
Ajustements des sinistres survenus	(1 080)	(36)		(1 116)
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>(4 796)</b>	<b>278</b>	<b>2 293</b>	<b>(2 225)</b>
<b>Produits financiers ou charges financières d'assurance</b>	<b>(40 136)</b>	<b>(80)</b>	<b>(2 570)</b>	<b>(42 786)</b>
Produits financiers ou charges financières d'assurance (b)	(41 761)	(99)	(2 661)	(44 521)
Effets des différences de change	1 625	19	90	1 734
<b>Total issu des variations du résultat global</b>	<b>(44 931)</b>	<b>198</b>	<b>(277)</b>	<b>(45 011)</b>
Total des flux de trésorerie	585			585
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>585</b>			<b>585</b>
<b>Autres mouvements de consolidation</b>	<b>(2 183)</b>	<b>(18)</b>	<b>(15)</b>	<b>(2 217)</b>
<b>SOLDE NET DE CLOTURE</b>	<b>341 814</b>	<b>1 863</b>	<b>15 522</b>	<b>359 199</b>
Solde des actifs à la clôture	(2 423)	354	725	<b>(1 343)</b>
Solde des passifs à la clôture	344 237	1 508	14 797	<b>360 542</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

(b) Hors différences de change.

**Analyse par composante comptable des contrats comptabilisés selon le modèles BBA - Réassurance détenue**

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31/12/2023
Solde des actifs à l'ouverture	7 171	108	624	7 903
Solde des passifs à l'ouverture	(43)	22	1	(20)
<b>SOLDE NET D'OUVERTURE</b>	<b>7 127</b>	<b>131</b>	<b>625</b>	<b>7 883</b>
<b>Variations liées aux services futurs</b>	<b>68</b>	<b>(17)</b>	<b>(49)</b>	<b>2</b>
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	71	(22)	(48)	
Changements d'estimations entraînant des pertes et des reprises sur les contrats onéreux sous-jacents				
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(3)	5	(1)	2
<b>Variations liées aux services rendus au cours de la période</b>	<b>43</b>	<b>(8)</b>	<b>(72)</b>	<b>(38)</b>
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net			(72)	(72)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier		(8)		(8)
Ajustements liés à l'expérience	43			43
<b>Variations liées aux services passés</b>	<b>(28)</b>	<b>(3)</b>		<b>(30)</b>
Ajustement des sinistres survenus	(28)	(3)		(30)
<b>Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus</b>	<b>83</b>	<b>(28)</b>	<b>(121)</b>	<b>(66)</b>
<b>Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance</b>	<b>881</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>896</b>
<b>Total des variations du résultat global</b>	<b>965</b>	<b>(16)</b>	<b>(118)</b>	<b>830</b>
Flux de trésorerie	(157)			(157)
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>(157)</b>			<b>(157)</b>
<b>Autres mouvements de consolidation</b>	<b>24</b>		<b>(14)</b>	<b>9</b>
<b>SOLDE NET DE CLOTURE</b>	<b>7 958</b>	<b>114</b>	<b>492</b>	<b>8 564</b>
Solde des actifs à l'ouverture	7 990	97	512	8 599
Solde des passifs à l'ouverture	(32)	17	(20)	(35)

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31/12/2022 (a)
Solde des actifs à l'ouverture	10 197	119	863	11 179
Solde des passifs à l'ouverture	(17)	3	1	(14)
<b>SOLDE NET D'OUVERTURE</b>	<b>10 180</b>	<b>122</b>	<b>864</b>	<b>11 166</b>
<b>Variations liées aux services futurs</b>	<b>(54)</b>	<b>47</b>	<b>10</b>	<b>3</b>
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	(45)	45		
Changements d'estimations entraînant des pertes et des reprises sur les contrats onéreux sous-jacents	3			3
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(12)	2	10	
<b>Variations liées aux services rendus au cours de la période</b>	<b>113</b>	<b>3</b>	<b>(54)</b>	<b>62</b>
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net			(54)	(54)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier		3		3
Ajustements liés à l'expérience	113			113
<b>Variations liées aux services passés</b>	<b>11</b>	<b>(4)</b>		<b>7</b>
Ajustement des sinistres survenus	11	(4)		7
<b>Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus</b>	<b>70</b>	<b>46</b>	<b>(44)</b>	<b>71</b>
<b>Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance</b>	<b>(2 867)</b>	<b>(35)</b>	<b>(196)</b>	<b>(3 098)</b>
<b>Total des variations du résultat global</b>	<b>(2 798)</b>	<b>11</b>	<b>(240)</b>	<b>(3 027)</b>
Flux de trésorerie	1 491			1 491
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>1 491</b>			<b>1 491</b>
<b>Autres mouvements de consolidation</b>	<b>(1 746)</b>	<b>(2)</b>	<b>1</b>	<b>(1 748)</b>
				-
<b>SOLDE NET DE CLOTURE</b>	<b>7 127</b>	<b>131</b>	<b>625</b>	<b>7 883</b>
Solde des actifs à l'ouverture	7 171	108	624	7 903
Solde des passifs à l'ouverture	(43)	22	1	(20)

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

**c) Marge sur services contractuels (CSM)**
**Analyse par maturités**

	31/12/2023			
	Moins de 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>				
<b>Contrats d'assurance (1)</b>	8 602	4 355	4 405	17 362
<b>Contrats de réassurance (2)</b>	136	99	257	492
<b>TOTAL (1) - (2)</b>	<b>8 466</b>	<b>4 256</b>	<b>4 148</b>	<b>16 870</b>

	31/12/2022 (a)			
	Moins de 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>				
<b>Contrats d'assurance (1)</b>	6 503	4 889	4 131	15 522
<b>Contrats de réassurance (2)</b>	204	132	289	625
<b>TOTAL (1) - (2)</b>	<b>6 299</b>	<b>4 757</b>	<b>3 842</b>	<b>14 898</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

**Analyse par méthodes de transition de la marge sur services contractuels**
**Contrats d'assurance émis**

	31/12/2023			
	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	Autres contrats <sup>(b)</sup>	TOTAL
<b>Marge sur services contractuels et produits des contrats d'assurance émis par méthode de transition</b>				
<i>(en millions d'euros)</i>				
<b>Marge sur services contractuels à l'ouverture</b>	<b>158</b>	<b>13 246</b>	<b>2 118</b>	<b>15 522</b>
<b>Variations liées aux services futurs</b>	<b>(20)</b>	<b>2 082</b>	<b>1 857</b>	<b>3 919</b>
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	(20)	2 082	(49)	2 013
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période			1 906	1 906
<b>Variations liées aux services rendus au cours de la période</b>	<b>(48)</b>	<b>(1 741)</b>	<b>(422)</b>	<b>(2 212)</b>
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour refléter les services rendus	(48)	(1 741)	(422)	(2 212)
<b>Produits financiers (ou charges financières) d'assurance</b>	<b>4</b>	<b>29</b>	<b>94</b>	<b>127</b>
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	6	(7)	57	55
Effet des différence de change	(2)	37	37	72
<b>Autres mouvements de consolidation</b>	<b>46</b>	<b>3</b>	<b>(44)</b>	<b>5</b>
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	46	3	(44)	5
<b>Marge sur services contractuels à la clôture</b>	<b>140</b>	<b>13 619</b>	<b>3 604</b>	<b>17 362</b>

(b) Les autres contrats correspondent aux contrats qui n'étaient pas existants à la date de transition.

Marge sur services contractuels et produits des contrats d'assurance émis par méthode de transition	31/12/2022 (a)			
	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	Autres contrats (b)	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>				
<b>Marge sur services contractuels à l'ouverture</b>	<b>305</b>	<b>15 200</b>	<b>311</b>	<b>15 815</b>
<b>Variations liées aux services futurs</b>	<b>3</b>	<b>3 167</b>	<b>1 402</b>	<b>4 572</b>
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	3	3 167	(62)	3 108
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période			1 464	1 464
<b>Variations liées aux services rendus au cours de la période</b>	<b>(183)</b>	<b>(1 989)</b>	<b>(107)</b>	<b>(2 279)</b>
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour refléter les services rendus	(183)	(1 989)	(107)	(2 279)
<b>Produits financiers (ou charges financières) d'assurance</b>	<b>28</b>	<b>(3 112)</b>	<b>514</b>	<b>(2 570)</b>
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	21	(3 223)	541	(2 661)
Effet des différence de change	8	110	(28)	90
<b>Autres mouvements de consolidation</b>	<b>5</b>	<b>(19)</b>	<b>(1)</b>	<b>(15)</b>
Variations de périmètre		(29)		(29)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	5	9	(1)	13
<b>Marge sur services contractuels à la clôture</b>	<b>158</b>	<b>13 246</b>	<b>2 118</b>	<b>15 522</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

(b) Les autres contrats correspondent aux contrats qui n'étaient pas existants à la date de transition.

## - Contrats de réassurance

Marge sur services contractuels de réassurance par méthode de transition <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023			
	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	Autres contrats <sup>(b)</sup>	TOTAL
<b>Part cédée - Marge sur services contractuels à l'ouverture</b>	<b>76</b>	<b>541</b>	<b>8</b>	<b>625</b>
<b>Part cédée - Variations liées aux services futurs</b>	<b>9</b>	<b>(66)</b>	<b>8</b>	<b>(49)</b>
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	9	(66)	9	(48)
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période			(1)	(1)
<b>Part cédée - Variations liées aux services rendus au cours de la période</b>	<b>(7)</b>	<b>(60)</b>	<b>(5)</b>	<b>(72)</b>
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour refléter les services rendus	(7)	(60)	(5)	(72)
<b>Part cédée - Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus</b>	<b>1</b>	<b>2</b>		<b>3</b>
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance des contrats de réassurance	1	2		3
Effet des différence de change				
<b>Part cédée - Autres mouvements de consolidation</b>	<b>(14)</b>			<b>(14)</b>
Variations de périmètre				
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance	(14)		-	(14)
<b>Part cédée - Marge sur services contractuels à la clôture</b>	<b>64</b>	<b>417</b>	<b>11</b>	<b>492</b>

Marge sur services contractuels et charges ou produits nets de réassurance par méthode de transition <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022 (a)			
	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	Autres contrats <sup>(b)</sup>	TOTAL
<b>Part cédée - Marge sur services contractuels à l'ouverture</b>	<b>78</b>	<b>786</b>		<b>864</b>
<b>Part cédée - Variations liées aux services futurs</b>	<b>4</b>	<b>(3)</b>	<b>9</b>	<b>10</b>
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	4	(3)	1	2
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période			8	8
<b>Part cédée - Variations liées aux services rendus au cours de la période</b>	<b>(8)</b>	<b>(45)</b>	<b>(2)</b>	<b>(54)</b>
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour refléter les services rendus	(8)	(45)	(2)	(54)
<b>Part cédée - Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus</b>	<b>2</b>	<b>(198)</b>		<b>(196)</b>
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance des contrats de réassurance	2	(198)		(196)
Effet des différence de change				
<b>Part cédée - Autres mouvements de consolidation</b>		<b>1</b>		<b>1</b>
Variations de périmètre				
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance		1		1
<b>Part cédée - Marge sur services contractuels à la clôture</b>	<b>76</b>	<b>541</b>	<b>8</b>	<b>625</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

(b) Les autres contrats correspondent aux contrats qui n'étaient pas existants à la date de transition.

**d) Contrats d'assurance et de réassurance par périodes de couverture**
**Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus des contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA – Assurance**

	31/12/2023						
	Passifs nets au titre de la couverture restante		Passifs nets au titre de la couverture restante	Passifs nets au titre des sinistres survenus	SOUS TOTAL	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	TOTAL
	Hors composante de perte	Composante de perte					
<i>(en millions d'euros)</i>							
Solde des actifs à l'ouverture	(1 800)		(1 800)	457	(1 343)		(1 343)
Solde des passifs à l'ouverture	355 145	95	355 240	5 302	360 542		360 542
<b>Solde net d'ouverture</b>	<b>353 345</b>	<b>95</b>	<b>353 440</b>	<b>5 759</b>	<b>359 199</b>		<b>359 199</b>
<b>Produits des contrats d'assurance émis</b>	<b>(10 078)</b>		<b>(10 078)</b>		<b>(10 078)</b>		<b>(10 078)</b>
<b>Charges afférentes aux contrats d'assurance émis</b>	<b>1 660</b>	<b>59</b>	<b>1 719</b>	<b>5 616</b>	<b>7 335</b>		<b>7 335</b>
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis		(21)	(21)	6 703	6 681		6 681
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 660		1 660		1 660		1 660
Ajustements des passifs pour sinistres survenus				(1 087)	(1 087)		(1 087)
Pertes et reprises sur les groupes de contrats onéreux		80	80		80		80
<b>Composants d'investissement</b>	<b>(36 663)</b>		<b>(36 663)</b>	<b>36 663</b>	<b>-</b>		
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>(45 081)</b>	<b>59</b>	<b>(45 022)</b>	<b>42 279</b>	<b>(2 743)</b>		<b>(2 743)</b>
<b>Produits financiers ou (charges financières) des contrats d'assurance émis</b>	<b>24 493</b>	<b>(4)</b>	<b>24 489</b>	<b>453</b>	<b>24 942</b>		<b>24 942</b>
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance (hors différences de change)	23 330	(4)	23 326	442	23 768		23 768
Effet des différences de change	1 163		1 163	11	1 174		1 174
<b>Total issu des variations du résultat global</b>	<b>(20 588)</b>	<b>55</b>	<b>(20 533)</b>	<b>42 732</b>	<b>22 199</b>		<b>22 199</b>
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	36 473		36 473		36 473		36 473
Paievements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis				(42 702)	(42 702)		(42 702)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 911)		(1 911)		(1 911)		(1 911)
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>34 562</b>		<b>34 562</b>	<b>(42 702)</b>	<b>(8 140)</b>		<b>(8 140)</b>
Frais d'acquisition non affectés aux contrats – Affectation aux contrats d'assurance							
Frais d'acquisition non affectés aux contrats : pertes de valeur reprises dans le résultat de la période							
<b>Frais d'acquisition non affectés aux contrats</b>							
Variations de périmètre							
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	(53)	17	(36)	2	(35)		(35)
<b>Autres mouvements de consolidation</b>	<b>(53)</b>	<b>17</b>	<b>(36)</b>	<b>2</b>	<b>(35)</b>		<b>(35)</b>
<b>Solde net de clôture</b>	<b>367 265</b>	<b>167</b>	<b>367 432</b>	<b>5 791</b>	<b>373 224</b>		<b>373 223</b>
Solde des actifs à la clôture	(1 389)		(1 389)	213	(1 176)		(1 177)
Solde des passifs à la clôture	368 655	167	368 822	5 578	374 400		374 400

	31/12/2022 (a)						
	Passifs nets au titre de la couverture restante		Passifs nets au titre de la couverture restante	Passifs nets au titre des sinistres survenus	SOUS TOTAL	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	TOTAL
	Hors composante de perte	Composante de perte					
<i>(en millions d'euros)</i>							
Solde des actifs à l'ouverture	(1 428)	-	(1 428)	173	(1 256)	(1)	(1 256)
Solde des passifs à l'ouverture	400 917	48	400 965	6 133	407 098		407 098
<b>Solde net d'ouverture</b>	<b>399 489</b>	<b>48</b>	<b>399 537</b>	<b>6 306</b>	<b>405 843</b>	<b>(1)</b>	<b>405 842</b>
<b>Produits des contrats d'assurance émis</b>	<b>(10 388)</b>		<b>(10 388)</b>		<b>(10 388)</b>		<b>(10 388)</b>
<b>Charges afférentes aux contrats d'assurance émis</b>	<b>1 981</b>	<b>49</b>	<b>2 030</b>	<b>6 133</b>	<b>8 163</b>		<b>8 163</b>
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis		(51)	(51)	7 249	7 199		7 199
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 981		1 981		1 981		1 981
Ajustements des passifs pour sinistres survenus				(1 116)	(1 116)		(1 116)
Pertes et reprises sur les groupes de contrats onéreux		100	100		100		100
<b>Composants d'investissement</b>	<b>(30 636)</b>		<b>(30 636)</b>	<b>30 636</b>			
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>(39 043)</b>	<b>49</b>	<b>(38 994)</b>	<b>36 769</b>	<b>(2 225)</b>		<b>(2 225)</b>
<b>Produits financiers ou (charges financières) des contrats d'assurance émis</b>	<b>(42 313)</b>	<b>5</b>	<b>(42 308)</b>	<b>(478)</b>	<b>(42 786)</b>		<b>(42 786)</b>
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance (hors différences de change)	(44 019)	5	(44 014)	(507)	(44 521)		(44 521)
Effet des différences de change	1 706		1 706	28	1 734		1 734
<b>Total issu des variations du résultat global</b>	<b>(81 356)</b>	<b>54</b>	<b>(81 302)</b>	<b>36 291</b>	<b>(45 011)</b>		<b>(45 011)</b>
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	<b>39 604</b>		<b>39 604</b>		<b>39 604</b>		39 604
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis				<b>(36 910)</b>	<b>(36 910)</b>		(36 910)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(2 170)		(2 170)		(2 170)		(2 170)
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>37 433</b>		<b>37 433</b>	<b>(36 910)</b>	<b>524</b>		<b>524</b>
Frais d'acquisition non affectés aux contrats – Affectation aux contrats d'assurance							
Frais d'acquisition non affectés aux contrats : pertes de valeur reprises dans le résultat de la période							
<b>Frais d'acquisition non affectés aux contrats</b>							
Variations de périmètre	(2 090)		(2 090)		(2 090)		(2 090)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	(131)	(7)	(138)	72	(66)		(66)
<b>Autres mouvements de consolidation</b>	<b>(2 221)</b>	<b>(7)</b>	<b>(2 229)</b>	<b>72</b>	<b>(2 156)</b>		<b>(2 156)</b>
<b>Solde net de clôture</b>	<b>353 345</b>	<b>95</b>	<b>353 440</b>	<b>5 759</b>	<b>359 199</b>		<b>359 199</b>
Solde des actifs à la clôture	(1 800)		(1 800)	457	(1 343)		(1 343)
Solde des passifs à la clôture	355 145	95	355 240	5 302	360 542		360 542

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

**Analyse par périodes de couverture restante et sinistres survenus des contrats comptabilisés selon le modèle BBA - Réassurance détenue**

	31/12/2023				
	Actifs nets pour couverture restante		Composante de couverture restante	Composante de sinistres survenus	TOTAL
	Hors élément de recouvrement de perte	Elément de recouvrement de perte			
<i>(en millions d'euros)</i>					
Solde des actifs à l'ouverture	7 436	3	7 439	463	7 903
Solde des passifs à l'ouverture	(35)		(35)	15	(20)
<b>Solde net d'ouverture</b>	<b>7 401</b>	<b>3</b>	<b>7 404</b>	<b>478</b>	<b>7 883</b>
<b>Produits de réassurance</b>	<b>73</b>	<b>2</b>	<b>75</b>	<b>535</b>	<b>609</b>
Montants recouverts auprès des réassureurs :	73	2	75	565	639
- dont montants recouverts des services passés et autres charges de réassurance	73		73	565	638
- dont pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires sous-jacents		2	2		2
Ajustement des actifs pour sinistres survenus				(30)	(30)
Effet de l'évolution du risque de non-exécution des réassureurs					
<b>Charges de réassurance</b>	<b>(675)</b>		<b>(675)</b>		<b>(675)</b>
<b>Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus</b>	<b>(602)</b>	<b>2</b>	<b>(601)</b>	<b>535</b>	<b>(66)</b>
<b>Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance</b>	<b>887</b>		<b>887</b>	<b>9</b>	<b>896</b>
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance (hors effets des différences de change)	887		887	9	896
Effet des différence de change					
<b>Composants d'investissement</b>	<b>(875)</b>		<b>(875)</b>	<b>875</b>	
<b>Total issu des variations du résultat global</b>	<b>(591)</b>	<b>2</b>	<b>(589)</b>	<b>1 419</b>	<b>830</b>
Primes payées	1 295		1 295		1 295
Sommes recouvrées auprès des réassureurs				(1 393)	(1 393)
Autres décalages de trésorerie (dépôt de réassurance, frais d'acquisition, etc.)	(59)		(59)		(59)
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>1 236</b>		<b>1 236</b>	<b>(1 393)</b>	<b>(157)</b>
Variations de périmètre					
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance					
<b>Autres mouvements de consolidation</b>	<b>9</b>		<b>9</b>		<b>9</b>
<b>Solde net de clôture</b>	<b>8 056</b>	<b>5</b>	<b>8 061</b>	<b>504</b>	<b>8 564</b>
Solde des actifs à la clôture	8 098	5	8 103	496	8 599
Solde des passifs à la clôture	(43)		(43)	8	(35)

	31/12/2022 (a)				
	Actifs nets pour couverture restante		Composante de couverture restante	Composante de sinistres survenus	TOTAL
	Hors élément de recouvrement de perte	Elément de recouvrement de perte			
(en millions d'euros)					
Solde des actifs à l'ouverture	10 922		10 922	257	11 179
Solde des passifs à l'ouverture	(22)		(22)	9	(14)
<b>Solde net d'ouverture</b>	<b>10 900</b>		<b>10 900</b>	<b>266</b>	<b>11 166</b>
<b>Produits de réassurance</b>		<b>9</b>	<b>9</b>	<b>641</b>	<b>650</b>
Montants recouverts auprès des réassureurs :		9	9	633	642
- dont montants recouverts des services passés et autres charges de réassurance		6	6	633	639
- dont pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires sous-jacents		3	3		3
Ajustement des actifs pour sinistres survenus				8	8
Effet de l'évolution du risque de non-exécution des réassureurs					
<b>Charges de réassurance</b>	<b>(490)</b>		<b>(490)</b>	<b>(88)</b>	<b>(578)</b>
<b>Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus</b>	<b>(490)</b>	<b>9</b>	<b>(482)</b>	<b>553</b>	<b>71</b>
<b>Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance</b>	<b>(3 089)</b>		<b>(3 089)</b>	<b>(9)</b>	<b>(3 098)</b>
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance (hors effets des différences de change)	(3 089)		(3 089)	(9)	(3 098)
Effet des différence de change					
<b>Composants d'investissement</b>	<b>(970)</b>		<b>(970)</b>	<b>970</b>	
<b>Total issu des variations du résultat global</b>	<b>(4 550)</b>	<b>9</b>	<b>(4 541)</b>	<b>1 514</b>	<b>(3 027)</b>
Primes payées	2 962		2 962		2 962
Sommes recouvrées auprès des réassureurs	4	(6)	(2)	(1 412)	(1 414)
Autres décalages de trésorerie (dépôt de réassurance, frais d'acquisition, etc.)	(53)		(53)	(4)	(57)
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>2 913</b>	<b>(6)</b>	<b>2 907</b>	<b>(1 416)</b>	<b>1 491</b>
Variations de périmètre					
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance	(1 862)		(1 862)	114	(1 748)
<b>Autres mouvements de consolidation</b>	<b>(1 862)</b>		<b>(1 862)</b>	<b>114</b>	<b>(1 748)</b>
<b>Solde net de clôture</b>	<b>7 401</b>	<b>3</b>	<b>7 404</b>	<b>478</b>	<b>7 883</b>
Solde des actifs à la clôture	7 436	3	7 439	463	7 903
Solde des passifs à la clôture	(35)		(35)	15	(20)

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

**Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus des contrats comptabilisés selon le modèle PAA – Assurance**

	31/12/2023							
	Passifs nets au titre de la couverture restante		Passifs nets au titre de la couverture restante	Passifs nets au titre des sinistres survenus		Passifs nets au titre des sinistres survenus	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	TOTAL
	Hors composante de perte	Composante de perte		Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier			
<i>(en millions d'euros)</i>								
Solde des actifs à l'ouverture	(97)		(97)	(1)		(1)	(65)	(163)
Solde des passifs à l'ouverture	871	4	874	666	44	710		1 584
<b>Solde net d'ouverture</b>	<b>774</b>	<b>4</b>	<b>778</b>	<b>665</b>	<b>44</b>	<b>709</b>	<b>(65)</b>	<b>1 422</b>
<b>Produits des contrats d'assurance émis</b>	<b>(1 607)</b>		<b>(1 607)</b>					<b>(1 607)</b>
<b>Charges afférentes aux contrats d'assurance émis</b>	<b>164</b>	<b>(1)</b>	<b>162</b>	<b>1 120</b>		<b>1 120</b>		<b>1 282</b>
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis				1 122	10	1 132		1 132
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	164		164					164
Ajustements des passifs pour sinistres survenus				(3)	(10)	(13)		(13)
Pertes et reprises sur les groupes de contrats onéreux		(1)	(1)					(1)
<b>Composants d'investissements</b>								
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>(1 443)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1 445)</b>	<b>1 120</b>		<b>1 120</b>		<b>(325)</b>
<b>Produits financiers (ou charges financières) d'assurance</b>	<b>(5)</b>		<b>(5)</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>15</b>		<b>10</b>
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance				14	2	15		15
Effet des différence de change	(5)		(5)					(5)
<b>Total issu des variations du résultat global</b>	<b>(1 448)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1 450)</b>	<b>1 133</b>	<b>2</b>	<b>1 135</b>		<b>(315)</b>
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	<b>1 566</b>		<b>1 566</b>					1 566
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis				<b>(1 051)</b>		<b>(1 051)</b>		(1 051)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(169)		(169)					(169)
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>1 397</b>		<b>1 397</b>	<b>(1 051)</b>		<b>(1 051)</b>		<b>346</b>
Frais d'acquisition non affectés aux contrats : pertes de valeur reprises dans le résultat de la période								
<b>Frais d'acquisition non affectés aux contrats</b>								
Variations de périmètre								
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	(65)		(65)		1	1	65	1
<b>Autres mouvements de consolidation</b>	<b>(65)</b>		<b>(65)</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>65</b>	<b>1</b>
<b>Solde net de clôture</b>	<b>658</b>	<b>2</b>	<b>660</b>	<b>747</b>	<b>47</b>	<b>794</b>		<b>1 454</b>
Solde des actifs à la clôture	(165)		(165)	(1)		(1)		(166)
Solde des passifs à la clôture	823	2	825	749	47	795		1 620

	31/12/2022 (a)							TOTAL
	Passifs nets au titre de la couverture restante		Passifs nets au titre de la couverture restante	Passifs nets au titre des sinistres survenus		Passifs nets au titre des sinistres survenus	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	
	Hors composante de perte	Composante de perte		Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier			
<i>(en millions d'euros)</i>								
Solde des actifs à l'ouverture	(69)		(69)				(65)	(134)
Solde des passifs à l'ouverture	914	5	919	640	48	687		1 607
<b>Solde net d'ouverture</b>	<b>845</b>	<b>5</b>	<b>850</b>	<b>640</b>	<b>48</b>	<b>687</b>	<b>(65)</b>	<b>1 472</b>
<b>Produits des contrats d'assurance émis</b>	<b>(1 542)</b>		<b>(1 542)</b>					<b>(1 542)</b>
<b>Charges afférentes aux contrats d'assurance émis</b>	<b>158</b>	<b>(2)</b>	<b>156</b>	<b>1 081</b>		<b>1 081</b>		<b>1 238</b>
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis				1 121	10	1 131		1 131
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	158		158					158
Ajustements des passifs pour sinistres survenus				(40)	(10)	(50)		(50)
Pertes et reprises sur les groupes de contrats onéreux		(2)	(2)					(2)
<b>Composants d'investissements</b>								
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>(1 384)</b>	<b>(2)</b>	<b>(1 386)</b>	<b>1 081</b>		<b>1 081</b>		<b>(305)</b>
<b>Produits financiers (ou charges financières) d'assurance</b>				<b>(61)</b>	<b>(4)</b>	<b>(65)</b>		<b>(65)</b>
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance				(61)	(4)	(65)		(65)
Effet des différence de change								
<b>Total issu des variations du résultat global</b>	<b>(1 384)</b>	<b>(2)</b>	<b>(1 386)</b>	<b>1 020</b>	<b>(3)</b>	<b>1 017</b>		<b>(369)</b>
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	1 493		1 493					1 493
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis				(1 025)		(1 025)		(1 025)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(159)		(159)					(159)
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>1 334</b>		<b>1 334</b>	<b>(1 025)</b>		<b>(1 025)</b>		<b>309</b>
Frais d'acquisition non affectés aux contrats : pertes de valeur reprises dans le résultat de la période								
<b>Frais d'acquisition non affectés aux contrats</b>								
Variations de périmètre	(21)		(21)	30		30		9
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance								
<b>Autres mouvements de consolidation</b>	<b>(21)</b>		<b>(21)</b>	<b>30</b>		<b>30</b>		<b>9</b>
<b>Solde net de clôture</b>	<b>774</b>	<b>4</b>	<b>778</b>	<b>665</b>	<b>44</b>	<b>709</b>	<b>(65)</b>	<b>1 422</b>
Solde des actifs à la clôture	(97)		(97)	(1)		(1)	(65)	(163)
Solde des passifs à la clôture	871	4	874	666	44	710		1 584

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

**Analyse par périodes de couverture restante et sinistres survenus des contrats comptabilisés selon le modèle PAA – Réassurance détenue**

	31/12/2023						
	Composante de couverture restante		Composante de couverture restante	Composante de sinistres survenus		Composante de sinistres survenus	TOTAL
	Hors composante de recouvrement de perte	Composante de recouvrement de perte		Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Solde des actifs à l'ouverture	89		89	205	10	215	304
Solde des passifs à l'ouverture	(13)		(13)				(13)
<b>Solde net d'ouverture</b>	<b>76</b>		<b>76</b>	<b>205</b>	<b>10</b>	<b>215</b>	<b>291</b>
<b>Produits de réassurance</b>		<b>(2)</b>	<b>(2)</b>	<b>130</b>	<b>(1)</b>	<b>129</b>	<b>127</b>
Montants recouverts auprès des réassureurs :		(2)	(2)	126		126	124
- dont montants recouverts des services passés et autres charges de réassurance		(2)	(2)	126		126	124
Ajustements liés aux montants recouverts auprès des réassureurs				4	(1)	3	3
<b>Charges de réassurance</b>	<b>(167)</b>		<b>(167)</b>				<b>(167)</b>
<b>Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus</b>	<b>(167)</b>	<b>(2)</b>	<b>(169)</b>	<b>130</b>	<b>(1)</b>	<b>129</b>	<b>(40)</b>
<b>Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus</b>				<b>3</b>		<b>4</b>	<b>4</b>
Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus (hors effets des différences de change)				3		3	3
Effet des différence de change							1
<b>Total issu des variations du résultat global</b>	<b>(167)</b>	<b>(2)</b>	<b>(169)</b>	<b>133</b>		<b>133</b>	<b>(36)</b>
Primes payées	156		156				156
Sommes recouvrées auprès des réassureurs		2	2	(113)		(113)	(111)
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>156</b>	<b>2</b>	<b>158</b>	<b>(113)</b>		<b>(113)</b>	<b>45</b>
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance	(3)		(3)	2		2	(1)
<b>Autres mouvements de consolidation</b>	<b>(3)</b>		<b>(3)</b>	<b>2</b>		<b>2</b>	<b>(1)</b>
<b>Solde net de clôture</b>	<b>62</b>		<b>62</b>	<b>227</b>	<b>10</b>	<b>237</b>	<b>299</b>
Solde des actifs à la clôture	82		82	227	10	237	319
Solde des passifs à la clôture	(20)		(20)				(20)

31/12/2022 (a)							
	Composante de couverture restante		Composante de couverture restante	Composante de sinistres survenus		Composante de sinistres survenus	TOTAL
	Hors composante de recouvrement de perte	Composante de recouvrement de perte		Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Solde des actifs à l'ouverture	96		97	216	11	227	324
Solde des passifs à l'ouverture	(13)		(13)				(13)
<b>Solde net d'ouverture</b>	<b>83</b>		<b>83</b>	<b>216</b>	<b>11</b>	<b>227</b>	<b>310</b>
<b>Produits de réassurance</b>		<b>128</b>	<b>128</b>	<b>2</b>		<b>2</b>	<b>129</b>
Montants recouverts auprès des réassureurs :		128	128	7		7	134
- dont montants recouverts des services passés et autres charges de réassurance		128	128	7		7	134
Ajustements liés aux montants recouverts auprès des réassureurs				(5)		(5)	(5)
<b>Charges de réassurance</b>	<b>(177)</b>		<b>(177)</b>				<b>(177)</b>
<b>Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus</b>	<b>(177)</b>	<b>128</b>	<b>(49)</b>	<b>2</b>		<b>2</b>	<b>(48)</b>
<b>Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus</b>				<b>(23)</b>	<b>(1)</b>	<b>(24)</b>	<b>(24)</b>
Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus (hors effets des différences de change)				(24)	(1)	(25)	(25)
Effet des différences de change				1		1	1
<b>Total issu des variations du résultat global</b>	<b>(177)</b>	<b>127</b>	<b>(49)</b>	<b>(21)</b>	<b>(1)</b>	<b>(22)</b>	<b>(71)</b>
Primes payées	168		168				168
Sommes recouvertes auprès des réassureurs		(110)	(110)	(6)		(6)	(116)
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>168</b>	<b>(110)</b>	<b>57</b>	<b>(6)</b>		<b>(6)</b>	<b>52</b>
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance	2	(17)	(16)	16		16	
<b>Autres mouvements de consolidation</b>	<b>1</b>	<b>(17)</b>	<b>(16)</b>	<b>16</b>		<b>16</b>	
<b>Solde net de clôture</b>	<b>76</b>		<b>76</b>	<b>205</b>	<b>10</b>	<b>215</b>	<b>291</b>
Solde des actifs à la clôture	89		89	205	10	215	304
Solde des passifs à la clôture	(13)		(13)				(13)

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

**e) Analyse des nouveaux contrats reconnus au cours de la période**
**Assurance**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023		
	Contrats initialement reconnus sur la période	dont contrats onéreux	dont contrats profitables
<b>Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures</b>	<b>29 699</b>	<b>759</b>	<b>28 941</b>
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	506	27	479
Sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance	29 193	731	28 462
<b>Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures</b>	<b>(31 769)</b>	<b>(749)</b>	<b>(31 019)</b>
<b>Ajustement au titre du risque non financier</b>	<b>190</b>	<b>18</b>	<b>172</b>
<b>Marge sur services contractuels</b>	<b>1 906</b>		<b>1 906</b>
<b>Composante de perte</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022 (a)		
	Contrats initialement reconnus sur la période	dont contrats onéreux	dont contrats profitables
<b>Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures</b>	<b>21 912</b>	<b>175</b>	<b>21 737</b>
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	486	13	473
Sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance	21 426	162	21 264
<b>Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures</b>	<b>(23 531)</b>	<b>(158)</b>	<b>(23 373)</b>
<b>Ajustement au titre du risque non financier</b>	<b>177</b>	<b>4</b>	<b>173</b>
<b>Marge sur services contractuels</b>	<b>1 464</b>		<b>1 464</b>
<b>Composante de perte</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

**Réassurance détenue**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	
	Contrats initialement reconnus sur la période	dont contrats profitables
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	(103)	(103)
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	100	100
Ajustement au titre du risque non financier	5	5
Marge sur services contractuels	(1)	(1)
Composante de recouvrement de perte	2	2

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022 (a)	
	Contrats initialement reconnus sur la période	dont contrats profitables
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	(22)	(22)
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	10	10
Ajustement au titre du risque non financier	2	2
Marge sur services contractuels	10	10
Composante de recouvrement de perte		

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

## NOTE 36 PRECISIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES ACTIVITÉS BANCAIRES ET D'ASSURANCE

**36.1 Bilan contributif au format bancaire du sous-groupe La Banque Postale**

**36.2 Éléments de l'actif et du passif des activités bancaires et d'assurance par durée restant à courir**

**36.3 Informations sur le compte de résultat au format des activités d'assurance**

a) Compte de résultat

b) Marge financière

c) Evolution des gains et pertes sur actifs financiers à la juste valeur directement comptabilisés en capitaux propres présents à la transition et adossés à des contrats d'assurance ou de réassurance détenus

**36.4 Mécanismes de résolution bancaire**

### 36.1 Bilan contributif au format bancaire du sous-groupe La Banque Postale

#### ACTIF

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022 (a)
Caisse, Banques centrales	40 577	39 355
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	218 089	206 845
Instruments dérivés de couverture	677	1 139
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	212 946	210 670
Titres évalués au coût amorti	33 104	27 193
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	70 914	70 614
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	125 999	126 109
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	181	(286)
Contrats d'assurance émis - Actif	1 343	1 506
Contrats de réassurance détenus - Actif	8 891	8 221
Actifs d'impôts courants et différés	1 613	2 054
Compte de régularisation et actif divers	8 700	9 418
Actifs destinés à être cédés	0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 104	1 118
Immobilisations corporelles, incorporelles, immeubles de placement	12 934	12 518
Montant net des écarts d'acquisition - Actif	671	143
Elimination titres La Banque Postale détenus par La Poste	(8 879)	(8 879)
<b>TOTAL</b>	<b>728 863</b>	<b>707 739</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

**PASSIF**

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022 (a)
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	13 585	13 359
Instruments dérivés de couverture	2 183	2 371
Opérations interbancaires et assimilées : dettes envers les établissements de crédit	33 576	44 009
Dettes envers la clientèle	224 995	215 713
Dettes représentées par un titre	34 314	29 052
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(331)	(713)
Contrats d'assurance émis - Passif	378 430	364 580
Contrats de réassurance détenus - Passif	55	33
Passifs d'impôts courants et différés	1 737	1 831
Comptes de régularisation et passifs divers	10 050	9 298
Provisions	1 018	970
Dettes subordonnées	9 450	9 099
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>8 342</b>	<b>8 050</b>
<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>	<b>11 451</b>	<b>10 216</b>
Réserves consolidées et autres	10 455	9 300
Résultat part du Groupe	995	916
Solde des opérations avec le reste du Groupe - Impact sur le résultat		
Solde des opérations avec le reste du Groupe - Impact sur le bilan	7	(129)
<b>TOTAL</b>	<b>728 863</b>	<b>707 739</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

**36.2**
**Éléments de l'actif et du passif des activités bancaires et d'assurance par durée restant à courir**

(en millions d'euros)	Échéances à - d'1 an	Échéances 1 à - de 5 ans	Échéances à + de 5 ans et indéterminée	Total
<b>Éléments d'actifs par durée restant à courir</b>				
Caisses, banques centrales	40 577	0	0	40 577
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	28 547	31 484	158 058	218 089
Instruments dérivé de couverture	83	358	236	677
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	16 631	65 640	130 675	212 946
Titres au coût amorti	351	5 003	27 750	33 104
Créances sur les établissements de crédit	67 384	306	3 224	70 914
Prêts et créances sur la clientèle	16 362	38 919	70 718	125 999
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - Actif	0		181	181
<b>Éléments de passif par durée restant à courir</b>				
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	6 061	2 177	5 347	13 585
Instruments dérivés de couverture	162	828	1 193	2 183
Dettes envers les établissements de crédit	14 112	1 121	18 343	33 576
Dettes envers la clientèle	224 879	101	15	224 995
Dettes représentées par un titre	15 429	8 550	10 335	34 314
Dettes subordonnées	577	1 443	7 430	9 450
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - Passif	0	0	(331)	(331)

### 36.3 Informations sur le compte de résultat au format des activités d'assurance

#### a) Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022 (a)
Produits des contrats d'assurance émis	11 685	11 930
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	(8 617)	(9 401)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(106)	24
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>2 962</b>	<b>2 553</b>
Produits des placements nets de charges	5 806	5 828
Plus ou moins-values de cession des placements	(3 038)	(3 044)
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	7 609	(7 901)
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance	(72)	134
Intérêts calculés selon la méthode TIE	750	41
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	(11 352)	7 541
Produits financiers ou charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus	888	(2 954)
<b>Produits financiers nets de charges</b>	<b>589</b>	<b>(356)</b>
Charges et produits des autres activités	96	162
Autres produits et charges opérationnels courants	(938)	(794)
<b>Autres produits et charges courants</b>	<b>(843)</b>	<b>(632)</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>2 709</b>	<b>1 566</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	9	(94)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2 718</b>	<b>1 472</b>
Charges de financement	(136)	(121)
Variation de valeurs des actifs incorporels	(70)	(12)
Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence	24	30
Impôts sur les résultats	(730)	(222)
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>	<b>1 806</b>	<b>1 147</b>
Participations ne donnant pas droit au contrôle	256	246
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>1 550</b>	<b>901</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

**b) Marge financière**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022 (a)</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>		
Gains ou pertes nets des actifs financiers à la juste valeur par résultat	9 923	(6 794)
<b>Total</b>	<b>9 923</b>	<b>(6 794)</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>		
Gains ou pertes nets des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(2 979)	(2 626)
Intérêts calculés selon la méthode TIE	4 408	3 505
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	11 306	(36 913)
Dépréciation	6	136
<b>Total</b>	<b>12 740</b>	<b>(35 898)</b>
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>		
Gains ou pertes nets des actifs financiers au coût amorti		(81)
Intérêts calculés selon la méthode TIE	238	244
Dépréciation	(2)	
<b>Total</b>	<b>236</b>	<b>162</b>
<b>Actifs financiers à la juste-valeur par capitaux non recyclables</b>		
Revenus comptabilisés en résultat	526	558
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 309	(2 824)
<b>Total</b>	<b>2 835</b>	<b>(2 265)</b>
<b>Immeubles de placement</b>		
Gains ou pertes nets des immeubles de placement (nets de dépréciation)	(563)	161
<b>Total</b>	<b>(563)</b>	<b>161</b>
Autres éléments des revenus nets de placement	(60)	29
<b>Revenus des placements (impact résultat et capitaux propres)</b>	<b>25 111</b>	<b>(44 604)</b>
Effets de désactualisation et intérêts accumulés sur les contrats d'assurance	(313)	(260)
Changement de juste valeur des éléments sous-jacents	(11 172)	7 049
Changements de taux et d'environnement économique	(12 418)	36 959
Effet de l'atténuation du risque	47	837
Ecart de change dans les charges financières d'assurance		
<b>Produits ou charges financières d'assurance</b>	<b>(23 856)</b>	<b>44 585</b>
<i>dont comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>(12 504)</i>	<i>37 045</i>
<i>dont comptabilisés au compte de résultat</i>	<i>(11 352)</i>	<i>7 541</i>
Effets de désactualisation et Intérêts accumulés sur les contrats de réassurance détenus	666	(196)
Changements de taux et d'environnement économique	760	(4 267)
Autres effets financiers sur les contrats de réassurance détenus	(554)	1 342
<b>Produits financiers ou charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus</b>	<b>872</b>	<b>(3 121)</b>
<i>dont comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>(15)</i>	<i>(166)</i>
<i>dont comptabilisés au compte de résultat</i>	<i>888</i>	<i>(2 954)</i>
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES</b>	<b>2 127</b>	<b>(3 139)</b>
<i>dont comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>1 096</i>	<i>(2 859)</i>
<i>dont comptabilisés au compte de résultat</i>	<i>1 031</i>	<i>(281)</i>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

**c) Evolution des gains et pertes sur actifs financiers à la juste valeur directement comptabilisés en capitaux propres présents à la transition et adossés à des contrats d'assurance ou de réassurance détenus**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022 (a)</b>
<b>Solde des réserves de réévaluation OCI à l'ouverture</b>	<b>(21 468)</b>	<b>2 566</b>
Gains et pertes des actifs comptabilisés à la JV OCI sur la période	8 381	(34 913)
Recyclage en résultat sur la période	2 782	2 321
Transfert des OCI non recyclables en réserve	(605)	(11)
Impôts différés	(2 698)	8 566
Ecart de conversion	(1)	
Autres mouvements	(213)	4
<b>Solde des réserves de réévaluation OCI à la clôture</b>	<b>(13 821)</b>	<b>(21 468)</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17

### 36.4 Mécanismes de résolution bancaire

Le régime de résolution bancaire déclenché par la défaillance d'un établissement bancaire implique notamment la mise à contribution des actionnaires et des créanciers pour en supporter le coût.

Le Fonds de résolution unique (FRU) est un fonds d'urgence participant à la stabilité du système financier au sein de l'Union bancaire et visant à uniformiser le financement des résolutions. Il peut être utilisé en complément des mesures déployées lors de la résolution pour financer certaines mesures comme le transfert d'actifs ou les garanties de passif, ou dédommager les actionnaires (ou créanciers) dont la perte subie lors de la résolution aurait dépassé celle subie lors d'une liquidation judiciaire.

Les établissements de crédit dont le siège social est basé sur le territoire national sont assujettis au FRU. Les entités assujetties au mécanisme de résolution mais ne relevant pas du FRU contribuent au Fonds de résolution national (FRN).

Le groupe a contribué au financement de ces mécanismes de résolution bancaire par :

- le versement d'une cotisation de 44 millions d'euros en 2023 (84 millions d'euros en 2022) comptabilisée en résultat en Autres charges (cf. note 8) ;
- la comptabilisation d'un engagement irrévocable de payer de 89 millions d'euros (76 millions d'euros en 2022) comptabilisé en engagement de garantie vis-à-vis de la clientèle (cf. note 38) ;  
Cet engagement irrévocable de payer ne fait pas l'objet d'une provision notamment du fait que l'hypothèse d'une résolution d'un établissement bancaire au sein de l'UE et donc d'un appel partiel ou total par le FRU est peu probable. En effet, la résilience du système bancaire européen a été confirmée par les tests de résistance de 2023 ;
- le versement d'un dépôt de garantie visant à sécuriser cet engagement irrévocable de payer pour 89 millions d'euros au 31 décembre 2023 (76 millions d'euros au 31 décembre 2022) (cf. note 22.7).

## NOTE 37 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

- 37.1** Juste valeur et hiérarchie des instruments financiers
- 37.2** Méthodes de calcul de la juste valeur des instruments financiers et des immeubles de placement
- 37.3** Impact des instruments financiers sur le résultat et les capitaux propres
- 37.4** Instruments financiers de couverture
- 37.5** Reclassements d'actifs financiers
- 37.6** Compensation des instruments financiers

### 37.1 Juste valeur et hiérarchie des instruments financiers

Les niveaux hiérarchiques de juste valeur définis par la norme IFRS 7 sont les suivants :

- Niveau 1 : Valorisation déterminée par des prix cotés non ajustés observés sur un marché actif
- Niveau 2 : Valorisation déterminée par des techniques utilisant des données observables
- Niveau 3 : Valorisation déterminée par des techniques utilisant des données non observables

31/12/2023	Hiérarchie de juste valeur <sup>(b)</sup>				
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur <sup>(a)</sup>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>ACTIFS</b>					
<b>Actifs bancaires</b>					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	218 089	218 089	150 882	45 810	21 397
Instruments dérivés de couverture	677	677		677	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	212 679	212 679	204 513	6 066	2 100
Titres au coût amorti	33 104	30 114	28 839	978	297
Prêts et créances sur les établissements de crédit	70 914	70 915		70 581	334
Prêts et créances sur la clientèle	125 999	116 734		102 133	14 601
Immeubles de placement au coût amorti	930	1 079		1 079	
Immeubles de placement à la juste valeur	6 332	6 332		6 332	
<b>Actifs non bancaires</b>					
Autres actifs financiers non courants	582	582		195	387
Créances clients et autres créances	5 670	5 670			
Autres actifs financiers courants	283	283	208	75	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 650	3 650	1 094	2 556	
<b>PASSIFS</b>					
<b>Passifs bancaires</b>					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	13 585	13 585	79	13 505	1
Instruments dérivés de couverture	2 183	2 183		2 183	
Dettes envers les banques et les établissements de crédit	33 576	33 290		33 249	41
Dettes envers la clientèle	224 995	224 525		223 092	1 434
Dettes représentées par un titre	34 314	35 694	14 463	17 237	3 993
Dettes subordonnées	9 450	8 893	2 521	6 371	
<b>Passifs non bancaires</b>					
Emprunts obligataires, dettes financières	11 945	11 127		11 127	
Dettes fournisseurs et autres dettes	10 140	10 140			

(a) Y compris juste valeur des éléments comptabilisés au coût amorti.

(b) Pour les éléments comptabilisés en juste valeur.

31/12/2022 (a)	Hiérarchie de juste valeur (c)				
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur (b)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>ACTIFS</b>					
<b>Actifs bancaires</b>					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	206 845	206 845	139 268	47 162	20 415
Instruments dérivés de couverture	1 139	1 139		1 139	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	210 408	210 408	201 994	3 934	4 480
Titres au coût amorti	27 193	23 491	22 197	948	346
Prêts et créances sur les établissements de crédit	70 614	70 650		70 335	315
Prêts et créances sur la clientèle	126 109	117 481		103 649	13 832
Immeubles de placement au coût amorti	1 043	1 247		1 247	
Immeubles de placement à la juste valeur	5 766	5 766		5 766	
<b>Actifs non bancaires</b>					
Autres actifs financiers non courants	591	591		190	401
Créances clients et autres créances	5 504	5 504			
Autres actifs financiers courants	702	702	231	471	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 537	4 537	910	3 627	
<b>PASSIFS</b>					
<b>Passifs bancaires</b>					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	13 359	13 359	345	13 014	
Instruments dérivés de couverture	2 371	2 371		2 371	
Dettes envers les banques et les établissements de crédit	44 009	44 024		43 986	38
Dettes envers la clientèle	215 712	215 610		213 882	1 728
Dettes représentées par un titre	29 052	30 407	11 996	18 411	
Dettes subordonnées	9 099	8 009	2 155	5 854	
<b>Passifs non bancaires</b>					
Emprunts obligataires et dettes financières	11 564	10 083		10 083	
Dettes fournisseurs et autres dettes	9 950	9 950			

- (a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.  
 (b) Y compris juste valeur des éléments comptabilisés au coût amorti.  
 (c) Pour les éléments comptabilisés en juste valeur.

### Justes valeurs de niveau 3 : rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture (activités bancaires)

(en millions d'euros)	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	TOTAL
<b>Ouverture</b>	<b>20 415</b>	<b>4 747</b>	<b>25 162</b>
Gains et pertes enregistrés en résultat	4		4
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres		(94)	(94)
Achats	2 992	99	3 091
Ventes	(1 008)	(29)	(1 038)
Emissions			
Remboursements	(594)	(75)	(669)
Transferts vers ou hors niveau 3	(410)	(2 250)	(2 660)
Variation de périmètre		(25)	(25)
Autres mouvements	(1)	(2)	(4)
<b>CLÔTURE</b>	<b>21 397</b>	<b>2 370</b>	<b>23 768</b>

**Justes valeurs de niveau 3 : profits et pertes de la période comptabilisés en résultat**  
 Néant

**37.2**

## Méthodes de calcul de la juste valeur des instruments financiers et des immeubles de placement

### 37.2.1 Instruments financiers hors activités bancaires

La juste valeur de la dette obligataire et des swaps associés est déterminée au moyen d'un modèle de calcul reposant sur des données observables, correspondant au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs définie par IFRS 7. Ce modèle de calcul est détaillé ci-dessous.

Chaque produit financier est appréhendé comme une série de flux futurs déterminés ou non à la date de calcul. Le calcul des justes valeurs repose sur l'actualisation de ces flux futurs de trésorerie. Les facteurs d'actualisation sont déduits à partir d'une courbe zéro coupon. En ce qui concerne le calcul de la juste valeur de la dette obligataire, le spread de crédit de La Poste est ajouté à la courbe zéro coupon. Le spread de crédit implicite de la Poste est déterminé à partir des fourchettes de prix proposées par différents contributeurs du marché (*brokers*).

Dans le cas de flux dépendant d'un taux variable encore indéterminé à la date de calcul, une estimation des taux futurs est réalisée en prenant en compte la structure à terme des taux d'intérêt.

En ce qui concerne les produits financiers comprenant des flux dans différentes devises, les flux sont actualisés par devise selon des facteurs d'actualisation propres à chaque devise. Les valeurs de marché en devises obtenues sont ensuite converties en euros au cours de change BCE du jour de calcul.

Les produits optionnels sont déterminés en prenant en compte la volatilité implicite des marchés au regard des dates d'exercice des options.

En ce qui concerne les actifs et passifs financiers courants, leur juste valeur est assimilable à leur valeur au bilan, compte tenu de l'échéance court terme de ces instruments.

La juste valeur des titres obligataires et des parts d'OPCVM est déterminée en utilisant des prix cotés.

### 37.2.2 Instruments financiers et immeubles de placement des activités bancaires

IFRS 13 définit la juste valeur comme un prix de sortie soit le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La norme IFRS 13 préconise en premier lieu l'utilisation d'un prix coté sur un marché actif pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier. Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier (multi contribution), d'un négociateur ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles (volume, fourchette de prix) dans des conditions de concurrence normale. En l'absence de marché actif la juste valeur doit être déterminée par utilisation de techniques de valorisation. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans un contexte de concurrence normale. Elles reposent sur les données issues du marché, des justes valeurs d'instruments identiques en substance, de modèles

d'actualisation de flux ou de valorisation d'options et font appel à des méthodes de valorisation reconnues. L'objectif d'une technique de valorisation est d'établir quel aurait été le prix de l'instrument dans un marché normal. À titre d'exemple, la juste valeur des titres obligataires, des titres à revenu variable et des *futures* est déterminée en utilisant des prix cotés. L'utilisation de techniques de valorisation faisant référence à des données de marché concerne plus généralement les dérivés de gré à gré, les titres à intérêts précomptés (billets de trésorerie, certificats de dépôts, etc.), les dépôts-repos.

Les instruments financiers sont présentés dans la note 37.1 selon trois niveaux en fonction d'un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et paramètres utilisés pour leur valorisation :

- **niveau 1** : Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques.  
Il s'agit notamment des actions cotées et des dérivés sur marchés organisés (*futures*, options, etc.).  
Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (*bid*) et le prix offert à l'achat (*ask*) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir ;
- **niveau 2** : Instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).  
Il s'agit d'instruments dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables et des modèles standards ou des instruments qui sont valorisés en se référant à des instruments similaires cotés sur un marché actif. Ce classement concerne les swaps de taux, caps, etc. ;
- **niveau 3** : Instruments valorisés à l'aide de données non observables sur les marchés. Un paramètre non observable est défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.  
Il s'agit principalement des titres de participation non cotés, de FCPR ou de FCPI.  
La valeur de marché des titres de participation non cotés est déterminée par référence à certains critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité et l'actualisation de cash-flows futurs.

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, les calculs de juste valeur sont communiqués à titre d'information.

#### Juste valeur des crédits

Le périmètre retenu est l'ensemble des crédits tirés et inscrits au bilan. Les crédits accordés mais non encore tirés ne sont pas pris en compte : l'hypothèse retenue étant que, comme leur taux venait d'être fixé, leur valeur ne devait pas s'éloigner du nominal autorisé.

Les principales hypothèses sous-jacentes au calcul sont les suivantes pour les types de crédits commercialisés par La Banque Postale :

- la juste valeur des découverts sur comptes à vue est présumée correspondre à l'encours comptable en raison de leur faible durée (obligation pour le client de redevenir créancier en moins d'un mois) ;
- la juste valeur des crédits est déterminée sur la base de modèles internes consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêts sur la durée restant à courir. Le taux d'actualisation est déterminé de telle sorte que la composante « taux d'intérêt » est réévaluée à partir du taux de cessions internes et d'un spread de marché, tandis que la marge de crédit n'est pas réévaluée, étant figée à l'origine. Les options de remboursement anticipé sont prises en compte sous forme d'un ajustement du profil d'amortissement des prêts (conforme à l'écoulement en taux des éléments macro couverts).

### Juste valeur des dépôts

Les principales hypothèses sous-jacentes au calcul sont les suivantes :

- pour les dépôts dont le taux de rémunération est administré, les Livrets B, Livrets Jeune, les Plans d'épargne populaire et les comptes à terme, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable de l'encours ;
- la juste valeur des dépôts à vue est présumée correspondre à la valeur comptable de l'encours nette de la valeur pied de coupon des swaps en couverture des dépôts à vue (via l'option « *carve out* »).

### Juste valeur des instruments de dette détenus ou émis

La juste valeur des instruments financiers cotés correspond au cours de cotation à la clôture. La juste valeur des instruments financiers non cotés et comptabilisés au coût amorti est déterminée sur la base de modèles internes et représente une estimation de la valeur de marché de ces instruments.

### Juste valeur des immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement correspond à la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées. Elle est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'autorité de régulation. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

## 37.3 Impact des instruments financiers sur le résultat et les capitaux propres

### Activités non bancaires

Les impacts sur le résultat des instruments financiers du groupe hors activités bancaires sont détaillés en note 13 « Résultat financier ».

### Activités bancaires

Le tableau ci-après détaille les impacts sur le résultat et les capitaux propres des instruments financiers des activités bancaires.

2023	Produits/ (charges) d'intérêts	Variations de juste valeur		Décompta- bilisation et dividendes	Gain/ (perte) net
		Juste valeur en résultat	Juste valeur en capitaux propres		
<i>(en millions d'euros)</i>					
Actifs et passifs évalués au coût amorti	867			0	867
Actifs évalués à la juste valeur par OCI	4 705		13 012	(2 543)	15 174
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		8 797	(1)	1 196	9 992
Opérations de couverture	(43)	(1)	(44)		(88)
<b>TOTAL</b>	<b>5 529</b>	<b>8 796</b>	<b>12 967</b>	<b>(1 347)</b>	<b>25 945</b>
<b>2022 (a)</b>					
Actifs et passifs évalués au coût amorti	1 621			18	1 639
Actifs évalués à la juste valeur par OCI	3 609		(39 945)	(2 046)	(38 382)
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		(7 841)	4	1 140	(6 697)
Opérations de couverture	219	(25)	118		312
<b>TOTAL</b>	<b>5 449</b>	<b>(7 866)</b>	<b>(39 823)</b>	<b>(888)</b>	<b>(43 128)</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

## 37.4 Instruments financiers de couverture

### Activités non bancaires

Voir note 28.

### Activités bancaires

Voir note 31.

### 37.5 Reclassements d'actifs financiers

La Banque Postale avait utilisé en 2008 les possibilités de reclassement de certains actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie « Prêts et créances » offertes par l'amendement du 13 octobre 2008 aux normes IAS 39 et IFRS 7. Le transfert d'une partie des titres du portefeuille des actifs disponibles à la vente qui ne présentaient plus

la liquidité attendue vers le portefeuille prêts et créances permet de donner une meilleure image dans les états financiers de l'allocation de ressources de La Banque Postale. La valeur nette comptable et la juste valeur des titres reclassés au 1<sup>er</sup> juillet 2008 restent non significatives au 31 décembre 2023.

### 37.6 Compensation des instruments financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les informations requises par la norme IFRS 7 sur les instruments financiers compensés au bilan, ainsi que sur les instruments financiers non compensés, mais faisant l'objet d'accords de compensation globale exécutoires, ou d'accords similaires.

#### 37.6.1 Instruments dérivés des activités industrielles et commerciales

2023	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets au bilan	Montants non compensés au bilan		Montants nets
				Instruments dérivés D	Cash collatéral E	
(en millions d'euros)	A	B	C=A-B			F=C-D-E
Instruments financiers dérivés actifs	8		8	4	3	1
Instruments financiers dérivés passifs	12		12	4	8	(0)
2022	A	B	C=A-B	Instruments dérivés D	Cash collatéral E	F=C-D-E
Instruments financiers dérivés actifs	44		44	15	29	1
Instruments financiers dérivés passifs	27		27	15	13	(0)

La Poste a mis en place avec l'ensemble de ses contreparties de marché des conventions cadres afin de réduire son exposition en cas de défaillance de ses contreparties de marché. Ces accords se traduisent par le versement à la contrepartie gagnante par la contrepartie perdante d'un dépôt de garantie sous forme de numéraire équivalent à la position nette des dérivés. La

fréquence des appels de marge est hebdomadaire ou quotidienne selon les contreparties. Ces accords ne respectent pas les critères de la norme IAS 32 pour permettre la compensation des dérivés actifs et passifs au bilan. Ils entrent cependant dans le champ d'application des informations à fournir au titre de la norme IFRS 7 sur la compensation.

**37.6.2 Instruments financiers des activités bancaires**

31/12/2023	Valeur comptable brute	Valeur brute des instruments compensés	Instruments financiers présentés en net	Montants non compensés au bilan		Instruments reçus/donnés en garantie	Valeur nette
(en millions d'euros)	A	B	C=A-B	Instruments financiers D	Cash collatéral D	E	F=C-D-E
<b>ACTIFS</b>							
<b>Instruments financiers en valeur de marché par résultat</b>	<b>218 766</b>		<b>218 766</b>	<b>4 483</b>	<b>1 320</b>		<b>212 964</b>
Dont dérivés (incluant les dérivés de couverture)	5 915		5 915	4 483	1 320		113
<b>Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle</b>	<b>198 748</b>	<b>1 836</b>	<b>196 912</b>	<b>262</b>	<b>3</b>	<b>645</b>	<b>196 003</b>
Dont prises en pension	5 767	1 836	3 931	262	3	645	3 022
<b>Comptes de régularisation et autres actifs</b>	<b>8 903</b>		<b>8 903</b>	<b>11</b>			<b>8 891</b>
Dont dépôts de garantie donnés	22	0	22	11			11
<b>Autres actifs non compensés</b>	<b>313 564</b>		<b>313 564</b>				<b>313 564</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>739 981</b>	<b>1 836</b>	<b>738 145</b>	<b>4 756</b>	<b>1 323</b>	<b>645</b>	<b>731 422</b>
<b>PASSIFS</b>							
<b>Instruments financiers en valeur de marché par résultat</b>	<b>15 769</b>		<b>15 769</b>	<b>4 466</b>	<b>836</b>		<b>10 467</b>
Dont dérivés (incluant les dérivés de couverture)	6 224		6 224	4 466	836		923
<b>Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>260 406</b>	<b>1 836</b>	<b>258 571</b>	<b>262</b>	<b>375</b>	<b>20 449</b>	<b>237 485</b>
Dont mises en pension	42 343	1 836	40 507	262	375	20 449	19 422
<b>Autres dettes non compensés</b>	<b>434 918</b>		<b>434 918</b>				<b>434 918</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>711 093</b>	<b>1 836</b>	<b>709 257</b>	<b>4 728</b>	<b>1 211</b>	<b>20 449</b>	<b>682 870</b>

31/12/2022	Valeur comptable brute	Valeur brute des instruments compensés	Instruments financiers présentés en net	Montants non compensés au bilan		Instruments reçus/donnés en garantie	Valeur nette
(en millions d'euros)	A	B	C=A-B	Instruments financiers D	Cash collatéral D	E	F=C-D-E
<b>ACTIFS</b>							
<b>Instruments financiers en valeur de marché par résultat</b>	<b>207 984</b>		<b>207 984</b>	<b>4 851</b>	<b>2 958</b>		<b>200 175</b>
Dont dérivés (incluant les dérivés de couverture)	7 912		7 912	4 828	2 958		125
<b>Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle</b>	<b>198 096</b>	<b>1 373</b>	<b>196 723</b>	<b>101</b>	<b>246</b>	<b>1 426</b>	<b>194 949</b>
Dont prises en pension	6 780	1 373	5 407	101	246	1 426	3 634
<b>Comptes de régularisation et autres actifs</b>	<b>696</b>		<b>696</b>	<b>8</b>			<b>688</b>
Dont dépôts de garantie donnés	8	0	8	8			0
<b>Autres actifs non compensés</b>	<b>312 685</b>		<b>312 685</b>				<b>312 685</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>719 461</b>	<b>1 373</b>	<b>718 088</b>	<b>4 960</b>	<b>3 205</b>	<b>1 426</b>	<b>708 497</b>
<b>PASSIFS</b>							
<b>Instruments financiers en valeur de marché par résultat</b>	<b>15 730</b>		<b>15 730</b>	<b>4 828</b>	<b>806</b>		<b>10 096</b>
Dont dérivés (incluant les dérivés de couverture)	6 813		6 813	4 828	806		1 179
<b>Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>261 095</b>	<b>1 373</b>	<b>259 721</b>	<b>101</b>	<b>950</b>	<b>18 941</b>	<b>239 730</b>
Dont mises en pension	39 396	1 373	38 022	101	950	18 941	18 031
<b>Autres dettes non compensées</b>	<b>415 242</b>		<b>415 242</b>				<b>415 242</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>692 066</b>	<b>1 373</b>	<b>690 693</b>	<b>4 929</b>	<b>1 755</b>	<b>18 941</b>	<b>665 068</b>

## NOTE 38 ENGAGEMENTS HORS-BILAN ET PASSIFS ÉVENTUELS

- 38.1 Engagements des activités bancaires
- 38.2 Autres engagements donnés
- 38.3 Autres engagements reçus
- 38.4 Passifs éventuels

### 38.1 Engagements des activités bancaires

La valeur contractuelle des engagements donnés et reçus dans le cadre des activités de La Banque Postale est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
<b>Engagements de financement, de garantie et sur titres donnés</b>		
Engagements de financement		
en faveur d'établissements de crédit	1 047	1 296
en faveur de la clientèle	22 156	25 799
Engagements de garantie		
en faveur d'établissements de crédit	804	1 019
en faveur de la clientèle <sup>(a)</sup>	1 073	1 199
Engagements sur titres à livrer	13 056	15 432
<b>Engagements de financement, de garantie et sur titres reçus</b>		
Engagements de financement		
reçus d'établissements de crédit <sup>(b)</sup>	10 219	14 783
reçus de la clientèle	6 120	1 728
Engagements de garantie		
reçus d'établissements de crédit	40 671	40 713
reçus de la clientèle	7 191	7 746
Engagements sur titres à recevoir	70	179
Autres engagements donnés <sup>(b)(c)</sup>	51 457	54 333
Autres engagements reçus <sup>(d)</sup>	22 644	23 666

(a) Comprend les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs de parts d'OPCVM générées par les entités du groupe. Comprend également, les EPI liées au FRU s'élevant à 89 millions d'euros au 31 décembre 2023 (76 millions d'euros au 31 décembre 2022).

(b) Dont engagements donnés (4 906 millions d'euros) et reçus (3 632 millions d'euros) dans le cadre du dispositif de gestion des garanties « 3 G » avec la Banque de France qui permet aux banques de gérer de manière unifiée l'ensemble du collatéral relatif à leurs opérations de refinancement auprès de celle-ci.

(c) Comprend, en 2023, 26 277 millions d'euros (25 277 millions d'euros en 2022) au titre du nantissement de crédits immobiliers qui viennent en couverture des émissions obligataires réalisés par la société de financement à l'habitat du groupe (La Banque Postale Home Loan SFH).

(d) Comprend essentiellement les nantissements de titres réalisés au bénéfice de groupe CNP Assurances dans le cadre des contrats de réassurance acceptés.

#### Engagements relatifs au Crédit Logement

La Banque Postale s'est engagée à maintenir les fonds propres de base du Crédit Logement à hauteur de sa quote-part au sein du capital de cette société, soit 6 %, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité.

La Banque Postale s'est engagée à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie du Crédit Logement qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts cautionnés par ce dernier. Le montant de cet engagement correspondant à la quote-part des encours distribués par La Banque Postale, s'élevait au 31 décembre 2023 à 139 millions d'euros (contre 168 millions d'euros au 31 décembre 2022).

## 38.2 Autres engagements donnés

### 38.2.1 Cautions, avals et garanties

Le montant total des avals, cautions et autres garanties donnés s'élève à 36 millions d'euros au 31 décembre 2023.

### 38.2.2 Actions de mécénat

La Poste s'est engagée à financer diverses actions de mécénat pour un montant total de 11 millions d'euros au 31 décembre 2023.

## 38.3 Autres engagements reçus

### 38.3.1 Cautions, avals et garanties

Le montant total des avals, cautions et garanties reçus s'élève au 31 décembre 2023 à 92 millions d'euros, dont 85 millions d'euros pour La Poste.

### 38.3.2 Lignes de crédit

La Poste a mis en place le 16 mars 2018 une ligne de crédit renouvelable pour un montant de 1 milliard d'euros à 5 ans, pour laquelle elle a reçu un engagement de onze banques constituant un pool bancaire. La nouvelle ligne a été prorogée pour 2 ans, la date d'échéance finale du crédit syndiqué étant fixée au 16 mars 2025. Cette ligne n'a pas été mobilisée au 31 décembre 2023.

### 38.3.3 Promesses de vente d'immeubles

Le groupe La Poste a signé des promesses de vente d'immeubles pour des opérations devant se dénouer en 2024 et au-delà. Le montant total des engagements reçus à ce titre s'élève au 31 décembre 2023 à 35 millions d'euros.

### 38.3.4 Engagements reçus lors d'opérations d'acquisition d'entreprises

Dans le cadre des différentes acquisitions de participations, le groupe reçoit des vendeurs différents engagements légaux ou négociés au titre desquels le groupe peut prétendre dans certaines conditions à des indemnisations de préjudices éventuels.

Parmi ces engagements reçus figurent notamment des clauses de non-concurrence reçus des vendeurs dans le cadre de rachat de franchise Seur en Espagne et au Portugal et diverses garanties de passifs.

Il existe par ailleurs d'autres engagements reçus dont les montants ne peuvent être évalués avec précision dans la mesure où ils dépendent de seuils de déclenchement ou de maximum.

## 38.4 Passifs éventuels

Le groupe n'a pas connaissance de risques significatifs qui ne feraient pas l'objet d'une provision dans les comptes consolidés.

## NOTE 39 ENTITES STRUCTUREES

- 38.1 Entités structurées consolidées
- 38.2 Entités structurées non consolidées

Les entités structurées sont des entités qui ont été conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées ont généralement un objectif précis et bien défini ou des activités bien circonscrites.

### 39.1 Entités structurées consolidées

Les entités structurées consolidées incluent :

- des organismes de placements collectifs (OPC, FCP) dont la gestion est assurée par les filiales du groupe dans le cadre de ses activités bancaires ou pour lequel le groupe est amené à investir pour le compte des assurés souscrivant auprès des entités du groupe ainsi que pour son compte propre ;
- des Fonds Communs de Titrisations (FCT) dont les parts sont émises par des entités structurées ayant pour vocation de diversifier les risques de crédit sous-jacents et qui peuvent être divisées en tranche.

### 39.2 Entités structurées non consolidées

Les informations présentées ci-après concernent les entités structurées par le groupe et qui ne sont pas contrôlées par ce dernier. Ces informations ont été regroupées par entités exerçant des activités similaires : La titrisation, les fonds de placement et autres.

#### **Titrisation**

Les opérations de titrisation regroupent les fonds communs de titrisation (FCT) et structures équivalentes qui émettent des instruments financiers pouvant être souscrits par des investisseurs, portent des risques de crédit inhérents et qui peuvent être divisés en tranche. La titrisation est une technique financière par laquelle des créances traditionnellement illiquides et gardées par leurs détenteurs jusqu'à l'échéance sont transformées en titres négociables et liquides. Le but de cette opération est de :

- permettre la transformation d'un portefeuille illiquide en titres liquides ;
- favoriser la levée des fonds à des conditions avantageuses : outil de refinancement ;
- améliorer la gestion des risques : mécanisme de transfert de risques vers l'investisseur ;
- transférer le risque de crédit et ses composantes (risque de taux, de liquidité...) et donc de réduire les contraintes sur les fonds propres ;
- facilite la structuration du bilan (instrument de gestion du bilan).

#### **Fonds de placement**

Cette activité consiste à répondre à la demande des investisseurs dans le cadre :

- de la gestion de fonds. Cette activité fait appel à des entités structurées comme les organismes de placements collectifs ou des fonds immobiliers et autres structures équivalentes ;
- du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

#### **Autres**

Il s'agit d'un ensemble regroupant le reste des activités.

#### **Intérêts dans les entités structurées non consolidées**

Les intérêts du groupe dans une entité structurée non consolidée concernent les liens contractuels ou non qui l'exposent à un risque de rendements variables associés à la performance de cette entité structurée. Les intérêts peuvent être attestés notamment par la détention d'instruments de capitaux propres ou de titres de créances mais également par un financement, un crédit de trésorerie, un rehaussement de crédit, l'octroi de garanties ou de dérivés structurés.

Le tableau ci-dessous fournit une information en regroupant par activité, de façon cumulée, l'exhaustivité des entités dans lesquelles le groupe a un intérêt sans restriction particulière :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Titrisation</b>	<b>Fonds de placement</b>	<b>Autres</b>
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	7 983	103 370	808
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 777		659
Actifs financiers au coût amorti		148	3 377
<b>Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	<b>9 760</b>	<b>103 518</b>	<b>4 845</b>
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			233
<b>Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>			<b>233</b>
Engagements de financement donnés		39	1 232
<b>Exposition maximale au risque de perte</b>	<b>9 760</b>	<b>103 557</b>	<b>6 077</b>
<b>Exposition nette au risque de perte</b>	<b>9 760</b>	<b>103 557</b>	<b>6 077</b>

L'exposition maximale au risque de perte correspond au montant des intérêts enregistrés à l'actif du bilan et des engagements donnés minoré des provisions pour risques et charges enregistrées au passif, minoré des garanties reçues.

L'exposition maximale au risque de perte est le plus souvent limitée aux parts détenues dans les fonds, à l'exception des fonds dans lesquels La Banque Postale accorde une garantie de capital et de performance.

#### **Informations sur les entités structurées non consolidées sponsorisées par le groupe**

Sont définis comme entités structurées non consolidées sponsorisées les fonds qui sont structurés par une

société de gestion contrôlée par le groupe, notamment les fonds gérés par la filiale La Banque Postale Asset Management.

Une entité structurée est réputée sponsorisée par le groupe dès lors que sa dénomination intègre le nom du groupe ou d'une de ses filiales.

Les revenus tirés par le groupe sur ces entités s'élèvent à 155 millions d'euros au 31 décembre 2023 et sont principalement composés de commissions non récurrentes.

## NOTE 40 NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉS

- 40.1 Passage du résultat net à la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts
- 40.2 Dépréciations, amortissements et pertes de valeur
- 40.3 Variation du besoin en fonds de roulement
- 40.4 Variation du solde des emplois et ressources bancaires et d'assurance
- 40.5 Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles
- 40.6 Encaissements provenant de nouveaux emprunts
- 40.7 Remboursements des emprunts
- 40.8 Autres flux liés aux opérations de financement
- 40.9 Variation de trésorerie des activités bancaires
- 40.10 Passage du résultat d'exploitation courant à l'Excédent brut d'Exploitation

### 40.1 Passage du résultat net à la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts

<i>(en millions d'euros)</i>	NOTE	2023	2022 (a)
<b>Résultat net de l'ensemble pour les activités industrielles et commerciales</b>		<b>(490)</b>	<b>109</b>
Quote part du résultat des sociétés mises en équivalence		158	84
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur (hors activités bancaires)		(8)	(3)
Plus ou moins values de cession (yc dilution)		3	(18)
Variations nettes des provisions		(518)	(385)
Dépréciations, amortissements et pertes de valeur	40.2	1 926	2 966
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie		(57)	(3)
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt pour les activités industrielles et commerciales</b>		<b>1 015</b>	<b>2 751</b>
Coût de l'endettement financier net <sup>(b)</sup>		215	214
Charge d'impôt (yc impôts différés)		(285)	(981)
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt pour les activités industrielles et commerciales</b>		<b>945</b>	<b>1 985</b>
Contribution des activités bancaires et d'assurance (voir EBE, note 40.10)		3 092	1 885
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT</b>		<b>4 037</b>	<b>3 869</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

(b) Hors variation des gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur.

### 40.2 Dépréciations, amortissements et pertes de valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022
Dotations et reprises aux amortissements du résultat d'exploitation	1 914	2 790
Dotations et reprises aux amortissements du résultat financier	(1)	(7)
Dépréciations d'écart d'acquisition	13	184
<b>TOTAL</b>	<b>1 926</b>	<b>2 966</b>

### 40.3 Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	2023	2022 (a)
Variations des stocks et encours	(8)	(15)
Variations des créances d'exploitation	(137)	35
Variations des dettes d'exploitation et autres actifs/passifs d'exploitation	277	299
<b>TOTAL</b>	<b>132</b>	<b>319</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

### 40.4 Variation du solde des emplois et ressources bancaires et d'assurance

(en millions d'euros)	2023	2022 (a)
Variations des actifs financiers à la juste valeur par résultat	(11 884)	8 558
Variations des instruments dérivés de couverture	479	(167)
Variation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	7 716	8 591
Variations des titres au coût amorti	(5 906)	(3 705)
Variations des prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	(0)	299
Variations des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	110	(6 527)
Variation des écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	540	(621)
Variation des contrats d'assurance émis - actif	(61)	389
Variation des contrats de réassurance détenus - actif	(698)	1 549
Variations des autres actifs financiers et comptes de régularisation	1 127	(2 617)
Variation des immeubles de placement	61	(1 024)
Variation des passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 322	9 124
Variations des instruments dérivés de couverture	(206)	2 089
Variations des dettes envers les établissements de crédit et assimilés	(10 732)	(5 016)
Variations des dettes envers la clientèle	9 227	(1 307)
Variations des dettes représentées par un titre	5 262	7 359
Variations des écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(625)	(128)
Variations des contrats d'assurance émis et de réassurance détenus - passif	3 917	(27 145)
Variations des autres passifs financiers et comptes de régularisation	746	4 855
<b>TOTAL</b>	<b>397</b>	<b>(5 445)</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

### 40.5 Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	2023	2022 (a)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(783)	(686)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 216)	(1 115)
Acquisitions d'immeubles de placements	0	0
Variations des fournisseurs d'immobilisations	54	103
<b>TOTAL</b>	<b>(1 946)</b>	<b>(1 699)</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

#### 40.6 Encaissements provenant de nouveaux emprunts

(en millions d'euros)	2023	2022
Emprunts obligataires	1 850	1 550
Billets de trésorerie	775	871
Autres emprunts et dettes assimilées	534	1 056
<b>TOTAL</b>	<b>3 159</b>	<b>3 477</b>

#### 40.7 Remboursements des emprunts

(en millions d'euros)	2023	2022
Emprunts obligataires	(420)	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	(10)	(11)
Bons La Poste	(1)	(1)
Billets de trésorerie	(725)	(1 021)
Emprunts sur location-financement	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées	(1 288)	(1 762)
<b>TOTAL</b>	<b>(2 444)</b>	<b>(2 795)</b>

#### 40.8 Autres flux liés aux opérations de financement

(en millions d'euros)	2023	2022 (a)
Encaissement de dépôts et cautionnements reçus	11	6
Remboursement de dépôts et cautionnements reçus	(36)	(6)
Autres	(24)	(47)
<b>TOTAL</b>	<b>(49)</b>	<b>(47)</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

#### 40.9 Variation de trésorerie des activités bancaires

(en millions d'euros)	NOTE	2023	2022 (a)
Caisse, Banque centrale à l'ouverture (actif)		39 355	50 812
Prêts et créances à vue sur les établissements de crédit (actif)		1 898	2 261
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit (passif)		(1 326)	(1 065)
<b>Ouverture</b>		<b>39 927</b>	<b>52 008</b>
Caisse, Banque centrale à la clôture (actif)	24.2	40 577	39 355
Prêts et créances à vue sur les établissements de crédit (actif)	22.5	2 150	1 898
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit (passif)	31.3	(1 308)	(1 326)
<b>Clôture</b>		<b>41 420</b>	<b>39 927</b>
<b>Augmentation/(Diminution) de trésorerie des activités bancaires au bilan</b>		<b>1 493</b>	<b>(12 080)</b>
dont incidence des variations de périmètre		30	55
<b>Augmentation/(Diminution) de trésorerie des activités bancaires au bilan hors incidence des variations de périmètre</b>		<b>1 463</b>	<b>(12 136)</b>

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

## 40.10 Passage du résultat d'exploitation courant à l'Excédent brut d'Exploitation

		2023			2022		
		Groupe	Activités industr. et comm.	Activités bancaires et assurance	Groupe	Activités industr. et comm.	Activités bancaires et assurance
<b>Résultat d'exploitation</b>	(a)	<b>1 680</b>	<b>(364)</b>	<b>2 044</b>	<b>625</b>	<b>(580)</b>	<b>1 204</b>
<b>dont mouvements non cash à neutraliser :</b>							
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint	(a)	35	11	24	33	3	30
Amortissements d'immobilisations et mouvements de provisions du Produit Net Bancaire		(81)	0	(81)	68		68
Reprises et dotations de provisions relatives aux avantages du personnel	note 9	622	628	(6)	407	413	(6)
Amortissements et provisions	(a)	(2 971)	(2 033)	(939)	(3 777)	(3 050)	(726)
Résultat avant impôt des cessions d'actifs	(a)	(50)	(4)	(46)	36	15	20
Divers		57	57	0	(59)	8	(67)
<b>Excédent Brut d'Exploitation</b>	<b>TFT</b>	<b>4 069</b>	<b>977</b>	<b>3 092</b>	<b>3 916</b>	<b>2 031</b>	<b>1 885</b>
Réintégration des variations des provisions sur actifs circulants et créances irrécouvrables (hors Banque)	(b)	(49)	(49)		(40)	(40)	
Produits et charges financiers divers		17	17	0	(7)	(7)	(0)
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net d'impôt</b>	<b>TFT</b>	<b>4 037</b>	<b>945</b>	<b>3 092</b>	<b>3 869</b>	<b>1 984</b>	<b>1 885</b>

(a) Voir le Compte de résultat consolidé. La quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint n'inclut pas le résultat de la société Holding d'Infrastructures Gazières positionné dans le PNB (voir note 19).

(b) La variation des dépréciations des actifs circulants et les créances irrécouvrables sont des mouvements non cash exclus du calcul de l'excédent brut d'exploitation. Conformément à la recommandation de l'ANC sur les états financiers des entreprises industrielles et commerciales, ces mouvements sont neutralisés sur la ligne « Variation du besoin en fonds de roulement » d'où leur réintégration après l'EBE pour le calcul de la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt. Ce retraitement n'est pas réalisé pour les activités bancaires.

# NOTE 41 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application du décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires de commissaires aux comptes comptabilisés au compte de résultat de l'exercice par La Poste et les sociétés du périmètre de consolidation sont présentés ci-dessous.

## 2023

(en millions d'euros HT)	KPMG	%	MAZARS	%
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>				
société-mère	0,6	5%	0,6	6%
filiales intégrées globalement	9,1	71%	6,9	67%
	<b>9,7</b>	<b>76%</b>	<b>7,5</b>	<b>73%</b>
<b>Services autres que la certification des comptes</b>				
société-mère	0,2	2%	0,3	3%
filiales intégrées globalement	2,9	23%	2,6	25%
	<b>3,1</b>	<b>24%</b>	<b>2,9</b>	<b>27%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12,8</b>	<b>100%</b>	<b>10,4</b>	<b>100%</b>

## 2022

(en millions d'euros HT)	KPMG	%	MAZARS	%
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>				
société-mère	0,6	6%	0,6	6%
filiales intégrées globalement	7,2	71%	5,4	53%
	<b>7,8</b>	<b>77%</b>	<b>6,0</b>	<b>59%</b>
<b>Services autres que la certification des comptes</b>				
société-mère	0,3	3%	0,1	1%
filiales intégrées globalement	2,0	20%	4,1	40%
	<b>2,3</b>	<b>23%</b>	<b>4,2</b>	<b>41%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10,1</b>	<b>100%</b>	<b>10,2</b>	<b>100%</b>

Les services fournis par le cabinet Mazars sont de nature suivante : attestations et procédures convenues, lettres de confort en lien avec la mise à jour des programmes EMTN ou dans le cadre d'émissions obligataires, revues de procédures de contrôle interne, consultations comptables, revues relatives à des données ou des indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux.

Les services fournis par le cabinet KPMG sont de nature suivante : attestations et procédures convenues, lettres de confort en lien avec la mise à jour des programmes EMTN ou dans le cadre d'émissions obligataires, formations, revues de procédures de contrôle interne et de systèmes d'information, consultations comptables et fiscales, revues relatives à des données ou des indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux.

## NOTE 42 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

- 42.1 Relations avec l'État et les entreprises du secteur public
- 42.2 Relations avec les sociétés du périmètre de consolidation
- 42.3 Rémunération des organes d'administration et de direction

### 42.1 Relations avec l'Etat et les entreprises du secteur public

#### 42.1.1 Relations avec l'État

Depuis la loi du 10 février 2010, confirmant les dispositions de la loi de juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications, La Poste est une société anonyme placée sous la tutelle du ministre de l'Économie et des Finances, et soumise au contrôle économique et financier de l'État, et aux procédures de contrôle de la Cour des comptes et du Parlement.

Les engagements de La Poste et de l'Etat ont été redéfinis par le « Contrat d'entreprise 2013-2017 » approuvé par le Conseil d'administration du groupe du 22 Avril 2013 et signé par l'ensemble des parties prenantes le 01 juillet 2013.

Ce contrat pose les principes suivants :

- le maintien d'un large périmètre de missions de service public dévolues à La Poste : service universel postal, transport et distribution de la presse, accessibilité bancaire et aménagement du territoire avec pour ces trois dernières le maintien du principe d'une compensation des coûts ;
- une trajectoire de qualité de service encore renforcée ;
- des missions adaptées aux attentes des usagers et à l'évolution des technologies ;
- la mise en place d'engagements citoyens en faveur du développement des territoires et des entreprises, des plus démunis, du développement de la société numérique et dans le domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise.

Un nouveau contrat d'entreprise entre La Poste et l'État, pour la période 2018-2022, a été approuvé par le conseil d'administration du groupe le 19 décembre 2017 et signé le 16 janvier 2018. Ce contrat s'inscrit dans la continuité du contrat précédent, et vise à pérenniser et moderniser l'exercice des quatre missions de service public de La Poste. Ces missions bénéficient du soutien de l'État, en contrepartie du respect par La Poste d'indicateurs de qualité ambitieux.

Par ailleurs, ce contrat développe la démarche des engagements citoyens en faveur du développement de la société numérique, des services de proximité, et du développement durable et responsable.

Un avenant à ce contrat d'entreprise entre La Poste et l'Etat a été signé le 18 mai 2022. Il intègre les évolutions annoncées par le gouvernement relatives à son soutien aux missions de service universel postal et d'aménagement du territoire ainsi qu'à la réforme du service public de transport et de distribution de la presse. Le contrat d'entreprise entre La Poste et l'Etat, portant sur la période 2023-2027 et s'inscrivant dans la continuité du précédent, a été signé en juin 2023.

La loi de régulation postale du 20 mai 2005 a confié à l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) le pouvoir d'encadrer, sur une base pluriannuelle, les tarifs des prestations du

service universel du courrier, après examen des propositions de La Poste. Cette loi confirme et précise par ailleurs la mission d'aménagement du territoire confiée à La Poste.

En ce qui concerne les activités bancaires du groupe, les taux de commissionnement sur les produits d'épargne réglementée (Livret A, Livret Développement Durable et LEP) sont fixés par l'État. L'évolution de ces taux a un effet direct sur le produit net bancaire de La Banque Postale.

#### 42.1.2 Relations avec les entreprises du secteur public

Le groupe La Poste réalise des transactions courantes, aux conditions de marché, avec des entreprises du secteur public.

### 42.2 Relations avec les sociétés du périmètre de consolidation

Les transactions réalisées entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale sont éliminées en consolidation, et ne sont donc pas présentées dans cette note.

Les transactions avec les sociétés consolidées par le groupe CDC concernent essentiellement les opérations réalisées par La Banque Postale avec les fonds d'épargne gérés par la Caisse des Dépôts et sont résumées dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Produits	2 312	1 611
Charges	(7)	(14)
Créances	69 365	69 280
Dettes	511	506

Les transactions avec les autres entreprises associées, ainsi qu'avec les coentreprises, ne sont pas significatives.

### 42.3 Rémunération des organes d'administration et de direction

La rémunération des principaux dirigeants du groupe La Poste s'est élevée en cumulé à 6,1 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (5,7 millions d'euros en 2022). Les dirigeants ne bénéficient d'aucun avantage postérieur à l'emploi spécifique.

Les principaux dirigeants du groupe sont les membres du Comité Exécutif, ainsi que les membres du Conseil d'Administration (dont la rémunération est constituée de jetons de présence, pour l'essentiel reversés à l'État ou à la Caisse des Dépôts, et des salaires des représentants des salariés). Les jetons de présence versés en 2023 s'élèvent à 0,2 million d'euros (0,3 million d'euros en 2022).

## NOTE **43** ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Le groupe a annoncé, le 22 février 2024, l'entrée en négociation exclusive avec Bouygues Telecom en vue de la cession de La Poste Telecom, 1er opérateur virtuel du marché français sous la marque La Poste Mobile, dans le cadre d'une nouvelle phase de développement de la société.

Ainsi, La Poste et Bouygues envisagent de nouer un partenariat stratégique fort et durable qui s'appuiera sur les complémentarités des deux groupes et portera notamment sur :

- L'acquisition par Bouygues Telecom de 100 % du capital de La Poste Telecom détenu à date à 51 % par le groupe La Poste et à 49 % par SFR ;
- La conclusion d'un partenariat de distribution exclusif dans le réseau postal ;
- La conclusion d'un contrat de licence permettant une consolidation de la marque La Poste Mobile, qui resterait la propriété de La Poste.

La valeur de 100% des titres de La Poste Telecom dans le cadre de l'opération s'élève à 950 millions d'euros.

Ce projet sera soumis aux instances représentatives du personnel de La Poste Telecom, puis aux instances de gouvernance du groupe La Poste, au droit de préemption de SFR et aux autorités compétentes.

## NOTE 44 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2022	2023	2022	2023	2022	2023
<b>SOCIETE CONSOLIDANTE</b>							
<b>LA POSTE</b>							
9 rue du Colonel Pierre Avia 75757 PARIS CEDEX 15							
<b>SECTEUR SERVICES-COURRIER-COLIS</b>							
Adimmo	France	52,54	52,54	99,90	99,90	IG	IG
Advanced Ideas	Roumanie		60,00		60,00		IG
Age d'or Expansion	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Asten Santé	France	52,60	52,60	52,60	52,60	IG	IG
Asten Santé à domicile	France	52,60	52,60	100,00	100,00	IG	IG
Axeo Développement	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
AXEO Partenariats Pro Services (P.P.S)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Axeo Pro Services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Axeo Services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Budget Box	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Cassiop	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Coordination Axeo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Creat Direct	Roumanie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CyberCité	France	75,00	100,00	75,00	100,00	IG	IG
DIADOM SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Economie d'énergie	France	98,82	98,82	100,00	100,00	IG	IG
EDENEXT	France	98,82	98,82	98,82	98,82	IG	IG
E-SY COM	France	91,10	91,10	91,10	91,10	IG	IG
Fluow	France	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
Geobuzon	Espagne		100,00		100,00		IG
Geoptis	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Go Logistic	Portugal	90,00	90,00	90,00	90,00	IG	IG
H2AD	France	50,82	0,00	96,64	0,00	IG	
Happytal	France	86,00	93,00	86,00	93,00	IG	IG
Help Confort	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Help Confort ST Nazaire	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
IM Santé	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Inbox Marketing	Roumanie	99,97	99,97	99,97	99,97	IG	IG
Innovagency	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Interactions Marketing	Roumanie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Isoskèle	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Isoskèle Factory	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Poste E-éducation	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2022	2023	2022	2023	2022	2023
<b>SECTEUR SERVICES-COURRIER-COLIS</b>							
La Poste Nouveaux Services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Poste Santé	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Poste Santé et Autonomie	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
LPI0	France		100,00		100,00		IG
LPC ( ex Conciergerie)	France	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
LPS Réseaux ( ex Financière AXEO)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Matching	France	83,76	83,76	83,76	83,76	IG	IG
Mediaposte Distribuição Postal	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediaposte Espagne SL	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediaposte Hit Mail	Roumanie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediaposte Hit Mail Bulgarie	Bulgarie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediapost Holding	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediaposte Martech	Roumanie		51,00		51,00		IG
Mediaposte SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediaposte SGPS	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Metrica	Bulgarie	60,00	100,00	60,00	100,00	IG	IG
MSCM2	France	50,82	0,00	100,00	0,00	IG	
Neolog	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
MN Santé ( ex Newco Santé Holding)	France	48,14	53,33	48,14	53,33	IG	IG
Nouveal	France	48,14	0,00	100,00	0,00	IG	
Nouvelle Attitude	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Ofertia Colombia	Colombie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Ofertia Mexico	Mexique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
OnlySo	France	75,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Organisme Formation Services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Recygo	France	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
S2A Oxygène	France	52,59	0,00	100,00	0,00	IG	
SCI STP Immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SMP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sogec Gestion	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sogec Informatique	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sogec Marketing	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sogefinad	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Somepost	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
STP SA	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Tikeasy	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
TimeOne – Group	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
TimeOne – LMT	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
TimeOne - Performance	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Viapost Maintenance	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Viapost SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Viapost transport Management	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Vouchers Depot	Roumanie		75,00		75,00		IG

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2022	2023	2022	2023	2022	2023
<b>SECTEUR GEOPOST</b>							
Geopost SA	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
360° Services SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
A52 Warehouse Inc.	Canada	32,31	32,31	50,00	50,00	IG	IG
ACP Global Forwarding	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Air 360	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Alas Courier, S.L.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Alolomer, S.L.U.	Espagne	24,04	25,00	25,00	25,00	MEE	MEE
Alturing	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Andalupaq Express, S.L.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Aramex PJSC	Emirats Arabes Unis	28,00	28,00	28,00	28,00	MEE	MEE
Armadillo Holding Gmbh	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Austria GmbH	Autriche	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Benelux B.V.	Pays Bas	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Germany GmbH	Allemagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Holding AG	Suisse	60,00	60,00	60,00	60,00	IG	IG
Asendia Hong Kong Ltd	Hong Kong	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Italy S.p.A.	Italie	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Mgmt SAS	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Mgmt SAS, branch Bern	Suisse	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Nordic AB	Suede	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Norway A/S	Norvege	60,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Asendia Oceania AU	Australie	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Oceania NZ	Nouvelle Zelande	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Operations (SCL)	Allemagne	60,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Asendia Operations Verwaltung GmbH	Allemagne	60,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Asendia Press Edigroup SA	Suisse	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Singapore	Singapour	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Spain S.L.	Espagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia UK Ltd	Grande Bretagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia USA	Etats Unis	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Beijing Linehaul Express Co Ltd.	Chine	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Bio Cair Fowarding International Co LTD	Chine	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Asia Limited	Hong Kong	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Australia PTY Ltd	Australie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Belgium	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Customs Brokerage LLC	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair France SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Germany GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
BIOCAIR, Inc.	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair India Private Limited	Inde		100,00		100,00		IG
BIOCAIR International Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Singapore Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair South Africa (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Boks SAS	France		24,48		24,68		MEE
BK Logistics Group B.V.	Pays Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
BK Pharma Logistics B.V.	Pays Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
BK Sneltransport B.V.	Pays Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Bloomsburys GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
BTB Mailflight	Grande Bretagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
BTB Mailflight Holding	Grande Bretagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Broad Reach Canada	Canada		60,00		100,00		IG
Broad Reach Commerce Inc.	Etats-Unis	54,00	52,20	90,00	87,00	IG	IG
C Chez Vous SAS	France	95,00	95,00	95,00	95,00	IG	IG
Caledonie express	France	60,00	60,00	60,00	60,00	MEE	MEE
Cargonet Software SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Central de Mensajeros Logística 2008, S.L.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Chrono Diali	Maroc	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
Chronofresh SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Chronopost (Mauritius) Ltd	Ile Maurice	75,00	75,00	75,00	75,00	IG	IG
Chronopost SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CI Algérie	Algérie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CI Burkina	Burkina Faso	40,00	40,00	40,00	40,00	MEE	MEE
CI Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	50,00	50,00	50,00	50,00	IG	IG
CI Maroc	Maroc	34,00	34,00	34,00	34,00	MEE	MEE

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2022	2023	2022	2023	2022	2023
<b>SECTEUR GEOPOST</b>							
CitySprint (UK) Bidco Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CitySprint (UK) Group Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CitySprint (UK) Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CitySprint Courier Services Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Cool Runnings Transport B.V.	Pays Bas		100,00		100,00		IG
Customs Clearance Ltd.	Grande-Bretagne	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
CXB Partner S.A.U.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DalcoSud, S.L.U.	Espagne		100,00		100,00		IG
Delifresh IDF	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Direct Parcel Distribution CZ s.r.o.	Rép. Tchèque	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Direct Parcel Distribution SK s.r.o.	Slovaquie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD (UK) Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Austria	Autriche	25,57	25,57	25,57	25,57	MEE	MEE
DPD Bel FLLC	Biélorussie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Belgium	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Croatia d.o.o.	Croatie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Deutschland GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Eesti AS	Estonie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Eurasia LLC	Ouzbekistan	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD France SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD fresh BeLux BV	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Group International Services GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD HK Ltd.	Hong Kong	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
DPD Hungary Kft	Hongrie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Immobilien GmbH & Co. KG	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Immobilienverwaltung GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Ireland	Irlande	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Kazakhstan LLP	Kazakhstan	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Laser	Afrique du Sud	75,00	75,00	75,00	75,00	IG	IG
DPD Latvia SIA	Lettonie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Lietuva UAB	Lituanie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Local UK Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Luxembourg	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Netherlands	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Polska	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Portugal	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Romania S.A.	Roumanie	69,81	69,81	100,00	100,00	IG	IG
DPD RUS	Russie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Schweiz	Suisse	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Service GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Sichuan Ltd	Chine	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
DPD Slovenia	Slovénie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPDCN Linehaul Express Ltd	Chine	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
DPDgroup IT Solutions	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPDgroup IT Solutions Hungary Kft	Hongrie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPDgroup Uk Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DS Russia GmbH & Co. Asset KG	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DS Russia GP GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DS Russia Management GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DTDC	Inde	42,52	42,52	42,52	42,52	MEE	MEE
Epicery SAS	France	87,47	87,47	87,47	87,47	IG	IG
ESW Parent, Inc. (ESPI)	Etats-Unis	60,00	60,00	60,00	60,00	IG	IG
ESW U.S. Direct E-Commerce Canada Corp	Canada	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
EVOL ANNECY	France	60,00	0,00	100,00	0,00	IG	
EVOL BORDEAUX	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
EVOL CENTRE	France	60,00	0,00	100,00	0,00	IG	
EVOL CLERMONT FERRAND	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
EVOL GRENOBLE	France	49,80	53,36	100,00	100,00	IG	IG
EVOL LILLE	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
EVOL LORRAINE	France	60,00	0,00	100,00	0,00	IG	
EVOL LYON	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
EVOL MARSEILLE AIX TOULON	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
EVOL MONTPELLIER	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
EVOL NANTES	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
EVOL NICE	France	60,00	0,00	100,00	0,00	IG	
EVOL PARIS	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
EVOL RENNES	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
EVOL ROUEN	France	60,00	0,00	100,00	0,00	IG	
EVOL STRASBOURG	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
EVOL TOULOUSE	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Express Delivery Services	France	52,58	100,00	52,58	100,00	IG	IG
FB On Board Courier Services Inc.	Canada	7,11	18,20	11,00	28,17	MEE	MEE
FermoPoint S.r.l.	Italie	50,98	50,98	60,00	60,00	IG	IG

SOCIÉTÉS	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2022	2023	2022	2023	2022	2023
<b>SECTEUR GEOPOST</b>							
Flap Locadora e Trans. Ltda.	Brésil	98,00	100,00	98,00	100,00	IG	IG
Forwarder Line Logistik	Liechtenstein	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Geopost Americas	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Geopost Bulgaria EOOD	Bulgarie	69,81	0,00	100,00	0,00	IG	IG
Geopost España, S.L.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Geopost Holdings Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Geopost IMDH GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Geopost Intermediate Holdings	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Geopost Ireland Limited	Irlande	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Geopost South East Asia (SEA) Pte. Ltd.	Singapour	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Geopost Trans EOOD	Bulgarie	69,81	69,81	100,00	100,00	IG	IG
GLPU	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Gruppo BRT	Italie	84,96	84,96	84,96	84,96	IG	IG
Hubez HK Ltd	Hong Kong	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
iloxx GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Infraestructuras, Tecnologia Y Soporte Al Reparto, SL	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Interlink Express Parcels Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Interlink Express Plc	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Jadlog Logística Ltda.	Brésil	98,00	100,00	98,00	100,00	IG	IG
JLGP Brasil Participações Ltda	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Keyopstech	France	95,00	95,00	95,00	95,00	IG	IG
La Poste Global Mail	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Poste IMS	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Last Mile Link Technologies Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Latin America E-Commerce Direct, S.A. de C.V	Mexique	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Lenton Group Ltd	Hong Kong	64,63	64,63	64,63	64,63	IG	IG
Linehaul Express (Cambodia) Co. Ltd.	Cambodge	16,16	16,16	25,00	25,00	MEE	MEE
Linehaul Express (Hainan) Ltd	Chine	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express (HK) Ltd.	Hong Kong	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express (India) Private Ltd.	Inde	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express (Sichuan) Ltd	Chine	48,79	0,00	100,00	0,00	IG	IG
Linehaul Express (Taiwan) Ltd.	Taiwan	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express (Thailand) Co. Ltd.	Thaïlande	32,31	32,31	50,00	50,00	IG	IG
Linehaul Express (Yiwu) Ltd	Chine	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express (Zhengzhou) Ltd.	Chine	48,79	48,79	75,50	75,50	IG	IG
Linehaul Express Co. Ltd.	Canada	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express France SARL	France	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express LLC	Emirats Arabes Unis	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express LLC (Ex Universal Express LLC)	Emirats Arabes Unis	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express Ltd.	Grande-Bretagne	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express Singapore Pte Ltd.	Singapour	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul MAC Express (Private) Ltd.	Sri Lanka	32,31	32,31	50,00	50,00	IG	IG
Linex Air Services (Private) Ltd.	Afrique du Sud	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linex Corporation	Philippines	38,78	38,78	60,00	60,00	IG	IG
Linex Inc.	Etats-Unis	64,63	0,00	100,00	0,00	IG	IG
Linex Nankai JP Co, Ltd.	Japon	38,78	38,78	60,00	60,00	IG	IG
LUDEV	France	60,00	60,00	60,00	60,00	IG	IG
Madripaq Servicios, S.L.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mach 1 Couriers Limited	Grande-Bretagne		100,00		100,00		IG
Menexpres, S.A.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Nanny Bag	France	49,95	49,95	49,95	49,95	MEE	MEE
Ninja Logistics Pte. Ltd.	Singapour	42,41	42,32	42,41	42,32	MEE	MEE
North America Direct, Inc.	Etats Unis	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
On The Dot Technologies Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Packcity Geopost	France	34,00	34,00	34,00	34,00	MEE	MEE
Parceline Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
ParcelLock GmbH	Allemagne	50,00	0,00	50,00	0,00	MEE	MEE
PickPoint (Russia) LLC	Russie	48,95	48,95	48,95	48,95	MEE	MEE
Pickpoint Delivery System Ltd. (Cyprus)	Chypre	48,95	48,95	48,95	48,95	MEE	MEE
Pickup At Home	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Pickup Logistics	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Pickup Personal Services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Pickup Services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Pie Mapping Software Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Pour de bon SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Project Bolt Newco 1 Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Project Bolt Newco 2 Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
PT Linehaul Express Indonesia	Indonésie	25,85	25,85	40,00	40,00	MEE	MEE
Pudo Portugal S.A.	Portugal	25,00	25,00	25,00	25,00	MEE	MEE
Rapido Express and Logistics EOOD	Bulgarie	69,81	0,00	100,00	0,00	IG	IG
Resto In	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
RPX MAC Express (Private) Limited	Sri Lanka	32,31	32,31	100,00	100,00	IG	IG
Scalefast Australia PTY LTD	Australie	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Scalefast Canada Enterprises	Canada	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2022	2023	2022	2023	2022	2023
<b>SECTEUR GEOPOST</b>							
Scalefast Inc.	Etats Unis	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Scalefast Japan Kabushiki Kaisha	Japon	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Scalefast S. de R.L. de C.V.	Mexique	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Scalefast SAS	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Scalefast Singapore PTE Ltd	Singapour	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Scalefast, S.L.	Espagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Exa Immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Examurs Paris	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sci Intel immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SDS RUS LLC	Russie		100,00		100,00		IG
Seur España Operaciones, S.A.	Espagne	96,14	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Seur Geopost, S.L.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Seur Gerencia de Riesgos, S.L.	Espagne	96,14	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Seur Logística S.A.	Espagne	96,14	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Seur, S.A.	Espagne	96,14	100,00	96,14	100,00	IG	IG
Shanghai E & T Wako Express Co. Ltd.	Chine	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
SHIFT7	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Siodemka Systemy Sp z o.o.	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sodexi	France	35,00	35,00	35,00	35,00	MEE	MEE
Someva, S.L.U.	Espagne	96,14	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Speedy AD	Bulgarie	69,81	69,81	69,81	69,81	IG	IG
Speedy EOOD	Bulgarie	69,81	69,81	100,00	100,00	IG	IG
Speedy Tech Lab.	Bulgarie	69,81	69,81	100,00	100,00	IG	IG
SPI UK	Grande Bretagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
SRT France Logistics	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SRT France SAS (Stuart)	France	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
SRT Group SAS	France	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
SRT Italy S.r.l.	Italie	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
STOCKNORD	France	60,00	0,00	100,00	0,00	IG	
STRT Delivery Portugal, Unipessoal LDA	Portugal	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Stuart Delivery LTD	Grande-Bretagne	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Stuart Delivery, S.L.	Espagne	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Stuart Polska sp.zo.o.	Pologne	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Stuart Urban, S.L.	Espagne	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
TD Express services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
The Courier and Passenger Transport Group Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
The Courier and Passenger Transport Holdings Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
The Reach Advisory Limited.	Irlande	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Transporte Integral de Paquetería, S.A.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Transworld Global Courier Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Urgent Deliveries Limited (EcoSpeed)	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
U.S. Direct (singapore) PTE Ltd	Singapour	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
U.S. Direct e-commerce AUS PTY Limited	Australie	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
U.S. Direct E-Commerce Malaysia SDN BHD	Malaysie		60,00		100,00		IG
U.S. Direct E-Commerce Netherlands B.V.	Pays Bas	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
U.S. Direct e-commerce UK	Grande Bretagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
US Direct E-Commerce (USA) Inc.	Etats Unis	60,00	60,00	60,00	60,00	IG	IG
US Direct eCommerce Holding Ltd	Irlande	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
US Direct eCommerce Ltd	Irlande	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
US Direct eCommerce Nominee DAC	Irlande	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
US Direct E-Commerce Rus LLC	Russie	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
U.S. Direct E-Commerce Switzerland AG	Suisse		60,00		100,00		IG
Wako Express Co. Ltd.	Taiwan	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
WN TPC	Grande Bretagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
WnDirect USA, Inc	Etats Unis	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Your Cargo Contact B.V.	Pays Bas	48,47	48,47	75,00	75,00	IG	IG
Your Cargo Contact Limited	Grande-Bretagne		36,35		75,00		IG
Yurtici Kargo Servisi A.S.	Turquie	25,00	25,00	25,00	25,00	MEE	MEE

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2022	2023	2022	2023	2022	2023
<b>SECTEUR LA BANQUE POSTALE - CNP</b>							
La Banque Postale	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
115 K	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
AEP3 SCI	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
AEP4 SCI	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Arial CNP Assurances	France	40,00	40,00	40,00	40,00	MEE	MEE
Assurbail Patrimoine	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Assurimmeuble	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Assurance	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Caixa Seguradora Especializada Em Saúde SA	Brésil	51,75	51,75	100,00	100,00	IG	IG
Caixa Seguradora SA	Brésil	51,75	51,75	100,00	100,00	IG	IG
Caixa Vida e Previdência	Brésil	40,00	40,00	100,00	100,00	IG	IG
CIMO	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Asfalistiki	Chypre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Assur Trésorerie Plus	France	99,09	97,68	99,09	97,68	IG	IG
CNP Assurances	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Assurances Compañia de Seguros	Argentine	76,47	76,47	76,47	76,47	IG	IG
CNP Assurances Conseil & Courtage (ex "La Banque Postale Conseil en Assurance")	France	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
CNP Assurances Holding	France		100,00		100,00		IG
CNP Assurances IARD (ex "La Banque Postale Assurance IARD")	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Assurances Latam Holding Ltda	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Assurances Participações Ltda	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Assurances Prévoyance (ex "La Banque Postale Prévoyance")	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Assurances Santé Individuelle (ex "La Banque Postale Assurance Santé")	France	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
CNP Capitalização SA	Brésil	26,39	100,00	51,00	100,00	IG	IG
CNP Caution	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Consórcio SA Administradora de Consórcios	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Cyprialife	Chypre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Cyprus Insurance Holdings	Chypre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Cyprus Properties	Chypre	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
CNP Cyprus Tower Ltd	Chypre	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
CNP Europe Life	Irlande	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Immobilier	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Luxembourg	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP OSTRUM ISR OBLI 12 MOIS	France	98,98	100,00	98,98	100,00	IG	IG
CNP Participações em Seguros Ltda (ex CNP Seguros Participações em Saúde Ltda)	Brésil	51,75	100,00	51,75	100,00	IG	IG
CNP Participações Securitárias Brasil Ltda	Brésil	51,75	51,75	100,00	100,00	IG	IG
CNP Praktoriaki	Grèce	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
CNP Retraite	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP SA de Capitalización y Ahorro p/ fines determinados	Argentine	50,00	50,00	65,38	65,38	IG	IG
CNP Santander Insurance Europe Ltd	Irlande	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
CNP Santander Insurance Life Ltd	Irlande	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
CNP Santander Insurance Services Ireland Ltd	Irlande	51,00	0,00	51,00	0,00	IG	
CNP Seguros Holding Brasil SA	Brésil	51,75	51,75	51,75	51,75	IG	IG
CNP UniCredit Vita	Italie	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
CNP Vita Assicura	Italie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Vita Assicurazione	Italie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Zois	Grèce	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Companhia de Seguros Previdencia Do Sul-Previsul	Brésil	51,75	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Credicoop Compañia de Seguros de Retiro SA	Argentine	29,82	29,82	29,82	29,82	MEE	MEE

SOCIÉTÉS	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2022	2023	2022	2023	2022	2023
<b>SECTEUR LA BANQUE POSTALE - CNP</b>							
EasyBourse	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Ecureuil Profil 90	France	56,22	55,64	56,22	55,64	IG	IG
Ecureuil Vie Développement	France	49,00	0,00	49,00	0,00	MEE	
Ezynes	France		100,00		100,00		IG
FCT Elise 2012	France	95,00	95,00	95,00	95,00	IG	IG
Filassistance International	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Financière de l'Echiquier			75,00		100,00		IG
Foncière ELBP	France		100,00		100,00		IG
Fundo De Investimento Imobiliario Renda Corporativa Angico - FII	Brésil	48,81	48,81	100,00	100,00	IG	IG
GALAXIE 33	France		100,00		100,00		IG
Holding d'Infrastructures Gazières	France	52,97	52,97	52,97	52,97	MEE	MEE
Holding XS 1 SA	Brésil	40,00	40,00	51,00	51,00	IG	IG
Infra-Invest	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Infra-Invest France	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Infra-Invest Holding	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Issy Cœur de Ville (ICV) (ex "SCI ICV")	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Asset Management Holding	France	75,00	0,00	75,00	0,00	IG	
La Banque Postale Collectivités Locales	France	65,00	0,00	65,00	0,00	IG	
La Banque Postale Consumer Finance	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Home Loan SFH	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Leasing & Factoring	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
LBP Actifs Immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
LBP AM (ex La Banque Postale Asset Management)	France	75,00	75,00	100,00	75,00	IG	IG
LBP Dutch Mortgage Portfolio 1 BV	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
LBP Dutch Mortgage Portfolio 2 BV	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Louvre Banque Privée	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Louvre Banque Privée Immobilier Conseil (ex La Banque Postale Immobilier Conseil)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Ma French Bank	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
MFPrévoyance SA	France	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Montparvie V	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Odonto Empresas Convênios Dentários Ltda	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
OPCI AEP247	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
OPCI AEW Imcom 1	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
OPCI MTP Invest	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
OPCI Raspail	France	99,94	99,94	99,94	99,94	IG	IG
OPCVM Caixa Seguradora SA	Brésil	51,75	51,75	100,00	100,00	IG	IG
OPCVM Caixa Vida e Previdência	Brésil	40,00	40,00	100,00	100,00	IG	IG
OPCVM CNP Capitalizacao SA	Brésil	26,39	100,00	100,00	100,00	IG	IG
OPCVM CNP Consórcio SA	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
OPCVM Holding Caixa Seguros Holding SA	Brésil	51,75	51,75	100,00	100,00	IG	IG
Outlet Invest	France	100,00		100,00		IG	
Provincia Seguros de Vida SA	Argentine	40,00	40,00	40,00	40,00	MEE	MEE
SAS Alleray	France	100,00		100,00		IG	
SCI CRSF Métropole	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Lamartine	France	85,00	85,00	85,00	85,00	IG	IG
SCI Tertiaire Saint Romain	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCP Lamartine Euros	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCP Lamartine monitoring Holding	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SICAC	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SOFIAP	France	66,00	66,00	66,00	66,00	IG	IG
Sogestop K	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
TERRE NEUVE 4 IMMO	France		100,00		100,00		IG
Tocqueville Finance SA	France	74,99	75,00	99,99	100,00	IG	IG
Univers CNP 1 FCP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Vivaccio ISR actions	France	100,00	99,82	100,00	99,82	IG	IG
Wiz Soluções e Corretagem de Seguros SA	Brésil	12,94	12,94	25,00	25,00	MEE	MEE
XS2 Vida e Previdência SA	Brésil	40,00	40,00	100,00	100,00	IG	IG
XS5 Administradora de consorcios SA	Brésil	25,00	25,00	50,01	50,01	MEE	MEE
Youse Tecnologia e Assistencia em Seguros Ltda	Brésil	51,75	51,75	100,00	100,00	IG	IG

SOCIÉTÉS	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2022	2023	2022	2023	2022	2023
<b>SECTEUR GRAND PUBLIC ET NUMÉRIQUE</b>							
2B-Softteam Data	France	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Acuitude	France		100,00		100,00		IG
Adverline	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
AR 24	France	80,24	80,24	80,24	80,24	IG	IG
ARKHINEO	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Axonal	France		100,00		100,00		IG
Boxtal	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Certinomis	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNTP - Docaposte BPO	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte Agility	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte Applicam	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte BPO	Maroc	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Docaposte BPO IS	France	65,00	65,00	65,00	65,00	IG	IG
Docaposte BPO SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte CSP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte DPS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte Externalisation	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte Fast	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte IOT	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte E -Santé	France	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Docaposte Institute (ex Docaposte Localéo)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte Trust & Sign	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte Trust & Sign POLOGNE	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte Trust & Sign ROUMANIE	Roumanie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte Tunisie	Tunisie		100,00		100,00		IG
Docaposte-PST (ex Prosoftteam)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
ESCENT Belgique	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
ESCENT Luxembourg	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Esculape	France		98,08		98,08		IG
Eukles	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GENITECH Tunisie	Tunisie	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Heva	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Icanopée	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Inadvans	France	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Index Education Développement	France	80,00	90,00	100,00	90,00	IG	IG
Index Education France	France		90,00		100,00		IG
Index Italie	Italie	80,00	90,00	100,00	100,00	IG	IG
Kidscare	France	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
La Manufacture Docaposte	France		70,00		70,00		IG
La Poste Services à la Personne	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Poste Telecom	France	51,00	51,00	51,00	51,00	MEE	MEE
LP11	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mailleva	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Maincare	France		98,08		100,00		IG
MARKETSHOT	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Media Prisme SAS	France	82,05	82,05	82,05	82,05	IG	IG
Mon Contact Logement	France		51,00		51,00		IG
Monha	France		49,00		49,00		MEE
Numspot	France		26,00		26,00		MEE
Openvalue	France	80,00	80,00	100,00	80,00	IG	IG
Optelo	France	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Probayes	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
THIQA	France		80,00		80,00		IG
Sefas Espana	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sefas Inc	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sefas Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sefas SA	France	100,00	100,00	99,99	100,00	IG	IG
Seres Allemagne	Allemagne	66,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Séres Espagne	Espagne	66,00	66,00	100,00	100,00	IG	IG
Séres SA	France	66,00	66,00	66,00	66,00	IG	IG
Sofadev - Docaposte BPO	Maroc	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Softteam	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Softteam Agency	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Softteam Armonys	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Softteam Consulting	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Softteam Group	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Tekoway Moldavie	Moldavie		100,00		100,00		IG
Tekoway France	France		100,00		100,00		IG
Voxaly	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Weliom	France		70,00		70,00		IG

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2022	2023	2022	2023	2022	2023
<b>SECTEUR IMMOBILIER</b>							
Poste Immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Akatea 2 TPF2 SAS	France	20,02	20,02	20,02	20,02	MEE	MEE
Akatea TPF2	France	20,02	20,02	20,02	20,02	MEE	MEE
Ciposte SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Fréjorgues Energy SAS	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
HLU Port de Lyon	France		20,00		20,00		MEE
Holding PI	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
Holding PI2	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
ImmoStoc SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
LocaPoste SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Lumin' Toulouse SAS	France	44,00	44,00	44,00	44,00	MEE	MEE
Lumin'Logistique urbaine	France	44,00	44,00	44,00	44,00	MEE	MEE
Multiburo	France	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Multigestion	France	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
Multiburo Gares	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Multiburo Suisse SA	Suisse	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
MWPI (ex SAS Starway Partners)	France	96,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
N.C.I	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
PI Energy	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
PI Energy 2	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
PI Logistique Urbaine	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Poste Immo tertiaire	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SAS PI développement	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SAS PI Energies renouvelables	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SAS PI Invest	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SAS Startway IG	France	45,10	0,00	45,10	0,00	IG	
SAS STARTWAY SYSTEM	France	100,00	0,00	100,00	0,00	IG	
SC Pyxis	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCCV 56, Rue Cler	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
SCCV Paris Campagne Première	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
SCI Activités annexes	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Activités Colis	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Activités Courrier de Proximité	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Activités Courrier Industriel	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Aix-Pichaury	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Arkadea Fort de France	France	49,00	0,00	49,00	0,00	MEE	
SCI Arkadea Lyon Crepet	France	35,00	0,00	35,00	0,00	MEE	
SCI Arkadea Lyon Croix Rousse	France	30,00	0,00	30,00	0,00	MEE	
SCI Arkadea Marseille Saint Victor	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
SCI Arkadea Rennes Trigone	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
SCI Bataille	France	35,00	35,00	35,00	35,00	MEE	MEE
SCI BP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI BP Mixte	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Centres de loisirs	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI DOM	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Green Opale	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Logement	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Nantes Aubiniere	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI PI 17	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI PI Bordeaux Tourville	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Route du Moulin Bateau Bonneuil	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI RSS Strasbourg MEE	France	59,00	59,00	59,00	59,00	MEE	MEE
SCI Tertiaire	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Tertiaire Mixte	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sobre	France	48,56	48,56	48,56	48,56	MEE	MEE
SOBRE GLP	France	74,28	74,28	51,00	51,00	IG	IG
Société SCCV Rue du Champ Macret-Roye	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SOGARIS Paris : les espaces logistiques urbains	France	22,50	22,50	22,50	22,50	MEE	MEE
Toulouse Occitanie	France	44,00	44,00	44,00	44,00	MEE	MEE
TPF2 - SPPICAV	France	20,02	20,02	20,02	20,02	MEE	MEE
Urba 144	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
<b>NON AFFECTÉ</b>							
La Poste Ventures (LP7)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Vehiposte SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Movivolt	France	30,00	30,00	30,00	30,00	MEE	MEE

IG: intégration globale MEE: mise en équivalence IP : Intégration proportionnelle

# NOTE 45 AUTRES TITRES NON CONSOLIDÉS HORS FRANCE

(en milliers d'euros)	Pays	31/12/2023		31/12/2022
		Pourcentage de détention	Valeur au bilan	Valeur au bilan
CNP Cyprus Properties	Chypre	100%	15 883	0
Anchanto	Singapour	17%	6 613	6 191
Bosta Inc.	États-Unis	11%	1 285	1 285
White Image Loyalty	Roumanie	75%	1 137	0
Livelihoods	Luxembourg	3%	1 000	1 000
Localz Pty Ltd.	Australie	5%	926	926
Sérès Argentine	Argentine	90%	904	850
Sérès Colombie	Colombie	100%	770	807
Sérès Mexique	Mexique	100%	586	586
DPD Argentina S.A.	Argentine	35%	498	0
Koiki	Espagne	9%	370	370
Mediaposte Vietnam	Vietnam	36%	311	311
Sqale	Suisse	16%	213	0
CNP Praktoriaki	Grèce	100%	154	0
Sérès Equateur	Equateur	100%	187	216
Séres Pérou	Pérou	100%	177	95
LFDE Suisse SA	Suisse	100%	94	0
Vietnam Postal SRL	Vietnam	6%	43	43
CargoNetwork Gm	Allemagne	11%	40	40
Divers	Portugal	ns	32	32
Scalefast Japan Co	Japon	2%	31	0
CID Externalizacion de Servi	Espagne	10%	25	25
White Image Group	Roumanie	75%	21	0
Divers	Philippines	ns	18	20
Divers	Espagne	ns	17	17
Kombiverkehr Deu	Allemagne	ns	16	16
IG Zollwerk	Suisse	7%	11	10
Insercion Personal Discapacita	Espagne	10%	6	6
Divers	Allemagne	ns	1	1
Citibox Smart Services, S.L.	Espagne	2%	0	153
DalcoSud, S.L.U. <sup>(a)</sup>	Espagne			9 723
Cool Runnings Transport B.V. <sup>(a)</sup>	Pays Bas			2 544
Advanced Ideas SRL <sup>(a)</sup>	Roumanie			821
Vouchers Depot SRL <sup>(a)</sup>	Roumanie			152
Mediaposte Martech <sup>(a)</sup>	Roumanie			52
Biocair India Private Limited <sup>(a)</sup>	Inde			11
Docaposte Tunisie (ex Applicam Tunisie) <sup>(a)</sup>	Tunisie			10
<b>TOTAL</b>			<b>31 368</b>	<b>26 313</b>

(a) Société consolidée en 2023.